Dynamiques agraires et construction sociale du territoire

CNEARC Montpellier

UFR Dynamiques agraires, Environnement
et Stratégies de développement

Université Toulouse Le Mirail

Département de Géographie et Aménagement
Laboratoire « Dynamiques rurales »

Dynamiques agraires et construction sociale du territoire

Actes du séminaire
26-28 avril 1999 - Montpellier, France

Philippe JOUVE et Marie-Claude CASSÉ
éditeurs scientifiques

Avril 2000

Hélène GUETAT-BERNARD, maître de conférence à l'université Toulouse Le Mirail, a participé à la mise en œuvre du séminaire et à la coordination des communications de l'UTM.

Le secrétariat scientifique du séminaire a été assuré par Angéline DUCROS (CNEARC Montpellier).

La relecture et la mise en page de ce document ont été confiées à Bruno MSIKA (éditions de la Cardère, Morières, Vaucluse).

Référence

Jouve P., Cassé M.C. (éds) (2000). *Dynamiques agraires et construction sociale du territoire.* Cnearc Montpellier, 171 p.

Sommaire

7 *Introduction*

Chapitre 1 : Exposés introductifs

11 *Comment penser le rural aujourd'hui ?* (Marie-Claude Cassé, Anne-Marie Granier)

23 *Dynamiques agraires et développement rural. Pour une analyse en termes de transition agraire* (Philippe Jouve)

Chapitre 2 : De la nature à la culture

31 *Logiques de fronts pionniers et enjeux de l'autochtonie dans les plateaux du Centre Viêt-Nam* (Frédéric Fortunel)

39 *Dinâmica da frente pioneira amazônica : o caso da região Transamazônica* (Aquiles Simões)

57 *Concurrences territoriales et menaces sur la biodiversité dans la vallée du Zambèze (Zimbabwe)* (Stéphanie Aubin)

75 *Une agriculture entre terre et eau. Dynamique de l'occupation territoriale sur un front pionnier Banjar (Kalimantan, Bornéo)* (Marie-Laure Gutierrez, Sonia Ramonteu, Mireille Dosso)

Chapitre 3 : Évolutions démographiques, mutations sociales et dynamiques territoriales

93 *Évolution d'agro-écosystèmes villageois dans la région de Korhogo (Nord Côte d'Ivoire). Booserup versus Malthus, opposition ou complémentarité ?* (Matty Demont, Philippe Jouve)

109 *Droit du sol, droit du sang* (Ahmed El Aïch, Alain Bourbouze)

117 *Réflexion autour des relations réseaux, femmes et territoires* (Hélène Guetat-Bernard)

Chapitre 4 : Produits, identités et territoires

129 *Habiter, vivre et travailler en montagne aujourd'hui : position de recherche collective et individuelle* (Fabienne Cavaillé)

133 *Patrimoines et changements techniques : la construction sociale d'un produit de terroir (le Rocamadour du Quercy)* (Pascale Moity-Maïzi, Hubert Devautour)

145 *Stratégies interactives des acteurs pour la préservation d'une ressource du territoire* (Mohamed Gafsi)

Chapitre 5 : Action collective et recomposition territoriale

153 *Transition foncière et gestion sociale des ressources au Mexique* (Thierry Linck)

163 *Connaître, représenter, planifier et agir : le zonage à dires d'acteurs, méthodologie expérimentée dans le Nordeste du Brésil* (Patrick Caron)

Introduction

Au cours des dernières années, le CNEARC et l'équipe Dynamiques rurales de l'université de Toulouse le Mirail ont établi des relations de coopération scientifique et pédagogique qui les ont conduits à organiser un séminaire sur une thématique d'intérêt commun : *" les dynamiques agraires et la construction sociale du territoire "*.

Ce séminaire avait plusieurs objectifs, tout d'abord valoriser les acquis des études et travaux de recherche des deux institutions sur la thématique du séminaire et fournir l'opportunité de rendre compte des travaux de terrain effectués par les étudiants associés à ces recherches. Ce séminaire avait aussi pour but de permettre des échanges de connaissances, d'expériences et de points de vue entre les deux équipes. Enfin ce séminaire a contribué à la formation des doctorants et des étudiants en année de spécialisation des deux institutions.

Problématique générale

Dans les milieux concernés par le développement rural, au Nord comme au Sud, on note un très net accroissement de l'intérêt porté au territoire, en dépit de l'ambiguïté et du caractère polysémique que peut avoir cette notion.

Cet intérêt peut se justifier par la reconnaissance de la dimension spatiale de l'activité agricole, la prise en compte de l'organisation sociale des modes d'exploitation du milieu et la persistance, malgré le progrès des équipements et des techniques, des contraintes du milieu physique. Mais tout cela n'est guère nouveau et ne suffit pas à justifier le regain d'intérêt que suscite l'approche territoriale du développement rural.

Les raisons de cet intérêt, sont peut-être à chercher ailleurs. En particulier, dans la tentative de trouver une réponse locale aux défis imposés par la globalisation des économies et l'affaiblissement, délibéré ou non, des structures d'encadrement étatiques, spécialement dans les pays du Sud.

En effet, ce recours au territoire apparaît à la fois comme une réaction identitaire et une stratégie économique pour faire face aux tendances lourdes d'uniformisation des normes de production qui condamnent ceux dont les conditions ou les moyens de production limitent les performances.

Les perspectives de recherche ouvertes par l'intérêt porté au territoire sont nombreuses. Dans ce séminaire nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux interactions entre, d'une part les dynamiques à l'œuvre dans le milieu rural, d'autre part les modalités de gestion et la perception du territoire par les populations qui y vivent.

Les facteurs qui influent sur ces dynamiques rurales sont bien connus, qu'il s'agisse de l'évolution démographique (croissance dans les pays du Sud, déclin dans ceux du Nord), de l'intégration au marché ou du changement des politiques " d'encadrement ", pour parler comme les géographes tropicalistes.

Ce sur quoi nous avons fait porter nos analyses et nos échanges concerne l'interrogation suivante : en quoi les changements induits par les facteurs précédents**,** dans les modes d'exploitation du milieu rural, interagissent avec la construction sociale du territoire ?

Cette construction sociale du territoire est entendue ici comme la création ou le renforcement de relations structurées entre les différentes catégories d'usagers d'un espace géographique donné en vue de favoriser son développement. Cette organisation du territoire résulte d'actions et d'initiatives individuelles et collectives, privées, associatives ou publiques. Elle peut se traduire de différentes façons : reconnaissance d'une identité spécifique, définition des règles d'usage des ressources du territoire, qualification de ses productions etc., le tout pouvant être perçu comme constituant un bien collectif**.**

Cette problématique générale est nécessairement pluridisciplinaire, aussi les communications et les échanges ont été organisés autour de questions et thématiques de recherche permettant l'expression de points de vue et d'expériences diversifiés tant sur le plan géographique que sur le plan disciplinaire.

Thème 1. De la nature à la culture

Sont abordés dans ce thème les problèmes posés par :

- la constitution de territoires agricoles, *agroécologiquement* durables et socio-économiquement viables dans les zones de fronts pionniers ;

- la cohabitation d'espaces cultivés et de zones de protection de la biodiversité ;
- l'émergence d'une conception patrimoniale de l'agriculture se substituant à l'exploitation minière des ressources du milieu.

Thème 2. Évolution démographique et gestion du territoire

Dans les pays du Sud, l'extension des zones cultivées, suite à la croissance démographique endogène et aux migrations, conduit à une modification des règles et modalités de gestion des ressources naturelles, du foncier et des écosystèmes cultivés. Ces modifications, génératrices de conflits plus ou moins violents, posent le problème de l'adaptation des règles de gestion des territoires aux évolutions démographiques et de la légitimation des droits des différents usagers de ces territoires.

En France, c'est au contraire la déprise agricole qui pose des problèmes de gestion du territoire, particulièrement dans les zones de montagne. La mobilité, l'association d'activités complémentaires (agriculture, tourisme) constituent des voies de recherche pour tenter de résoudre ces problèmes.

Thème 3. Produits, savoir-faire et territoires

La survie de nombreux territoires passe par leur spécialisation et la qualification de leurs productions et de leur produits.

Cette thématique rejoint les objectifs du développement local et de la labellisation des produits. Elle suscite plusieurs questions :

- comment s'articulent le développement territorial et les filières ?
- comment renforcer l'identité d'un territoire à partir de la spécificité et de la qualité de ses produits ?
- quelles sont les différences de mise en œuvre de cette stratégie entre pays du Nord et pays du Sud ?
- comment valoriser les savoir-faire agroalimentaires constitutifs du patrimoine d'un territoire ?

Thème 4. Actions collectives et recompositions territoriales

D'une façon générale, le territoire résulte d'une organisation qui peut être de nature traditionnelle (à fondement ethnique et/ou historique), économique, administrative, politique, etc.

L'extension spatiale et le mode de fonctionnement de chaque territoire dépend des champs de compétence des instances constitutives du territoire. Il en résulte des problèmes de superposition de juridictions qui peuvent être des obstacles à une bonne gestion de ces territoires et des ressources qui s'y trouvent.

Par ailleurs, les opérations de développement conduisent le plus souvent à la création d'unités territoriales spécifiques (secteurs d'irrigation) ou au renforcement de certaines unités territoriales et humaines préexistantes (terroirs villageois).

Prend place dans cette thématique les recherches-actions visant un développement local fondé sur une organisation territoriale endogène et négociée entre les différents acteurs et agents de ce développement.

Enfin les politiques nationales ou régionales (Communauté européenne) influent directement sur les modes d'organisation collective des territoires, leurs perspectives de développement et leurs recompositions spatiale et sociale.

Cette thématique conduit à s'interroger sur :

- la compatibilité des différentes unités territoriales se superposant sur un même espace, notamment pour la gestion du foncier et des ressources naturelles ;
- les effets des politiques d'aménagement du territoire sur le développement rural ;
- les modalités de gestion des biens indivis de collectivités territoriales.

Exposés introductifs

Comment penser le rural aujourd'hui ?

Marie-Claude CASSÉ, Anne-Marie GRANIÉ
Université Toulouse Le Mirail, École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse

En introduction au débat qui va nous animer au cours de ce séminaire, nous voudrions apporter quelques réflexions destinées d'une part à préciser les questionnements qui préoccupent actuellement les chercheurs regroupés au sein du laboratoire « Dynamiques rurales », d'autre part à éclairer certains éléments épistémologiques et théoriques qui sous-tendent nos débats et nos recherches de terrain menées en interdisciplinarité tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Dans cette présentation, nos interrogations portent plutôt sur les relations sociétés-espaces ruraux dans les pays de l'Europe de l'Ouest dans un souci de complémentarité et d'articulation avec les problématiques présentées par les chercheurs montpelliérains.

1. Le choix du rural comme objet d'étude

1.1 Le rural, lieu d'interrogation du social

En créant une Jeune équipe de recherche en 1991, les chercheurs de « Dynamiques rurales » (géographes, sociologues, agronomes et économistes issus de l'Université de Toulouse le Mirail, de l'École nationale de formation agronomique et de l'École nationale supérieure d'agronomie de Toulouse), ont proposé d'emblée d'investir le champs du « rural » non pas parce qu'il est *à priori* différent de l'urbain, spécifique en soi, singulier par nature. Ou encore parce qu'il est devenu un espace interstitiel, vidé de ses habitants où la nature reprend ses droits à la périphérie des villes, mais bien parce qu'il constitue un lieu vivant, empli des interrogations actuelles que les sociétés contemporaines occidentales se posent sur elles-mêmes avant de les identifier comme « rurales ». Dans tous les cas, à propos de chacune d'entre elles on retrouve des questions essentielles touchant au fondement même de la société :

- ainsi, clarifier le statut de l'exploitation agricole familiale, ce n'est pas seulement choisir les meilleures techniques de production ou élaborer des mesures de politique agricole ; c'est débattre du type de société à venir et des types d'agriculteurs qui auront encore une place au sein de celle-ci ;
- les sociétés occidentales européennes héritent de leur histoire paysanne, un espace totalement habité, colonisé, aménagé, qui a « fait territoire » pour tous les groupes sociaux qui se les sont appropriés. Cette maîtrise de l'espace rural et de la nature sont constitutives d'une culture et d'une identité nationale. Autrefois, le paysan-soldat-laboureur assurait la sécurité du territoire national en pratiquant son occupation et son aménagement ; bref, en participant à son contrôle. L'apparition récente dans cette histoire de la notion de *paysan-jardinier de la nature* n'est-elle pas la version modernisée, structurant le discours social et organisant les représentations collectives autour de la sécurité, de l'accessibilité, de la pérennité du territoire national ?
- la *protection de l'environnement*, la promotion de « *paysages* » ordinaires, non exceptionnels, au rang de « *patrimoine* » peuvent s'interpréter de diverses manières. S'agit-il d'un souci gestionnaire concernant des « *biens communs menacés* » ou d'un scénario prévisionnel pour un futur investissement touristique autour d' « a*ménités* » spécifiquement rurales ? S'agit-il de conserver une trace des paysages ruraux au moment où le contexte social qui garantissait leur pérennité n'est plus en mesure de l'assurer, de faire durer le passé alors que l'incertitude est devant nous ? Quand des pratiques récentes l'ont détruit, « *protéger l'environnement* » n'est-ce pas retrouver « la nature que nous ont légué les ancêtres » (la pureté de l'eau, les biotopes de la rivière

voisine, la race locale rustique…) fragments du passé qu'il faut faire revivre pour la « qualité de vie » de demain ?

- précisément, l'attention récurrente portée à la qualité de l'alimentation et aux *« produits de terroirs »*. n'est-elle pas du même ordre ? Ici, cependant, on change de registre : en entrant dans le domaine des pratiques et des habitudes alimentaires, le réinvestissement du passé s'opère à travers le corps.

1.2 De la crise à la transition

Depuis 1960, économistes, sociologues et géographes ont approché l'objet rural dans une double perspective.

La première privilégie l'opposition, l'*antagonisme urbain/rural* envisagé sous l'angle d'affectations différentes de l'espace (agricole est opposé à industriel et à tertiaire), des concurrences foncières, des oppositions culturelles. D'ailleurs cet antagonisme sera très profitable au milieu urbain dont le développement économique laisse loin derrière lui les campagnes occidentales jusque vers 1980 où un mouvement inverse semble se dessiner. Dans un ouvrage récent, *« L'Europe et ses campagnes »,* Marcel Jollivet remarque qu'au XIX^{e} et au début du XX^{e} siècle c'est la figure centrale du paysan et de l'insertion de la paysannerie dans les systèmes nationaux qui est au cœur de l'évolution des campagnes. Quand les chercheurs observent l'évolution des campagnes européennes à cette époque, le même schéma revient toujours au devant de la scène : les paysans étaient la substance des sociétés rurales ; l'activité agricole était prédominante et structurait l'espace rural. Dans ce schéma, agriculture et ruralité vont de pair ; la terre est omniprésente dans la structuration de l'espace et dans les rapports sociaux ; elle induit une partie des traits culturels (patrimoine historique) et influence des modes et rythmes de vie spécifiques (temps des saisons, catastrophes naturelles..) Aujourd'hui, en Europe, le monde de ces paysanneries traditionnelles est en train de se transformer profondément sous nos yeux ; il faut en prendre acte ainsi que d'un énorme point d'interrogation sur l'avenir du monde agricole européen. Que reste-t-il aujourd'hui de cette origine paysanne et en quoi l'histoire propre de cette paysannerie occidentale marque-t-elle encore l'économie, les rapports sociaux, les modes de vie et les façons de penser des sociétés rurales contemporaines ? *Nous formulons cependant l'hypothèse que c'est sur ce fondement, partagé par de très nombreux « héritiers », marquant profondément lieux de vie et paysages, que se reconstruit aujourd'hui la société mixte qui se recompose en certains lieux de l'espace rural européen.*

La deuxième approche met en évidence les transformations, *des changements envisagés comme des séries d'innovations* se succédant dans le temps moyen ou à plus long terme ; innovations plus ou moins intégrées, réinterprétées, rejetées par les populations locales dans les domaines de la production, des modes de vies, des rapports société rurale - société globale, des rapports familiaux, etc. Dans ce cas, le changement est envisagé au sein d'une évolution linéaire, généralisée, inéluctable et les pauses, les reculs enregistrés tout au long de cette marche sont conçus comme des « résistances », des stagnations ou des « crises ». On reste toujours à l'intérieur d'un ensemble qui garde sa cohésion (même si certains acteurs atteignent parfois l'autonomie et d'autres sont rejetés, ce sont les deux faces d'une même réalité).

Il nous semble qu'actuellement, les espaces et les sociétés rurales ne sont plus confrontés à une crise, dans le sens d'un passage difficile d'une étape à l'autre au sein d'un même modèle productiviste, mais vivent une transition qui a débuté avec la modernisation de l'agriculture dans les pays industrialisés et qui est en partie engendrée par elle. Transition vers un futur indéterminé aux potentialités diverses pour lequel les schémas des économistes et des aménageurs mais aussi les habituelles références des chercheurs, ne sont plus d'une grande utilité. Pour la première fois dans l'histoire du vieux continent, la rupture avec les fondements de la civilisation « paysanne et agraire » est potentielle, envisageable.

a. Transition dans l'agriculture

Chacun sait combien le modèle de l'exploitation agricole familiale qui s'est développé depuis le Danemark dans toute l'Europe du nord s'est révélé efficace pour réaliser une modernisation de l'agriculture entreprise sous le signe de la productivité depuis la deuxième guerre mondiale. Belle réussite de l'économie de marché dont le revers est l'élimination d'un grand nombre d'agriculteurs. C'est bien ce modèle ni prolétaire ni bourgeois qui tente aujourd'hui les pays de l'Europe du Sud pour lesquels il constitue la référence au moment même où ses performances s'essoufflent au Nord.

Au Nord en effet, les limites de la consommation alimentaire à l'intérieur des pays développés, les grandes négociations internationales mettent aujourd'hui en évidence l'extrême fragilité de cette agriculture marchande face à un marché mondial libéralisé. L'agriculture est à réinventer mais aucun modèle alternatif n'émerge réellement. Comment l'agriculteur prend-il aujourd'hui ses décisions, en référence à quel avenir, confronté à quelles contraintes relevant de quel contexte local, national ou international ? Quel projet durable peut-il imaginer ? *En ce sens, n'y a-t-il pas aujourd'hui contradiction entre la transformation accélérée de la PAC, ses incidences sur la disparition des agriculteurs et le souci affiché par les politiques nationales et régionales de conserver la valeur humanisée, patrimoniale des espaces ruraux européens ?*

L'agriculture productiviste ne disparaîtra pas mais le nombre d'agriculteurs diminuera encore. Quelles exploitations ont un avenir ? Va-t-on vers des exploita-

tions de plus en plus concentrées, de véritables entreprises agricoles ? Va-t-on au contraire vers des formes novatrices de multi-activité en partie liées au tourisme et à l'environnement ? *Les chercheurs du laboratoire formulent l'hypothèse que c'est moins un modèle spécifique qui tend à se développer mais qu'il s'agit plutôt d'adaptation, de réorganisation du travail en fonction d'opportunités locales et internationales que l'agriculteur est amené à interpréter. En somme, une grande diversité s'annoncerait.*

b. Transition de la société et de l'espace rural

Que veut dire aujourd'hui « habiter et vivre hors des villes » ? Comme on l'a vu plus haut, c'est bien le rapport urbain/rural qu'il s'agit de revisiter et, pour le chercheur, plusieurs approches sont possibles.

La première raisonne en termes *d'homogénéisation* et considère que les modes de vie se sont partout homogénéisés, uniformisés, si bien qu'il n'est plus possible de distinguer le rural de l'urbain. Toute étude spécifique du monde rural perdrait sa validité dans une Europe où les concentrations urbaines (sous forme de peuplement mais aussi dans le domaine de la décision) deviennent les nœuds du nouvel espace mondial (c'est la vision du tome 1 de la Géographie universelle : « Le monde en ses réseaux »).

La deuxième s'attache à discerner les diversités et privilège les *typologies spatiales*. Ainsi, elle est amenée à distinguer des espaces périurbains où la fonction résidentielle est forte, le commandement urbain dominant (y compris pour le fonctionnement agricole), les migrations pendulaires très nombreuses. À l'opposé, dans le « rural profond », la morphologie villageoise est conservée mais la civilisation rurale disparaît. C'est donc en termes de déprise, de dépeuplement, mais aussi d'accessibilité d'espace de plus en plus difficile que les questions sont posées. Entre ces deux extrêmes apparaît un type d'espace moyen, médian, où se mêlent résidents secondaires, néoruraux, agriculteurs à la recherche de reconversion, mais aussi ruraux ayant fait le choix de vivre à la campagne (issus des villages ou bien des villes). Ces espaces du troisième type, les plus nombreux, sont structurés par une armature rurale (villages, bourgs et petites villes), profondément transformée par la crise des emplois industriels et la croissance des fonctions de service, armature dont le fléchissement démographique récent pose question aux aménageurs.

Une troisième voie est choisie par le laboratoire. Elle considère qu'il ne convient plus d'opposer urbain et rural : les mobilités, les circulations incessantes enregistrées entre la ville et la campagne obligent le chercheur à déplacer son regard. Le rural est bien l'autre face d'une même réalité et non pas, comme autrefois, le lieu où la vie est radicalement autre. Il faut donc penser une liaison permanente produite par chaque individu à un moment ou à un autre de sa vie. C'est l'autre versant de la ville, différent d'elle, auquel chacun attribue des valeurs et une fonction à un moment de sa vie.

Les conséquences méthodologiques sont d'importance. Désormais on ne peut plus penser la mobilité en termes de simple flux fonctionnant d'un centre vers les périphéries ; on ne peut plus penser la pluri-activité comme un simple appoint d'activités secondaires à une activité agricole centrale qui demeurerait prépondérante. Le chercheur est contraint d'approcher la complexité c'est-à-dire d'imaginer, pour ces nouvelles formes de ruralité, la manière dont les acteurs concernés construisent leur territoire à la fois dans la proximité et l'éloignement, dans le temps immédiat et dans le temps plus lointain. Mais aussi, il doit examiner les représentations que ces ruraux se font des lieux successifs qu'ils habitent ou traversent ; la manière dont ils intègrent ces espaces de vie dans leurs projets, dont ils les transforment en ressources à la fois économiques et symboliques. Enfin, il est conduit à observer la capacité de groupes sociaux sédentaires ou plus mobiles, qui vivent de ce fait des temporalités et des territorialités différentes, à créer du lien social (c'est-à-dire de la mémoire et de l'identité commune) à propos d'espaces partagés.

c. Transition dans les politiques d'aménagement rural

Le dernier champ d'interrogation porte sur le sens à donner aux politiques d'aménagement du territoire dans un contexte de transition. Le bilan des trente dernières années est contradictoire. Pour les uns comme Kayser, les campagnes seraient aujourd'hui complètement désertes sans l'assistance permanente dont elles ont fait l'objet de la part les politiques publiques. Pour d'autres (Eizner), l'action de l'État est globalement un échec tant sur le plan du peuplement agricole que de la vitalité du tissu rural. L'exode organisé n'aboutit plus sur rien ni en ville ni à la campagne. Face à la carence des modèles et des projets collectifs, l'initiative locale a été sollicitée amplement depuis 1975 (PAR, contrats de pays, intercommunalité…) afin de « développer » le milieu rural. Certaines initiatives ont porté leurs fruits, d'autres se sont épuisées rapidement après la disparition de l'initiateur du projet. Aujourd'hui les multiples « boîtes à outil » proposées dans le domaine de l'emploi ou du traitement de la pauvreté en milieu rural donnent lieu à diverses expérimentations locales mais rien n'émerge vraiment dans un mouvement de restructuration.

Dans un tel contexte, que penser du modèle environnementaliste dont la prégnance pose question ? Aujourd'hui la seule proposition qui apparaît comme alternative au développement agricole ou rural avorté, c'est la « réserve d'espace » déclinée sous toutes ses

formes : réserve d'environnement, réserve de nature, reforestation, conservatoire du patrimoine hérité, etc. Le rural est désormais saisi au travers d'une série d'images, de représentations, d'une nébuleuse confuse de valeurs destinées à répondre aux frustrations de la ville. Le *développement durable* semble agiter tout un mouvement de pensée autour de lui avec, en creux, le retour à l'agriculture artisanale opposée à l'agriculture d'entreprise. Phénomène de mode ou expression idéologique d'un mouvement social d'avenir ? Coexistence future de deux systèmes en fonction des ressources naturelles locales, des marchés, des régions ? Dans tous les cas, si agriculture et monde rural sont conçus par les politiques et la société urbaine comme des réserves, le chercheur doit les examiner du point de vue du rôle qu'ils jouent dans l'imaginaire social et non plus de l'intérieur.

D'une manière plus générale, les chercheurs du laboratoire formulent l'hypothèse d'une véritable réinterprétation, réappropriation par les ruraux, leurs élus, leurs associations, des modèles renvoyés par la société globale ; modèles retravaillés, transformés par eux dans le sens de la production de ressources nouvelles au sein de systèmes d'action locaux innovants aussi bien dans leurs modes de fonctionnement (alliances en réseaux) que dans leurs capacités de négociation avec des partenaires nouveaux dont les pouvoirs s'exercent à des échelles bien différentes de la simple proximité.

1.3 L' impasse épistémologique

Dès lors se pose la question des mots les mieux adaptés pour cerner la nouvelle réalité. Par exemple, aujourd'hui, on ne parle plus des *« campagnes »* mais du *« rural »*. Ce substantif, désigne à la fois l'habitant des campagnes, l'espace rural et l'environnement social dans lequel il vit. D'ailleurs la même évolution se rencontre dans les villes à propos du terme urbain, si bien que l'on parle maintenant dans toute société occidentale d'un coté du *« rural »* de l'autre de *« l'urbain »*.

Ces évolutions épistémologiques récentes dans la manière de nommer l'objet ne sont pas neutres ; elles proviennent largement de pratiques administratives (nationales et européennes) omniprésentes qui témoignent d'un changement de regard des sociétés sur elles-mêmes. En effet les politiques d'aménagement du territoire construisent pour les besoins de leurs activités, un espace abstrait (souvent délimité par un zonage non moins abstrait) qui devient le support d'une action « rationnelle ». Dans cette opération on passe d'une conception qualitative du « monde rural » et de ses contenus sociaux, à une conception mettant l'accent sur le contenant, l'enveloppe « espace rural ». À travers cette mutation sémantique, le contenu n'existe plus ou est en voie de disparition ; le contenant est désormais disponible pour une action volontariste. Cependant, comme il faut inévitablement donner du sens à ce « nouvel » espace rural, le contenant ne tarde pas à se charger de toutes les représentations qu'il suscite au sein de la société globale et dont certaines ne sont que des réminiscences anciennes souvent idéalisées, parfois mythifiées.

En fait le terme *« rural »,* en dépit de son apparente simplicité, renvoie à plusieurs niveaux de la réalité sociale et spatiale que l'on doit clarifier pour sortir du sens commun, et qui nécessite l'approche croisée de plusieurs disciplines :

- à la notion d'« espace physique » concrètement identifiable, marqué par la géographie et hérité de l'histoire : notion de répartition et d'organisation des peuplements caractérisables par leur densité, leur manière d'habiter, leurs activités dominantes ; notion d'« espace construit », de « processus de territorialisation » mis en œuvre par les populations pour produire de la ressource, c'est-à-dire pour durer ;
- à la notion de « communautés », de « sociétés agraires villageoises » ou plus largement rurales : c'est la deuxième facette du rural. Une réalité sociologique particulière s'est constituée à partir de l'histoire commune, du mode de peuplement, de l'activité agricole dominante, des rapports fonciers et des rapports à la nature ;
- la troisième dimension du rural est symbolique. Par opposition aux transformations socio-spatiales globales qui accompagnent le développement des sociétés industrielles (qui sont aussi des sociétés urbaines) le rural devient objet de représentations, lieu de construction identitaire, catégorie de l'imaginaire collectif mais aussi du discours idéologique et politique.

Entre ces trois niveaux d'une même réalité (géographique, socio-économique, symbolique) au sein d'un pays donné, des correspondances étroites existent mais chacun de ces niveaux a ses dynamiques propres qui provoquent des décalages voire des contradictions dans ses combinaisons avec les autres. Les chercheurs du laboratoire pensent qu'un tel renouvellement des problématiques passe obligatoirement par le dialogue interdisciplinaire. Mais celui-ci n'est possible que par la clarification des langages. Nous proposons dans une deuxième partie de préciser les points de vues selon lesquels des chercheurs issus de disciplines différentes peuvent dialoguer autour des concepts-passerelles cités plus haut. Cela a fait l'objet d'un séminaire de réflexion épistémologique et théorique démarré dans le laboratoire vers 1994 et qui se poursuit actuellement.

2. Questions de méthode

2.1 Précisons tout d'abord des notions floues

Travailler aujourd'hui dans le domaine de l'espace rural, des territoires et des réseaux, exige de revisiter des concepts courants, c'est-à-dire de les considérer dans toute l'épaisseur de leur signification, parfois oubliée : c'est la condition épistémologique pour aborder la complexité actuelle des rapports espace-société. Par exemple, l'idée de territoire a nettement évolué au cours des dernières années : elle ne se résume pas à des aspects locaux ou localistes qui sont parfois ambigus par la fermeture de leurs « frontières » ; elle n'est pas seulement une formule pour désigner « ce qui n'est pas national », mais se situe au centre de larges questionnements dans lesquels les disciplines qui ont des acquis dans l'analyse de la territorialité ont leur place. Elles connaissent mieux que d'autres la complexité du phénomène d'articulation qu'il s'agit d'opérer entre enjeux sociaux, politiques, culturels et organisation spatiale. Mais une grande confusion s'est développée dans ce domaine : les concepts devenus vagues, flous ou polysémiques rendent aujourd'hui difficile toute approche interdisciplinaire. C'est une première tentative de clarification épistémologique que nous proposons en introduisant ce séminaire.

a. Le réseau, concept polysémique

L'abondance de sens que prend aujourd'hui la notion de *réseau* omniprésente dans toutes les disciplines, entraîne un doute sur la validité d'un mot qui concerne des champs aussi variés. En effet le réseau peut être considéré alternativement comme : un système de relations sociales et politiques ou un modèle de connexion dans la théorie des graphes, un mode d'organisation des propriétés physiques des cristaux ou bien une structure élémentaire du transport de l'énergie et de l'information ; il désigne enfin le mode de fonctionnement circulatoire des flux dans le corps humain. De même, le trop plein de métaphores qui entoure la notion et ses utilisations engendre parfois le flou sinon le vide, dans le mode de compréhension de l'objet étudié.

Anne Cauquelin et Pierre Musso (1993) mettent en évidence les deux éléments fondamentaux qui sont mêlés dans la notion de réseau : d'une part un concept, une « technologie de l'esprit », d'autre part une « matrice technique » d'aménagement de l'espace et la symbolique qu'elle véhicule. Autrement dit le réseau serait à la fois une technique de pensée et un instrument de construction du territoire : mode de raisonnement et de quadrillage (maillage), il fait lien entre les lieux (qu'ils soient inscrits dans un espace matériel ou dans des processus conceptuels). Sur ces deux versants le réseau mobilise la symbolique commune de la *circulation et de la liaison*.

En tant que « technologie de l'esprit » le réseau est au cœur de l'approche systémique. Il permet de rassembler trois registres différents. C'est tout d'abord une structure composée d'éléments en interaction. Ensuite, d'un point de vue dynamique, c'est un mode d'interconnexion instable et transitoire. Enfin, dans son rapport à un système complexe, le réseau est une structure cachée dont la dynamique explique le fonctionnement du système visible. Ici tout est lien, transition et passage.

En tant que « matrice technique », deux formes de pensée assez différentes caractérisent les réseaux dans leurs rapports à l'espace et au territoire. La première consiste à raisonner en termes de *concept ordonnateur, de trame d'agencement :* les nœuds, les embranchements, la topologie du réseau constituent une représentation, une cartographie qui tient lieu de territoire. Dans cette démarche, l'espace devient support pour le réseau. Une réalité est définie par ses échanges, un système par ses entrées et ses sorties. Le contenu vient ensuite compléter le support pour former la seule entité observée. Le réseau est pensé en termes de flux, de machine circulatoire. La deuxième approche est plus fonctionnelle et pose la question suivante : comment et dans quelle mesure les réseaux techniques remplissent leurs fonctions par rapport aux lieux qu'ils relient ou desservent. Peu importent les techniques mises en œuvre, la morphologie ou le type de gestion. Seules comptent les performances différentielles par rapport au territoire ; les fonctions sont directement interrogées sans être remises en cause. C'est dans cette perspective que se situent les études d'aménagement en termes d'impact et d'effet structurant.

Une autre démarche, plus sociologique, considère le réseau comme une forme de mise en relation d'acteurs sociaux : il caractérise le fonctionnement des pouvoirs. Par exemple la forme réticulaire décrit la capacité de familles politiques à se maintenir à la tête de la vie politique locale ou nationale. L'enjeu de la maîtrise des réseaux d'information et de communication devient alors fondamental. Négrier (1989) développe à propos de l'étude de la mise en place des réseaux câblés, une analyse des politiques locales en termes de réseau. *C'est précisément cette démarche où le concept de territoire n'est pas opposé à celui de réseau mais où l'acteur social utilise constamment cet instrument pour construire son propre territoire, que nous tentons de développer au sein du laboratoire Dynamiques rurales et dont quelques contributions de chercheurs donneront des exemples.*

b. Le territoire espace concret du social

Le territoire est désormais partout dans les sciences sociales : tout le monde a « son » territoire (l'historien, le sociologue, les médias …). Certes, ce foisonnement

est signe de vitalité mais comporte en lui-même un grand flou, une ambiguïté certaine. Arrivé très tard parmi les termes relatifs à l'espace, il connaît une véritable explosion à partir des années soixante-dix.

Morceau de terre approprié, le territoire possède tout d'abord un sens juridique et politique très fort auquel on peut associer trois idées : celle de *domination* liée au pouvoir du prince, celle d'une *aire* liée à son *contrôle,* celle de *limites* matérialisées par des *frontières.* Le passage du terme par l'éthologie va changer la nature de sa signification : la *territorialité* définit la conduite d'un organisme pour prendre possession de son territoire et le défendre contre les membres de sa propre espèce. La territorialité devient *système de comportement.* (Qu'est-ce que l'espacement entre les individus ? Quelle distance sépare les sujets ? Quels sont les processus de domination liés à la *distance critique* entre individus ?)

L'usage du terme en sciences sociales révèle cette double affiliation : celle qui provient du domaine politique et juridique, celle qui provient de l'éthologie et de la sociologie. Mais, du fait de ce transfert, quelle validité donner à ce concept ; en particulier quelle spécificité présente-t-il par rapport à d'autres termes du vocabulaire spatial comme « milieu », « espace », etc. ? Une première définition du territoire est proposée par Maryvonne Le Berre dans l'Encyclopédie de Géographie (1992) : « *Tout groupe social (au sens le plus large qui soit, y compris un groupe économique ou politique) a pour objectif général d'assurer sa reproduction au cours des temps. Pour ce faire, il s'approprie et façonne une portion plus ou moins étendue de la surface terrestre. Le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier… »* Il n'y a pas de société sans usage de l'espace donc sans construction d'un territoire. Cinq notions interviennent dans cette définition : la notion de ressource localisée, la notion d'appropriation d'une aire (en particulier par sa désignation) où le groupe exerce son contrôle et son pouvoir ; la notion d'aménagement et de gestion (afin de doter l'unité de fonctionnement de la plus grande stabilité) ; enfin la notion d'héritage construit (à chaque génération, les sociétés héritent d'un territoire spécifique avec lequel elles doivent composer : ces données sont interprétées par le groupe comme des *atouts* ou des *obstacles* vis-à-vis de ses objectifs du moment).

On le voit, le concept de territoire permet de rompre l'analyse hégémonique des discours sur l'espace : il ouvre vers une pluralité de positions sur cet espace. Mais à quoi bon multiplier les définitions ? L'accumulation ne sert à rien ; si l'on veut identifier les concepts, il faut préciser *les modèles* ou, du moins, *les processus* dans lesquels les mots prennent place ; ne pas réduire la polysémie en privilégiant exclusivement les fonctions de contrôle, d'appropriation, de gestion ou de seule appartenance ; tenter de faire référence explicite à tous les *systèmes d'échelle* que la notion recouvre (échelle à la fois spatiale et temporelle) et aux processus complexes de territorialisation, déterritorialisation, reterritorialisation (Lévy, 1993).

En fait, trois grands types de démarches caractérisent l'approche territoriale. Toutes intègrent la dimension sociale des phénomènes spatiaux mais ne lui donnent ni la même importance, ni le même sens. L'approche « naturaliste » s'intéresse à la reproduction des ressources renouvelables sur le temps long et intègre l'action humaine dans un pas de temps beaucoup plus court. L'approche que, faute de mieux, nous appellerons ici « aménagiste », s'intéresse à l'espace en tant que tel, c'est-à-dire en tant qu'attribut, dans tous ses aspects matériels et organisationnels. L'approche « socio-spatiale » considère l'espace comme intrinsèque à toute construction sociale et privilégie l'étude des procès de production territoriaux et des représentations.

2.2 L'approche naturaliste

Elle se propose d'analyser les rapports historiques entre des communautés paysannes et des milieux physiques. Jusqu'à une époque assez récente, les dimensions écologique et historique de ces rapports entre nature, sociétés et structures agraires demeurent relativement peu abordées. D'un côté, la recherche historique sur les forêts, les pâturages, les terroirs agricoles, reste le plus souvent à finalité économique et juridique (étude des droits d'usages, des défrichements…). Seul Le Roy Ladurie aborde l'histoire des variations climatiques dans une perspective écologique. En fait, la pensée scientifique historique repose sur le postulat de la domination de l'homme sur la nature : le milieu naturel ne constitue pas véritablement un facteur déterminant de l'évolution humaine ; le « possibilisme » humain s'oppose au déterminisme naturel. D'autre part, la géographie physique développe des approches sectorielles très spécialisées dans les domaines de la climatologie, de la géomorphologie… contribuant ainsi à isoler progressivement l'étude des phénomènes physiques de celle des faits humains.

L'approche naturaliste moderne « propose une vision globale et directement explicative des phénomènes naturels et de leurs interactions, ainsi qu'une orientation franchement biologique ». Selon Bertrand (1975), elle se rapproche de ce fait de l'écologie moderne. La démarche combine quatre niveaux de réflexion :

- l'étude des milieux naturels tels qu'ils se présentent actuellement, c'est-à-dire profondément remaniés par l'activité humaine. Elle s'appuie sur des méthodes géographiques ou écologiques classiques ;
- l'étude des fluctuations de certains éléments du milieu naturel pris isolément (analyse des climats,

des pollens…). Elle exige l'observation sur la longue durée, fournit des informations précieuses mais pas toujours concordantes entre elles ;

- l'étude des transformations des milieux naturels sous l'influence des interventions humaines (défrichements, reboisements, équipements hydrauliques…) ;
- l'étude complexe des rapports dialectiques entre l'évolution des sociétés et l'évolution des milieux naturels conduit alors le chercheur à s'intéresser à l'étude de l'espace rural à la fois en tant que réalité écologique et création humaine.

De très nombreuses communications présentées dans se séminaire, revendiquent ce type d'approche globale désormais trop connue pour qu'il soit nécessaire de la détailler d'avantage.

2.3 De l'espace attribut au territoire construit social

Il y a dans l'histoire de la pensée trois grandes catégories d'espaces : l'espace peut être considéré comme une « forme a priori » (Kant) ou bien une distance, une étendue qui est l'attribut de toute chose (Descartes) ou bien encore une relation entre « coexistants » (Leibnitz).

La définition kantienne est très rigide et peu adaptée à l'évolution rapide de notre époque. Par contre l'*espace-attribut* est la notion clé structurant le tome I de la Géographie universelle qui constitue l'une des rares tentatives récentes pour présenter une théorie homogène de l'espace. La démarche analytique cartésienne se rapproche de l'analyse structuraliste. Roger Brunet construit à partir d'un matériel limité, un édifice de plus en plus élaboré. Il tente de définir des lois générales de l'espace qui seraient indépendantes de l'objet spatialisé et donc des sociétés et de leur histoire. C'est la série des tables de « chorèmes » bien connues qui permettent de classer un certain nombre de réalités spatiales effectivement rencontrées. On joue sur une géométrie simple (combinaison de points, lignes, surfaces) mais riche. Les notions issues de l'économie spatiale sont privilégiées : centre-périphérie, éloignement-proximité, juxtaposition de zonages, hiérarchies urbaines… C'est la démarche privilégiée par les experts et les élus lorsqu'ils se soucient d'aménager le territoire national. Cependant, ce choix analytique présente l'inconvénient de couper en morceaux les processus, de ne les approcher que par lambeaux et par bribes, de casser les unités de sens.

La troisième approche, moins géométrique, met en doute le rôle exclusif, voire seulement primordial, de la proximité physique dans la construction territoriale. Elle tente de répondre à la question suivante : *comment l'homme social construit-t-il ses territoires et quelle est la dimension spatiale de cette construction* ?

Ainsi Claude Raffestin (1980 et 1986) considère le territoire comme une production sociale c'est-à-dire une construction élaborée par des acteurs sociaux à partir de cette réalité première qu'est l'espace : celui-ci est considéré comme un « construit » et non comme un « attribut ». Dans ce type d'approche, commune aux chercheurs du Laboratoire, l'accent est mis essentiellement sur les processus sociaux intervenant lors de la construction territoriale.

a. Le territoire, construction sociale

Si la construction territoriale résulte bien du rapport complexe entre groupe social et espace, il faut aller plus avant dans la nature de ce rapport dialectique, de ce « procès territorial » comme le nomme Raffestin.

« À l'occasion de la construction territoriale se manifeste *un ensemble de relations où circule le pouvoir*, élément consubstantiel à toute relation humaine », nous dit-il. Il est donc indispensable de savoir déchiffrer l'enchevêtrement complexe de la trame que les relations de pouvoir tissent dans toute production sociale qui prend réalité par son ancrage dans l'espace et dans le temps. Dans cette perspective relationnelle, l'enjeu essentiel, le pouvoir circulant, n'est ni possédé ni acquis définitivement mais exercé, c'est-à-dire *négocié à travers des relations dissymétriques* : c'est donc un acte fondamental de communication. Parmi la population (source de pouvoir par sa capacité d'innovation liée à son potentiel de travail), *les acteurs pourvus d'un projet* ou d'un programme vont être au centre de constructions territoriales diverses : c'est à travers eux que tout le reste prend du sens, se charge de significations multiples. Leurs stratégies, marges de manœuvre, de négociation, vont apparaître alternativement cohérentes, contradictoires ou paradoxales par rapport à des logiques sociales économiques et politiques de longue durée qui traversent et construisent les lieux qu'ils fréquentent, habitent ou utilisent.

On l'aura compris, ce type de pensée fait clairement référence à la sociologie des organisations. Le géographe y ajoute une autre notion : celle de « système territorial » lié à l'aménagement des espaces, contigus ou non, dont les groupes sociaux « font territoire ». Le « système territorial » est l'ensemble des relations de pouvoir mises en œuvre dans la construction territoriale ; il s'élabore à l'aide *d'instruments,* catégories obligées mais dont la combinatoire varie selon les époques historiques et le niveau des techniques : il s'agit de la Maille, du Nœud et du Réseau.

b. L'ambivalence du concept de territorialité

Le territoire ainsi construit est réapproprié, pratiqué, vécu par des populations qui n'ont pas forcément participé à son élaboration : on parlera alors de *« territorialité »*. Celle-ci reflète les multiples façons dont les

membres d'une collectivité construisent leur vécu territorial : les acteurs vivent à la fois le procès territorial et le produit territorial à travers un système de relations productivistes (liées à la ressource) ou existentielles (relevant de la construction identitaire donc de la mémoire collective).

La territorialité, c'est tout d'abord la manière temporaire dont les groupes sociaux satisfont à un moment donné, en un lieu donné, pour une charge démographique donnée, grâce à des outils donnés, leurs besoins en énergie et information. Il y aura des territorialités stables, de longue durée, d'autres plus éphémères. Comme pour la territorialité animale, il est nécessaire d'utiliser pour décrire la territorialité humaine, les notions de *distance*, de *centralité*, de *distribution*, de *densité* et de *ressource*. Cependant il ne s'agit pas d'un simple lien direct à l'espace, d'un marquage éthologique en quelque sorte, mais bien d'un rapport entre groupes sociaux pour la production, la consommation et l'échange de biens matériels. « La territorialité peut être définie comme un ensemble de relations prenant naissance dans un système tridimensionnel (société-espace-temps), en vue d'atteindre la plus grande autonomie possible avec les ressources du système. C'est un mode de relation à l'altérité, l'autre étant le territoire antérieurement modelé ou les individus, les groupes, les organisations qui s'y insèrent » (Raffestin, 1988).

Cependant la territorialité humaine n'est pas seulement constituée par des relations avec des territoires concrets mais aussi par des relations avec des territoires abstraits tels que langues, religions, technologies, etc. « *Toute collectivité sémiologise son environnement*. Ainsi les médiateurs et les processus de désignation et de communication constituent-ils des éléments majeurs dans l'étude de la territorialité humaine, éléments qui doivent occuper une place centrale dans une théorie de la territorialité humaine » (Priesto, 1965 [1]). Négliger le rôle des signes, des représentations dans la territorialité humaine, c'est se condamner à confondre *milieu et monde*. Les naturalistes ne prennent en compte que le milieu auquel l'animal ne peut pas échapper alors que l'homme peut y échapper par la culture qui est « *une série d'actes de communication* » (Leroy-Gourhan, 1989). Les modes de communication humains peuvent changer et ces changements jouent un rôle dans le développement des structures et des processus cognitifs, dans l'accroissement du savoir et des capacités qu'ont les hommes à l'enrichir. Lévi-Strauss a insisté sur le fait que « l'univers est objet de pensée au moins autant que moyen de satisfaire des besoins ». Le territoire serait donc « objet de pensée » c'est-à-dire produit « de et par la pensée ». Par exemple, la carte, information élaborée, est une des premières objectivations de « l'univers-pensée » : le territoire représenté est produit à l'aide de signes (point, ligne, plan) et par le jeu scalaire, il constitue *un moyen d'échapper à l'environnement immédiat* grâce à la représentation symbolique d'objets éloignés.

La territorialité humaine est donc en train de devenir un paradigme qui obligera vraisemblablement plusieurs disciplines à se repenser. Les chercheurs du laboratoire Dynamiques rurales explorent actuellement la pertinence du concept à travers deux types d'approches : l'une concerne plus particulièrement l'étude des rapports entre identité et construction territoriale, l'autre s'intéresse à l'évolution des modes de construction territoriaux et plus précisément à la juxtaposition de territorialités sédentaires et circulatoires dans les sociétés rurales en profonde mutation.

2.4 Nouvelles formes de territorialités

a. Identités et territorialités

C'est précisément la question de l'identité et de la mémoire des individus et des groupes dans leurs rapports au territoire, que sociologues et anthropologues du laboratoire investissent. Ils précisent ici les présupposés de leurs recherches. Nous appréhendons le territoire à la fois comme produit par les acteurs qui l'habitent ou/et y travaillent, ou/et le courent, le parcourent et comme processus de construction identitaire pour ces mêmes acteurs. Nous nous interrogeons sur la *nécessité du ou des territoire(s) réel(s) et symbolique(s)* pour donner à la fois sens aux actes et à l'être.

Dans les mutations contemporaines, le territoire reste un élément essentiel structurant de l'identité de l'acteur… et l'acteur produit du territoire. Nous sommes très attentifs à cette relation dialectique. De l'individuel au collectif : quels mécanismes identitaires se posent dans les différentes configurations territoriales ?

« L'identité est quelque chose qu'un individu, un collectif ont constamment à produire et à maintenir à des fins pratiques, en tant que processus ininterrompu de formation et de maintien d'un soi-même à travers des évolutions et des changements (ipséité) » (Dressler-Holohan et al., 1986). *Mon territoire, Notre territoire*, sont des expressions qui renvoient au sentiment d'appartenance. On peut parler d'*identité territoriale*. Le sentiment d'appartenance renvoie à son tour à la pratique du territoire (la montagne, la vallée, le village, la commune, le quartier, la maison, etc.). Les lieux sont identifiés les uns par rapport aux autres dans un espace de coexistence. Comment se construit le processus d'identification, processus qui consiste à reconnaître ce territoire comme sien ou de se reconnaître dans les propriétés et les attributs de ce territoire ? Pour com-

[1] « L'instrument et son utilité définissent mieux qu'aucun autre trait ce qu'est l'humain. Il y a des raisons de croire que l'homme et l'instrument sont deux phénomènes indissociablement liés… Non seulement, l'instrument confère à l'homme la possibilité d'agir sur le monde extérieur, de le soumettre à ses besoins ou à ses intérêts, mais il fournit à l'homme *des classes d'objets, c'est-à-dire des concepts, dont son intelligence se sert pour saisir le monde extérieur, pour le concevoir.* »

prendre ce mécanisme, nous prenons en compte les implications spatio-temporelles notamment à partir des récits de vie, des histoires de famille. Ainsi on cerne et on analyse la place et le rôle du lieu, des lieux dans la construction du je, du nous, du ils, de l'identité et de l'altérité. C'est dans la relation établie entre le(s) lieu(x) et l'acteur que nous pouvons lire avec pertinence la relation à l'autre. On aborde la territorialité en prenant en compte les positions sociales et les interactions. La territorialité (manière de construire son territoire) est vue sous l'angle dynamique. Aujourd'hui l'émergence de nouvelles territorialités doit être mise en relation (en interaction) avec les configurations territoriales (communautés de communes, bassins d'activités…). Cela nous renvoie aux questions des pluri-appartenances territoriales par exemple.

Nous éclairons ces questionnements par une lecture du quotidien, des pratiques quotidiennes. Habiter ici, vivre ici, travailler ici, « lus » sous l'angle des « manières d'habiter » renvoient à l'analyse des pratiques que les acteurs accomplissent dans leur vie de tous les jours, leurs activités… et cela dans un univers qui leur est familier, intelligible de l'intérieur dans l'organisation sociale du temps, de l'espace et la représentation sociale qu'ils en ont.

L'analyse des représentations sociales nous éclaire sur le sens endogène de la territorialité, c'est-à-dire sur la manière que l'individu ou le groupe a de construire son territoire. Comment les acteurs accomplissent telle ou telle activité ? De quelle manière la disent-ils à autrui ou la donnent-ils à voir à l'intention d'autrui ?

Un axe méthodologique important que nous privilégions renvoie à l'interprétation de l'action et de ses contextes du point de vue de l'acteur. C'est l'exploration du quotidien à travers le discours qui nous permet de saisir comment les acteurs donnent un sens à leurs pratiques et à celles d'autrui, comment territoire(s) et acteur(s) sont une construction mutuelle. Dans le récit, l'acteur social peut dire ce qu'il fait, décrire une situation, commenter ses actions et celles des autres. En se racontant et en racontant, l'acteur social met en scène son histoire, le lieu ou les lieux où se déroule son histoire, l'histoire des autres. Les conditions de production du discours sont aussi très importants. Le lieu, l'espace, la place du locuteur ou de la locutrice dans le groupe social donnent sens au récit. Ainsi on rend compte d'un « sens local », d'un sens territorial.

Nous tentons d'*accéder à l'organisation endogène par le discour*s produit par les acteurs. Par le récit, les acteurs rendent comptent de leurs activités, du cadre spatial dans lequel elles s'inscrivent, des situations qu'ils partagent avec d'autres, des rapports qu'ils entretiennent avec les lieux (le territoire). Pour construire le discours, les acteurs utilisent des ressources langagières qui leur permettent de décrire, d'expliquer, de raconter, de présenter, de commenter l'organisation d'un lieu (noms propres des lieux, découpages socio-culturels, religieux, etc.).

Dans le récit, les acteurs font part des modalités pratiques de leur vie courante en relation avec les autres, en fonction d'une certaine topographie du lien social (nous, les autres), le choix des « mots », le « nommer » pour se raconter, pour raconter le nous, raconter les autres, raconter le(s) territoire(s), est analysé comme élément explicatif :

- de l'identité individuelle et collective constamment à maintenir et à produire à des fins pratiques,
- de la territorialité.

L'affirmation d'un soi-même, d'un nous-mêmes, passe par la prise en compte du temps (cohérence, continuité avec incorporation du passé et projection sur le futur). On aborde ici la composition narrative dans sa mise en intrigue (Ricœur, 1983-1985).

À travers le récit nous relevons des indices dont les acteurs sociaux font usage pour donner à reconnaître qui ils sont, c'est-à-dire pour se positionner en configurant un espace social et en s'y localisant. Le territoire pourrait dénoter une manière relativement spécifique de topographier le lien social ou de configurer l'espace social et donc de procéder au repérage de soi et d'autrui.

Ainsi le territoire (lieux, pays, commune…) apparaît à la fois comme *ressource d'identification* (décrire son territoire c'est le doter d'attributs qui le spécifient, étant entendu que ces attributs spécifient aussi les gens qui y habitent), *localisation* (je peux vous dire qui je suis en vous indiquant d'où je suis et d'où je viens), *inscription familiale* (je peux vous dire qui je suis en vous renvoyant à une famille qui vit à tel endroit et en me positionnant dans ce réseau familial…), *mobilisation des savoirs locaux partagés* (je peux vous dire plus en détail qui je suis et vous parler de mon village dès lors que je sais, ou que j'ai découvert, que vous partagez avec moi tout un stock de savoir et d'informations relatifs à un lieu donné).

Ces réflexions théoriques et méthodologiques constituent une partie de ce grand enjeu qui consiste à identifier la construction sociale des territoires. Un autre versant de la territorialité est exploré dans le laboratoire : celui des mobilités.

b. Territorialités sédentaires et circulatoires

Dans l'ouvrage « *Les Fourmis d'Europe* », Tarrius et Marotel (1992) s'intéressent au couple particulier migrant-territoire « parce qu'il permet d'accéder à l'initiative de l'autre dans la construction sociale d'un lieu ». Ce n'est donc pas du point de vue des sédentarités (qui sont au cœur de l'espace-territoire national) qu'il se place, mais à la périphérie, sur la marge, qu'il axe son étude territoriale.

Pour le migrant, la référence est le territoire qu'il construit, qu'il parcourt, qu'il traverse et parfois qu'il conquiert sans se soucier de l'usage des lieux ni de leur mise en valeur. Ainsi il oblige le chercheur à travailler sur le couple mobilité/sédentarité, fixité/errance, identité/altérité, « pour comprendre les emboîtements entre trajectoires singulières, destins collectifs et formes spatiales ». Pour le sédentaire, l'identification, le « nous », c'est l'appropriation du territoire, les frontières établies avec les voisins, les rapports à l'État-Nation. Pour le migrant, la ville, la campagne ne sont plus des lieux de sédentarité mais un carrefour de mobilités : *l'espace est celui du mouvement*. On sort donc de la centralité locale pour aborder des centralités éclatées ; ce n'est plus l'outil d'observation *centralité/périphérie* qui prévaut pour l'analyse, mais l'outil *circulation/trajectoire*, lieux centraux multiples, divers, où passent et arrivent sans arrêt des circuits migratoires.

Le parcours du migrant est constitué de trois *étages spatiaux* : les lieux intra-urbains, les zones d'accueil plus ou moins étendues, les longs itinéraires conduisant du lieu d'origine aux divers lieux d'accueil du migrant. Or, les études portent souvent, non pas sur la trajectoire réelle du migrant, c'est-à-dire son projet, mais sur les lieux de départ ou d'arrivée en insistant sur les problèmes qu'il y rencontre (du point de vue des autochtones). De même, entre les étages territoriaux, *des temporalités différentes* permettent d'instaurer des continuités : les rythmes sociaux de quotidienneté s'inscrivent dans les lieux de voisinage ; l'histoire de vie exprime les trajectoires individuelles ou familiales dans l'espace d'accueil ; les successions de générations, temps plus long, construisent tout au long du parcours migratoire une culture, source non pas de *savoir-faire* mais de *savoir-être*.

Ces rapports espace/temps indissociables permettent de saisir l'être réel du migrant dans ses productions socio-spatiales immédiates ainsi que dans sa constitution en communauté qui défait et refait sans cesse le lieu. Donc *le paradigme mobilitaire* qui vient d'être décrit, déborde le seul déplacement spatial : se déplacer dans l'espace, c'est toujours traverser des hiérarchies sociales. « Chez le migrant, c'est accrocher tous les lieux parcourus par soi et les autres (reconnus comme identiques) *à une mémoire* qui, devenue collective, réalise une entité territoriale. Dans cette mémoire collective sont fédérés étapes, parcours-supports des multiples réseaux d'échanges. Le migrant est un "nomade", ses circuits ne sont jamais ceux du hasard mais sa logique nous est étrangère. C'est la *connaissance du cheminement* qui lui donne force sur le sédentaire ».

Au-delà du cas des migrants permanents analysés par Tarrius, ces travaux nous invitent à réfléchir sur les deux types de territorialités que sont amenés à mobiliser de plus en plus de ruraux :

- le mode localisé, autochtone, redevable des hiérarchies territoriales et des politiques nationales, de l'ordre historique des centralités, porté par les élus et les aménageurs. Il en résulte des *espaces délimités, zonés, juxtaposés*. Le chercheur analyse alors du flux, du chiffre, fait du repérage, de la mesure des distances et des densités. C'est l'évidence locale des juxtapositions ;
- le mode circulatoire : tout lieu est également un point de passage ou de résidence temporaire pour les populations *qui connaissent le chemin d'un lieu de sédentarité à un autre*. Elles traversent ainsi des espaces assignés, juxtaposés. Les migrants recomposent ces espaces en un territoire plus vaste, échappant aux centralités autochtones, hors des étroits maillages des technostructures étatiques. *Cette construction territoriale est faite de superpositions :* les lieux traversés, fréquentés plus ou moins longtemps, sont des éléments de vastes ensembles territoriaux, supports aux réseaux. (Tarrius, 1993)

Le déplacement n'est donc pas l'état inférieur de la sédentarité. La trajectoire spatiale, l'itinéraire, sont des lieux pleins de rapports sociaux, d'échanges, d'expériences, qui associent des individus d'origines diverses. *Plusieurs communautés peuvent donc donner sens à des territoires différents sur un même lieu.* La superposition devient un mode de coprésence dans l'espace rural pour des populations migrantes aux contours professionnels très différents.

Cela oblige le chercheur à déplacer le regard aux frontières, à faire varier les points de vue. Si l'on se donne la peine de regarder de la sorte, on découvre alors la nécessité de concevoir non seulement des enjeux économiques mais aussi les questions *d'identité* et *d'altérité* comme phénomène social constituant tout territoire. Cela contraint le chercheur à travailler dans les interstices des disciplines scientifiques, dans ce que celles-ci ont tendance à dissocier, en un mot à réintroduire « une pensée de l'entre-deux » pour penser le territoire *à la fois* comme un lieu où l'on habite mais aussi celui où l'on réside temporairement ; *à la fois* comme un lieu où s'élaborent des identités mais aussi où se produisent des altérités (Piolle, 1991).

Références

Cauquelin A., Musso P. (1993. " Le réseau, outil d'analyse ". In *Dictionnaire critique de la communication, tome 1 : les données de base, les théories opérationnelles*, sous la direction de L. Sfez, Paris, PUF, 922 p.

Négrier E. (1989). *La maîtrise politique des réseaux de communication,* Thèse, Université de Montpellier I.

Le Berre M. (1992). " Territoires ". In *Encyclopédie de Géographie*, ss la dir. de A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, Economica, p. 622.
Note de l'auteur, *Aménagement :* création d'équipements pour l'organisation matérielle du territoire ; *Gestion :* entretien des équipements, sauvegarde du patrimoine, production de biens.

Lévy J. (1993). " A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? ". In *Espace-Temps «Les apories du territoire»*, n° 51/52.

Bertrand G. (1975). " Pour une histoire écologique de la France rurale ". *Histoire de la France Rurale*, chapitre I, p. 34-112, Seuil.

Raffestin C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques.

Raffestin C. (1986). " Écogénèse territoriale et territorialité ". In *Espaces, Jeux et Enjeux*, Fondation Diderot.

Raffestin C. (1988). " Repères pour une théorie de la territorialité humaine ". In *Réseaux territoriaux*, Caen, Paradigme.

Prieto L. (1965). *Messages et signaux*, Paris, PUF.

Leroi-Gourhan A. (1989. *Le geste et la parole*, *Techniques et langage*s, Paris, Albin Michel, (Coll. Sciences d'Aujourd'hui).

Dressler-Holohan W., Morin F., Quéré L. (1986), avec la coll. de Granié A.M. et de Loviconi M.A. *L'identité de " Pays " à l'épreuve de la Modernité*, Paris, CEMS, EHESS.

Ricœur P. (1983, 1985). *Temps et récits,* Paris, Seuil, 3 tomes.

Tarrius A., Marotel G. (1992). *Les fourmis d'Europe*, Paris, L'Harmattan.

Tarrius A. (1993). *Territoire circulatoire des migrants et espaces urbains*, (Groupe de travail du GDR Réseaux : Réseaux sociaux et territoires), 18 p. ronéotées.

Piolle X. (1991). " Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? ". In *Espace géographique*, n° 4, p. 349, 1990-91.

Dynamiques agraires et développement rural.
Pour une analyse en termes de transition agraire

Philippe JOUVE
CNEARC Montpellier

Les dynamiques agraires qui sont à l'œuvre dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, induisent des changements dans les modes d'exploitation des milieux, la gestion des ressources naturelles et dans l'occupation de l'espace qui influent très directement sur la construction sociale des territoires. Plusieurs communications à ce séminaire le montrent de façon très claire, notamment la communication sur l'évolution historique de l'occupation de la vallée du Zambèze au Zimbabwe.

Dans cet exposé introductif qui fait suite à ceux de Marie-Claude Cassé et Anne-Marie Granié sur le territoire et les différentes perceptions qu'il suscite, j'ai pensé qu'il pourrait être utile à nos débats de réfléchir sur la notion de dynamique agraire et les facteurs et processus qui lui sont liés. Par ailleurs, abordant le thème des dynamiques agraires dans une école dont la mission est de former des cadres pour le développement rural, il m'a paru opportun d'élargir cette réflexion aux relations existant entre dynamiques agraires et développement.

En particulier, je voudrais montrer que l'analyse et la compréhension des dynamiques agraires ne sont pas un simple exercice spéculatif ayant pour but de faire progresser nos connaissances sur les milieux ruraux, mais constituent un préalable nécessaire dans l'élaboration de politiques et de stratégies de développement rural pertinentes.

Dans les PED [1] (c'est surtout de ces pays dont je parlerai ici, même si un certain nombre des réflexions qui vont suivre peuvent s'appliquer aux pays industrialisés), on a assisté au cours des dernières décennies à une évolution très rapide des modes d'exploitation agricole des milieux. De ce fait, il en a résulté des dynamiques agraires fortes mais aussi contrastées.

Une des conséquences de ces fortes dynamiques agraires, souvent soulignée, a été que les capacités endogènes d'adaptation des sociétés rurales qui avaient fait leur preuve au cours des périodes antérieures, ont été dépassées par la rapidité d'évolution des conditions d'exploitation des milieux occupés par ces sociétés.

C'est ce décalage entre changement et adaptation empirique au changement qui peut justifier une intervention externe de la part de la recherche et des structures de développement. Cela n'en garantit pas pour autant l'efficacité et ne dispense pas de valoriser les savoir et savoir-faire accumulés par les sociétés rurales qui ont su, en l'absence de recherche agronomique et de projets de développement, assurer jusqu'ici la durabilité de leur agriculture.

Les causes ou les facteurs de ces dynamiques agraires sont bien connus, même si leur poids respectif et leurs conséquences font l'objet de débats qui sont loin d'être clos [2].

Dans les pays en développement, deux grands facteurs d'évolution des dynamiques agraires sont généralement invoqués. Le premier est la formidable croissance démographique qu'ont connue ces pays, le deuxième est l'ouverture au marché avec la monétarisation des échanges qui en a résulté.

Depuis le début du XXe siècle, beaucoup de pays en développement ont vu leur population être multipliée par dix (Gendreau, 1996). Cette augmentation historique de population s'est traduite par une évolution très rapide des rapports entre population rurale et espace cultivable qui a modifié les modes d'exploitation du milieu, c'est-à-dire les systèmes techniques de production et, au delà, la gestion sociale des ressources et l'organisation des territoires.

Mais lorsqu'on s'intéresse à l'effet de cette croissance

[1] Pays En Développement.

[2] Voir à ce sujet l'article de Milleville et Serpantié (1994).

démographique sur les dynamiques agraires quelques précautions méthodologiques s'imposent. En particulier il faut faire attention de ne pas confondre densité de population et pression foncière. En effet si l'on s'intéresse à la pression foncière, c'est-à-dire à la densité de population agricole par surface agricole utile (SAU), il faut tenir compte de la part de la surface totale qui est effectivement cultivable. Ainsi au Sahel, cette part peut aller de 95% en milieu sableux à moins de 40% en milieu cuirassé. Il faut également tenir compte des migrations qui sont importantes dans les PED et qui peuvent majorer ou minorer le croît naturel de la population d'une région suivant que dominent les arrivées de populations allochtones ou l'émigration de populations autochtones. Enfin, dans la population rurale totale, il faut distinguer la population qui vit principalement de l'exploitation agricole des terres de celle qui exerce des activités rurales non agricoles (commerce, services divers) et qui ne contribue pas directement à la pression foncière.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la notion de saturation foncière, à laquelle il est fait souvent mention pour caractériser la situation de nombreuses régions des PED, est une notion éminemment relative. En effet, le seuil de saturation d'un espace agricole dépend des moyens et des modes d'exploitation adoptés par les agriculteurs. Ainsi en système de défriche-brûlis, l'espace peut être saturé avec moins de 20hab./km², alors que le même espace cultivé en rizière (si les conditions le permettent) pourra supporter une densité de population dix à vingt fois plus forte.

Pour analyser, dans les pays préindustriels, c'est-à-dire dans la plupart des PED, les conséquences de la pression foncière sur les dynamiques agraires et les modes d'exploitation agricole de l'espace, deux thèses sont habituellement sollicitées, celle de Malthus et celle de Boserup (Tiffen, 1995).

Partant du postulat que la population croit de façon géométrique alors que la production agricole ne croît que de façon arithmétique, la thèse de Malthus considère qu'à terme, la croissance de la population d'une région entraîne une surexploitation du milieu, la dégradation de la fertilité des terres et donc une baisse de production, cause de famines qui vont par " feed back " rétablir l'équilibre entre la population et les capacités de production agricole de la région considérée.

La thèse de Boserup prend l'exact contre-pied de celle de Malthus. Elle considère que l'évolution de la population rurale est une variable indépendante de l'augmentation de la production et que la croissance démographique est un des facteurs importants du développement agricole et de l'intensification.

Le travail de Matty Demont sur l'évolution des systèmes de production dans le nord de la Côte d'Ivoire a mis à l'épreuve du terrain ces deux théories. La communication qu'il présente montre que, dans sa zone d'étude, c'est incontestablement la thèse de Boserup qui rend le mieux compte des dynamiques agraires observées ; mais lorsqu'on élargit le cadre de référence, on s'aperçoit que si certains terrains relèvent de la logique boserupienne, d'autres en revanche connaissent une évolution plus conforme à la thèse malthusienne. Ainsi les études faites au nord-Nigéria par Michael Mortimore ou celles qu'il a effectuées avec Mary Tiffen et Francis Gichuki dans le district de Machakos au Kenya rapportées dans l'ouvrage au titre très explicite : " *More people, less erosion* ", (Tiffen *et al.,* 1994) illustrent de façon très convaincante la thèse de Boserup. A l'inverse, les travaux du géographe Marchal au Yatenga (Burkina Faso) (Marchal, 1983) vont dans le sens de la thèse malthusienne à ceci près que la sanction du processus de dégradation des terres entraînée par la croissance démographique n'est plus la famine, mais la migration vers les régions sud-ouest du pays moins peuplées.

Notons au passage que cette logique malthusienne est sous-jacente à de nombreux discours concernant la situation agricole en Afrique sub-saharienne, en particulier dans les media alors qu'elle est loin de rendre compte de la diversité des situations. Pourquoi l'option pessimiste est-elle privilégiée ? Est-ce par conformisme intellectuel ou pour espérer, en jouant les Cassandre, être mieux écouté ?

Pour tous ceux qui sont engagés dans des opérations de développement rural, il est important d'évaluer à partir des études de terrain qu'elle est celle de ces deux thèses qui paraît la plus conforme à la réalité. Comme on l'a vu précédemment, suivant les terrains auxquels on a affaire, une thèse paraît plus appropriée que l'autre pour expliquer les situations observées à un moment donné.

Mais si l'on adopte un point de vue plus diachronique dans l'étude des conséquences de la pression foncière sur les dynamiques agraires on peut se demander si, au lieu d'opposer la thèse de Boserup à celle de Malthus, il ne conviendrait pas plutôt de les associer, ou plus précisément de les solliciter successivement afin d'analyser l'évolution des sociétés rurales des PED en terme de " transition agraire ". En effet, dans un premier temps, quand une société rurale est confrontée à une croissance démographique quasi exponentielle comme cela a été le cas au XX^{e} siècle dans beaucoup de régions du Sud, cette société, faute de temps pour s'adapter aux nouvelles conditions de production, va continuer à pratiquer les systèmes de production qu'elle connaissait auparavant. Comme ces systèmes s'avèrent généralement inadaptés aux nouvelles conditions de production, on entre alors dans un processus de type malthusien : dégradation du milieu, baisse de productivité des terres, famine, exode. Mais dans un certain nombre de situations, on s'aperçoit qu'au bout d'un temps plus ou moins long, les sociétés rurales réagissent et changent leur façon de gérer leur territoi-

re et les ressources naturelles qui s'y trouvent.

Les dynamiques agraires relèvent alors plus d'un processus boserupien comme nous avons pu l'observer à Maradi au Niger (Joet *et al.,* 1998) et comme l'a clairement montré Mortimore au nord-Nigeria et au Kenya (Tiffen *et al.,* 1994). C'est ce changement de comportement vis-à-vis de l'exploitation des ressources du milieu qui caractérise ce que l'on peut appeler, par analogie avec la transition démographique, la transition agraire.

Je pense que les agronomes, et d'une façon générale les développeurs, auraient tout intérêt à approfondir cette idée de transition agraire, car c'est un processus que l'on peut observer dans de nombreuses régions des PED (sud du Mali, bassin arachidier du Sénégal, nord-Cameroun, etc.). Dans ces régions, contribuer au développement rural, c'est peut-être favoriser tout ce qui peut hâter cette transition.

L'autre enseignement à tirer de cette façon de concevoir l'évolution des sociétés rurales, est de ne pas se focaliser sur une période particulière de leur histoire, au cours de laquelle on observe une dégradation du milieu. Demain, ces sociétés peuvent réagir et adopter de nouveaux modes de gestion de leur milieu. Cela revient à privilégier une approche historique de leurs systèmes agraires.

Le deuxième grand facteur d'évolution des systèmes agraires dans les PED a été l'ouverture de ces pays à l'économie de marché qui a entraîné le développement de la monétarisation des échanges.

L'administration coloniale avait pressenti le rôle de ce facteur, en instituant l'impôt de capitation qui obligeait les populations indigènes à pratiquer des cultures de rente afin de se procurer des revenus monétaires leur permettant de payer l'impôt [1]. Par la suite, le développement de ces cultures de rente (coton, arachide, café, cacao, etc.) a précipité cette évolution, notamment en Afrique sub-saharienne. Celle-ci a eu des effets importants et variés, parmi lesquels je citerais quelques exemples.

Au delà des transformations des systèmes techniques de production qui intéressent plus particulièrement les agronomes, cette monétarisation des échanges a eu un impact très sensible sur les rapports sociaux au sein de ces sociétés, et cela à différents niveaux. Tout d'abord, cette monétarisation a modifié l'organisation et le fonctionnement des unités familiales. En effet, l'introduction des cultures de rente, en particulier sur les parcelles individuelles des dépendants (les femmes et les cadets), leur a permis d'accéder à des revenus monétaires et donc à une certaine indépendance économique vis-à-vis des aînés et chefs de famille auxquels ils étaient, auparavant, fortement assujettis. Cette perte d'autorité des aînés a contribué à accélérer une évolution qui ne date pas d'aujourd'hui, à savoir la division des familles élargies : on s'achemine progressivement dans ces régions vers des familles de type nucléaire comparables à celles que l'on peut trouver dans les pays industrialisés. Cette évolution peut avoir des conséquences importantes car les familles élargies étaient probablement mieux armées que des familles restreintes pour surmonter un certain nombre de handicaps et d'aléas climatiques, économiques ou liés à la maladie.

Ce développement des échanges marchands a eu aussi des conséquences sur les rapports sociaux au niveau des communautés villageoises, notamment en ce qui concerne les échanges de travail mais plus encore les échanges de terre. Ces changements dans la gestion de la terre constituent une thématique de recherche de première importance, notamment en Afrique sub-saharienne, car on peut formuler l'hypothèse selon laquelle la monétarisation du foncier est un phénomène qui va avoir des effets considérables sur les dynamiques agraires (Leroy et al., 1997). Pour simplifier, on peut dire que jusqu'à une date récente, dans beaucoup de communautés rurales, la terre appartenait aux familles et aux lignages qui l'avaient défrichée en premier. Le " droit de hache " fondait la propriété même si par la suite, les familles fondatrices acceptaient d'accueillir de nouvelles familles et leur donnaient une partie de leurs terres, sans contrepartie financière, afin de renforcer le noyau de peuplement initial. Avec la monétarisation de la terre, on assiste à une modification assez radicale de la façon dont est géré ce facteur de production tout à fait essentiel pour l'agriculture. On peut penser que cette monétarisation de la terre va accentuer les disparités au sein des villages, altérer les liens de solidarité et conduire à une prolétarisation d'une partie de la population.

On peut aussi se demander si les interdits qui frappaient ou frappent encore la vente de terre dans de nombreuses sociétés africaines (les paysans étant, suivant l'adage bien connu, de simples usufruitiers d'une terre que leur ont léguée leurs ancêtres afin de la transmettre à leurs descendants) ne sont pas à interpréter comme la manifestation de la volonté de ces sociétés de privilégier le lien social au détriment de l'accumulation matérielle, génératrice d'inégalités. En d'autres termes, la signification culturelle et politique des modes traditionnels d'appropriation et de répartition de la terre paraît prédominante par rapport à leur signification économique.

C'est pourquoi il faut être très attentif aux évolutions de la gestion du foncier consécutif à la monétarisation de la terre, aussi bien la monétarisation de la location qui remplace le prêt de terre que la monétarisation de l'acquisition de terre.

[1] Il est intéressant de noter qu'une politique similaire a été adoptée par l'administration coloniale du Zimbabwe. L'imposition des populations de la vallée du Zambèze les a conduites à aller travailler comme ouvriers agricoles dans les fermes commerciales des blancs sur les plateaux (cf. communication de S. Aubin)

Ce thème est d'autant plus important que les effets de la monétarisation de terre sur les rapports sociaux sont sensiblement différents suivant que l'on a affaire à des populations autochtones, relativement homogènes, qui arrivent à adapter les règles traditionnelles à cette évolution générale du foncier, ou à des sociétés composites au sein desquelles cohabitent des autochtones et des allochtones. Dans ce cas, on note que chacune des populations à tendance à se référer à une réglementation particulière concernant l'accès au foncier. Les autochtones vont se référer à la réglementation coutumière afin de préserver leurs droits traditionnels sur la terre alors que les allochtones vont invoquer les réglementations modernes édictées par les Etats, comme la loi du domaine national au Sénégal, pour revendiquer des terres qui, de leur point de vue, ne sont pas mises en valeur alors qu'elles constituent pour les autochtones des jachères longues [1].

Même s'ils nous paraissent les plus importants, la croissance démographique et la monétarisation des échanges ne sont pas les seuls facteurs des dynamiques agraires dans les PED.

Parmi les autres facteurs, on peut citer la capitalisation de la rente de fertilité que procure le défrichement d'une forêt. C'est un puissant facteur d'évolution des systèmes agraires là où l'occupation des terres est encore peu développée, comme en Amazonie, en Indonésie ou en Afrique centrale. Cette captation de la rente forestière est le moteur des fronts pionniers que l'on observe dans ces régions et la cause principale de la disparition de la forêt. Cette dynamique agraire pose des problèmes difficiles à résoudre aux agronomes et aux *développeurs* qui cherchent à mettre en place des systèmes de culture alternatifs, fixés et durables. En effet, la plupart de ces systèmes ont bien du mal à assurer une productivité du travail et un bénéfice économique comparables à ceux des systèmes basés sur la défriche de la forêt. La communication d'Aquiles Simoes sur l'Amazonie brésilienne offre une bonne illustration de ce type de situation.

Les législations et réglementations promulguées par les Etats en matière de politique agricole constituent également un facteur important d'évolution des systèmes agraires. L'étude historique de l'évolution agraire de la vallée du Zambèze au Zimbabwe, faite par Stéphanie Aubin, montre combien les législations imposées par le haut, par le pouvoir central qui, de surcroît, était un pouvoir de type colonial, pouvaient avoir des effets pervers et perturber profondément et durablement le fonctionnement des sociétés traditionnelles, notamment dans leurs rapport avec la nature et la gestion des ressources naturelles.

Après avoir évoqué un certain nombre de facteurs d'évolution des dynamiques agraires, je voudrais revenir à la question de départ : pourquoi est-il important de bien comprendre ces dynamiques agraires lorsqu'on s'intéresse au développement rural ? Tout simplement parce que si l'on veut faire du développement intelligent, il faut mettre en cohérence ces dynamiques avec les propositions qu'on sera amené à faire aux agriculteurs et à négocier avec eux. C'est le manque de cohérence qui explique l'échec de beaucoup de projets de développement.

Dans cette recherche de cohérence, le recours à la théorie de Boserup peut être d'une réelle utilité. Certes on peut contester le caractère un peu mécaniste et simplificateur de la relation qu'elle établit entre intensification agricole et augmentation de la population rurale. En effet, cette relation n'est pas toujours vérifiée. Ceci étant, comme les grandes thèses, celle de Boserup démontre ce qui l'on considère *a posteriori* comme l'évidence. L'intensification agricole, comme on le sait, correspond à un investissement en travail et/ou en capital par unité de surface cultivée. Dans les pays développés cette intensification se fait surtout par l'investissement en capital. Dans les sociétés préindustrielles, cadre dans lequel se place Boserup (ce que ses contempteurs ont tendance à oublier), c'est essentiellement l'investissement en travail qui va permettre l'intensification. Il est donc assez logique que cette intensification ne puisse avoir lieu que lorsqu'il y a suffisamment de bras pour travailler la terre.

Cette intensification est-elle automatique dès lors que la population s'accroît ? Certainement pas, la densité de population étant un facteur nécessaire mais pas suffisant.

Par contre, ce qui se vérifie sur le terrain, dans les agricultures préindustrielles des pays du Sud, c'est que l'intensification agricole n'a pratiquement jamais lieu là où la densité de population rurale est faible. Or beaucoup de projets proposent des actions d'intensification dans des situations où il est clair que les populations locales n'ont aucune propension à l'intensification. L'exemple des projets de mise en valeur des bas-fonds en Guinée Conakry est très significatif à cet égard. Là où il y a une certaine pression foncière et où les bas-fonds ont commencé à être exploités par les agriculteurs, ceux-ci sont prêts à participer à des projets d'aménagement et de mise en valeur de ces bas-fonds. Par contre, là où la pression foncière est faible, les populations continuent à préférer exploiter les terres de plateau avec des systèmes de défriche-brûlis et à pratiquer la chasse et des activités de cueillette plutôt que descendre cultiver les bas-fonds. Aussi il apparaît important de bien situer, dans les zones d'intervention des projets, à quel stade agraire on se situe afin que les propositions de développement que l'on sera amené à faire soient cohérentes avec ce stade.

L'idée paraît séduisante, mais lorsqu'on veut la mettre en pratique sur le terrain, on est souvent confronté au

[1] Voir à ce sujet la communication de Sylvie Fanchette et celle de P. Ndiaye, A. Ba et J. Boulet au séminaire international qui s'est tenu à Dakar en avril 1999 sur le thème "La jachère en Afrique tropicale" (IRD-CORAF).

fait que l'exploitation agricole des milieux, à l'échelle de la zone d'intervention d'un projet, est loin d'être homogène. Dans la même région, on observe souvent différents modes d'exploitation et différents niveaux d'intensification. Ainsi au Fouta-Djalon (Guinée), on peut trouver dans le même village des agriculteurs qui pratiquent la défriche-brûlis, à coté de femmes qui cultivent des *tapades*, petites parcelles closes totalement " artificialisées " nécessitant un investissement en travail considérable et qui correspondent à des situations d'intensification extrême (Maringue, 1992).

Cette situation où se côtoient l'intensif et l'extensif est loin d'être unique. On la retrouve dans de nombreuses régions des PED et son analyse est toujours riche d'enseignement.

Les causes de cette coexistence sont multiples. Elle peut être due à un accès différencié au foncier entre les hommes et les femmes comme c'est le cas au Fouta-Djalon, ou entre autochtones et allochtones comme dans l'ouest du Burkina. Elle peut être due à la distance qui induit des coûts d'exploitation supplémentaires, ce qui conduit les agriculteurs à pratiquer des systèmes intensifs sur les champs proches et des systèmes extensifs sur les champs éloignés (Beavogui & Ducros, 1996). Il y a d'autres raisons qui peuvent être liées à une stratégie anti-aléatoire combinant l'extensif et l'intensif.

On voit donc qu'il est parfois difficile de référencer une situation locale par rapport à un stade agraire bien précis quand coexistent des modes d'exploitation différents. Cette hétérogénéité d'exploitation que l'on constate à l'échelle locale est encore plus fréquente à l'échelle régionale. Dans des régions comme celle du Yatenga (Burkina-Faso) ou de Maradi (Niger), à proximité des villes et le long des axes de circulation, les densités de population sont élevées et les systèmes de production différents de ceux pratiqués dans les zones plus enclavées.

Cette hétérogénéité de la densité de peuplement est une caractéristique propre à de nombreuses régions d'Afrique car aux raisons déjà invoquées de proximité des villes et des routes, s'ajoutent l'effet des endémies (onchocercose dans la vallée des Volta ; mouche Tsétsé dans la vallée du Zambèze) ainsi que l'effet de l'insécurité due à la traite et aux guerres tribales qui dans le passé ont pu vider certains territoires en même temps qu'elle provoquent un regroupement de populations comme on le constate dans la région du Zou au Bénin. La conséquence de cette hétérogénéité de densité de population est la coexistence, à l'échelle régionale, de systèmes de production très contrastés. Mais à cette diversité géographique des systèmes de production on peut, généralement, faire correspondre des stades successifs d'occupation et d'exploitation de l'espace qui peuvent aller de la défriche-brûlis dans les zones de front pionnier à des systèmes fixés de culture continue sans jachère, comme ce que l'on observe dans la région de Maradi au Niger.

En procédant de la sorte, on met la synchronie au service de la diachronie, l'analyse géographique de la diversité régionale des modes d'exploitation du territoire au service de la reconstitution des différentes étapes historiques de l'occupation et de l'exploitation de ce territoire (Jouve & Tallec, 1994).

Ainsi l'hétérogénéité des modes d'exploitation du territoire, qui peut paraître à première vue une difficulté pour l'étude des dynamiques agraires d'une région, devient au contraire, en adoptant cette méthode, une aide pour l'étude de ces dynamiques.

En conclusion, même si l'analyse des dynamiques agraires n'est pas toujours évidente, elle me paraît être absolument nécessaire pour améliorer l'efficience des projets de développement rural. En effet, en visitant plusieurs de ces projets à l'occasion de l'encadrement de travaux d'étudiants, je suis souvent frappé par la cécité de ces projets par rapport aux situations dans lesquelles ils se trouvent et qu'ils ont mission de transformer, cécité concernant aussi bien la diversité régionale des systèmes de production que les stades de l'évolution agraire des zones dans lesquelles ils interviennent.

Une réflexion en terme de dynamique agraire paraît donc indispensable pour élaborer des stratégies de développement qui aient quelque chance de rencontrer l'assentiment des populations et de susciter cette " participation " tant recherchée par les opérateurs de développement. C'est une des options de base du CNEARC que de former des cadres ayant cette capacité d'accompagner les dynamiques de développement et c'est cette démarche que nous nous efforçons de promouvoir à travers un certains nombre d'études et de recherches de terrain dont certaines sont présentées dans ce séminaire.

Références

Beavogui F., Ducros C. (1996). Contribution à l'étude du système agraire de l'arrondissement de Mayahi (Niger) par l'analyse des agrosystèmes villageois. I*n : Gestion des terrains et des ressources naturelles,* P. Jouve (eds.), Ed. CNEARC Montpellier. 63-75.

Fanchette S. (1999). Communication au Séminaire international "La jachère en Afrique tropicale" IRD, CORAF, Dakar (Sénégal), avril 1999. *Actes à paraître*.

Gendreau F., Gubry P., Veron J. (1996). *Populations et environnement dans les pays du Sud*.. CEPED. Ed. Karthala.

Joet A, Jouve P., Banoin M. (1998). " Le défrichement amélioré au Sahel. Une pratique agroforestière adoptée par les paysans ". Bois et forêts des tropiques, 225 (1) : 31-43.

Jouve P., Tallec M. (1994). " Une méthode d'étude des systèmes agraires par l'analyse de la diversité et de la dynamique des agro-systèmes villageois ". Cahier de la Recherche Développement n°39 : 43-59.

Leroy E., Karsenty A., Bertrand A. (1997). *La sécurisation foncière en Afrique ; pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris, Ed. Karthala. 338 p.

Marchal J.Y. (1983). *Yatenga, nord Haute-Volta : la dynamique d'un espace rural soudano-sahélien*. Éd. Orstom.

Maringue V. (1992). Étude de la diversité des agrosystèmes villageois dans le Fouta-Djalon (Rép. de Guinée). Mémoire ESAT-CNEARC Montpellier.

Milleville P., Serpantié G. (1994). " Dynamiques agraires et problématique de l'intensification de l'agriculture en Afrique soudano-sahélienne ". C.R. Acad. Agri. 80 (8) : 149-161.

Ndiaye P., Ba A., Boulet J. (1999). Communication au Séminaire international "La jachère en Afrique tropicale" IRD, CORAF, Dakar (Sénégal), avril 1999. *Actes à paraître*.

Tiffen M. (1995). " Population Density, Economic Growth and Societies in transition : Boserup reconsidered in a Kenyan case-study ". Development and change, 26. Institute of Social Studies Oxford : 31-36

Tiffen N., Mortimore M., Gichuki F. (1994). *More people less erosion. Environnemental recovery in Kenya*. Ed. Willey (England.).

De la nature à la culture

Logiques de fronts pionniers et enjeux de l'autochtonie dans les plateaux du Centre Viêt-Nam

Frédéric FORTUNEL
Université Toulouse Le Mirail

Le Viêt-Nam présente la caractéristique d'être un pays dont l'histoire de la construction nationale est marquée par des dynamiques pionnières engagées dès le premier siècle de notre ère vers le sud et poursuivies encore aujourd'hui sous d'autres formes vers l'ouest. Ces nouvelles dynamiques concernent essentiellement la caféiculture. Pour s'en tenir à quelques chiffres significatifs sur cette production vietnamienne, ce pays qui était seulement à la 31e place mondiale sur le plan de la production il y a dix ans, est passé en 1998, selon des estimations, à la 4e place mondiale, arabica et robusta confondus (fig.1). Ainsi la vente du café sur le marché mondial (malgré une décote due à la qualité du produit) représente le deuxième poste des revenus agricoles du pays après le riz avec 334 millions de dollars en 1997 (Far Eastern Economic Review Asia year book, cité par Papin, 1999, p.176). Cette croissance s'est faite essentiellement dans la province du Dak Lak qui est le cœur de la caféiculture vietnamienne depuis l'époque coloniale. C'est globalement depuis le début des années quatre-vingt que les superficies ont augmenté fortement dans cette province : on est passé de 7 600 ha au sortir de la guerre en 1975 à 13 900 en 1980, puis à 21 800 en 1985, à 54 000 en 1990 pour arriver à 130 000 ha en 1997 pour une production de 210 000 tonnes [1]. Plutôt que d'analyser le front pionnier caféicole de la province du Dak Lak dans ses manifestions agro-économiques, on propose ici de privilégier l'analyse du contexte historique dans lequel se sont construites ces dynamiques afin de mettre en lumière les enjeux sociaux qui s'y déroulent.

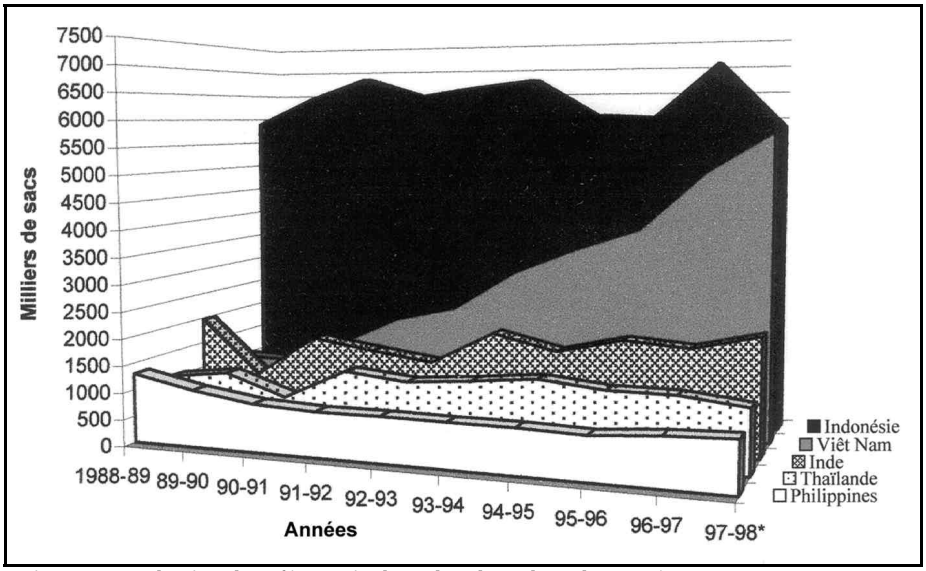

Figure 1 : Production de café en Asie du Sud et du Sud-Est de 1988 à 1998. Source : Litcht (1997)
* 1997-98 : estimations

Avant d'aller plus loin dans cette voie, on peut reprendre temporairement la définition du front pionnier donnée par Roger Brunet dans son *Dictionnaire de la géographie : « le front pionnier est une limite atteinte par la mise en valeur de colons dans des terres jusque là vides ou peu peuplées* ». Cette définition renseigne finalement assez peu sur les différents aspects contenus dans ces phénomènes largement analysés par les géographes et les agro-économistes, les uns insistant sur la nature de la limite, les autres voyant plutôt des systèmes de production et d'occupation du sol. Pour notre part, il semble important de revenir aux formes de construction territoriale de l'État fondées sur des

[1] Cet accroissement important des surfaces plantées en caféier est dû à l'augmentation de l'espace agricole (de 6% à 17% de l'espace total) et, à l'intérieur de cette catégorie, à l'accroissement de la part des cultures pérennes qui se fait essentiellement au détriment des cultures annuelles (de 1980-1985 à 1995, les cultures annuelles passent de 12 à 48 % de l'espace agricole).

représentations spécifiques de la nature. Partant de là, on verra que les territoires qui ont été créés à la suite de ces dynamiques renvoient à des enjeux de légitimité territoriale liés à la question de l'autochtonie.

1. Dynamiques de front pionnier et logiques de construction territoriale

En Asie du Sud-Est continentale, un des mouvements historiques essentiel dans la formation des Tass réside dans la descente des centres politiques des zones septentrionales vers le sud en réunissant peu à peu les différents royaumes, de telle sorte que l'État s'est constitué dans les plaines deltaïques : c'est à l'embouchure du delta méridional que la capitale s'est installée définitivement. Faute de pouvoir présenter ici en détail les facteurs qui sont à la base de ce glissement des centres politiques du nord vers le sud (Hall, 1998 ; Nguyên Thê Anh, 1998, p.159-174), on peut néanmoins noter que la consolidation de l'ancrage territorial des pouvoirs siamois, birmans et vietnamiens correspond pour l'essentiel à la formation d'entités politiques étatiques. Ce processus contribue à l'unification politique de l'Asie du Sud-Est continentale : alors qu'on comptait pas moins de 22 royaumes autonomes vers 1400, on ne dénombre au début du XIXe siècle que trois grands systèmes impériaux : le Siam, la Birmanie et le Viêt-Nam (Nguyên Thê Anh, 1998, p.166).

1.1 La longue descente vers le sud

En concerne le Viêt-Nam, il faut souligner le fait que, malgré l'installation de la capitale au nord, le Nam Tiên (marche vers le sud) constitue un processus marquant de l'histoire vietnamienne. En effet, de la libération du joug chinois en 939 jusqu'au XIXe siècle [1], le Viêt-Nam en associant l'intégration de populations et la mise en valeur agricole, a dominé les populations (Cham et Khmer) dans une succession d'étapes historiques non continues et a conquis les espaces méridionaux, puis les a intégrés dans l'entité politique vietnamienne. Par conquête militaire, par arrangement diplomatique ou par colonisation diffuse de terrains laissés en friche (du point de vue des Kinh), l'État s'est donc chargé de « planter » des paysans qui se font soldats au moment des avancées et qui redeviennent paysans au moment des consolidations territoriales. Ce double statut de paysan-soldat s'opère dans des exploitations d'État (dôn diên) qui sont en réalité des colonies militaires où l'administration encourage le défrichement agricole. À l'intérieur « travaille une main-d'œuvre formée principalement de prisonniers de guerre et de condamnés de droit commun, organisés de façon militaire, sous l'autorité d'un commandant » (Lê Thanh Khoi, 1992, p.236). Comme on peut le voir sur la figure 2, contrairement à l'image d'une unification territoriale de l'État, le Nam Tiên ne s'est pas appliqué uniformément et avec la même force sur toute la surface du Viêt-Nam actuel. Les zones montagneuses du Centre et du Nord sont restées relativement à l'écart de cette dynamique jusqu'à l'arrivée coloniale.

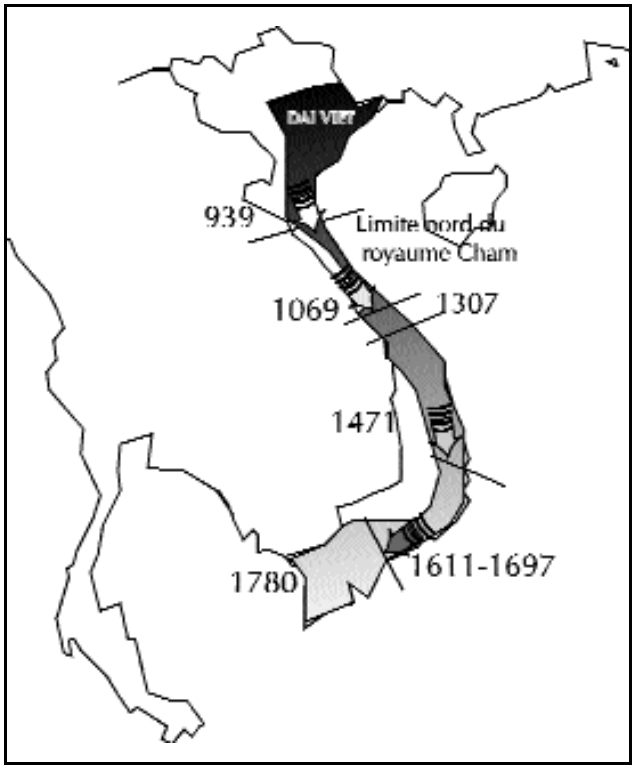

Figure 2. Construction du territoire vietnamien et front pionnier : la Marche vers le Sud (*Nam tiên*).
Sources : Papin (1999, p.18), Feray (1984, p.6)

1.2 Des espaces périphériques peuplés de « sauvages »

Ces régions périphériques n'ont été pendant longtemps pour les Kinh [2] que des royaumes tributaires, les Kinh se comportant vis-à-vis des groupes ethniques vivant dans les montagnes comme les Chinois l'avaient fait à leur égard en établissant une relation où, par le tribut, on rend hommage à une civilisation supérieure sans entraîner une véritable dépendance politique effective (Lê Thanh Khoi cité par Dournes, 1977, p.51). Avant que les colons n'introduisent dans cette région le Principe de Territorialité qui consiste en une « linéarisation » de la frontière entre les Tass du Lan Xang (Laos), du Kampuchéa (Cambodge) et du Viêt Nam, les habitants vivant dans cette zone (encore blanche sur les cartes occidentales) sont pour « certains d'entre eux tributaires du roi Khmer, quelques autres du roi de

[1] Cependant il ne s'agit pas d'un processus historique linéaire qui relèverait d'un caractère vietnamien ; la descente vers le sud s'est construite dans la durée et dans l'espace. Voir à ce sujet Taylor K. W. (1998, p. 109-134) ; Nguyên Thê Anh (1989, p. 121-127).

[2] Les *Kinh* désignent un groupe vietnamien habitant généralement les plaines et faisant partie de l'ensemble ethnique majoritaire de ce pays (famille linguistique des austro-asiatiques).

Hué et enfin d'autres indépendants » (Phoeum). En effet, Keyes indique que ces groupes ethniques « jouissent à l'époque pré-moderne d'un haut degré d'autonomie locale tout en étant incorporés dans de larges espaces dirigés par des chefs culturellement et ethniquement différents » (Keyes, 1987, p.20). Un missionnaire français sillonnant cet espace constate que les frontières entre Viêt-Nam et Cambodge « n'étaient pas bien délimitées et qu'à proprement parler elles n'existent même pas, tout en précisant que la Cour Khmère étendait sa juridiction plus ou moins selon les circonstances » (Phoeum, op.cit., p.153). Lorsque l'on se soucie de délimiter les zones d'influence dans la seconde moitié du XVIIe siècle entre le Dai Viet et le Lan Xang, le contrôle des populations importe plus que la domination territoriale (la limite est fixée en fonction des maisons avec vérandas et des maisons avec pilotis) (Lê Thanh Khoi, op.cit., p.261). La monarchie des Nguyen considère en effet ces royaumes périphériques versant tribut davantage pour la légitimité politique que pour les réserves territoriales qu'elle peut en attendre. D'ailleurs, la méfiance des viets à l'égard des populations qui vivent dans les collines s'exprime notamment dans l'érection en 1819 d'une « muraille de pacification des barbares » servant de ligne de démarcation avec le territoire des ethnies montagnardes (Nguyên Thê Anh, p.124). Les Kinh attribuent à ces dernières l'expression peu flatteuse de kê moi (« les gens sauvages ») qui sera par la suite reprise par les colons (« Moï »). Peu motivés pour aller à la conquête des zones montagneuses, alors qu'ils sont davantage intéressés par les zones méridionales représentant à leurs yeux de vastes plaines rizicoles, les Kinh, « paysans-jardiniers, ont une horreur atavique de la forêt ; ils n'osaient pas se risquer dans l'hinterland avant que les Français les y invitassent ; pour eux ce n'est que pays de "moï" et de tigres - et donc d'esprits aussi nocifs que le climat. Pas d'hommes civilisés — c'est-à-dire pas d'hommes du tout — là-dedans » (Dournes, 1978, p.15) [1].

Le passage d'une perception liée à des zones infréquentables à des zones colonisables s'est donc réalisé grâce à l'État colonial, puis a été relayé par l'État viet contemporain. Ainsi, on peut voir les politiques de « villagisation » pratiquées aussi bien par les colons que par les gouvernements du Sud comme du Nord Viêt-Nam conduisant à la constitution de Pays Montagnards du Sud, de hameaux stratégiques, de nouvelles zones économiques ou de fermes d'État (Weston Dow, 1965) comme autant de structures reproduisant à peu près les anciens dôn diên qui poursuivent, dans le cadre de structures militarisées, le triple objectif de mettre sous contrôle les populations (assimilation, sédentarisation), d'assurer les frontières et de mettre en valeur le territoire.

Ainsi, on se trouve dans un processus qui a été repris par l'État actuel dès la réunification de 1975 avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il renvoie à un imaginaire de la construction nationale fondé sur la conquête pionnière d'un espace vierge et qu'il se connecte aux visées politico-militaires du Nord voulant dans sa propagande de l'époque réunifier un pays outrageusement coupé en deux par les pouvoirs impérialistes français et américains. On peut également faire l'hypothèse que cette politique reprise par les communistes leur correspond d'autant mieux qu'il s'agit de construire un nouveau territoire, une nouvelle société.

1.3 Dynamique pionnière issue d'une longue tradition historique

De la même manière qu'au Viêt-Nam, la dynamique pionnière est issue d'une longue tradition historique mise en avant et réinterprétée, au Brésil le front pionnier est intimement lié à la construction étatique. Des premiers colons portugais remontant les fleuves amazoniens aux opérations étatiques contemporaines qui réactivent régulièrement le mythe des « *réservoirs territoriaux* », la frontière constitue, au Brésil et en Colombie par exemple, « *un miroir où se projette le destin d'une nation en construction* » (Goueset, 1996, p.372). Dès le XVIe siècle, la pénétration s'est caractérisée par l'établissement de postes fortifiés et de colonies militaires installés le long des fleuves (Beaujeau-Garnier & Lefort, 1996, p.429). Dans le processus de conquête territoriale, Serge Bahuchet distingue deux périodes : la première, allant du XVIe au XIXe siècles, est marquée par « *une domination territoriale progressive par des populations allogènes, qui affecte surtout les hommes, utilisés comme force de travail, et très peu le milieu* » ; la seconde, allant du milieu du XIXe siècle à nos jours, est une époque durant laquelle une exploitation grandissante du milieu naturel entraîne une élimination programmée des populations autochtones, considérées comme gênantes, voire inutiles, dans l'optique d'une exploitation guidée par les cycles économiques de production à forte valeur ajoutée (Bahuchet, 1993). Au mythe sud américain de la frontière comme élément structurant de la mise en place de fronts pionniers s'ajoute, selon Pierre Grenand, le mythe de l'intégration positive des Amérindiens dans la société nationale, dans la « Civilisation » ; mais la frontière allie une vision humaniste où les peuples indiens se civilisent volontairement et progressivement à une autre, capitaliste, où les Indiens mis en réserve laissent de fait l'espace aux autres populations (Grenand, 1993, pp.116-125).

Cela se traduit par une contradiction apparente entre d'une part la constitution brésilienne avec sa révision

[1] Pour les *Kinh*, cette absence d'intérêt répond donc essentiellement à des critères de culture car, persuadés de représenter " la civilisation ", ils ne veulent pas avoir affaire à l'Autre. Cette vision du sauvage s'accompagne d'un imaginaire foisonnant qui mêle l'homme et l'animal (" hommes à queue ", anthropophagie, etc.) et la nature à l'inculture (forêt maléfique, eaux insalubres, etc.). Autant de bonnes raisons pour ne pas s'aventurer loin des rizières deltaïques.

de 1988 et la mise en avant de « *la constitution de l'Indien* » et d'autre part avec « l'*argument nationaliste* » (…) selon lequel la reconnaissance des territoires autochtones et la protection de l'environnement viseraient à empêcher les Tass du Sud de se « développer » (Birraux-Ziegler, 1993, p.127). En effet, si l'État brésilien reconnaît la structure sociale et l'occupation des terres par les autochtones, en revanche il se donne comme mission de démarquer les terres autochtones (pour des peuples itinérants), de « protéger » ces populations et de permettre l'utilisation par autrui des ressources notamment minérales et hydroélectriques (Schulte-Tenckhoff, 1997, p.36-37). De la même manière, les postes missionnaires installés par l'armée brésilienne à proximité de la frontière vénézuélienne tentent de sédentariser les Yanamomi et souhaitent créer des « pôles de développement » afin de déstructurer le territoire du peuple autochtone. Sous la pression d'organisations internationales au début des années quatre-vingt, l'État tente de mettre en place une délimitation du territoire Yanamomi parallèlement à des programmes militaires dont le but est de voir affluer des milliers de chercheurs d'or. Ainsi les logiques de l'État peuvent parfois apparaître contradictoires, mais renvoient en réalité à une même finalité de maîtrise territoriale par le contrôle des marges.

Au Viêt-Nam et au Brésil, on est donc en présence de deux logiques pionnières qui tiennent dans le processus de construction nationale des places différentes. Dans le cas brésilien, il s'agit d'un point central imaginaire, rêvé et fantasmé alors que dans le cas vietnamien, on se trouve plutôt dans un univers de « sauvage ». Alors que pour le premier l'espace naturel est assimilé à la « Providence », pour le second l'espace est répulsif mais dans tous les cas mis en valeur. À l'image d'une frontière jamais atteinte s'oppose celle de l'exiguïté des petites rizières deltaïques. Au risque de caricaturer, on peut voir dans le cas du Brésil des fronts pionniers qui passent sur un territoire s'épuisant au fur et à mesure de leurs avancées, alors que pour le Viêt-Nam les espaces en question sont très intensifs. Le front pionnier apparaît pour l'État comme un outil de développement économique autant qu'un moyen de résolution de conflits sociaux, notamment à propos des questions foncières ; la dynamique pionnière est alors conçue comme une porte de secours mise en place par le pouvoir pour désamorcer les conflits agraires. En fait, il s'agit d'avantages convergents, d'une alliance objective comme le souligne fort pertinemment Rodolphe De Koninck (1996) entre les paysans et l'État dans la mise en valeur et l'appropriation des espaces périphériques. C'est en fait le concept de « *compromis territorial* » qui s'applique ici à l'Asie du Sud-Est comme à d'autres pays dans le monde.

Qu'ils soient brésiliens ou vietnamiens, les fronts pionniers sont fondés en partie ou en totalité sur la mise en valeur agricole par la diffusion de cultures de rente qui permettent de donner du prix à la terre, de produire de la valeur ajoutée, de produire également de l'attachement au sol. Il s'agit aussi pour l'État d'une stratégie consistant à planter pour durer dans des espaces mal maîtrisés, en prenant le temps de diffuser ses modèles et d'intégrer ses marges selon un schéma socio-politico-territorial conforme au Principe de Territorialité (Monnet, 1996, p.2 ; Badie, 1995, 280 p.). Ainsi, si les cultures de rente présentent l'avantage de tirer le meilleur parti de la rente-forêt, elles permettent également d'introduire une nouvelle économie de marché dans des zones restées longtemps en dehors des échanges internationaux. Ces nouvelles références passent par le changement de statut de la terre des autochtones qui devient dès lors un bien négociable ; elles introduisent aussi de nouveaux référents sociaux dont les allochtones maîtrisent d'autant mieux le jeu qu'ils en sont les importateurs. Ainsi, plus que la transformation du paysage, les cultures de rente transforment l'organisation sociale et territoriale.

2. La légitimité territoriale et l'enjeu d'autochtonie

Bien que Rodolphe De Koninck (*op.cit.*) ait analysé les relations et les intérêts convergents qui se sont noués entre l'État et les paysans, on peut tout de même s'interroger sur les paysans qui sont en cause. Qui sont-ils ? Leurs intérêts n'entrent-ils pas en conflit avec ceux d'autres paysans ? Quels sont les types de relations existant entre les Tass chargés de l'organisation des fronts pionniers et les populations qui vivent sur ces espaces supposés vierges et sans maîtres ?

2.1 Les minorités et la logique du « rouleau compresseur »

Sans vouloir prétendre épuiser le sujet, il paraît intéressant de souligner que derrière l'image de l'avancée pionnière allant de la conquête de l'ouest à la marche vers le sud, il existe des groupes sociaux, des peuples. La question des peuples autochtones, qui fait actuellement l'objet de discussions dans des organismes internationaux [1], est intimement liée à celle des fronts pionniers car elle constitue le revers d'une seule et même médaille : alors que derrière l'enthousiasme pour les « booms » de telle ou telle production se cachent souvent des processus de déforestation intenses, derrière l'arrivée de populations souvent pauvres en quête de terre et d'un avenir meilleur se devinent parfois la mise sous contrôle, la domination et l'expropriation de peuples autochtones minoritaires.

La constance de ces politiques dans le long terme renvoie à une volonté de « civiliser » ces territoires, perceptible par exemple dans le dessein de sédentariser

[1] La période 1995-2004 est, selon l'ONU, celle des peuples dits autochtones.

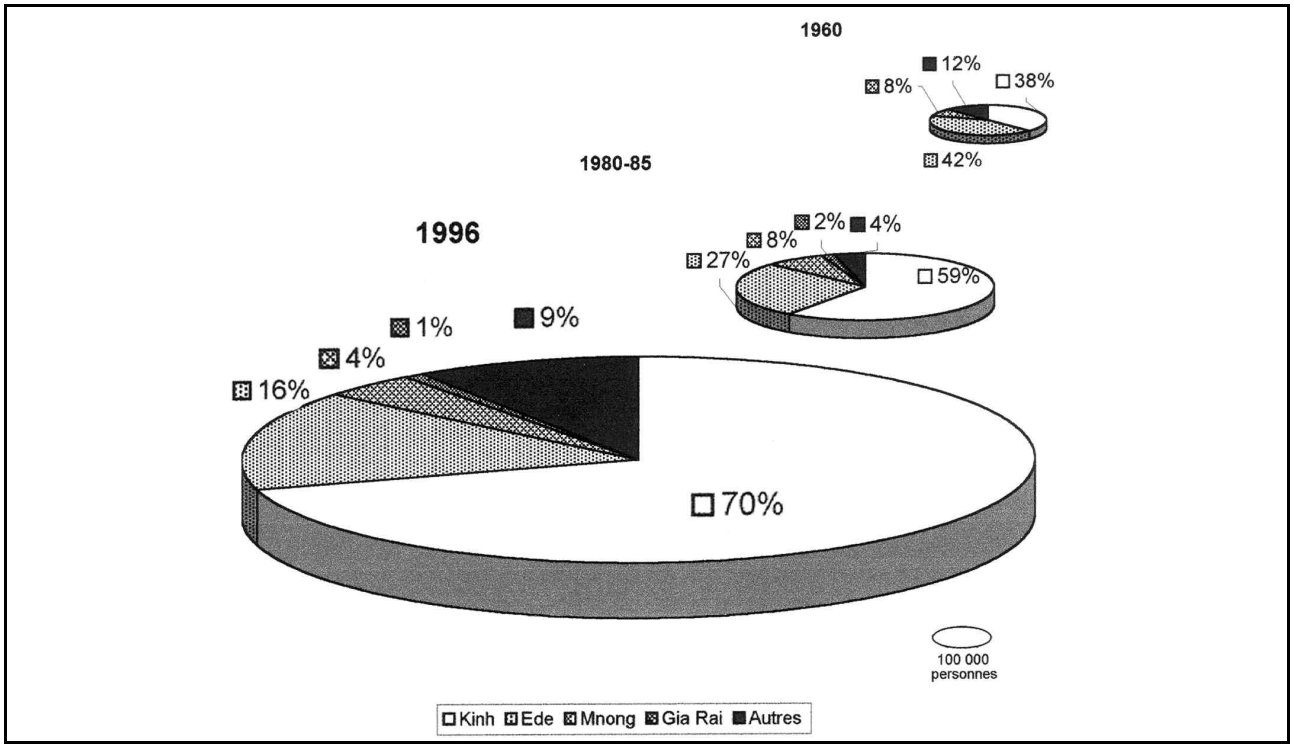

Figure 3. Transformations de la population provinciale du Dak Lak de 1960 à 1996.
Sources : De Hauteclocque-Howe (1987), Buôn Ma Thuot (1985), Min. Agric. Dév. rural Dak Lak (1997)

les populations « sauvages » (les *Moïs*) qui pratiquent le nomadisme cultural. On touche ici à une des représentations « terriennes » de l'agriculture, car l'instabilité liée à la culture du *ray* est problématique pour les pouvoirs : le contrôle que ceux-ci entendent exercer leur échappe. On comprend dans ces conditions pourquoi sont privilégiés partout en Asie du Sud-Est (on pourrait multiplier les exemples en Birmanie, Thaïlande, Laos…) les « peuples des plaines » (*Kinh* dans le cas vietnamien) dont l'image de constructeurs patients de rizière, si bien décrits par Pierre Gourou, s'oppose aux « gaspilleurs » d'espace que sont les minorités.

S'appuyant sur l'argument du différentiel des densités de population, le Viêt-Nam a mis en place des politiques migratoires qui traversent l'histoire du pays (de la colonisation jusqu'à la période actuelle) et qui consistent à diriger des flux migratoires des plaines vers les montagnes. Bien qu'il soit particulièrement difficile de rendre compte précisément du nombre total de personnes ayant migré, certains auteurs estiment qu'entre 1958 et 1980 plus de 1,65 million de personnes ont migré vers ces nouvelles zones (Tran Thi Van Anh & Nguyen Man Huan, 1995, p.209) [1]. D'autres analystes comptent entre 4 et 5 millions de personnes qui auraient migré depuis 1975 vers les hauts plateaux centraux (Evans, 1992, p.274-304).

L'impact de tels flux migratoires n'a pas seulement des répercussions en terme de densité, la composition socioculturelle est modifiée (fig.3) : de 1960 à 1996, la part des *Kinh* est passée de 37 % à 70 %, alors que celle des populations autochtones dans le même temps a chuté de 50 % à 20 % (*Edé* [2]*, Gia Rai, Mmong*). Les politiques migratoires massives de *Kinh* se sont accompagnées d'une idéologie paternaliste et « civilisatrice ». Alors que les colons (essentiellement le Résident Sabatier dans le Dak Lak) ont mené jusque dans les années trente envers les *Edé* une politique « civilisatrice » et « protectrice » (arrêt de la pratique de l'essart, volonté de sédentarisation, limitation du nombre de migrants), l'installation des premières grandes plantations de caféiers et d'hévéas modifie la donne dans le Dak Lak. Est donné alors le coup d'envoi aux afflux de *Kinh* et à l'intégration des « *Moïs* » dans la société vietnamienne. Cette politique « d'intégration nationale », à en juger par les écrits vietnamiens, passe par diverses formes de sédentarisation comme la sédentarisation par descente de la montagne, la sédentarisation sur place ou bien la sédentarisation par la collectivisation (Schaeffer-Daincart, 1998, p.51-52). Ce sont essentiellement ces deux dernières options qui ont été privilégiées dans les plateaux du Centre. Au-delà de ces aspects, il s'agit de « *vietnamiser* » ces peuples par des politiques alliant la reconnaissance d'une légitimité culturelle à l'idée civilisatri-

[1] Les différents auteurs traitant de ce sujet sont loin d'être d'accord sur des chiffres suivant la destination migratoire et selon la période historique prise en compte. Veilleux (1995, p.75) donne 4 millions de migrants vers le Tay N'guyen entre 1976 et 1980. Seraient donc inclus dans ce chiffre les migrants s'étant intégrés dans les Nouvelles Zones Économiques. Voir également de Koninck *et al.* (1996, p. 399).

[2] Le mot *Edé* désigne le groupe plus connu par les Français sous le nom de *Rhadé*.

ce. Pendant la période socialiste, cette volonté s'est traduite par la valorisation de la culture « d'avant-garde » et la transmission de l'idéologie de *l'Homme Nouveau* en encourageant « à éliminer les habitudes désuètes et rétrogrades à l'occasion des enterrements et des mariages, à lutter contre les mauvaises habitudes et les pratiques superstitieuses pour édifier des villages d'un genre nouveau, des familles civilisées ». Et pour veiller à la bonne fusion des mentalités régionales et ethniques dans les rapports « d'union, d'égalité et d'entraide mutuelle », le vice-ministre de la Culture vietnamien de 1978 constate qu'on n'hésite pas à dépêcher sur place des cadres du Parti afin de prodiguer les conseils à la bonne exécution des pratiques indispensables à l'élévation des esprits superstitieux (Nong Quoc Chan, 1978, p.51-59).

2.2 Logiques territoriales, sociales et culturales à la base du front pionnier

Au regard de ces pratiques, on peut s'interroger sur les capacités de réaction des minorités. Situées dans des zones périphériques, éloignées aussi bien en terme de distance sociale que de distance spatiale, certaines minorités vietnamiennes des plateaux du Centre, porteuses de revendications territoriales propres, ont tenté d'utiliser les armes. Cependant, pris dans des conflits qui les dépassent comme la Guerre du Viêt-Nam, ces groupes ont été manipulés et ont payé le prix de leurs velléités par un contrôle accru de l'État, notamment à travers les casernes militaires transformées par la suite en fermes caféicoles d'État [1].

Afin de mieux comprendre le fonctionnement des dynamiques pionnières, il n'est pas inutile de s'arrêter un moment sur les définitions des mots que l'on emploie pour examiner les enjeux dont ils sont porteurs. Ainsi, par rapport à des ethnies minoritaires (définies comme étant des populations qui se trouvent en situation minoritaire politiquement et/ou numériquement dans des États où elles sont intégrées) les populations comme celles des plateaux du Centre Viêt-Nam ont pour trait distinctif d'être associées (Schulte-Tenckhoff, 1997, p.144) à des revendications qui relèvent de la définition des autochtones qu'en donne l'Organisation Internationale du Travail. Cet organisme entend « *par communautés, populations et nations autochtones, celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés pré-coloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou partie de ces territoires. Ce sont à présent des éléments non dominants de la société et elles sont déterminées à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques* » (Schulte-Tenckhoff, 1997, p.134). Il faut donc distinguer les minorités ethniques et nationales, relevant du statut des groupes minoritaires à l'intérieur d'États constitués après la décolonisation, des autochtones qui relèvent d'une vision universaliste du droit des peuples à disposer de leurs terres dans des situations où, comme l'écrit Isabelle Schulte-Tenckhoff, les territoires n'ont pas été décolonisés. Ces situations se retrouvent lorsque les groupes autochtones vivent sur des territoires où les migrants sont à la tête de l'État. On pourrait alors, selon cette définition, inclure les peuples indigènes d'Amérique et d'Australie et exclure les peuples d'Afrique et d'Asie.

On voit donc bien l'ambiguïté de diviser ces groupes selon des critères qui relèvent plus de la diplomatie que de la réalité des situations. Pour autant, les critères affichés sont une non-dominance, le rapport historique à la terre et la situation d'un peuple vis-à-vis de l'État. Les minorités et les autochtones partageraient en sus la revendication identitaire.

La tension des définitions existant entre minorités et autochtones réside en réalité dans le fait que même dans des États décolonisés par les Occidentaux se déroulent des processus de colonisation interne d'espaces participant à l'émergence chez ces minorités de sentiments liés à l'autochtonie. Or l'autonomie est une réalité difficile à codifier, car il s'agit d'une revendication qui associe des enjeux sociaux, politiques et fonciers. De plus, on pourrait multiplier les exemples où des anthropologues ont observé la naissance d'un sentiment d'appartenance au territoire ne faisant pas question, avant que n'émerge la confrontation avec des colons. Ainsi, l'autochtonie, conçue comme une revendication et une construction identitaire individuelle et collective dynamique, est partie prenante des enjeux du front pionnier. Le rapport à l'Autre et les stratégies à l'œuvre portées par les acteurs permettent d'observer la construction d'une légitimité sur le territoire et la mise en place d'une autochtonie [2]. Souvent, l'afflux de population comme dans le cas vietnamien participe à la redéfinition de l'organisation sociale et spatiale locale « surfant sur la vague » de la diffusion de cultures de rente.

Pour comprendre comment des groupes ethniques s'inventent une autochtonie, on peut évoquer le cas ivoirien. Dans ce pays, la « ruralisation » de l'espace forestier (transformation de l'espace agricole de la zone forestière ivoirienne) « *est constitutive d'un processus de construction nationale* » (Verdeaux, 1997, p.80). De plus, elle est associée très fortement à la plantation de culture de rente puisqu'à l'indépendance, la mise en avant de l'agriculture et du paysan-planteur entraîne « *la ruralisation effective de tout l'espace*

[1] Pour une analyse très intéressante de ces mouvements armés dans les plateaux vietnamiens, voir l'article de Christie (1996, pp.82-107).

[2] Voir notamment le numéro de *Recherches amérindiennes au Québec*, n°1, 1998.

forestier par extension progressive de fronts pionniers agricoles » (Verdeaux, *op.cit.*, p.93). Mais là aussi, comme au Viêt-Nam, l'ouverture des forêts vise à intégrer de nouvelles populations jusque là marginales dans le développement des cultures pérennes (*Baoulé*). Toujours en Côte d'Ivoire, le cas de l'ethnie Bété présenté par Jean-Pierre Dozon (1999, p.49-85) est particulièrement instructif : l'auteur explique comment s'est créée, grâce à l'intervention coloniale, une identité Bété au départ sans relation directe avec les peuples occupant cet espace avant la colonisation. L'histoire de la colonie et les enjeux contemporains du front pionnier participent à l'activation d'une tradition et d'une origine géographique restant largement hypothétiques, non argumentées. A l'arrivée des colons, les relations sociales des groupes de la région du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (auxquels on ne trouve guère d'unité socioculturelle) dépassent largement le cadre imposé par les Français. Ces derniers, en créant une unité administrative Bété, forment une région selon un projet de mise en valeur agricole. Ainsi, la réorganisation spatiale de la région par les infrastructures routières contribue à modifier l'espace de vie des Bété auxquels on attribue une origine commune, bien que différente selon les auteurs : pour certains, ils seraient venus du Libéria alors que pour d'autres, ils seraient originaires du lieu actuel. Avec la mise en place de l'économie de plantation s'amorcent d'un côté un flux de migration de Bété vers Abidjan et d'un autre côté l'arrivée de Baoulé qui peu à peu s'intègrent, plantent caféiers et cacaoyers à tel point que la pression foncière se fait de plus en plus vive. C'est grâce aux jeunes urbains Bété qu'émerge un sentiment d'autochtonie qui consiste en une réappropriation d'une supposée origine locale légitimant l'occupation du sol dans le contexte de la politique ivoirienne de « *la terre à celui qui la cultive* ». On pourrait également adjoindre à ces analyses celles de François Ruf (1995) pour qui les cycles écologiques, économiques, sociaux et migratoires se combinent avec ces questions d'autochtonie car les jeux de la relation à l'Autre s'inscrivent dans un contexte où les repères sociaux évoluent et participent ainsi à la structuration de nouvelles formes territoriales.

Au-delà des différences propres à chaque contexte ivoirien, brésilien et vietnamien, on peut comprendre quelles sont les logiques pionnières. En effet, la stratégie de tirer le meilleur parti de ces espaces périphériques en bénéficiant de la rente-forêt par des cultures de rente fortement valorisées sur le marché mondial, ainsi que la volonté de marquer le territoire et de se l'approprier, associées à la perspective d'intégrer plus ou moins les populations autochtones dans un projet social jugé supérieur, s'inscrit dans une logique de création d'un nouvel univers social.

On voit donc, au terme de cet article, que la définition du front pionnier peut, à la lumière des exemples développés, être interprétée selon un autre point de vue : la dynamique pionnière est alors analysée comme la construction d'un territoire étatique par l'intégration des populations et d'espaces jusque là mal contrôlés grâce à la diffusion de cultures de rente. Cette étude, dont on vient de présenter quelques éléments, s'inscrit dans les réflexions actuelles sur les rapports existant entre la mise en valeur agricole, les relations entre paysans autochtones et paysans allochtones et l'organisation du territoire dans les plateaux vietnamiens. Selon ce point de vue, on pourrait concevoir le territoire comme un enjeu politique où se jouent la création, la re-création et/ou la redistribution de l'autochtonie qui n'a, somme toute, qu'une légitimité territoriale.

Références

Badie B. (1995). *La fin des territoires*. Ed. Fayard, Coll. L'espace du politique, Paris. 280 p.

Bahuchet S. (ed.) (1993). *Situation des populations indigènes des forêts denses humides*. ULB LACITO, juin 1993. http://www.lucy.ukc.ac.uk/rainforest/

Beaujeau-Garnier J., Lefort C. (1996). « Brésil, le pays ». *Encyclopaedia Universalis*, t. IV. 429 p.

Beresford M. (1990). « Vietnam : socialist agriculture in transition ». *Journal of contemporary Asia*, 20 (4). 466-486.

Birraux-Ziegler P. (1993). « Culture, nature, nationalisme et internationalisme : l'exemple des Yanomami et des peuples du bassin Amazonien ». *Civilisations*, 1-2. 126-137.

Brunet R., Ferras R., Thery H. (1993). *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. La Doc. française.

Buôn Ma Thuot (1985). *Atlas du Dak Lak*.

Christie C. (1996). *A modern History of Southeast Asia, Decolonization, nationalism and separatism*. Tauris Academic Studies, New York. 286 p.

Collectif (1998). *Recherches amérindiennes au Québec*, n°1.

Desbarats J. (1987). « Population redistribution in Vietnam ». *Population and development review*, 13 (1). 43-76.

Dournes J. (1977). *Pötao, une théorie du pouvoir chez les indochinois Jörai*. Ed. Flammarion, Coll. Nouvelle bibliothèque scientifique, Paris. 366p.

Dournes J. (1978). *Forêt, femme, folie, une traversée de l'imaginaire Jörai*. Ed. Aubier, Coll. Etranges étrangers, Paris. 288p.

Dournes J. (1980). *Les autochtones du Viêtnam central*. Minority Rights Group, Paris. 29 p.

Dozon J.P. (1997). « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire ». *Le modèle ivoirien en questions*, Ed. Karthala / ORS-TOM, Coll. Hommes et sociétés, Paris. 779-798.

Dozon J.P. (1999). « Les Bété : une création coloniale ». *Au cœur de l'ethnie*, Ed. La découverte, Coll. Sciences humaines et sociales, Paris (réedit.).49-86.

Durand F. (1998). *La question foncière dans les dynamiques de développement de la culture du café au Vietnam*, Université Toulouse II, Toulouse (non publié).

Evans G. (1992). « Internal colonialism in the central highlands of Vietnam ». *Sojourn*, 2 (7). 274-304.

Fortunel F. (2000). *Le café au Viêt Nam, de la colonisation à l'essor d'un grand producteur mondial*. Ed. L'Harmattan, Coll. Points sur l'Asie, Paris (*à paraître*).

Foucher M. (1977). « La Sudam et l'État brésilien organisateurs de l'Amazonie ». *État, pouvoir et espace dans le Tiers-Monde*, Ed. PUF, Coll. IEDES/Tiers Monde. 247-264.

Goueset V. (1996). « Que faire des 'marges' en Colombie ? ». *Espace, Temps et Pouvoir dans le Nouveau Monde*, Ed. Anthropos, Coll. Géographie, Paris. 372 p.

Grenand P. (1993). « La problématique de l'espace indigène : l'exemple du front pionnier au Brésil ». *Civilisations*, 1-2. 116-125.

Hall D. G. E. (1981). *A history of South-East Asia*.Ed. Macmillan.

Hauteclocque-Howe A. de (1960). *Les rhadés*. CNRS.

Hill R. D. (1985). « Primitives to peasants ? The sedentarisation of the nomads in Vietnam ». *Pacific viewpoint*, 26 (2), Victoria. 448-459.

Keyes C. F. (1987). *Tribal peoples and the Nation-State in mainland Southeast Asia*. A cultural survival report.

Koninck R. de (1996). « The peasantry as the territorial spearhead of the state in southeast Asia : Vietnam ». *Sojourn*, 2 (11). 231-258.

Koninck R.(De), Tran Dac Dan, Roche Y., Lundqvist O. (1996). « Les fronts pionniers du centre Viet Nam : évolution démographique et empreinte toponymique ». *Annales de Géographie*, n°590, Paris. 395-412.

Le Thanh Khoi (1992). *Histoire du Viêt Nam, des origines à 1858.* Ed. Sudestasie, Paris (réedit.). 460 p.

Lena P. (1999). « La forêt amazonienne : un enjeu politique et social contemporain ». *Autrepart*, 9. 97-120.

Monnet J. eds. (1997). *Espace, Temps et Pouvoir dans le Nouveau Monde.* Ed. Anthropos, Coll. Géographie, Paris. 460 p.

Nguyen The Anh (1989). « Le Nam Tiên dans les textes vietnamiens ». *Les frontières du Viêtnam*, Harmattan, Coll. Recherches asiatiques, Paris. 121-127.

Nguyen The Anh (1998). « Dans quelle mesure le XVIIIe siècle a-t-il été une période de crise dans l'histoire de la péninsule indochinoise ? ». *Guerre et paix en Asie du Sud-Est*, Ed. L'Harmattan, Coll. Recherches asiatiques, Paris. 159-174.

Nong Quoc Chan (1978). « Préserver et développer les belles traditions culturelles chez les minorités ethniques ». *Études Vietnamiennes*, 52. 51-59.

Papin P. (1999). *Viêt-Nam, parcours d'une nation.* La Documentation Française, Coll. Asie plurielle, Paris. 180 p.

Phoeum M. « La frontière entre le Cambodge et le Viêtnam du XVIIe siècle à l'instauration du protectorat français présentée à travers les chroniques royales khmères ». *Les frontières du Viêtnam*.

Ruf F. (1995). *Booms et crises du cacao*. Ed. Karthala, Paris. 460 p.

Ruscio A. (1989). *Viet Nam, l'histoire, la terre, les hommes.* Ed. L'Harmattan, coll. Péninsule indochinoise, Paris. 434 p.

Sandrin C. (1963). « Les hameaux stratégiques au Sud Vietnam ». *Revue française de défense nationale*, décembre 1963, Paris. 1836-1846.

Schaeffer-Dainciart D. (1998). « Redistribution spatiale de la population et collectivisation au nord Vietnam : délocalisation des Kinh et sédentarisation des minorités ». *Autrepart*, 5. 45-62.

Schulte-Tenckhoff I. (1997). *La question des peuples autochtones. Ed.* Bruylant, Bruxelles. 236 p.

Taylor K. W. (1998). « Regional conflicts among the Viêt peoples between the 13th and the 19th centuries ». *Guerres et paix en Asie du Sud-Est,* Ed. L'Harmattan, Coll. Recherches asiatiques, Paris. 109-134

Trebinjac S. (1997). « Comprendre un État en écoutant les gens chanter ». *Anthropologie du politique*, Ed. A. Colin, Coll. U., Paris. 59-66.

Veilleux C. (1995). « The state of Viet nam's forests : historical perspective on a contemporary dilemna ». *Le défi forestier en Asie du Sud-Est,* Documents du Gerac, n°7, Laval. 67-88.

Verdeaux F. (1997). « Quand la campagne était une 'forêt vierge', l'invention de la ruralité en Côte d'Ivoire –1911-199… ». *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xxe siècle*, Ed. ORSTOM, Paris. 79-97.

Dinâmica da frente pioneira amazônica : o caso da região Transamazônica

Aquiles SIMÕES
Docente-pasquisador do LAET/NEAF/CAP/UFPA

1. Introdução

A construção da Transamazônica (BR 230), cujo o principal aparelho do Estado responsável pela implementação foi o INCRA através dos PIC's (Projetos Integrados de Colonização) previa, ao longo desta rodovia, o assentamento de 100.000 famílias. Este evento se traduziu por um rápido impacto sócio-econômico na região, pois levas de migrantes oriundos de todas as regiões do País ali se estabeleceram, dando origem a uma agricultura familiar diversificada, e constituindo os principais núcleos e povoados em vários trechos da estrada, que mais tarde evoluíram para a condição de município.

A diversidade dos seus recursos naturais, os solos em particular, combinada com o apoio estatal através das políticas de crédito vigentes nos anos 70 e 80 possibilitaram a diversificação da atividade agrícola na base do cultivo das lavouras anuais (até o fim dos anos 70) e lavouras perenes como o café, cacau e pimenta, que foram responsáveis pelo maior impulso, do ponto de vista econômico, no desenvolvimento da região nos anos 80.

Após essa fase de aquecimento na economia, que proporcionou a expansão desenfreada das vicinais decorrente do avanço da ocupação humana, a região da Transamazônica passou a vivenciar uma tríplice crise dos sistemas agrários : a crise econômica devido à queda dos preços dos produtos agrícolas associado à dificuldade de se encontrar alternativas econômicas ; a crise política devido ao desinteresse do poder público em relação ao desenvolvimento da região, e ; a crise agroecológica devido à redução nos rendimentos das culturas como conseqüência da perda da fertilidade dos solos e aumento dos problemas fitossanitários, em particular a vassoura-de-bruxa no cacau e fusariose na pimenta-do-reino (LAET 1993).

A busca de alternativas para o desenvolvimento sustentável, que passa pela estabilização da agricultura familiar, tem sido baseada na compreensão da complexidade social, política e econômica, determinante no dinamismo regional. Significa, notadamente, levar em conta os aspectos históricos que marcaram a evolução da região e o processo de socialização dos agricultores a partir da relação Estado e agricultura familiar autoritária, e, considerar a diversidade atual dos agricultores bem como suas estratégias de reprodução antes da proposição de qualquer intervenção. Esse trabalho objetiva recolocar algumas dessas questões.

O estudo compreende o trecho conhecido como " lado oeste " da Transamazônica e envolveu os municípios de Altamira, Brasil Novo, Medicilândia e Uruará (ver mapa da região). A pesquisa foi realizada no âmbito do PAET (Programa Agroecológico da Transamazônica) baseada numa parceria entre a equipe de pesquisa - o LAET (Laboratório Agroecológico da Transamazônica) e as organizações dos agricultores congregadas no MPST (Movimento Pela Sobrevivência na Transamazônica). As reflexões apresentadas são resultantes da combinação entre os dados primários das pesquisas de campo com os dados secundários associados às informações qualitativas obtidas no contato direto com os agricultores.

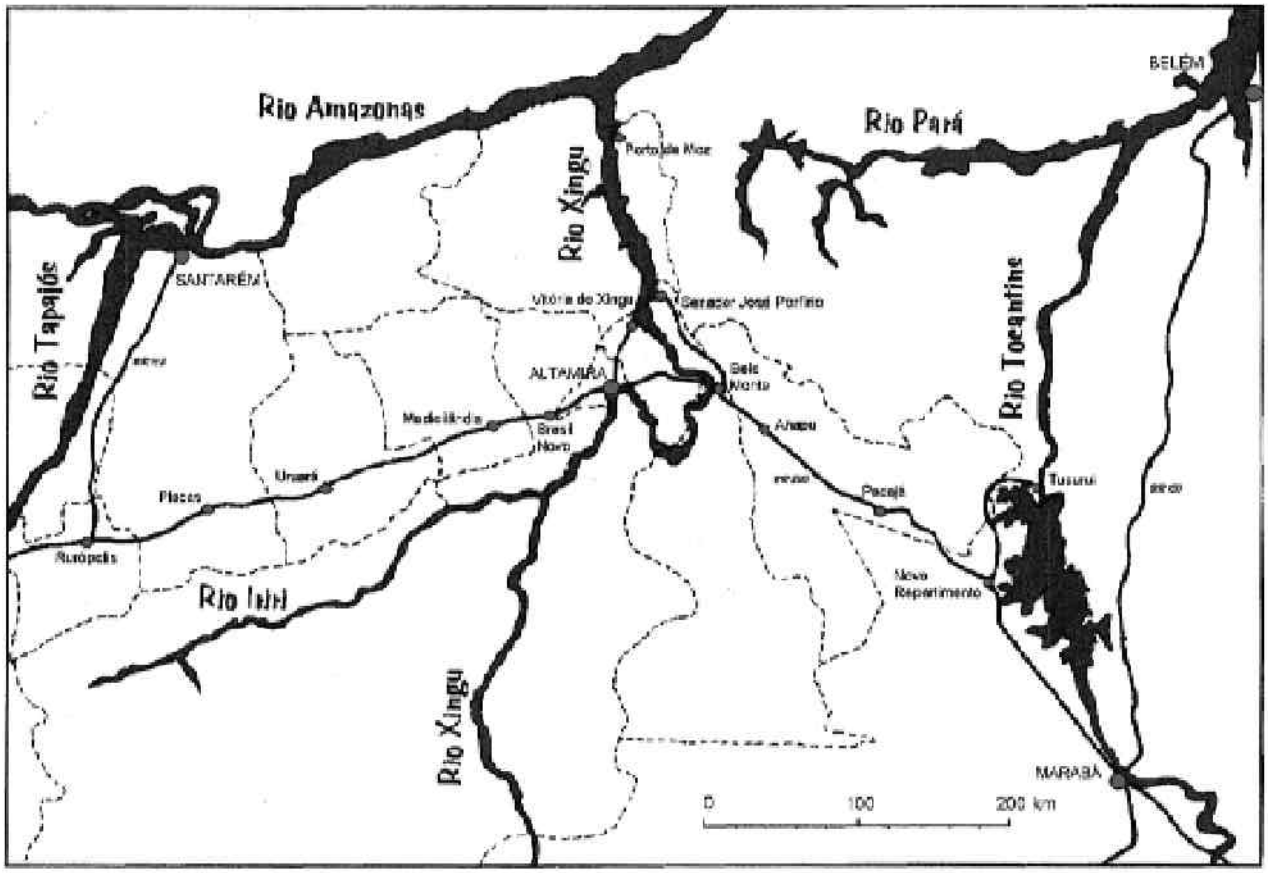

Mapa da região do programa de pesquisa-formação-desenvolvimento do NEAF/CAP/UFPA
Fonte : LAET (1997)

2. A perspectiva histórica e a relação Estado e agricultura familiar

2.1 Evolução da região : no plano da ocupação humana, da produção agro-pecuária e da intervenção estatal

O processo de ocupação humana segue fases distintas como veremos a seguir : a) o período de fixação das famílias migrantes entre 70 a 80 ; b) a crise do modelo de intervenção estatal que culminou numa recessão entre os anos de 81 a 84 ; c) o período áureo de desenvolvimento econômico intensificando o fluxo migratório a partir de 85 ; d) a decadência econômica a partir do final dos anos 80 e a expansão da pecuária que se confunde com uma fase de refluxo da migração, no início dos anos 90, numa dinâmica denominada de " chacarização ". Esses processos serão descritos com base nos dados do IBGE (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística), formalizados em Simões et al. (1996), e nas pesquisas desenvolvidas ao longo de quatro anos pelo LAET (Laboratório Agroecológico da Transamazônica) sobre a microrregião de Altamira.

a. A fixação da agricultura familiar na frente de expansão : o Estado apóia

Com a chegada da rodovia Transamazônica, concomitante com a população migrante em 72 - momento em que ocorreu a 1ª colonização -, a região muda de cenário. As transformações na paisagem natural foram abruptas, mudou-se a configuração do campo e, mais tarde, os processos técnicos. A base da economia era os produtos provenientes dos cultivos de ciclo curto, principalmente o arroz.

As observações empíricas permitem inferir que cada família desmatava em média 05 ha na fase inicial de estabelecimento, para instalação das culturas anuais, dentre as quais o arroz mereceu lugar de destaque como principal cultura introduzida, não apenas por se configurar como cultura de desbravamento, mas, por ser a alternativa de renda e sustentação dos colonos vindos de diversas regiões do País (Sul, Sudeste, Centro Oeste e Nordeste).

Na época a CIBRAZEM construiu vários armazéns ao longo da rodovia, os quais ficavam superlotados. A região então era apontada pelos técnicos e políticos regionais como a maior produtora de arroz em todo norte do Brasil.

A produção de arroz foi bastante impulsionada pelo

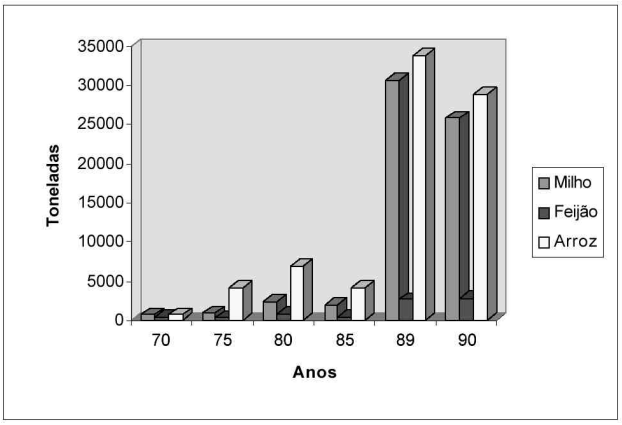

Figure 1. Evolução da produção das culturas anuais na microrregião de Altamira. Fonte : adaptado de IBGE apud Simões et al. (1996)

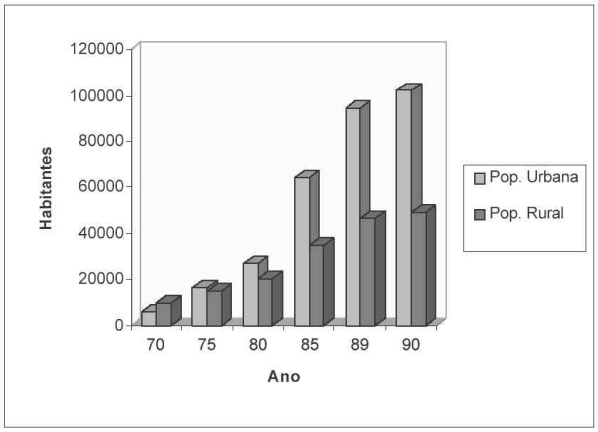

Figure 2. População urbana rural da microrregião de Altamira. Fonte : adaptado de IBGE apud Simões et al. (1996)

incremento populacional entre os anos de 70 a 75, com tendência crescente até 1980. Em 1985 a produção de arroz continua a aumentar, porém numa taxa menor que a do aumento da população. Isto pode ser verificado no fato que a produção per capita rural caiu de 0,35t para 0,12t (Anexo 1). Comparando-se as figuras 01 e 02 temos o comportamento das produções das culturas anuais de arroz milho e feijão em relação aos incrementos populacionais no urbano e no rural.

O novo incremento ocorrido na produção de arroz a partir de 1985 em diante até os dias atuais é explicado pelo processo de expansão da ocupação humana, ligada a fatores econômicos importantes, pois no plano da economia regional as lavouras perenes e a pecuária entram no cenário.

O período de estabelecimento dos agricultores no trecho do km 135 ao 235 (atual município de Uruará - lado oeste de Altamira) na década de 70 se difere em vários aspectos do projeto de colonização oficial na Transamazônica, não obstante os núcleos de colonização naquele município serem totalmente dependente da estrada e do seu estado de conservação, sendo que a cidade de Uruará situa-se atualmente no lugar onde o INCRA planejara a instalação de uma agrovila do PIC Altamira. A colonização de fato se realizou em muitos dos seus aspectos infra-estruturais (agrovilas, postos de saúde, escolas…) apenas no trecho do km 20 ao km 120 (oeste de Altamira) que constituía a primeira fase da implantação do projeto [1].

Devido a reorientação das políticas de colonização a partir de 1974 (Ianni 1979 ; Homma 1993), bem como as dificuldades surgidas na primeira fase da colonização, o programa atrasou e foi a iniciativa individual dos próprios colonos que dominou o processo de ocupação da área sob controle do INCRA, muitos migrantes cansados da morosidade do INCRA na seleção e atribuição dos lotes demarcaram suas próprias terras respeitando o padrão delineado (lotes retangulares de 100 ha). Em 1978 o INCRA inicia a distribuição dos lotes e a urbanização da cidade sendo que a partir deste momento outros núcleos espontâneos foram pouco a pouco se formando ao longo da estrada (km 140, km 150, km 190, km 201 e km 224) (Lèna e Silveira 1993). Em resumo, toda a região conhecida como Uruará foi resultante de um processo de " colonização espontânea " em oposição à colonização dirigida, pois o INCRA teve que se contentar em apenas demarcar e distribuir as terras [2] ou regularizar os ocupantes sem títulos que haviam se antecipado, escapando aos " olhos do INCRA " (Hamelin 1991).

No quadro da produção agropecuária foi o cultivo de arroz que assumiu, até meados dos anos 70, a maior parte do leque de investimentos, constituindo-se portanto na principal atividade econômica da região. Uma das explicações deste fenômeno é que para os colonos sem títulos de propriedade, grande maioria absoluta, a concessão de financiamentos só contemplava a produção de arroz (ibid), não restando-lhes outra alternativa. Assim, os sistemas de produção eram baseados na cultura do arroz associada a implantação de pastagens (de maneira ainda incipiente), introdução de cultivos perenes como pimenta, cacau e café (a partir de meados de 70) e eventual aquisição de gado. Os financiamentos à cultura do arroz eram via Banco do Brasil através do PROTERRA, a EMATER era responsável pela assistência técnica e a EMBRAPA pelas atividades de pesquisa, inclusive uma das variedades mais conhecidas de arroz na região - a Xingu - foi produzida e difundida pela por esta última instituição durante os anos 70.

Em meados da década de 70, por volta de 76, se instala o plano da lavoura cacaueira e por volta de 78 o cultivo da pimenta-do-reino, introduzida desde 1972, surge como forte alternativa econômica, também surgindo o cultivo do café. Assim o panorama mudou consideravelmente, pois no plano da economia, os cultivos de ciclo curto, a partir do final dos anos 70 passaram a ter o caráter secundário.

[1] Entre o km 120 e 135 do PIC Altamira a área ficou destinada à reserva indígena Araras.

[2] No caso dos colonos chegados entre os anos de 72 a 74.

Notadamente, os novos investimentos fornecidos às culturas perenes, apoiados efetivamente no quadro institucional, pois o Governo aparelhou seus organismos atribuindo-lhes funções específicas [1], foram um fator estimulante ao crescimento populacional. A população urbana que em 1975 era de 16.323 habitantes perfazia em 1980 um total de 26911 habitantes, enquanto que a população rural passou de 14.755 para 19.898 habitantes. Ou seja houve um incremento populacional da ordem de 65% e 35% na população urbana e rural, respectivamente, num período de cinco anos na microrregião de Altamira.

A velocidade de crescimento da população urbana para um período de dez anos foi praticamente o dobro em relação a população rural. A população urbana atingiu 64.535 habitantes em 1985, aumentando em 140%, contra 34.606 habitantes no rural, o que representou um aumento de 74%. Porém em termos de população ativa o rural superou o urbano com participação de 32,4% da população rural total contra 15,1% ativos do total da população urbana.

Este crescimento populacional pode ser atribuído a diversificação das atividades : no plano da agricultura as culturas perenes somaram-se as culturas anuais. Em 1986 cerca de 5 milhões de pés de cafeeiro haviam sido introduzido à revelia do já extinto IBC (Instituto Brasileiro do Café), atingindo cerca de 15 milhões de pés em 1991. A cana-de-açúcar foi bastante divulgada pela EMBRAPA/UEPAE que distribuiu uma quantidade considerável de mudas desde o km 4 até o km 100 na área do PIC Altamira, trecho Altamira - Itaituba (Celestino Filho 1994 comunicação pessoal). A pimenta-do-reino, a exemplo do café, constituía-se como uma excelente alternativa para os agricultores instalados em solos mais pobres, assim a produção manteve-se crescente até meados da década de 80 [2]. Neste década a cultura do cacau atingiu uma área superior a 30 mil hectares plantados, com a produção excedendo 20 mil toneladas.

A figura 03 permite vislumbrar a importância dos cultivos perenes quando comparado ao crescimento populacional (retomar figura 02). De uma forma geral parece que a produção crescente associada a um crescimento num ritmo menor da população rural em relação a urbana, denunciam a existência de êxodo rural. Isto é possível porque a diversificação das atividades também se fez nos outros setores da economia, por exemplo, o comércio e serviços cresceram substancialmente neste período (Anexo 2).

b. A crise conjuntural do modelo : o Estado anuncia retirada e o povo se organiza

A segunda fase do processo de ocupação humana, no início dos anos 80, marca uma recessão aparente, pois o Estado inicia sua retirada (Torres 1993), não liberando mais, em 1982, os créditos subsidiados para a produção de arroz, retirando toda estrutura de comercialização (transporte e armazenamento - os armazéns da CIBRAZEM foram fechados), reduzindo os investimentos para as infra-estruturas públicas e para os órgãos de assistência técnica e pesquisa. O preço do cacau e da pimenta que começavam a ter uma produção significativa caem e a região assiste ao abandono de vários colonos, a estrada não é mais recuperada ficando interrompida durante o período chuvoso (Hamelin 1991). Esses acontecimentos articulam-se bem com toda a dinâmica regional, pois se a população urbana cresceu substancialmente em 10 anos (75 a 85, praticamente dobrando), conforme visto anteriormente, foi devido a este momento de recessão, pois analisando o comportamento da população neste período, entre os anos 80 a 85, verifica-se que o crescimento da população urbana foi bem maior em relação a rural, traduzindo um forte movimento das pessoas em direção às cidades.

Com a saída do sistema de crédito e com as dificuldades evidenciadas para comercializar os produtos agrícolas, associado ainda ao acirramento das contradições que se processam no campo [3], o capital industrial e financeiro entrou em conflito com a agricultura de subsistência. Hamelin (1988) menciona que a após a queda no preço a produção de pimenta é condenada pelas CEB's e pelo sindicato como " produção capitalista ".

Quando há este conflito, a gestão do Estado se acha confrontada com os movimentos sociais, que por sua vez contribui para criá-los (Lèna 1992). De fato, este período (1982/83) se caracteriza por uma crise econômica conjuntural, associada a mudanças profundas e à crise de identidade dessa sociedade, que face ao abandono pelo Estado, vê-se obrigada a organizar-se para assumir suas responsabilidades

É nesse momento (da recessão) que todo o processo de organização social " ganha corpo " movimentando os princípios de vilas já existentes ao longo da rodovia [4], fortalecendo o sindicato de trabalhadores rurais (STR) de Altamira e ao mesmo tempo incentivando a criação de outros STR's nas regiões conhecidas como

[1] Por exemplo: o cacau na responsabilidade da CEPLAC, a pimenta a cargo da EMATER, a pesquisa sobre culturas anuais, especialmente sobre o arroz, e divulgação da cana-de-açúcar eram funções da EMBRAPA. Ao INCRA cabia coordenar todo o programa de colonização, especialmente nas questões fundiárias, e apoiar a comercialização organizando transporte e armazenamento junto a CIBRAZEM.

[2] Infelizmente os dados disponíveis neste estudo datam de 1989 em diante, fase em que a cultivo da pimenta já assiste um ligeiro declínio face a queda nos preços e ataque da fusariose.

[3] As contradições são de natureza social (no processo de diferenciação: relação entre patrões, meeiros e empregados; proprietários e posseiros, etc.), política e econômica, inclusive já estudadas em zonas de colonização oficial (Hébette e Acevedo 1982).

[4] Neste momento também surgem alguns serviços básicos, como farmácia, posto de gasolina, e diversos comércios, provalvemente organizados por colonos que conseguiram algum capital na base da produção de arroz subsidiada e que face à crise optaram por diversificar suas atividades (Cf. Lèna e Silveira 1993).

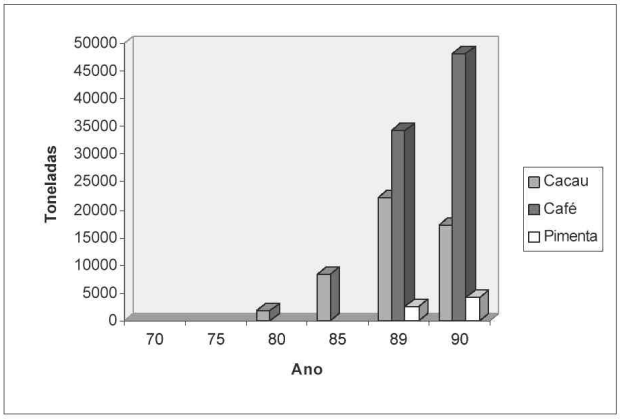

Figure 3. Evolução da produção das culturas perenes na microrregião de Altamira. Fonte : adaptado de IBGE apud Simões et al. (1996)

Medicilândia [1] e Uruará que mais tarde seriam elevadas à condição de município. Esse movimento obtém resultados rápidos, pois em 1983 o INCRA libera 2500 lotes de terra de 100 ha, o que permite uma não inversão do fluxo migratório. A liberação destas terras corresponde ao que se chama de 2ª colonização (até 40 km da faixa, que em boa parte foi totalmente espontânea) [2], realizada sem a autorização do Governo. Outro aspecto importante é o reforço dos núcleos urbanos de Medicilândia e Uruará uma vez que o fato de estar na dependência do município de Altamira e Prainha, respectivamente, traziam-lhes sérias complicações nos encaminhamentos dos processos administrativos.

conhece um verdadeiro " boom "econômico que incentiva um forte processo de mobilidade espacial dos agricultores para a região, estes principalmente oriundos do Nordeste, em particular da Bahia, apostando no futuro do cacau e da pimenta na região. O desempenho destas produções conferiu a Medicilândia e Uruará uma certa autonomia econômica que culminou nos seus desmembramentos dos municípios de Altamira e Prainha, respectivamente, em 1988, apoiados em plebiscitos realizados no ano anterior (Lèna e Silveira 1993), ou seja, o " boom " econômico facilitou também a autonomia política-administrativa.

Tomaremos a seguir o exemplo do município de Uruará para verificar o comportamento da população urbana e rural entre 1983 e 1986, ou seja, dois anos antes da alta nos preços do cacau e pimenta e dois anos onde estes preços altos vigoraram.

O meio rural cresceu mais nos anos 85 a 86, registrando uma taxa de 16,8% ao ano, porém num ritmo menor que o urbano que foi de 35% ao ano.Entretanto esse aumento na população rural repercutiu no aumento das áreas plantadas com culturas perenes. Os dados disponíveis indicam que entre 1983 e 1986 o número de agricultores que cultivavam pelo menos uma cultura perene passou de 24% para mais de 84%, respectivamente, tendo a área cultivada aumentado em pelo menos cinco vezes (Hamelin 1988). Este pique das culturas perenes tem sérias implicações na

	Cidade de Uruará		Meio rural		Total	
Ano	n.º	Cresc. anual	nº	Cresc. anual	nº	Cresc. anual
1983	1825		9632		11457	
1984	2666	46%	10669	10,8%	13335	16,4%
1985	4561	70%	12319	15,4%	16870	26%
1986	6147	35%	14382	16,8%	20529	21%
Crescimento Médio Anual	**50%**		**14,3%**		**21%**	

Quadro 1. População urbana e rural de Uruará
Fonte : SUCAM apud Hamelin (1991)

c. O « boom » econômico : o apogeu das culturas perenes e a expansão da ocupação humana

A terceira fase, que se dá a partir de 85, denuncia uma rápida expansão do ponto de vista da ocupação humana e da economia. Com os altos preços da pimenta, do cacau e do café, que vigoraram de 85 a 87, a região

análise do conjunto, dentre as quais podemos distinguir as três mais importantes :

a) Traduziu-se por um aumento substancial nos preços da terra. Lotes onde predominam as culturas perenes têm em geral um preço mais alto, independente do tipo de solo ou da distância, ou seja, mesmo estando situados no terço final das vicinais (longe) eles chegam

[1] Neste município, onde se concentra a maioria das terras roxas da região o Governo incentivou a produção de cana-de-açúcar criando a CIRA-PACAL, uma cooperativa para produção de açúcar e álcool, recrutando centenas de trabalhadores para o trabalho na usina e no corte da cana. Uma das manifestações mais marcantes na região, nesse período de retirada do apoio governamental, foi a " marcha do PACAL " que culminou numa grande manifestação em Brasília. O MPST (Movimento Pela Sobrevivência na Transamazônica) tem aí boa parte de sua origem apoiada pela CEB's (Comunidades Eclesiais de Base) e CPT (Comissão Pastoral da Terra) que tiveram inegável participação na formação dos sindicalistas e no processo de organização social.

[2] A 1ª colonização corresponde aos primeiros 12 km da faixa no sentido norte e sul.

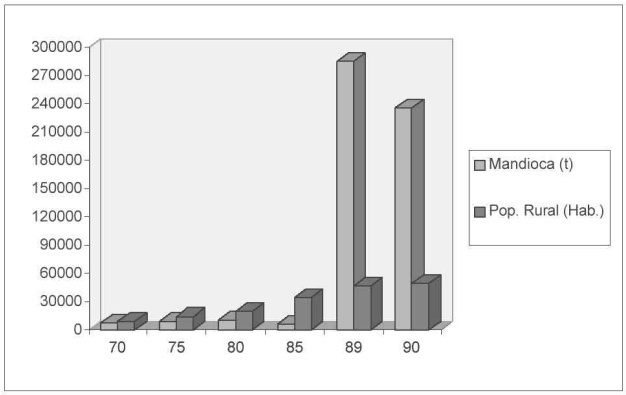

Figure 4. Evolução da produção de mandioca em comparação a população rural na microrregião de Altamira.
Fonte : adaptado de IBGE apud Simões et al. (1996)

a um preço de 35 mil reais nos latossolos e podzólicos e 55 mil reais em terra roxa, sendo estes preços superiores aos alcançados por lotes situados mais próximos porém com cobertura vegetal onde predominam a mata virgem ou explorada, as pastagens e a juquira. Lotes com cultivos perenes só têm menor valor quando comparados como os lotes estruturados (diversificado, pastos cercados, água à vontade, etc…). Admite-se então que ponto de vista da cobertura vegetal são os cultivos perenes que determinam a valorização das terras. Interessante é verificar que a fertilidade dos solos só passa a ser importante quando se fala em culturas perenes e/ou diversificação dos sistemas de produção. Isto se confirma observando que praticamente não há diferença de preços para lotes situados em terra roxa quando comparado com lotes situados em solos mais pobres se a cobertura vegetal é mata ou maior parte pastagem, ou ainda maior parte juquira.Os preços da terra também variam em função das condições infra-estruturais, lotes sem água, por exemplo, têm o preço reduzido em até 52% em média, enquanto os lotes que apresentam áreas mecanizadas, ou ainda um bom percentual de áreas mecanizáveis podem ter seu preço aumentado em 30%. A existência de serviços básicos como escola e posto de saúde pode elevar o valor da terra em 20% (Simões 1996)

b) Com o aumento do valor da terra, a grande maioria dos migrantes nordestinos, desprovidos de capital suficiente, só conseguiram adquirir lotes a partir da metade das vicinais, ou seja, lotes situados em áreas de solos de média a baixa fertilidade. Deste modo poucos tiveram possibilidades de desenvolver a cultura do cacau, e passaram a cultivar culturas anuais, principalmente arroz e mandioca como forma para captar recursos para implantação do pimental e cafezal, ou ainda como forma de amenizar o custo inicial da implantação da pastagem (no caso do plantio de arroz). O resultado disso, de acordo com os dados censitários, foi um expressivo incremento na produção das culturas anuais, arroz e mandioca em particular, a partir do ano de 85 (figura 04). O milho e feijão também tiveram sua produção aumentada, porém em proporções bem menores que as culturas citadas anteriormente.

c) A expansão espacial foi significativa, ocorreu um intenso movimento de grupos importantes de agricultores (em muitos casos ligados por laços de parentesco, etnia e até político partidário) [1] nas direções norte e sul dos municípios, ocupando vários lotes que estavam ociosos, promovendo assim a crescente expansão dos travessões (estradas vicinais perpendiculares à rodovia) que atingem em média 35 km, havendo casos com mais de 100 km de distância, ou seja muito além da distância inicialmente prevista e mapeada pelo INCRA que totalizava 12 km de cada lado da rodovia.

O zoneamento preliminar realizado pela equipe do LAET em 1993 corrobora estes fatos. Após pesquisas em 20 vicinais, apontou-se que os nordestinos representam a maioria demográfica, localizando-se geralmente a partir dos 20 km nas vicinais, ao contrário dos sulistas que se situam principalmente no início das vicinais, até 10, 15 km, estando também providos de mais recursos financeiros (David et al. 1994).

Alguns agricultores aproveitaram bem todos os incentivos destinados à produção agrícola, em particular os agricultores assentados em terra roxa, que na maioria dos casos conseguiram aglutinar mais meios de produção, aumentando o capital produtivo. Enquanto isso, os posseiros que se instalavam introduziam a cultura do cacau, sem sucesso na maioria dos casos [2], e da pimenta-do-reino, pois apesar destas lavouras apresentarem sinais de declínio, estas ainda constituíam a alternativa econômica para os recém-chegados, que sonhavam em captar recursos, pois o Governo mantinha o subsídio para o cacau através do FUSEC e para pimenta via PROTERRA. Além destas culturas, os posseiros, na sua grande maioria nordestinos, como já dito anteriormente, foram os grandes responsáveis pelo impulso proporcionado à cultura do arroz e mandioca na década de 80 em diante.

d. A crise econômica e a « explosão » da pecuária

No ano seguinte ao pique (1988), os preços começam a desabar e/ou oscilar consideravelmente no mercado internacional, baixa-se a resolução do CONCEX proibindo a entrada no mercado internacional do cacau tipo II, a CEPLAC retira o fundo de apoio (FUSEC), e os

[1] É comum encontrar a partir da metade das vicinais grupos de famílias extensas, comunidades de baianos, maranhenses, etc.. Uma vicinal, por exemplo é conhecida como " travessão do PT " (Partido dos Trabalhadores).

[2] Muitos posseiros tentaram introduzir o cacau por conta própria, sem o aval da CEPLAC. Estes, entretanto, esbarraram em limitações como a fertilidade dos solos e, principalmente falta de material genético selecionado, pois as sementes eram adquiridas de outros plantios, ou seja, introduzia-se " filhos de híbridos ", portanto com alta perda de vigor.

problemas fitossanitários se alastram pela região - vassoura-de-bruxa no cacau e fusariose na pimenta.

A partir do ano de 88 a região Transamazônica enfrenta a recessão econômica que se prolonga até os dias atuais, face aos preços baixos das culturas perenes, que não permitem a reposição dos investimentos à manutenção e recuperação destas, e das culturas anuais cuja estrutura de comercialização não permite aos agricultores auferir renda suficiente, optando assim pela produção para o autoconsumo e venda dos excedentes. Por outro lado, após o período de " boom " das culturas perenes e aumento das produções de culturas anuais, o principal produto passou a ser o gado, cujo o preço permaneceu estável no mercado, acompanhando o ritmo da galopante inflação na economia brasileira (antes do Plano Real notadamente). Com isso vários agricultores passaram a expandir suas áreas de pastagem e investir na pecuária de corte com a renda obtida das culturas perenes.

A paisagem que vinha se transformando paulatinamente após a entrada dos cultivos perenes, conhece novamente uma rápida transformação. Isto não significa que antes não havia pastagem e pecuária [1], o que se salienta é a " explosão " ocorrida neste período. Em termos regionais o gráfico da figura 05 mostra que em apenas um ano, de 89 a 90, o rebanho bovino praticamente triplicou-se, enquanto que a população rural, quando comparada com o crescimento do rebanho, permaneceu estagnada e a população urbana continua a crescer. Deste modo, a partir do final da década de 80, os sistemas de produção encaram modificações estruturais, com o aumento da implantações de pastagens e expansão da pecuária de corte.

É provável também que a consolidação dos pólos urbanos, fato associado a emancipação de vários municípios ocorrida no final dos anos 80 e início dos anos 90, tenha influenciado esta dinâmica, pois a criação de novas atividades urbanas e maiores possibilidades de obter educação formal denunciam, no seu bojo, um processo de mobilidade espacial em direção às cidades, repercutindo sobre a mão-de-obra no campo. A pecuária extensiva demanda mais terra do que mão-de-obra, principalmente na fase inicial de expansão das pastagens e do rebanho, além de propiciar uma razoável produtividade do trabalho. Assim, o avanço da pecuária tende a proporcionar uma baixa densidade humana, acelerando a concentração fundiária no " seio " dos próprios agricultores familiares e dando à mão-de-obra a característica de sazonalidade, pois a força de trabalho será requisitada em momentos específicos como na construção de cercas e roço dos pastos.

[1] É bem conhecido o contexto da pecuarização na Amazônia estabelecido desde os anos 60 e encorajado pelos subsídios oficiais concedidos pela SUDAM. Hall (1991) expõe que a própria legislação brasileira incentivou este processo ao exigir prova de ocupação na forma de plantação de capim, com proporções de 1:1 no caso do INCRA.

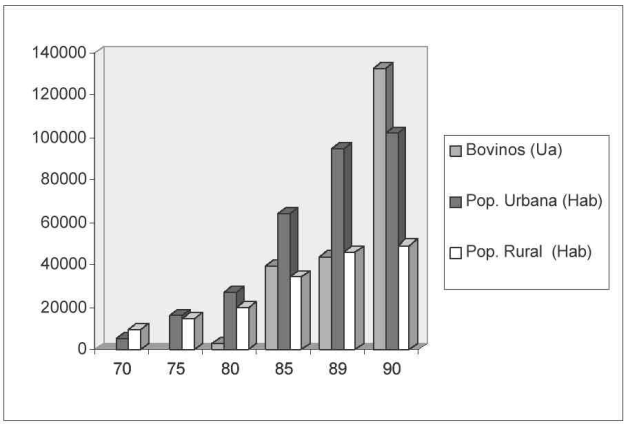

Figure 5. Crescimento do rebanho bovino em relação a população urbana e rural na microrregião de Altamira.

Para os agricultores mais afastados do eixo da rodovia, desprovidos de recursos e sem possibilidades de obter o crédito, " (…) a busca do trabalho acessório não é uma simples opção, mas um imperativo da sua escassez de recursos, uma característica de sua condição de dependência, que o transforma, durante alguns meses do ano, num trabalhador obrigado de um vizinho abastado, de quem, na realidade, não passa de um morador ou um agregado. Por sua vez o grande proprietário tem todo interesse em que se conserve, sem quaisquer ônus para ele, em suas redondezas, um razoável contigente de camponeses pobres, de que se utiliza como viveiro de braços, e onde irá buscar para certos trabalhos ocasionais, a mão-de-obra que necessita em seu latifúndio "(Kautsky 1972 apud Guimarães 1989). " O trabalhador contínua preso à sua terra, à organização familiar camponesa, e, não raramente, em suas incursões estacionais ao trabalho assalariado ou quase-assalariado, tem a pretensão ilusória de obter, além do achega à manutenção da família, também um pequeno produto suplementar para investir em sua exploração " (ibid.), no caso, a criação de gado.

Esta tendência à pecuarização (principalmente no sentido da extensificação dos pastos) é confirmada por Veiga et al. (1995), apontado que " 94% dos produtores pensam que o investimento na pecuária, através da formação da pastagem, é uma boa alternativa para o seu empreendimento e pretendem expandir a criação ". A entrada do FNO (Fundo Constitucional do Norte) especial em 1992, resultado da luta dos trabalhadores rurais e das negociações com o Estado, reforça a predominância do componente pecuário nos sistemas de produção familiares, não visa a promoção das lavouras brancas e confere pouca atenção aos cultivos perenes (Simões 1997).

e. O refluxo da expansão ou inversão da corrente migratória

No quadro desta recessão econômica veio recentemente à tona outro fenômeno importante, conhecido como " chacarização ". Trata-se de grupos diversifi-

cados de agricultores que optaram por viver em áreas bem menores, entre 10 a 25 ha, mais próximas da faixa e/ou da cidade, garantindo com isso uma melhor vida social no que se refere ao atendimento dos serviços básicos, como transporte, educação e saúde.

Um diagnóstico recentemente realizado em 20 chácaras mostrou que 95% dos chacareiros procediam da agricultura, sendo que 45% tinham uma terra própria e 20% eram posseiros, o que significa que eles abdicaram de lotes de 100 ha mais afastados para viverem mais próximos da cidade, 20% eram meeiros e 10% se incluía na categoria de trabalhador rural (Schmitz e Castellanet 1995).

Convém salientar que todo este movimento da economia regional vem se traduzindo numa nova divisão social do trabalho, sendo que a segregação espacial das atividades permite colocar a força de trabalho dos agricultores e de seus filhos nas diferentes esferas da produção, seja na sua " (…) forma espacial, setorial ou profissional " (Gaudemar 1977), não obstante a fronteira permitir a incorporação de novas terras para o desenvolvimento do processo produtivo agrícola familiar. Pode ser verificado que vários setores da economia encontram-se mais desenvolvidos na década de 90 (Quadro 02), esses setores absorvem mão-de-obra proveniente da agricultura. Vários comerciantes, vendedores, funcionários públicos, etc., são colonos de origem e/ou são filhos de agricultores que não desejam continuar na atividade agrícola.

rico resultante da visão de desenvolvimento implementada pelo Estado na década de 70.

Através do lançamento do Programa de Integração Nacional (PIN), no Governo Médici, o ano de 1970 inaugura uma nova fase de ocupação da Amazônia, a partir da construção de estradas, de colonização dirigida para agricultura familiar e da exploração de recursos naturais, além da continuidade dos incentivos fiscais. As estradas significavam integração à economia brasileira, e possibilidades reais de desenvolvimento para a região, a partir da exploração dos seus recursos naturais (Kitamura 1994).

De fato o termo integração é incorporado como força motriz do discurso governamental, substituindo " (…) a abordagem desenvolvimentista predominantemente regional dos anos 60 por uma abordagem inter-regional. Migração do Nordeste para a Amazônia era o elo principal entre as regiões nesta abordagem. A imagem parecia ser que era lógico juntar uma região em que havia pouca terra disponível e um excedente populacional e outra em que havia abundância de terras e uma população rarefeita "(Velho 1979). A declaração do ministro da fazenda Delfim Neto é um bom exemplo do discurso do Governo (Morais et al. 1970 apud ibid.).

" O plano (de Integração Nacional) representa a conquista de um novo país, dentro da nação brasileira. …Nós vamos empurrar a fronteira para a conquista

Agropec	Indúst.	Comérc.	transp.	Ativ. Sociais	Adm Pública	Extrativ.	Outros
30353	5762	3725	1453	4998	2516	861	2336

Quadro 2. Nº de estabelecimentos por diferentes setores da economia, em 1992.
Fonte : IBGE apud Lopes et al. apud Simões et al. (1996)

A migração dos jovens para os pólos urbanos acentuou-se consideravelmente nesta década. Atualmente é comum encontrar pessoas vivendo da atividade agrícola e morando na cidade, eles passam os finais de semana, feriados e momentos de pique da produção nos estabelecimentos agrícolas, realizam acordos com os vizinhos para a vigia do lote, ou cedem um pequeno pedaço de terra à família encarregada de cuidar do lote para que ela realize o seu roçado. Há vários casos de lotes, da metade em diante nas vicinais, completamente abandonados com a capoeira sendo a vegetação predominante.

2.2 A relação Estado e agricultura familiar

Torna-se necessário aqui resgatarmos alguns elementos da conjuntura política a nível nacional pois a região da Transamazônica não escapa a uma ótica de observação que a define como produto social e histó-

de um novo País ". Complementa o ministro : " (…) a terra e o trabalho que possuímos são de certa maneira o nosso " capital ", o que precisamos fazer é não destruí-los, mas combinar e mobilizá-los ".

Complementando o PIN, lançou-se em 1971 o PROTERRA (Programa de Redistribuição de Terras e Estímulo à Agroindústria do Norte e Nordeste), com vistas a tornar mais fácil a aquisição de terras, melhorar as condições de trabalho no meio rural e promover a agroindústria no Nordeste e na Amazônia. Tanto o PIN como o PROTERRA procuravam reorientar a estratégia anterior de desenvolvimento regional que havia dado ênfase na concentração de incentivos fiscais no setor industrial (Mahar 1978 ; Oliveira 1983 apud Homma 1993). Em 1972 - 74 o I PND (Plano Nacional de Desenvolvimento) deu ênfase aos objetivos do PIN e PROTERRA e suas metas para a Amazônia, deixando implícito que a agricultura e a pecuária seriam prioridades como estratégia de desenvolvimento (ibid.). Ou seja, grosso modo, temos aí toda uma política de "

promoção da agricultura familiar ", que no caso dos projetos de colonização oficial, a exemplo da Transamazônica, tinha sua imagem resguardada no INCRA, principal aparelho do Estado, intitulado para muitos, no sentido figurado, como o " pai da criança ".

Todavia, o início dos anos 70 marca a derrocada do milagre econômico brasileiro (Singer 1989), sendo que um dos reflexos disso foi que o processo produtivo, também na agricultura, começou a imperrar em tantos pontos que levou a necessidade de adoção de mudanças profundas na política econômica, entre elas a ampliação e diversificação das exportações à geração de divisas.

Deste modo, no Governo Geisel (1974 -79) instala-se o II PND, cuja a necessidade premente de geração de divisas para sua execução leva à formulação, em 1974, do Programa de Pólos Agropecuários e Agrominerais da Amazônia (POLAMAZONIA) [1]. Para Costa (1992) tratava-se de um " ...programa de formação de infra-estrutura para áreas definidas em função do seu potencial de gerar o mais rapidamente divisas, em particular pela exploração mineral, setor que se somava, neste momento, com a grande empresa agropecuária, no fundamento de uma nova estratégia de desenvolvimento ". Havia também, nesse momento, uma demanda crescente por certos produtos no mercado mundial, o que levou o Governo a adotar um programa de diversificação das exportações agrícolas, que por sua vez, possibilitava obter uma taxa mais elevada de lucro do que na produção agrícola voltada para o mercado interno (Velho 1979 ; Ianni 1986).

O Importante é não perder de vista o nexo proposital existente entre a política de " promoção da agricultura familiar " e o programa de diversificação das exportações, pois o capital naturalmente se convertera à produção para exportação, forçando o Governo a oferecer incentivos às empresas rurais capitalistas, onde a agricultura familiar passou a ser a única resposta para preencher o vazio no mercado interno. " Assim, a especialização em produtos de exportação criava uma escassez de alguns produtos básicos no mercado interno que poderia ser resolvida em parte pela agricultura familiar, que então ampliaria e afirmaria a vital função econômica complementar da fronteira agrícola " (Velho 1979). Ao mesmo tempo incentivou-se na fronteira agrícola, através da agricultura familiar, a produção de produtos para exportação que ocupavam lugares mais abaixo na pauta das exportações brasileiras, a exemplo do cacau e pimenta-do-reino.

As reflexões preliminares, ainda pouco amadurecidas, levam às seguintes considerações :

a) As políticas governamentais levadas a cabo, foram um fator de atração para esta área de fronteira agrícola, possibilitando inclusive a efetivação de uma segunda colonização iniciada próxima ao final da década de 70, acentuando-se em 80 a partir de movimentos espontâneos de posseiros que fugiam " aos olhos "do INCRA, deixando-o sem nenhuma possibilidade de controle. Temos então o que Ianni (1979) chama de reforma agrária espontânea.

b) Do ponto de vista econômico, o contexto histórico da região corrobora o fato que o " (...) Estado assume o papel de incentivador da produção agrícola com a finalidade de ampliar o processo de acumulação capitalista no pólo dominante da economia. (...) Para manter as possibilidades de reprodução ampliada na agricultura instrumentaliza este processo através de políticas de colonização, modernização, crédito rural " (Carvalho 1982) e adoções impostas de " pacotes tecnológicos ". Para isso, o Governo Federal mantém uma coerente linha de ação, aparelhando Órgãos do Ministério da Agricultura (EMBRAPA, INCRA, CEPLAC e EMATER) para centralizar e modernizar os aparelhos do Estado como condição necessária para o desenvolvimento das novas funções no setor agrícola, intervindo na agricultura através de programas específicos, assumindo os investimentos mesmo no período em que não dão lucro (ibid.). Assim o fez no início da década de 80 (no momento da recessão aparente) garantindo financiamentos via FUSEC (Fundo de apoio) e PROTERRA (Programa de Redistribuição de Terras) para os cultivos do cacau e pimenta, respectivamente.

c) Um dos mecanismos derivados desta estratégia econômica é que o próprio Estado, que estimula a ocupação da terra e ao mesmo tempo dificulta o acesso a propriedade da mesma tornando moroso o processo de titulação através do INCRA, cria mecanismos para " driblar " sua própria legislação para garantir a acumulação de capital. Ou seja, cria-se um fundo de apoio via CEPLAC, o FUSEC (recursos previstos no quadro do POLAMAZÔNIA) que se compromete com o banco, BASA, caso os agricultores não quitem seu financiamento, evitando-se assim a hipoteca da terra e dando oportunidades para os agricultores sem títulos, porém com o aval da CEPLAC, obterem o crédito. Aos posseiros mais pobres, o Estado garantiu a liberação de financiamentos somente para a produção de arroz até o final do anos 70 via Banco do Brasil através do PROTERRA. Com isso o Estado mobiliza todos seus aparelhos para forçar a relação com o capital industrial-financeiro para garantir a apropriação de uma parcela significativa da renda da terra (Amin e Vergopoulos 1977) e ainda deixa a possibilidade para a apropriação da renda absoluta da terra caso a conjuntura econômica mude e os ganhos especulativos (terra como mercadoria) passem a ser maiores que os ganhos da terra quando utilizada no processo produtivo [2]. O Estado se coloca então como " testa de ferro "do capitalismo

[1] Para uma leitura mais completa ver Castro e Hébette (1989), entre outros.

[2] Para o capital interessa se apropriar da renda fundiária, como a terra é um bem natural que não pode ser criado nem reproduzido

autoritário instalado nesta região de fronteira. Este aspecto é muito bem analisado por Velho (1979).

d) Como conseqüência a política de colonização reflete um processo de diferenciação social no campo, na medida em que se realiza a recriação na fronteira de diferentes tipos de relações sociais de produção (posseiros, colonos, arrendatários, pequenos empresários, trabalhadores assalariados, agricultores tradicionais, agricultores aburguesados, etc) (Carvalho 1982). Isto significa que o Estado, por seu turno, também cria condições para o estabelecimento da pequena produção familiar, e consequentemente, espaço para a agricultura de subsistência. Hébette e Acevedo (1982) analisam cuidadosamente o papel do Estado na reprodução social numa área de colonização em Rondônia. A transposição da análise realizada por estes autores é perfeitamente correta no caso da Transamazônica, pois a diferenciação do campesinato não se processou apenas a partir do próprio campesinato, o Estado através das instituições tem aí um importante papel, uma vez que INCRA, CEPLAC e EMATER elaboraram programas e selecionaram áreas e produtores à obtenção de financiamentos. O crédito bancário assume papel ainda mais decisivo no processo de diferenciação social, lembremos que historicamente Kautsky (1972) tem ressaltado a importância da circulação da moeda para a diferenciação do campesinato. Do ponto de vista das classes dominadas que se delineiam no processo de colonização, deparamos com um processo fluído. " De um lado, diferentes tipos de pequenos proprietários (posseiros e colonos com propriedade legal das terras e com diferentes níveis de integração no mercado), de outro, os trabalhadores assalariados (com maior ou menor integração nas formas já institucionalizadas de reprodução salarial), com grande mobilidade de uma categoria de trabalho para outra " (Sorj 1986).

e) A diferenciação social está também atrelada a uma diferenciação do mercado. Há o mercado que comporta as instituições (bancos, etc.) que abrem para alguns a possibilidade de obtenção de um crédito abundante, e o mercado de capitais fragmentários ou não existentes, onde " …o crédito é obtido dos senhores locais, dos comerciantes ou dos emprestadores de dinheiro a taxas de juros que refletem as circunstâncias individuais de cada transação e não uma clara condição de mercado (Ellis 1988). É o que acontece no caso do arroz vendido " na folha ", onde compra-se a produção do camponês antes da colheita a um preço inferior ao prevalecente no mercado, sendo que esta venda permite ao produtor financiar seu consumo até o momento da colheita, quando sua safra estará empenhada para este comerciante. As figuras do comerciante e do emprestador encontram-se fundidas num só personagem. " (…) Dada a própria miséria do produtores, as vezes situados a mais de 40 km dentro das vicinais, e suas necessidades vitais do crédito para sobreviver até o momento da colheita, não é difícil perceber que, nestas condições, ele não tem outra chance senão entregar-se nos braços do comerciante/usurário. Mesmo aqueles que conseguem escapar desta dependência, nela mergulham tão logo um problema de saúde - e portanto a necessidade de dinheiro - se abata sobre a família " Abramovay (1991). Além das necessidades familiares surgem também problemas de natureza estruturais como o conserto das pontes dentro das vicinais e dificuldade de transporte, agravando o estado de isolamento.

f) O resultado disso é que criam-se várias relações de apadrinhamento, compadrio, etc. Mais tarde, esses mesmos atores, mediadores no mercado se lançam na política, e, os mesmos que representavam o Estado no quadro de uma instituição - assinando os laudos técnicos para garantir a liberação dos financiamentos - passam a ocupar um lugar no legislativo e/ou executivo. A mesma coisa acontece com os comerciantes/emprestadores, agricultores capitalizados prestadores de favores à comunidade e até com os sindicalistas que representam os movimentos sociais de esquerda. Ou seja, o Estado por si só, ao estabelecer os mecanismos que levam à formulação de diferentes mercados e à diferenciação social, reproduz as relações " clientelistas, assistencialistas, paternalistas " (Araújo 1991), revigora sua lógica autoritária e de dominação, pois agora seus representantes legítimos são aqueles aos quais os próprios produtores, mesmo não se sentindo representado, delegam o direito de falar por eles, processo derivado de um outro processo - o das trocas econômicas simbólicas (Bordieu 1987).

g) Numa situação de conjuntura político-econômica desfavorável o Estado " lança à mão " de políticas que vão no mesmo sentido das reivindicações dos agricultores familiares, para amenizar o confronto com as organizações desta categoria, a exemplo do FNO especial e do PRONAF [1]. Assim, através do FNO, o Estado garante o estímulo à produção pecuária, alivia o embate com o movimento dos trabalhadores rurais, cria condições que garantem a permanência de um certo contigente de mão-de-obra permanente ou temporária no campo para ser utilizada nos grandes empreendimentos e ainda assegura transferências para o sistema financeiro, pois considerando os critérios vigentes, que mudam dependendo da política econômica, o montante aplicado no FNO retornaria acrescidos de juros de 6% ao ano mais a variação da TJLP (taxa de juros de longo prazo) que está em torno de 16%. Significa que os agricultores têm que pagar os financiamentos a uma taxa de juros de 22% ao ano, o que se configura como um largo passo para o endivi-

pelo capital, a renda fundiária é apropriada pela apropriação do trabalho de quem produz, pois este sim (o trabalho) constitui-se numa mercadoria que pode gerar valor (Martins 1983).

[1] Seria prematuro, ao meu ver, aprofundar as discussões sobre as conseqüências e impactos deste programa na região da Transamazônica.

damento e conseqüente venda da propriedade. Mesmo que haja um forte êxodo rural, a política de crédito assegura que o processo de desvinculação da terra seja retardado, ou se faça paulatinamente. Assegura-se, deste modo, um largo período de carência para quitação do financiamento (Simões 1997).

A perspectiva histórica assume então papel relevante na medida que ela permite compreender a diversidade cultural, social e econômica da região, aspectos fundamentais a serem levados em conta quando se fala em desenvolvimento sustentável. Do ponto do vista econômico iremos aprofundar um pouco mais a discussão sobre a diversidade atual da agricultura familiar, considerando que o quadro evolutivo da região foi determinante na diferenciação do agricultores e nas estratégias atuais de reprodução familiares.

3. A diversidade dos agricultores e as tendências atuais da região

3.1 Os tipos de agricultores

O estabelecimento de uma tipologia dos produtores é uma das ferramentas mais usadas pelos institutos de pesquisa, usando a metodologia do CIMMYT ou do CIAT (Byerlee et al. 1991). Escolheu-se, em conseqüência, um " meio termo " razoável entre a análise aprofundada de poucos estabelecimentos (como é feita, por exemplo, pelos estudantes do DAZ [1] durante os estágios de convivência) e um estudo mais amplo que poderia objetivar a representatividade estatística de toda região. É bem possível, que a partir desse trabalho inicial, sejam usadas outras metodologias mais leves de entrevistas, com mais produtores, para verificar as hipóteses formuladas em conclusão desse trabalho preliminar.

O objetivo do diagnóstico realizado pelo LAET (Castellanet et al. no prelo) foi identificar e construir os elementos da diversidade dos sistemas de produção locais, com vistas à elaboração de um primeiro esboço de tipologia dos agricultores na região e a compreensão da agricultura regional no nível maior dos agroecossistemas, ou seja, no nível das comunidades, do uso do território e dos recursos naturais (Young 1989).

A seleção dos agricultores não pretendeu ser uma amostra representativa dos municípios, pelo número reduzido e pela falta de recenseamento geral dos estabelecimentos que poderiam servir de base ao sorteio aleatório de uma amostra representativa. Foi, entretanto, necessário grande esforço para se ter uma amostra representativa da diversidade de situações e dos vários tipos de agricultores na região, tentando, em particular, trabalhar em um número reduzido de vicinais representativas da região, escolhidos na base da pesquisa participativa preliminar de zoneamento agroecológico dos municípios, fazendo-se entrevistas com agricultores situados entre o eixo da rodovia e o fundo das vicinais, na hipótese de que isso era um dos fatores importantes da diversidade.

Com a ajuda do Movimento pela Sobrevivência na Transamazônica (MPST) e das lideranças locais, foram selecionados, dentro desse padrão, agricultores dispostos a cooperar na entrevista. Vale ressaltar que é inútil multiplicar o número de entrevistas a partir da preocupação da representatividade estatística sem ter a confiança mínima que assegure uma certa validade das respostas dos produtores. O fato da introdução de perguntas abertas dentro do questionário, estabelecendo um diálogo livre com os produtores, foi também uma escolha metodológica que permitiu obter várias informações não previstas inicialmente.

Com base na estrutura da renda, foi possível se chegar a uma primeira tipologia dos agricultores que, de forma geral, parece bem associada a outros indicadores importantes como data de chegada, fertilidade do solo, crescimento da área possuída, etc. Trata-se apenas da primeira classificação dos agricultores, que precisa ser verificada e afinada no futuro. Entretanto, constitui um importante ponto de partida para analisar a diversidade nos estabelecimentos agrícolas.

Os tipos encontrados [2] são os seguintes :

• Tipo 1 : ***Produtores de culturas anuais*** - são na maioria posseiros recém chegados, com pouco gado, sem culturas perenes, vivendo principalmente da venda do arroz e do produto de outras culturas anuais, com relevante nível de autoconsumo, aproveitando a fertilidade da mata primária. O acesso ao lote desses agricultores é ruim ou difícil, enquanto esperam que a vicinal, às vezes uma simples picada, seja recuperada pela prefeitura, para poderem comercializar as produções. É provável que parte da movimentação de recursos financeiros, ou seja, operações que exigem rápida circulação de dinheiro no dia a dia, sejam supridas com a venda de pequenos animais como galinhas e porcos. Apesar destes agricultores praticamente não possuírem gado (média de 0,5 cabeça), a média de aproximadamente 7 ha (1,4 alqueires) de pastagem implantada, traduz o desejo de obter o gado. No entanto, pode-se inferir que este desejo reflete uma tendência contraditória comandada pela fase de expansão da pecuária dentro da economia regional, pois verifica-se que estes agricultores conseguiram aumentar o capital inicial e o patrimônio, uma vez que o crescimento médio do tamanho de área possuída é da ordem de 128,8%, sem possuírem gado, sugerindo

[1] Curso de especialização em agriculturas familiares amazônicas e desenvolvimento agro-ambiental, promovido pela UFPa e integrando a parte de formação do dispositivo Pesquisa-Formação-Desenvolvimento Amazônico.

[2] Adaptado de Castellanet et al. (no prelo).

em nível de hipótese, que mesmo com os preços baixos as lavouras brancas possibilitaram uma certa " acumulação ". Evidentemente que outros aspectos, como por exemplo, esperar uma oportunidade para comprar uma terra melhor a um preço menor devem ser levados em consideração.

• Tipo 2 : ***Produtores de Pimenta-do-reino*** - são produtores relativamente antigos, bem semelhantes com os grupo tipo 3, produtores de cacau predominantes, no início, mas com terras de baixa fertilidade. Em conseqüência, desenvolveram mais a pimenta, porém ficaram com áreas médias limitadas (1,6 ha/família), provavelmente devido ao trabalho necessário nessa produção, e também ao alto investimento para a implantação do pimental (a questão da força de trabalho pode ser resolvida por intermédio dos meeiros). Os rendimentos são razoáveis nessa categoria (1.500 kg/ha), mas com os preços baixos do produto, a pimenta contribui apenas para 25 % da renda atual, de US$ 3,300 em média. Esses produtores começaram a se diversificar, primeiro a partir do gado (tem hoje, em média, dez cabeças de gado que contribuem para 11% da renda), produzindo requeijão, frutas (pomares), e vendendo madeira. Existem alguns produtores proprietários de terras de fertilidade média que produzem cacau, apesar de obterem rendimentos baixos. É provável que conseguiram " acumular " um pouco na época dos preços altos da pimenta, e tenham desistido de investir na diversificação, ao contrário dos agricultores do tipo 3.

• Tipo 3 : ***Produtores de pimenta em decadência*** - são parecidos com o agricultores do tipo 2 (produtores antigos, terras de baixa fertilidade), mas que não conseguiram se diversificar, nem tampouco manter a produtividade do pimental. Não se sabe qual foi o fator determinante nessa evolução. O fato é que a maioria desse grupo encontra-se nos municípios de Medicilândia e Brasil Novo, podendo-se inferir que a doença da pimenta (fusariose) atacou essas áreas mais cedo que nos municípios onde a implantação dos pimentais foi mais recente (Uruará). A renda média é muito baixa (US$ 1.219,00), com agricultores abaixo de US$ 700.00/ano para 2,8 trabalhadores, representando apenas 54% do salário mínimo. Seria interessante verificar se as pequenas criações representam uma alternativa satisfatória para esse tipo de agricultor com capital limitado e sem gado.

• Tipo 4 : ***Produtores de cacau*** - Esses produtores tem áreas implantadas com o cacau acima de 10 ha. Geralmente são colonos mais antigos, que receberam terras mais férteis (terra roxa), investiram muito no cacau e freqüentemente aceitam meeiros. Apesar da redução nos rendimentos do cacau, conseguiram obter os melhores rendimentos da amostra (563kg/ha), e, consequentemente, boas rendas (US$ 7,000/ano), com mais da metade proveniente do cacau. Porém, estão investindo na compra de terras (crescimento da área de mais de 230 % na média) e de gado (possuem quatorze cabeças em média), e provavelmente devam continuar nessa direção, de forma que devem se aproximar do agricultores tipo 5.

• Tipo 5 : ***Produtores de cacau e de gado*** - são bem parecidos com os agricultores do grupo 3, produtores antigos, com área média de 13,5 ha de cacau, com meeiros, e terras relativamente férteis. A diferença é que investiram mais na compra de terras (310 % de crescimento, tendo 405 ha, em média) e no gado (60 cabeças em média). A renda extra do gado compensa apenas uma produção de cacau mais baixa (360kg/ha), e a renda total é a mesma que a do tipo 3 (US$ 6.900,00). Seria interessante analisar se investiram no gado por causa da baixa nos rendimentos no cacau, ou ao contrário deixaram esse cultivo sem muito zelo, porque investiram mais tempo de trabalho no gado. Não existe diferença muito significativa na força de trabalho familiar (3,5 trabalhadores nesse tipo contra 4,3 no tipo 4).

• Tipo 6 : ***Produtores com gado predominante*** - os produtores categoria possuem terras de fertilidade variável, e áreas relativamente limitadas (180 ha), mas conseguiram " acumular " em média 90 cabeças de gado. Com a venda de queijo ou leite, conseguem uma renda alta (US$ 7.600,00) do mesmo nível que os produtores de cacau. São agricultores situados no eixo da rodovia ou em vicinais sempre acessíveis, o que provavelmente é um fator muito importante para comercializar esses produtos. Mostram semelhança com o resultado da evolução lógica dos produtores de pimenta (grupo 2) que tentam desenvolver o gado, e talvez de produtores de cacau mais velhos sem sucessão no lote. A mão-de-obra alta (5,5 adultos/família) além de garantir um certo nível de diversificação é provavelmente uma condição desse desenvolvimento em rumo à produção leiteira e de queijo.

• Tipo 7 : ***Produtores especializados em gado*** - receberam glebas de 500 ha desde a instalação e não aumentaram muito a área de terra. Esses lotes estão localizados longe da faixa, com acesso ruim no período chuvoso. Estes investiram apenas no gado, têm entre 150 e 450 cabeças ; e conseguem uma renda alta com a venda de carne e de queijo (US$ 9.000,00/ano).

• Tipo 8 : ***Produtores " meeiros "*** - normalmente, os meeiros recebem a metade da produção, apesar de que, em casos de quebra na safra outros arranjos podem ser feitos. Os contratos " de meia " são muito variáveis ; no cultivo da pimenta e do cacau, por exemplo, o meeiro recebe apenas um terço da produção ou no máximo 40% da safra quando o rendimento e os preços estão bons.Os meeiros têm uma rotatividade alta, as vezes levam apenas dois anos em uma propriedade, e tentam depois comprar um lote ou plantar em propriedade já adquirida anteriormente. São observados casos onde o proprietário da terra incentivava a vinda de famílias pobres do lugar de ori-

gem para trabalharem como meeiros na propriedade. Mesmo com os baixos preços do cacau e da pimenta, a parceria de meia, apesar de parecer muito em favor do dono da terra (que tem poucas obrigações, não usa insumos e deixa quase todo o trabalho para o meeiro) constitui uma oportunidade de ascensão social para aqueles que nada possuem. É difícil estimar a parte do trabalho agrícola realizado por meeiros, pois não foi estudado o número de trabalhadores dentro das famílias dos meeiros. Assumindo uma proporção semelhante com a dos outros agricultores (3.5 ativos por família), o trabalho dos meeiros representaria na faixa de 23% da força de trabalho agrícola nessa região. Porém, sabe-se que a tendência nos últimos anos aponta para a redução do uso de força de trabalho exterior nas propriedades, em função da queda dos preços do cacau e da pimenta. Essa proporção era provavelmente mais alta no início dos anos 80.

• Tipo 9 : ***Produtores " chacareiros "*** - desenvolvem uma agricultura mais intensiva em pequenas áreas, de 2 a 10 hectare, geralmente peri-urbanas. Esse tipo se desenvolveu bastante nos últimos anos, podendo ser interessante para a identificação das possibilidades de intensificação agrícola e para a concentração da população num espaço mais restrito. Estes mantêm um pequeno pimental (entre 1000 a 2000 pés), produzem frutas, farinha e hortaliças, além de outros produtos vendidos no mercado urbano.

O esquema da figura 06 constitui-se numa tentativa de combinar a trajetória de evolução dos estabelecimentos agrícolas com os aspectos do meio envolvente físico (agroecológico) e político-econômico. Pode-se perceber que os tipos evoluem conforme a dinâmica regional apresentada no capítulo anterior.

3.2 Rumos e tendências

Foi verificada a evolução dos estabelecimentos agrícolas em função do meio envolvente, mas não foi considerado o efeito inverso, ou seja, o impacto da evolução dos sistemas de produção sobre a sociedade rural e o meio natural. Esta evolução vem sendo estudada pela equipe do LAET com outras metodologias à exemplo dos zoneamentos participativos e do estudo sobre sistema agrário que serão apresentados de forma detalhada em outros documentos. Mas pode-se ressaltar neste trabalho algumas perguntas essenciais para a sociedade da Transamazônica :

Com a expansão das áreas e a concentração fundiária, como vai evoluir a densidade humana na região ? O padrão inicial de 100 ha para o colono provoca uma baixa densidade humana (5 hab/km^2) e uma produção agrícola relativamente baixa em relação a rede de estradas a ser mantida (da ordem de 10 t de arroz por km de vicinal/ano). Com a concentração fundiária, a densidade populacional baixa cada vez mais, aumentando o custo dos serviços básicos e dificultando muito a vida social e econômica. Este comportamento provoca uma aceleração do êxodo rural e o crescimento dos bairros periféricos das cidades vizinhas, caso do bairro Brasília em Altamira, com perspectivas de desemprego e/ou rendas baixas (Ferreira et al. 1994). Em médio prazo, é todo o futuro da região que está ameaçado, porque quase toda a rede comercial e industrial local está voltada para a satisfação das necessidades dos produtores rurais.

Esse fenômeno está relacionado a uma tendência muito preocupante que é a pecuarização da produção. A produção da pecuária de corte por hectare é baixa, e também não justifica a manutenção das vicinais. A tendência dos produtores de gado é desmatar todo o seu lote, acabando com a vegetação natural, ao contrário dos produtores de culturas anuais, que sempre deixam a área em pousio depois de dois anos de cultivos, e mais ainda dos produtores de culturas perenes. A sustentabilidade dessas grandes áreas de pasto é muito questionável, considerando os dados sobre os resultados dos primeiros programas de implantação de pastagens. Apesar desse fato, a abertura de vegetação provoca a extensão cada vez mais preocupante de fogos incontroláveis, ajudados pelas práticas insustentáveis dos madeireiros extrativistas nas florestas vizinhas. O fogo em volta inviabiliza o desenvolvimento das culturas perenes, bem como a simples manutenção das culturas já existentes. Pode-se considerar, em conseqüência, que existe uma incompatibilidade ecológica e social entre a grande produção pecuária e a sobrevivência da agricultura familiar e da biodiversidade na Transamazônica.

Essa tendência à pecuarização (principalmente a extensificação dos pastos) é geral com todos os produtores da Transamazônica, inclusive os pequenos (quadro 03). Os dados apontam que numa média de 13 anos a área média de mata se reduziu em 34,5% enquanto que as áreas de pastagens tiveram um incremento médio de 428,05%. A velocidade de conversão para pasto é muito maior que a velocidade de redução da mata virgem, isto pode significar que não somente as capoeiras estão sendo fortemente convertidas em pastagens mas também as áreas de culturas. Poderia se

Tempo de moradia (anos)	Área mata chegada (ha)	Área mata atual (ha)	Área pasto chegada (ha)	Área pasto atual (ha)	Área total chegada (ha)	Área total atual (ha)
12,84	89,28	58,51	6,88	36,33	116,2	109,8

Quadro 3. Evolução da cobertura vegetal em relação ao tempo de residência (médias).
Fonte : Simões (1996)

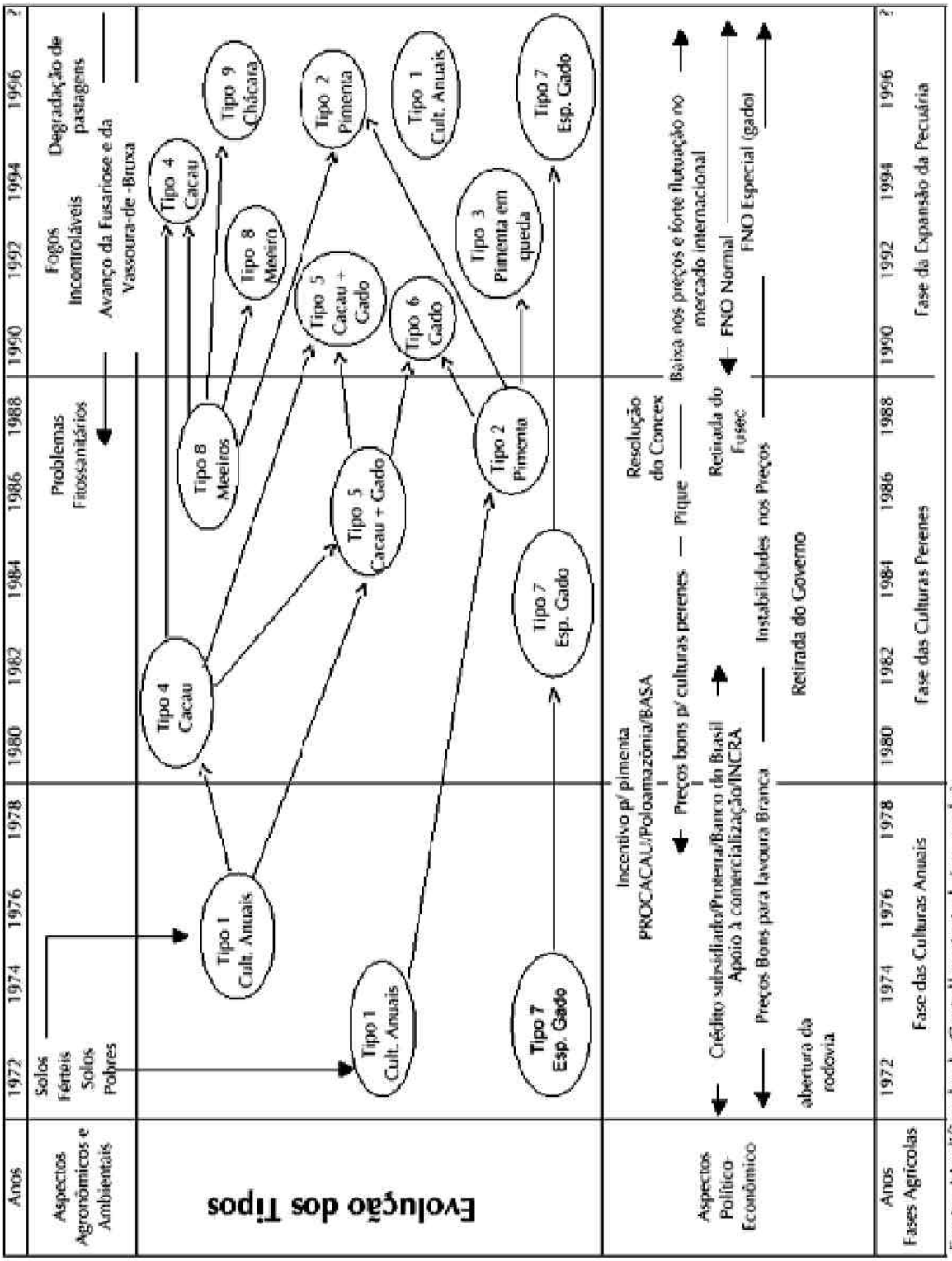
Anos
Aspectos Agronômicos e Ambientais
Evolução dos Tipos
Aspectos Político-Econômico
Anos Fases Agrícolas
1972 1974 1976 1978 1980 1982 1984 1986 1988 1990 1992 1994 1996 ?
Solos Férteis Solos Pobres
Problemas Fitossanitários
Fogos Incontroláveis
Degradação de pastagens
Avanço da Fusariose e da Vassoura-de -Bruxa
Tipo 1 Cult. Anuais
Tipo 4 Cacau
Tipo 8 Meeiros
Tipo 9 Chácara
Tipo 2 Pimenta
Tipo 5 Cacau + Gado
Tipo 6 Gado
Tipo 1 Cult. Anuais
Tipo 3 Pimenta em queda
Tipo 7 Esp. Gado
Incentivo p/ pimenta PROCACAU/Poloamazônia/BASA
Resolução do Concex
Preços bons p/ culturas perenes
Pique
Baixa nos preços e forte flutuação no mercado internacional
Crédito subsidiado/Proterra/Banco do Brasil Apoio à comercialização/INCRA
Retirada do Fusec
FNO Normal
FNO Especial (gado)
Preços Bons para lavoura Branca
Instabilidades nos Preços
Retirada do Governo
abertura da rodovia
Fase das Culturas Anuais
Fase das Culturas Perenes
Fase da Expansão da Pecuária
Fonte: Modificado de Castellanet et al. (no prelo)

Figure 6. Trajetória de evolução dos estabelecimentos agrícolas.
Fonte : Modificado de Castellanet et al. (no prelo)

imaginar que a grande diferença apresentada nos percentuais seria devido ao fato dos produtores incorporarem novas terras ao processo produtivo, porém pode ser visto, nos casos estudados, que isto não se confirma uma vez que não houve nenhum aumento na área total média, ao contrário houve uma redução, inexpressiva obviamente.

As organizações de produtores têm grande responsabilidade nessa questão, pois esta tendência chega a ser, em conseqüência, um problema político de contradição entre os interesses imediatos dos produtores a curto prazo, e o interesse coletivo a longo prazo.

4. Na busca de cenários alternativos

Atualmente várias experiências vem sendo desenvolvidas no âmbito do programa PAET, articuladas com as organizações de produtores em torno do Movimento Pela Sobrevivência na Transamazônica (MPST), entre elas destacam-se :

4.1 Planejamento municipal e gestão do território

Os zoneamentos participativos tem sido um importante instrumento às organizações de agricultores, observa-se hoje uma utilização predatória dos recursos naturais, terra e madeira particularmente. A hipótese é que é possível incentivar a conservação das florestas nativas nos lotes dos agricultores a partir de uma melhor valorização da madeira que hoje são vendidas a preços muito baixos para intermediários e madeireiros. Esta hipótese corresponde, também, a propostas das organizações de produtores locais. Essa ação poderia ser feita através de uma melhor informação sobre preços e custos na cadeia de transformação da madeira, ou pela organização coletiva da transformação, a exemplo de uma serraria comunitária (Salgado e Castellanet 1996). Esse processo está em discussão no município de Uruará.

O STR de Altamira, por sua vez, vem conduzindo, com o apoio científico-metodológico da equipe do LAET, um amplo diagnóstico sobre a questão agrária envolvendo os municípios de Altamira, Vitória do Xingu, Senador José Porfírio, Anapu e Brasil Novo. O objetivo é desencadear um grande seminário regional para tratar a questão fundiária e a implementação de políticas públicas satisfatórias ao desenvolvimento da região.

4.2 Intensificação e diversificação da produção agrícola

Uma das possibilidades de aumento substancial da produtividade do trabalho nas culturas anuais, apontada pelos produtores, seria a introdução da motomecanização ou da tração animal, junto a um manejo adequado da fertilidade para intensificar a produção de grãos em áreas desmatadas. Faz-se necessário, entretanto, analisar a rentabilidade econômica da mecanização, em função dos custos adicionais gerados, e verificar o efeito de um manejo mais intensivo sobre a fertilidade dos solos, antes de concluir sobre a validade dessa proposta para a região. Nesse sentido está em desenvolvimento uma experimentação em meio real com um grupo de agricultores organizados em torno da APRUR (Associação dos Produtores Rurais de Uruará) onde testa-se a introdução da tração animal associado ao manejo de fertilidade dos solos com culturas de leguminosas (Schmitz et al. 1997).

Garantir a diversificação na base das culturas perenes, a exemplo do cacau, pimenta e café é fundamental uma vez que estas proporcionam maior renda por hectare, se traduzindo num retorno satisfatório do trabalho, apesar dos baixos preços e rendimentos atuais. A cultura da pimenta do reino tem alta prioridade, devido adaptar-se bem em solos mais pobres, constituindo uma das melhores alternativas de renda aos produtores, enquanto conseguem manter rendimentos acima de 1.000 kg/ha.

É bem provável que a expansão da doença fusariose tenha sido acelerada pela falta de disponibilidade de mudas sadias aos produtores recentes, que na maioria utilizaram mudas oriundas de pomares infectados. Verificou-se também que alguns agricultores conseguem manter bons rendimentos em áreas atacadas pela doença, através de manejo adequado, sendo muito interessante estudar a reprodutibilidade dessas experiências. Deste modo, com a participação da EMBRAPA/CPATU, desenvolve-se em várias vicinais juntamente com os agricultores articulados numa rede de gestão técnica e gerencial todo um trabalho de tecnologia apropriada, aproveitando o conhecimento técnico local, para a produção de mudas sadias e manejo à sustentabilidade dos pimentais.

4.3 Formação técnica-gerencial dos produtores

Considera-se que a fixação dos agricultores e a diminuição do êxodo rural passa pelo aumento da renda das propriedades que muitas vezes pode ser obtida pelo aumento da capacidade técnica e gerencial dos agricultores. Em articulação com as organizações locais criou-se em 95 uma rede de gestão envolvendo os municípios de Pacajá, Brasil Novo e Medicilândia, participando cerca de 40 famílias. O trabalho é realizado através dos cadernos de gestão, sendo anotados mensalmente pelas famílias os fluxos de produtos, trabalho e dinheiro permitindo a identificação dos principais constrangimentos nos sistemas de produção. A partir da rede de gestão vem-se realizando a formação dos agricultores sobre produção e manejo dos pimentais, manejo dos pastos e do rebanho, gestão da fertilidade do solo, contabilidade do estabelecimento e gerenciamento do crédito FNO.

Outra experiência interessante é formação dos filhos de agricultores a partir da Casa Familiar Rural de Medicilândia. Esta proposta, encampada pelo MPST, ARCAFAR (Associação das Casas Familiares Rurais), Associação de Pais de Medicilândia e apoiada pelo LAET, busca evitar a saída dos jovens garantindo a formação no próprio meio rural e fixando os mesmos na atividade agrícola. Há sem dúvida uma expectativa de reconhecimento legal desta formação, pois estes jovens também buscam a profissionalização na agricultura.

5. Considerações finais

Todas essas iniciativas encaixam-se numa perspectiva de melhorar a gestão dos recursos naturais e estabilizar a agricultura familiar. Seria incoerente limitar um programa - o PAET - apenas às atividades de pesquisa-desenvolvimento sobre tecnologias, uma vez que boa parte, senão a maioria, das limitações da região são de natureza política, sócio-econômica e organizacionais, conforme visto na reflexão sobre a relação Estado e agricultura familiar. A participação ativa das organizações de agricultores nas discussões das políticas de desenvolvimento, tanto no nível do crédito rural (FNO) e das opções tecnológicas como da política fundiária e ambiental é um fato significativo, podendo contribuir preponderantemente para o desenvolvimento sustentável da região.

É necessário sobretudo conhecer bem a contingência conjuntural em que se realizam as intervenções para que as mesmas possam contribuir à re-socialização dos agricultores através do diálogo crítico (D'Incao e Roy 1995), permitindo que eles possam se encontrar diante de um projeto único e coletivo de desenvolvimento a longo prazo, daí a importância de retomar a perspectiva histórica e conhecer a diversidade da região. As relações paternalistas e de clientela são obstáculos no processo de desenvolvimento. Técnicos e pesquisadores devem ser portadores de relações democráticas, condição para se tornarem verdadeiros agentes de transformação social.

Bibliografia citada

Abramovay, R. Paradigmas do capitalismo agrário em questão. Campinas : Unicamp/Anpocs, 1991.

Amin, S. e Vergopoulos, K. A questão agrária e o capitalismo. Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1977.

Araújo, R. Campo religioso e trajetórias sociais na Transamazônica. **In :** Lèna, P. & Oliveira, A. E. de. (Org.). Amazônia : a fronteira agrícola 20 anos depois. Belém : MPEG/ORSTOM, 1991. p. 125-144.

Bourdieu, P. A economia das trocas simbólicas. São Paulo : Perspectiva, 1987.

Byerlee, A ; Triomphe, B. ; Sébillote, M. Integration agronomic and economic perspectives into the diagnostic stage of on-farm research. Experimental Agriculture, v. 27, p. 95-114, 1991.

Carvalho, D. F. O papel do Estado no processo de diferenciação social. **In :** Hébette, J. & Acevedo, R. E. O Estado e a reprodução social : Ariquemes - Rondônia. Série seminários e debates. Belém : NAEA, 1982. p. 67-73.

Castellanet, C. ; Simões, A. & Celestino Filho, P. Diagnóstico preliminar da agricultura familiar na Transamazônica : pistas para pesquisa-desenvolvimento. Belém : EMBRAPA-CPATU, no prelo.

Castro, E. M. R. e Hébette, J. (orgs.). Na trilha dos grandes projetos : modernização e conflito na Amazônia. Cadernos do NAEA, n.º 10. Belém : NAEA/UFPa, 1989.

Celestino Filho, P. Comunicação pessoal, 1994.

Costa, F. de A. Ecologismo e questão agrária na Amazônia. Belém : SEPEQ/NAEA/UFPA, 1992.

David, B. ; Simões, A. ; Salgado, I. ; Alves, J. Perguntas sobre o futuro da produção agrícola : o diagnóstico-zoneamento agroecológico como retrato de Uruará. **In** : Conferência Municipal Uruaraense sobre Projetos Econômicos Alternativos. Uruará : Compea, 1994. p. 04-09.

D'Incao, M. C. e Roy, G. Nós, cidadãos : aprendendo e ensinando a democracia. Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1995.

Ellis, F. Peasant economics : farm households and agrarian development. Cambridge : Cambridge University Press, 1988.

Ferreira, F. J. ; Ferreira, L. A ; Moreira, I. S. Tipologia da gleba 8 - município de Altamira. Belém : UFPA-NAEA, 1994.

Gaudemar, J. P. Mobilidade do trabalho e acumulação de capital. Lisboa : Editorial Estampa, 1977.

Guimarães, A. P. A crise agrária. Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1989.

Hall, A. O Programa Grande Carajás : gênese e evolução. **In** : Hébette, J. (org). O cerco está se fechando. Petropólis : Vozes, 1991. p. 38-45.

Hamelin, P. Du riz ao cacao sur la Transamazonienne. Paris : Harmattan, 1988.

Hamelin, P. O Fracasso anunciado. **In :** Lèna, P. & Oliveira, A. E. de. (Org.). Amazônia : a fronteira agrícola 20 anos depois. Belém : MPEG/ORSTOM, 1991. p. 161 -176.

Hébette, J. e Acevedo, R. E. O Estado e a reprodução social. Série Seminários e debates. Belém : UFPA/NAEA, 1982.

Homma, A. K. O. Extrativismo vegetal na Amazônia : limites e oportunidades. Brasília : Embrapa-SPI, 1993.

Ianni, O. Colonização e contra-reforma agrária na Amazônia. Petrópolis : Vozes, 1979

Ianni, O. Ditadura e Agricultura. Rio de Janeiro : Civilização brasileira, 1986.

Kautsky, K. A questão agrária. São Paulo : Proposta Editorial, 1972.

Kitamura, P. C. A Amazônia e o desenvolvimento sustentável. Brasília : Embrapa-SPI, 1994.

LAET. Programa Agroecológico da Transamazônica. Altamira : LAET, 1993.(mimeo).

Lèna, P. & Silveira, I. M. da. Uruará : o futuro das crianças numa área de colonização. Belém : UNAMAZ/UFPa, 1993.

Lèna, P. Expansion de la frontière économique, accès au marché et transformation de l'espaçe rural en Amazonie brésilienne. **In :** Cahier de sciences humaines. vol. 4, n.º 28. Paris : ORSTOM, 1992. p. 580-601.

Martins, J. de S. Os camponeses e a política no Brasil. Petropólis : Vozes, 1983.

Salgado, I e Castellanet, C. Conflits d'interets et planification locale pour l'utilisation des ressources forestieres : le cas du Municipe d'Uruará en Amazonie brésilienne. Altamira : LAET, 1996 (mimeo).

Salgado, I. Relatório preliminar da pesquisa sobre exploração da madeira feita em Uruará. Altamira : LAET, 1995 (mimo).

Schmitz, H. e Castellanet, C. Intensificação da agricultura na região da Transamazônica : experiências de um levantamento nas chácaras e travessões em Uruará. Altamira : LAET, 1995 (mimo)

Schmitz, H. ; Simões, A. ; Castellanet, C. Why do farmers experiment with animal traction in Amazonia ? **In** : Veldhuizen, L. van ; Walters-Bayer, A. ; Ramírez, R. ; Johnson, A. ; Thompson, J. (eds). Farmers' Research in Practice. London : Intermediate Technology Publications, 1997.

Simões, A. Estado e agricultura familiar na estruturação do espaço econômico e político numa área de fronteira agrícola : o caso de Uruará. Belém : UFPA/CAP/NEAF, 1997 (mimo)

Simões, A. ; Guimarães, J. R. dos S. ; Peixoto, L. ; Mello R. A de. Funções da agricultura familiar no desenvolvimento regional : o caso da Transamazônica. Belém : UFPA/CAP/NEAF, 1996 (mimo)

Simões, A. Padrão de ocupação, valor e uso da terra, tendências e perspectivas à gestão dos recursos naturais na região da Transamazônica : o caso de Uruará. Belém : UFPA/CAP/NEAF, 1996 (mimo)

Singer, P. A crise do " milagre " : interpretação crítica da economia brasileira. Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1989.

Sorj, B. Estado e classes sociais na agricultura brasileira. Rio de Janeiro : Editora Guanabara, 1986

Torres, J. G. Um retrato da região. **In :** Relatório do seminário Pesquisa Agro-ambiental na Região da Transamazônica. Altamira : LAET/MPST, 1993. p. 8-9.

Veiga, J. B. da ; Tourrand, J. F. & Quanz, D. A pecuária na fronteira agrícola da Amazônia : o caso do município de Uruará-PA na Transamazônica. Belém : Embrapa/CPATU ; Cirad/EMVT, 1995 (mimo).

Velho, O. G. Capitalismo autoritário e campesinato. São Paulo : Difel, 1979.

Young, G. L. Between the atom and the void : hierarchy in human ecology. Advance in Human Ecology, v. 1, p. 119-147, 1992.

Anexos

Anexo 1 - Evolução da população e da produção de arroz

Ano	Arroz (t)	Pop. Rural (hab.)	Prod. por hab. Rural (t)
1970	703	9611	0,07
1975	4225	14755	0,29
1980	6941	19898	0,35
1985	4162	34606	0,12
1989	33731	46372	0,73
1990	28822	49314	0,58

Anexo 2 - Mão-de-obra por setores da economia

Ano	Discriminação	Nº de trabalhadores
1970	M.O. Ativa Total	5143
	M.O. Rural	3128
	M.O. Indústria	290
	M.O. Comércio	243
	M.O. Serviços	317
1980	M.O. Ativa Total	13672
	M.O. Rural	6444
	M.O.Comércio	988
	M.O.Serviços	1826

Resumo

O texto em questão busca recolocar a discussão sobre a região da rodovia Transamazônica a partir da perspectiva histórica, destacando o papel do Estado, na hipótese que este foi determinante no processo de diferenciação dos agricultores. Com base na estrutura da renda e nas estratégias produtivas são identificados nove tipos de agricultores cujos os estabelecimentos agrícolas apresentam diferentes trajetórias de evolução. Verifica-se que a tendência para a produção de gado vem se traduzindo por uma rápida expansão da pecuária, acelerando o processo de concentração fundiária e provocando o êxodo rural, denunciado pela estagnação da população rural e aumento significativo da população urbana nos últimos anos. A busca de alternativas para desenvolvimento sustentável tem sido o principal objeto de reflexão das organizações de produtores e equipe de pesquisadores no nível local, no entanto, as iniciativas que vão paulatinamente se firmando têm enfrentado problemas de natureza política como as contradições entre os interesses individuais dos agricultores a curto prazo e o interesse a longo prazo da coletividade.

Concurrences territoriales et menaces sur la biodiversité dans la vallée du Zambèze (Zimbabwe)

Stéphanie AUBIN
CNEARC Montpellier

Bien qu'ambiguë car polysémique, la notion de territoire est cependant relative à celle d'un espace social, produit de l'histoire et des activités des hommes. Un territoire n'est donc pas figé mais au contraire en constante évolution. C'est une construction jamais achevée en dépit de la permanence que l'on a tendance à associer à cette notion. Les dynamiques à l'œuvre dans le milieu rural, essentiellement sous l'impulsion de l'évolution démographique, de l'intégration au marché et des changements des politiques d'encadrement, jouent en effet sur les modes de gestion et la perception du territoire par les populations qui y vivent et sont à l'origine d'un processus d'adaptation et d'ajustement à l'occurrence de conditions toujours nouvelles.

Dans les dynamiques de front pionnier qui marquent l'extension géographique des systèmes agricoles aux dépens des espaces non encore exploités par l'homme, la construction du territoire est dans ses premières phases. Du fait de la pression démographique qui, plus ou moins rapidement, ne permet plus d'assurer la reproduction des systèmes de production sur abattis-brûlis, le mouvement pionnier se caractérise par un processus de subdivision – migration : un groupe du village saturé part s'installer et mettre en valeur les espaces dits vierges, c'est-à-dire pas ou peu anthropisés, qui jouxtent les terres déjà utilisées. Un nouveau territoire va s'y dessiner.

Alors que cet espace vierge semble sans limite, l'initiation de la construction territoriale au niveau des fronts pionniers apparaît suivre des modalités assez simples car peu contraintes, et surtout reproduites à l'identique au fur et à mesure de la progression du front, déterminées par l'interaction entre l'organisation dont s'est dotée la société locale et le milieu qu'elle rencontre.

Cette communication présente une situation de front pionnier tout à fait particulière : celle de la moyenne vallée du Zambèze au Zimbabwe.

Cette situation atypique a donné lieu à une présentation plus ou moins délibérément faussée de la part des institutions officielles quant à la nature et aux caractéristiques de peuplement de la région. Alors que celles-ci devaient solutionner le problème de surpopulation des réserves indigènes des zones de plateau tout en tenant compte des critères environnementaux pour s'assurer les faveurs des bailleurs de fonds internationaux intéressés par la conservation des ressources naturelles, il était commode de penser que la vallée du Zambèze était un espace encore pratiquement vide. Il en à résulté une situation assez complexe en terme de construction territoriale, avec une superposition d'organisations qui sont loin d'être toutes favorables à la biodiversité exceptionnelle de cette région.

Dans un premier temps, nous présenterons les caractéristiques écologiques du milieu. Puis sera exposé comment, au cours de l'histoire du peuplement et en interaction avec les dynamiques agraires qu'a connues la vallée depuis un siècle, les territoires de la région se sont construits aux dépens des espaces naturels, au point de menacer aujourd'hui le renouvellement des richesses naturelles offertes par ces écosystèmes. En conclusion, nous nous interrogerons sur les possibilités de faire cohabiter au sein d'un même espace territoires cultivés et zones de protection de la biodiversité.

Figure 1. La moyenne vallée du Zambèze

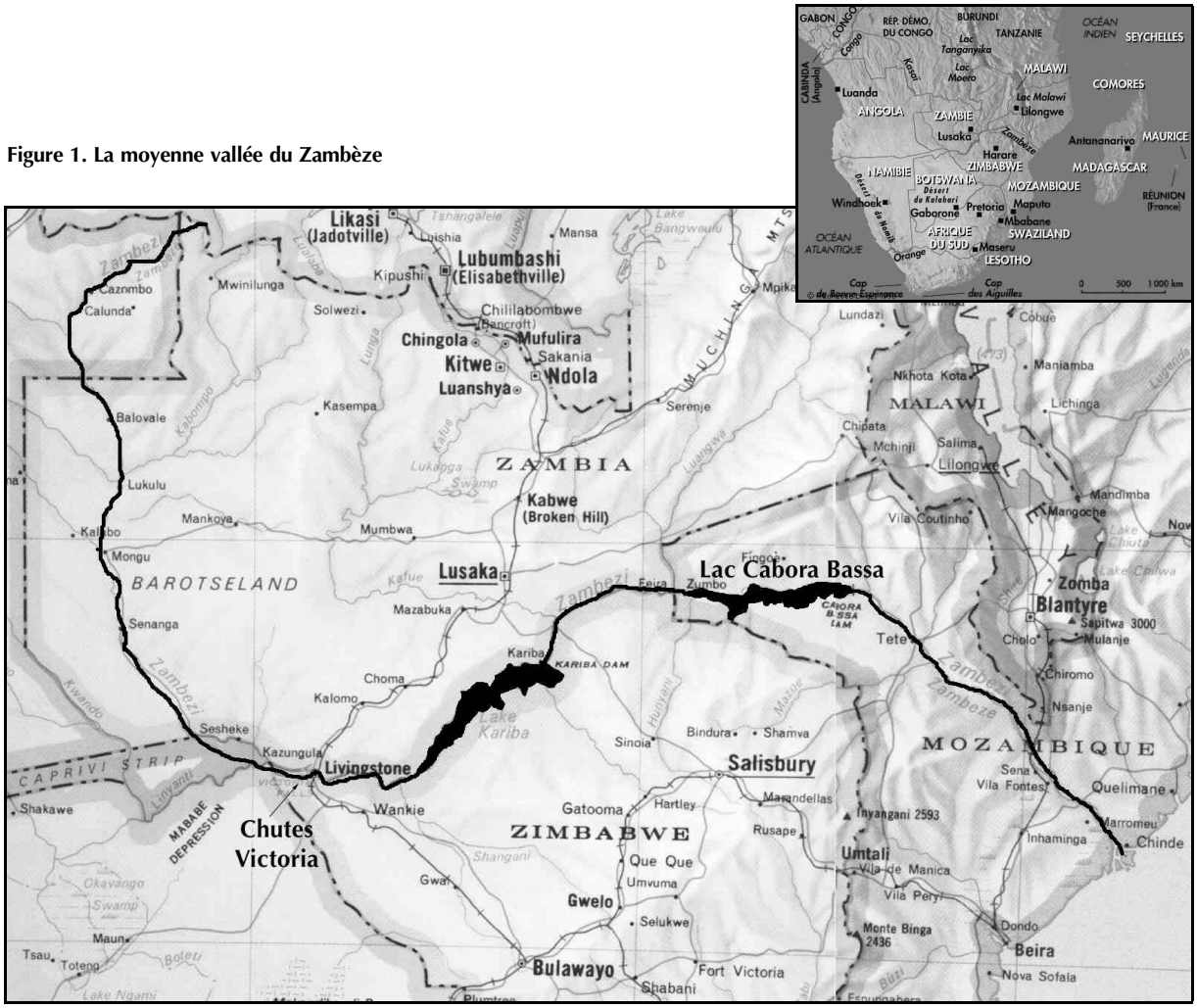

1. Caractéristiques écologiques

1.1 Situation géographique

Au sein du vaste bassin du Zambèze, couvrant près de 1 300 000 km² de la Zambie à l'Océan Indien, la moyenne vallée du Zambèze est délimitée par les célèbres chutes Victoria et le lac artificiel de Cabora Bassa au Mozambique (fig.1). Elle se distingue par le caractère très sauvage de ses rives : la partie amont est une succession de parcs nationaux et de zones de safari, la partie aval, non protégée donc ouverte à l'agriculture, a des densités de population humaine encore faibles (inférieures à 10 hab/km²) et des territoires agricoles très limités et comprend encore de vastes espaces naturels.

Sur la rive zimbabwéenne, au niveau du district de Guruve (province du Mashonaland central) où se concentrent les communautés locales, son ancienne plaine d'inondation s'étend sur environ 130 km de largeur avant de rencontrer, au sud, l'escarpement permettant d'accéder au plateau central du Zimbabwe. Cette zone est appelée Dande. Alors que les densités de population de la vallée augmentent au fur et à mesure que l'on se rapproche de ce relief accédant au plateau complètement anthropisé, le front pionnier que nous avons étudié se situe dans trois *wards* [1] parmi les plus éloignés de l'escarpement, bordés au nord par une région du Mozambique quasiment vide et à l'ouest par une zone de safari interdite à toute présence autre que celle des chasseurs (fig.2).

S'élevant brutalement de 1 000 mètres en quelques quinze kilomètres, l'escarpement Zambézien constitue une barrière physique imposante qui a pendant longtemps isolé la vallée du plateau, et qui influe encore aujourd'hui sur ses caractéristiques tant physiques qu'humaines.

1.2 Caractéristiques agro-écologiques

Le climat auquel est soumis la moyenne vallée du Zambèze est de type tropical sec. Suivant un régime bimodal (une saison des pluies de novembre à mars ;

[1] Le *ward* est une entité territoriale administrative correspondant aux cantons francophones.

Figure 2. La région de Dande, au Nord du Zimbabwe

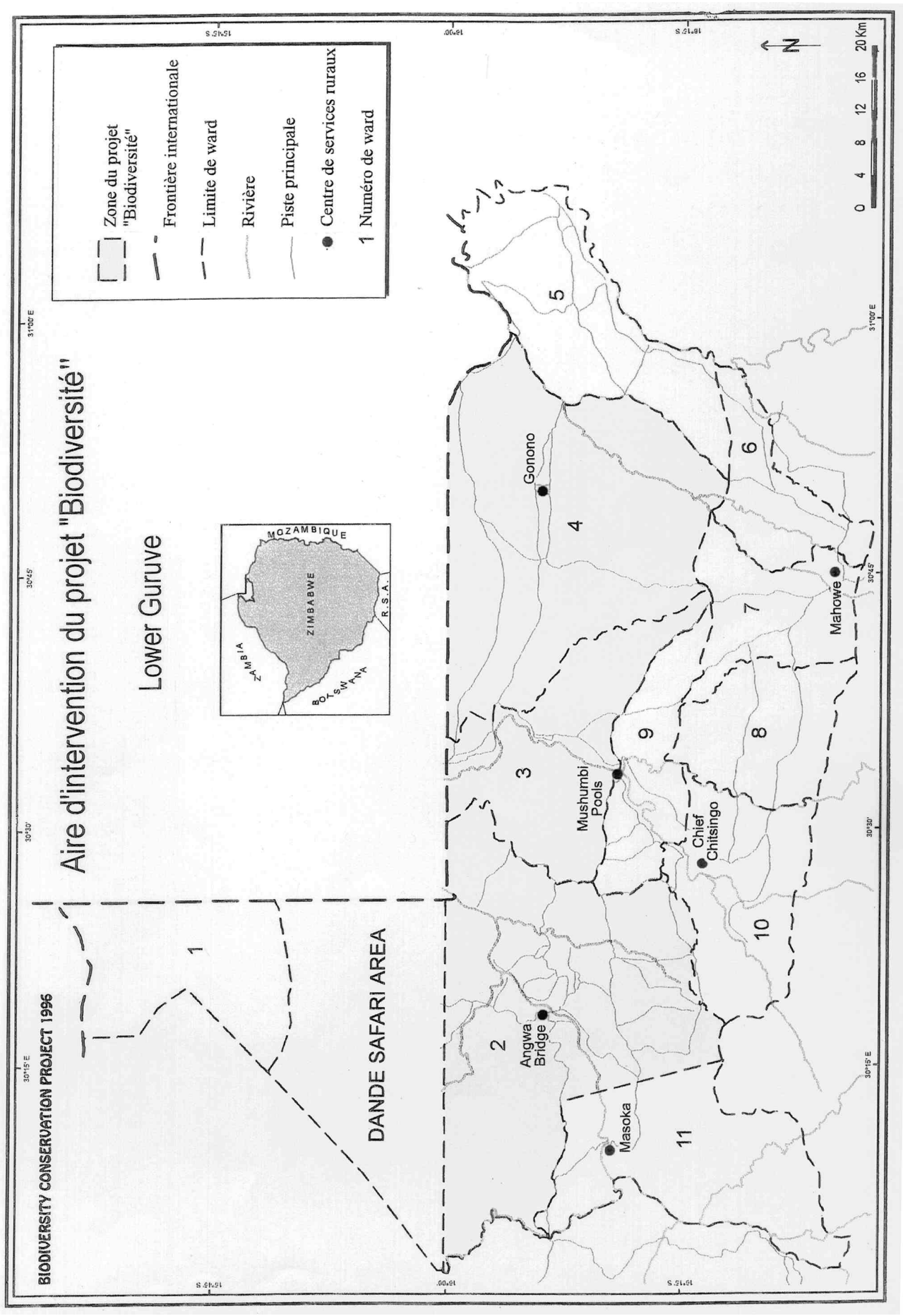

une saison sèche d'avril à octobre), la pluviométrie annuelle assez faible (en moyenne 650 mm) est surtout marquée par une grande variabilité interannuelle, contrainte majeure pour l'activité humaine.

Du point de vue géomorphologique, la zone fait partie de l'ancienne plaine d'inondation du Zambèze. Son relief ondulé, de 400 mètres d'altitude en moyenne, repose sur un socle granito-gneissique entièrement recouvert de roches sédimentaires. Les sols dérivés de ces formations géologiques sont très variés, allant des sols bruns eutrophes jusqu'aux sols ferrugineux tropicaux lessivés en passant par des sols sodiques. La plupart offrent néanmoins des potentialités agricoles tout à fait honorables, les meilleurs étant ceux des terrasses alluviales le long des rivières.

Le réseau hydrographique comprend trois rivières principales : l'Angwa, la Manyame et la Kadzi. On considère leur écoulement comme permanent bien qu'en saison sèche ne persiste dans leur lit qu'un mince filet d'eau, voire même uniquement quelques bassins. Mais ce reliquat reste suffisant pour la survie des communautés.

Une autre caractéristique de cet environnement écologique, d'intérêt majeur pour les organismes s'intéressant à la protection de l'environnement, est la biodiversité qui se trouve dans les vastes savanes arborées non mises en valeur par l'agriculture et qui couvrent encore plus de 70 % de la zone. Du point de vue de la biodiversité végétale, les botanistes ont recensé de nombreuses espèces spécifiques à la vallée du Zambèze, en rapport avec ce climat tropical sec qui est exceptionnel au Zimbabwe. Par ailleurs, des espèces plus communes sur l'ensemble du territoire zimbabwéen, mais en déclin consécutivement aux pressions foncières, ont des peuplements importants dans la région. L'intérêt botanique et écologique de ces formations à l'échelle nationale, régionale voire mondiale est important. Cette diversité des espèces se traduit aussi pour les communautés locales par une diversité des productions du bush qu'elles utilisent amplement. Du point de vue de la diversité animale, la grande faune sauvage africaine est bien représentée dans la région avec une population notable d'éléphants et de buffles, à laquelle s'ajoutent des carnivores : lions, léopards, hyènes. Il y vit aussi une multitude d'antilopes, de phacochères et de singes. La présence de cette faune pose des problèmes aux paysans car elle dévaste leurs champs et attaque leurs troupeaux.

Enfin un dernier élément tout à fait essentiel de cet environnement écologique est la présence de mouches tsé-tsé (glossines) dont l'éradication en cours dessine un front se situant au niveau de la rivière Angwa.

Cet environnement écologique offre donc des conditions assez contraignantes pour les activités agricoles, du fait notamment de la présence d'une faune sauvage importante.

2. Histoire du peuplement, dynamiques agraires et construction des territoires

En offrant la possibilité de pratiquer l'élevage bovin, l'éradication des glossines entrepris au début des années quatre-vingt fit de la vallée faiblement peuplée un attirant Eldorado alors que les zones communales [1] du plateau supportaient une lourde surpopulation. L'arrivée massive et anarchique d'immigrants dans la vallée qui s'en suivit a constitué une réelle menace pour l'environnement. Un programme de planification de ces nouvelles installations s'est donc imposé. Mais l'erreur de ce programme a été d'avoir considéré la région de Dande comme pratiquement vide et donc de proposer *ex nihilo* des plans d'occupation de l'espace et de construction de territoires.

Périphérique et peu accueillante pour les activités humaines en comparaison des conditions très favorables du plateau, Dande était pourtant loin d'être cette zone exclusivement occupée par la faune sauvage que l'on avait coutume à dépeindre à l'époque du régime rhodésien.

2.1 Une société d'au moins cinq siècles

Déjà au XV^e^ siècle quand, en provenance du Sud du plateau les Koré-Koré [2] descendirent dans la vallée (Lan, 1985), ils durent soumettre un peuple autochtone, appelé Tande, avant de s'approprier leurs terres et de les intégrer à l'état du Mutapa [3]. Depuis, leur descendance n'a cessé d'occuper ces espaces de façon majoritaire, leur composition ethnique s'étant un peu diversifiée au cours des siècles.

Ces populations autochtones ont élaboré une organisation spécifique des espaces qu'elles ont occupé et utilisé. En dépit de la diversité des origines ethniques, les cinq siècles d'autorité de l'État Koré-Koré du Mutapa, le mélange des différents groupes au sein des villages ainsi que les

[1] Les zones communales correspondent aux anciennes réserves indigènes dans lesquelles les colons Rhodésiens avaient repoussé les populations locales pour s'approprier, sur de vastes espaces, les terres les plus fertiles.

[2] Les Koré-Koré sont un peuple d'origine *Bantou* et de langue *Shona*, comme la plupart des groupes ethniques du Zimbabwe.

[3] Le Mutapa était un vaste empire bantou dont le centre était situé sur le plateau Zimbabwéen mais qui s'étendait bien au delà sur ses marges. Créé probablement au IX^e^ siècle, il fut à son apogée au XV^e^-XVI^e^ siècle.

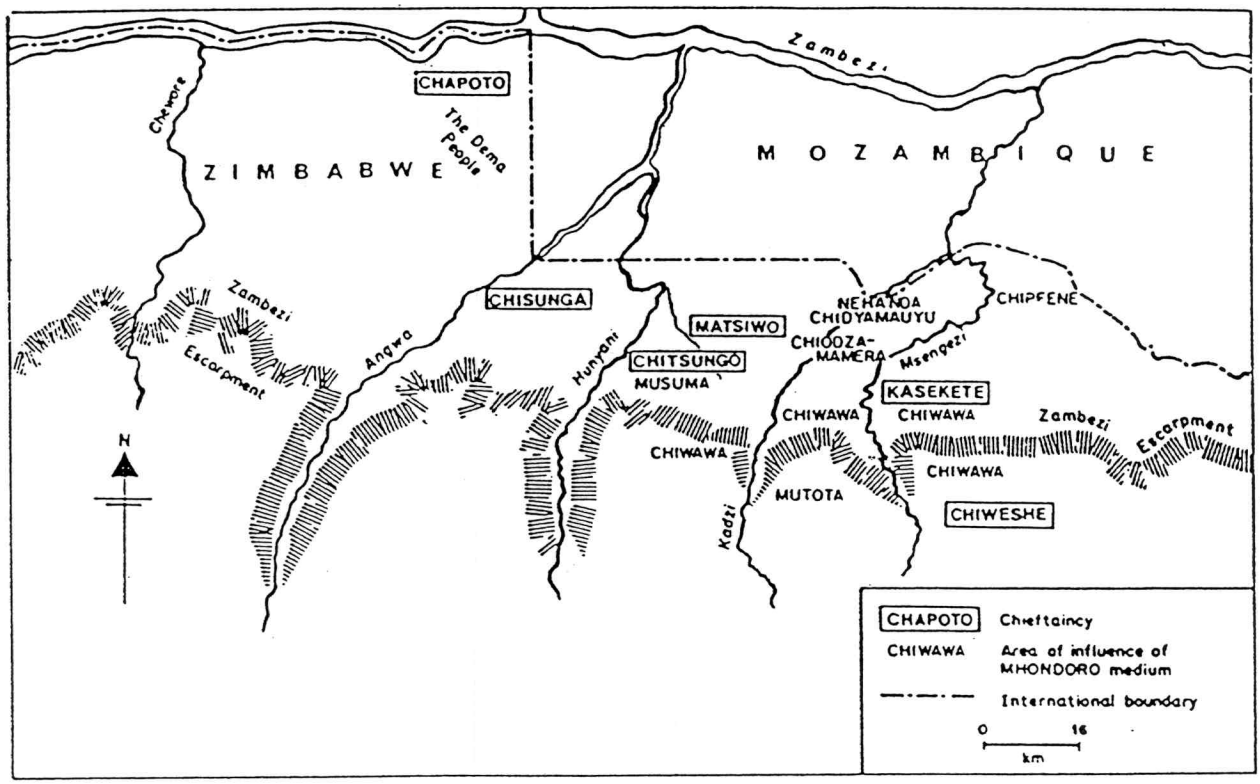

Figure 3. Les chefferies

sévères contraintes imposées par le milieu physique ont uniformisé les communautés vivant à Dande. Une société assez homogène s'est constituée, adhérant au même type de croyances religieuses et suivant les mêmes règles d'organisation sociale, ce qui a conduit à l'adoption d'un même type d'occupation de l'espace. Cette société est calquée sur la société *Shona*, patrilinéaire et exogame, avec cependant quelques adaptations spécifiques au difficile environnement dans lequel elle évolue.

2.2 Découpages de l'espace colonisé

Ils sont intimement liés aux différentes échelles et aux différents types de pouvoir.

a. Les chefferies

À Dande, comme dans de nombreuses autres sociétés africaines, la légitimité de l'autorité politique s'exprime à travers la possession de la terre. Le principal détenteur de l'autorité politique contemporaine, le Chef (*mambo*) est l'aîné du lignage patrilinéaire descendant du premier occupant de la terre. Cette fonction était assurée originellement par les membres les plus puissants de la famille royale Koré-Koré qui ont conduit la conquête des différents espaces. Mais parfois, les anciennes autorités Tande qui ont fait allégeance ont été maintenues, garantes de la soumission des communautés à leur pouvoir. Un premier niveau de division de l'espace est attaché à cette organisation politique.

La chefferie est une entité territoriale fixe et originellement délimitée par des éléments naturels. La plupart du temps elle couvre l'espace compris par deux bras de rivière, fermé par un relief ou un autre cours d'eau, comme le montre la figure 3 présentant les chefferies de la zone étudiée. Ce découpage n'est donc pas le fruit de conflits et de guerre. Toute la vallée a été conquise, rappelons-le, par un même peuple : les Koré-Koré, conduits par le légendaire roi Mutota. Alors intégrée à l'État du Mutapa, cette ethnie a dû appliquer ses lois, sous l'autorité ultime de son roi. Ce découpage territorial en chefferies n'est donc que la traduction spatiale d'une certaine décentralisation du pouvoir. Et l'on peut penser que le fait de se servir d'obstacles naturels pour délimiter ces territoires provient de raisons pratiques à une époque où le bornage des territoires n'était pas pratiqué.

Bien qu'héritier légitime du premier occupant de la terre, le rôle traditionnel du Chef sur le plan foncier est faible. Après avoir accordé le droit de création d'un nouveau village en concédant une portion de son territoire, il en délègue complètement la gestion interne au chef du village, le *samusha,* qui constitue un degré supplémentaire de décentralisation du pouvoir. Sa fonction est en fait surtout consultative : il reçoit, préside et arbitre les conflits entre villages ou exceptionnellement entre individus quand l'affaire est grave. Il

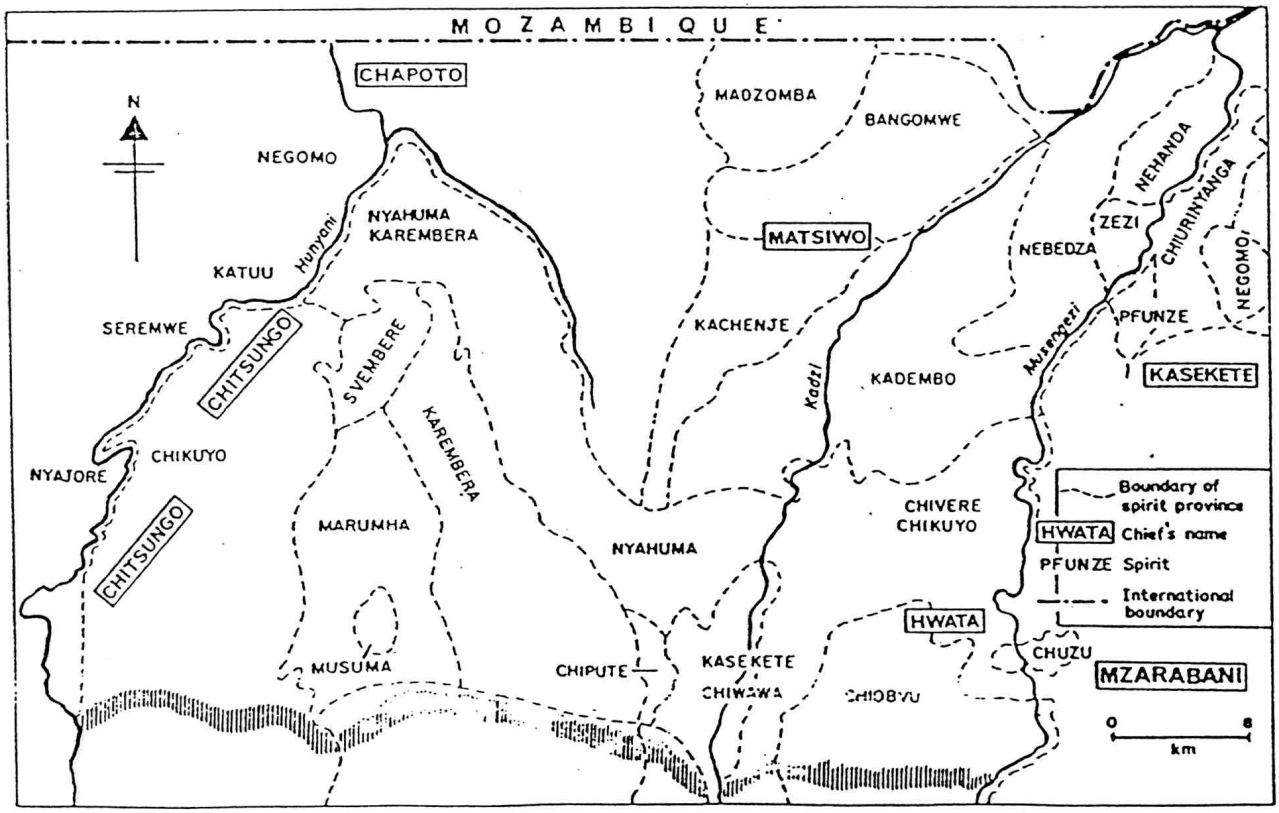

Figure 4. Les Provinces spirituelles. Découpage de la région en territoires de Mhondoros

est ainsi garant de la cohésion de la communauté vivant dans sa chefferie.

En outre, vient se superposer à cette organisation politique un système de croyances religieuses doté d'une autorité spirituelle particulièrement influente dans la vallée (Lan, *op.cit.*). La raison de cet état de fait tient probablement aux conditions assez extrêmes dans lesquelles vivent les populations qui ont été propices à l'établissement de cultes religieux forts. L'isolement de la région, du fait des barrières naturelles (escarpement, Zambèze) et des conditions de vie peu attrayantes, a dû jouer un rôle dans le maintien de ces autorités religieuses.

b. Les provinces spirituelles

Une singularité de la société de Dande est la persistance d'un culte spirituel qui se traduit aussi par un découpage spatial, deuxième degré d'organisation de l'espace.

Ce culte est voué aux *Mhondoros,* esprits des ancêtres royaux et grands souverains du passé qui jadis, ont conquis les territoires de la région. La figure 4 montre le découpage de la région relativement à cette croyance : chaque petit territoire délimité a été conquis par un ancêtre différent ; il est aujourd'hui voué au culte de son esprit. À l'intérieur de chacune de ces « provinces spirituelles » comme les a appelées Garbett (cité par Lan, *op.cit.*), la terre et toutes les ressources qu'elle porte restent pour toujours la propriété du *Mhondoro,* maître des lieux. La croyance veut que celui-ci veille toujours sur cette terre en y apportant la pluie, en y assurant la fertilité et en empêchant tout fléau qui pourrait affecter les récoltes. Mais cette protection n'est pas automatique, elle doit être gagnée par la communauté : d'une part en adoptant des comportements conformes aux règles édictées par le *Mhondoro*, notamment vis-à-vis de l'utilisation des ressources naturelles ; d'autre part en exécutant certains rituels saisonniers. En outre, toute installation ou intervention sur son territoire doit obtenir son agrément, lors d'une consultation, au cours de laquelle le requérant aura pris soin de lui offrir un cadeau pour obtenir ses faveurs.

Les *Mhondoro* communiquent avec le monde vivant par l'intermédiaire d'un médium, qui, curieusement est étranger à la zone. Mais en fait, le personnage clé dans la transmission des messages entre l'esprit du *Mhondoro* et les gens placés sous son autorité car vivant sur son territoire est le *mutape*, l'assistant du médium. Le rôle du *mutape* est de traduire à la population les propos inintelligibles tenus par le médium possédé par l'esprit. Contrairement à celui qu'il sert, le *mutape* est un membre de la communauté, appartenant à un ancien lignage du village. Le statut de *mutape* est hérité au sein d'une même famille. Aussi le *mutape* connaît-il intimement le territoire de son *Mhondoro*, son savoir ayant été acquis et transmis génération après génération. C'est donc lui qui expli-

cite les recommandations attribuées au *Mhondoro* qui vont conditionner la vie sociale du village. Le principe selon lequel le *Mhondoro* n'accorde pluie et fertilité que si les gens sous sa protection suivent les règles qu'il a établies offre dès lors la possibilité à son interprète d'édicter des règles sociales. C'est ce que Schoffeleers désigne par « *la gestion de la société au travers de la gestion de la nature* » (cité par Spierenburg, 1995).

On voit sur la figure 4 que chaque partie de la zone est revendiquée par un *Mhondoro.* Les espaces de la vallée ont donc été appropriés et gérés par les hommes depuis bien longtemps contrairement à ce que certains laissaient croire.

Par ailleurs, on constate qu'une chefferie comporte plusieurs provinces spirituelles. Mais il n'y a pas de correspondance exacte entre chefferie et province spirituelle, bien que les deux institutions se réfèrent aux mêmes ancêtres royaux. En fait, l'autorité des Chefs est surtout relative à des questions de justice, originellement de la responsabilité des ancêtres les plus puissants dont ils sont les descendants. Les *Mhondoro* sont les esprits de tous les membres de la grande famille royale, et tous n'ont pas le même degré d'autorité. Ils sont avant tout gardiens du territoire qu'ils ont conquis et exercent plutôt leur autorité sur les comportements quotidiens des individus par rapport aux règles que la société s'est fixées en relation avec le milieu qui l'entoure. Pour s'assurer le respect de ces règles, il semble pertinent d'avoir construit un territoire de dimension limitée de manière à adapter le plus finement possible les règles à la communauté concernée. Inversement, le règlement de conflits nécessite une autorité supérieure exerçant une justice impartiale sur une communauté de plus grande envergure.

Mais bien que dissociées sur le plan politique et spatial, ces deux autorités sont intimement liées sur le plan social. Le choix des Chefs résulte de la volonté des *Mhondoro*. A la mort d'un Chef, ce sont en effet tous les *Mhondoro* cohabitant dans sa chefferie qui désignent, en assemblée plénière, son successeur. Le lien est donc affiché entre les autorités traditionnelles du monde du vivant et celles du monde des esprits. La continuité du pouvoir entre le passé et le présent est ainsi toujours assurée.

c. Les villages

Degré inférieur de découpage spatial, le territoire villageois est partagé entre plusieurs lignages de familles étendues (affines ou amies), regroupées autour de la famille du chef de village : le *samusha,* qui en est le fondateur ou un de ses descendants. Le village s'identifie à son *samusha* ; il en porte souvent le nom. Comme mentionné précédemment, la création d'un village doit recevoir l'aval du Chef régnant sur les terres où l'on veut l'établir, mais aussi l'agrément de l'esprit du lieu. A cette occasion, des limites sont définies pour le territoire du futur village en suivant des cours d'eau ou des massifs forestiers. Cette délimitation se fait sur proposition du fondateur, consultation des *samusha* des territoires limitrophes et décision finale des autorités investies.

Dès lors, le *samusha* a surtout le rôle d'un chef de terre. C'est lui qui a la responsabilité d'allouer la terre entre les différentes familles. Cette allocation se fait selon des bandes de terrain partant de la rivière et s'étendant dans le bush sans limite précise comme le montre la figure 5. Chaque famille a ainsi accès aux différents types de milieu qui se succèdent depuis le lit de la rivière jusqu'à l'intérieur des terres et sur lesquels s'est bâti le système familial d'activités encore en vigueur dans la vallée. Notons qu'était en fait ainsi alloué aux familles un simple droit d'usage des ressources portées par ce lot de terre, leur propriété ultime revenant au *Mhondoro*. D'autre part, tant que cela était possible, c'est-à-dire tant que les densités de populations le permettaient, le *samusha* décidait des déplacements des habitations pour aller installer les champs ailleurs, mais toujours au sein du territoire qu'il lui avait été attribué.

Le *samusha* est aussi un arbitre dans le cas des conflits mineurs qui surviennent au sein de la communauté villageoise. Parfois, il cumule la fonction de *mutape*, organisant les rituels qui doivent assurer la pluie et une bonne récolte. Notons d'ailleurs à ce propos qu'une province spirituelle peut englober plusieurs villages au fur et à mesure de l'accroissement démographique, et si le médium de l'esprit reste unique pour toute la province, chaque village compte un *mutape* parmi ses membres.

2.3 Mise en valeur originelle des espaces

Avant que la présence coloniale anglaise à la fin des années vingt ne se fasse véritablement, les habitants de Dande menaient une vie associant agriculture, chasse et cueillette. Ces activités étaient pratiquées selon un mode d'occupation de l'espace organisé à l'échelle villageoise.

En ce temps là, les villages se créaient par un processus de scission-migration. En raison de la très faible pluviométrie et de son caractère irrégulier, les habitants de la vallée avaient colonisé presque exclusivement les berges des rivières principales : l'Angwa, la Manyame, la Kadzi. Dans de petits hameaux éparpillés le long des cours d'eau, ils y pratiquaient une agriculture de subsistance exploitant deux types de terrain présents sur ces berges et selon deux saisons qui rythmaient leur existence.

Pendant la saison des pluies, de la mi-novembre à la fin mars, la force de travail était mobilisée pour la culture du sorgho et du millet. Aucun élevage bovin n'existait en raison des glossines, et l'outillage était

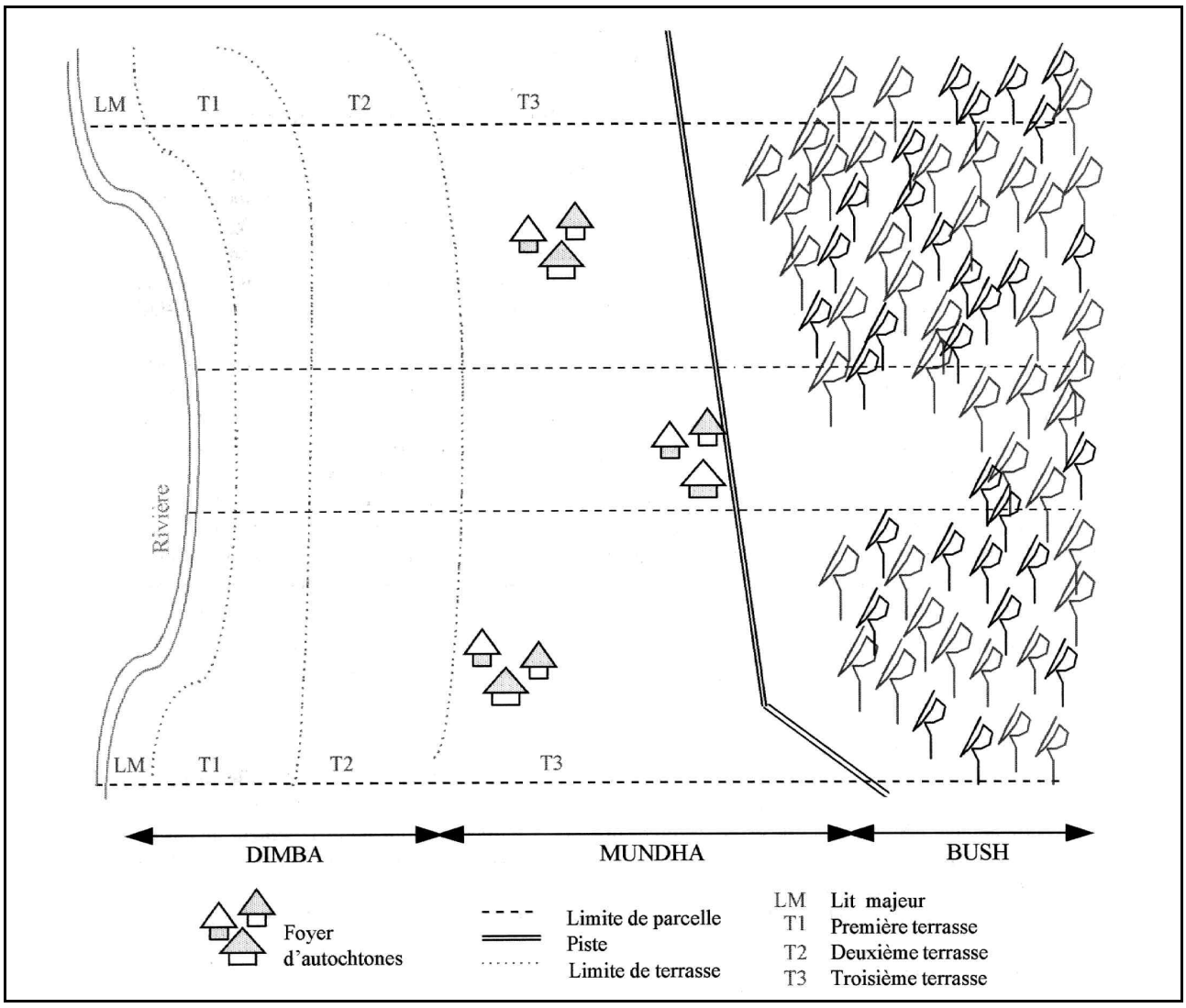

Figure 5. Organisation du foncier en bordure de rivière par le passé

uniquement constitué de houes et de haches. Les champs se situaient en bordure ou à l'intérieur de la forêt. Dans les limites de sa bande de terre et défrichant un nouveau champ tous les deux à trois ans, chaque famille avait vite fait d'utiliser les terres de la bordure de la rivière. Quand les distances aux champs de culture étaient devenues trop grandes pour la plupart des familles, le *samusha* pouvait alors décider de déplacer le noyau du village un peu plus haut ou un peu plus bas le long du cours d'eau. Autour des habitations installées aux abords de la rivière, les sols un peu plus sableux portaient de petites parcelles d'arachide et de manioc. Plus près de la rivière, on trouvait aussi des bananiers et des manguiers (fig.6)

Les hommes pêchaient des poissons dans les rivières et allaient chasser dans le bush environnant des petites antilopes et des suidés pour se procurer de la viande.

En saison sèche, le lit majeur des rivières était à son tour utilisé à des fins agricoles. Profitant des dépôts apportés lors de la crue et de l'humidité résiduelle des sols, les femmes y installaient de petits jardins potagers portant patate douce, haricot, oignon, mais aussi maïs en vert. Aucunes règles n'existaient quant à la mise en valeur de ces rives, la petitesse des jardins et la faible densité de population ne les rendant pas nécessaires.

La saison sèche était surtout consacrée à la chasse. Pratiquées par nécessité autant que par plaisir, de grandes chasses étaient organisées à l'échelle du village, afin d'obtenir du gros gibier : buffles, koudous, éléphants. Les hommes du village âgés de plus de trente ans partaient ensemble pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines, à la recherche de gros gibiers. Les espaces parcourus appartenaient à différents *Mhondoro*. Comme les ressources portées par leur terre sont censées leur appartenir, il fallait donc que les chasseurs, avant de partir, prennent soin de signaler leurs intentions aux esprits concernés, par l'intermédiaire du médium. Dès lors, le gibier pouvait être chassé sur des territoires autres que celui où vivaient les chasseurs, de manière tout à fait légitime, sans générer de contentieux ou de conflit avec la communauté installée sur ces territoires.

Les activités de cueillette s'échelonnaient toute l'année, en fonction de l'étalement des époques de matu-

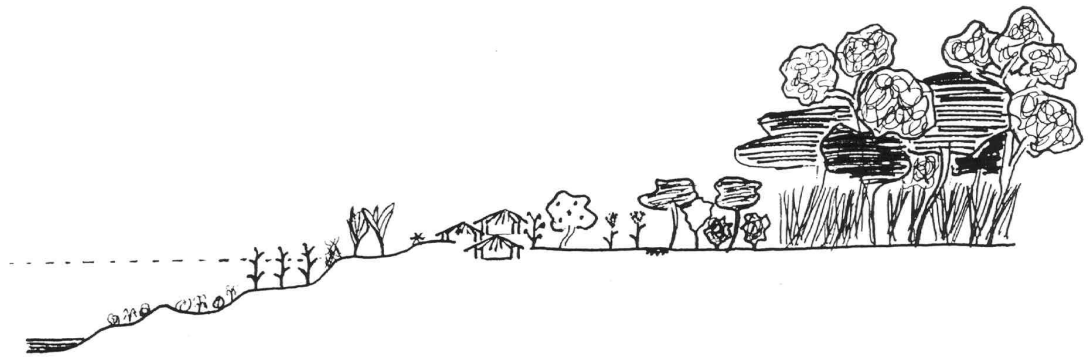

Terroir	DIMBA			GURA	MHUNDA	SANGO
Sol	sablo limonx clair sur limono- sableux foncé et très humide		limoneux	limoneux	limono-argileux,	
Appellation vernaculaire	TSETI sur NHAPE			SHAPA	BANDATI avec DHAKA DEMA	
Mise en valeur	Jardin potager de contre-sais.	Maïs de contre-saison	.Bananier .Manguier	.Arachide . Manioc	. Sorgho . Jachère	Bush

Figure 6. Mise en valeur de la toposéquence riveraine par le passé

rité des nombreuses productions offertes par la forêt. Fruits, tubercules, céréales sauvages et miel étaient autant de produits appréciés pour la diversification du régime alimentaire de base ; ils devenaient tout à fait vitaux lors des années de sécheresse.

À cette époque donc, le mode de vie mis en place sur les rives des principaux cours d'eau comportait deux volets : les activités agricoles d'une part, l'utilisation des ressources naturelles d'autre part. Celles-ci étaient plus que subsidiaires compte tenu des risques que le climat faisait courir à la production agricole et à l'absence d'élevage bovin. La cohabitation avec la faune sauvage était acceptable dans la mesure où les espaces occupés par les hommes étaient restreints. Autrement dit, chacun pouvaient largement se contenter des espaces laissés par l'autre.

Dans des conditions de densité humaine faible et autorégulée par des interdits socio-religieux, le système d'exploitation était organisationnellement efficace, économiquement viable et écologiquement durable.

2.4 Une région vidée et bridée par la colonisation

Alors que les premiers colons anglais s'installèrent sur le plateau zimbabwéen dès la fin du XIXe siècle, la présence rhodésienne ne s'est faite véritablement sentir dans la vallée qu'à partir des années vingt. Cette présence ne s'est pas traduite par l'expropriation des terres en faveur des colons, comme ce fut le cas sur la majeure partie du territoire sous contrôle rhodésien, mais par l'imposition d'une taxe à tout foyer cultivant la terre. Dès lors, toute l'organisation sociale et territoriale de la société vivant dans la vallée allait être modifiée.

Pour rendre la levée de l'impôt plus efficace, l'administration coloniale redessina les limites des chefferies, selon des critères essentiellement démographiques, sans tenir compte des limites naturelles. Les chefferies correspondent depuis au *ward,* entité territoriale purement administrative. Ayant utilisé les chefs traditionnels pour en faire ses représentants locaux et les ayant largement favorisés pour s'assurer leur coopération, ceux-ci perdirent alors une grande partie de leur crédit auprès des communautés locales, ce qui, en réaction, renforça l'influence politique du pouvoir religieux.

Sous le même prétexte d'une levée plus efficace de l'impôt furent aussi découragées les scissions villageoises : les petits hameaux virent leur population augmenter et l'agriculture commença à se fixer.

Mais surtout, l'obligation pour chaque foyer de payer une taxe annuelle monétaire allait profondément bouleverser l'équilibre du système de production des gens de Dande. Cette imposition avait été accompagnée par l'allocation de larges subventions aux agriculteurs d'origine européenne, fermant ainsi les marchés aux productions agricoles des africains. Les populations de la vallée, comme toutes les populations noires sous contrôle rhodésien, n'avaient plus qu'une solution pour acquérir l'argent nécessaire au paiement de la taxe : le travail salarié. Pendant toute la période rhodésienne, les hommes de la vallée ont donc systématiquement quitté leur village pour aller vendre leur force de travail dans les mines et les exploitations commerciales des colons européens. Ne restaient dans les villages que les femmes, les enfants et les personnes âgées, dont le chef du village, devenu *sabhuku* (celui qui tient le registre, *book* en anglais), chargé de collecter l'impôt. La division du travail au sein de l'exploitation en a été fortement affectée ainsi que l'effi-

cience des travaux agricoles. Le fait que les hommes ne soient plus disponibles pour défricher de nouveaux champs ou construire de nouvelles habitations contribua notamment à la fixation définitive des villages et de l'agriculture. Dans ces conditions, on continuait tant bien que mal à cultiver le sorgho en saison des pluies, et le petit jardin de rive en saison sèche, complétant les productions agricoles par la chasse au collet, la pêche et la cueillette. Mais tout le système de production était désorganisé, déstabilisé, fragilisé, notamment par rapport aux aléas climatiques. Il était aussi complètement bridé dans son développement par la dépendance de son économie au marché du travail contrôlé par les colons.

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, alors que les autorités blanches étaient surtout préoccupées par le contrôle des tsé-tsé et le non-contact des buffles avec les troupeaux du plateau, les premiers temps de la colonisation furent assez propices aux activités de chasse pour les gens de Dande. Dans le cadre des campagnes d'abattage massif de la grande faune, un fusil avait été fourni à chaque chef de village qui le réclamait. La biodiversité n'était alors pas une préoccupation. Pour les habitants de la vallée, ce fut une époque d'abondance de viande à peu de frais.

Mais, en 1969, le « *Land Tenure Act* » (loi sur la tenure foncière) mit un terme définitif à la pleine jouissance des ressources naturelles par les populations indigènes et l'aliénation de vastes territoires pour en faire des zones protégées pour la faune sauvage (comme ce fut le cas de la zone de safari de Dande dont les Vadema, sous groupe Koré-Koré, furent expulsés). Toutes les ressources naturelles de ces terres marginales devinrent propriété du gouvernement rhodésien. Autrement dit, la chasse par les populations autochtones devint illégale. Un autre pilier du mode de vie des populations de la vallée fut supprimé et leur système de production déjà bien éprouvé se trouva alors sérieusement déséquilibré.

En l'espace de soixante ans, la zone s'est vidée de plus de la moitié de sa population. La dynamique pionnière qui animait ces espaces encore largement libres a été stoppée net. Cette émigration économique forcée a largement accrédité l'idée, fausse, d'une vallée pratiquement vide. Pourtant, même si la ségrégation imposée par le régime rhodésien bloquait toute possibilité de développement de la région en dépit d'une ouverture à l'économie monétaire, la moitié de la population qui y était restée s'efforçait de subsister, repliée dans de petits villages désormais fixés, confinés le long des rivières et n'utilisant que les seuls espaces attenants aux habitations. Mais s'il les avait dominées économiquement, le régime d'apartheid renforça, par réaction, certains aspects de la vie sociale des communautés de Dande. Ainsi le système de parenté se trouva renforcé pour pallier l'absence de forces masculines. Le système religieux qui, contrairement aux chefferies, était resté indépendant du pouvoir administratif, sortit grandement fortifié de cette période de domination ; son idéologie centrée autour de la propriété de la terre fut d'ailleurs propice à la consolidation des griefs des africains vis à vis du pouvoir colonial et à leur mobilisation dans la lutte pour l'indépendance (Lan, *op.cit.*).

2.5 La parenthèse de la guerre de libération

L'époque de colonisation rhodésienne se termina en 1980 avec la proclamation de l'indépendance du Zimbabwe, après dix ans de guerre de libération, dix ans de parenthèse pour les activités dans la vallée où les combats ont été très virulents. Sa position en bordure du Mozambique et de la Zambie où s'étaient réfugiés les rebelles en ont fait une zone propice à la guérilla. Pour prévenir toute aide et tout enrôlement des communautés locales dans le mouvement indépendantiste, le gouvernement rhodésien avait alors regroupé tous les habitants de la vallée dans quelques villages, véritables camps où il participait chichement à leur subsistance.

En plus de l'arrêt forcé des activités agricoles pendant cette période, la guerre a eu d'autres conséquences. Du fait de l'abandon de l'occupation de l'espace par les activités humaines, les populations d'animaux sauvages ont beaucoup augmenté, se traduisant par une présence plus marquée des glossines. De plus, la population avait fortement décru en raison du départ de nombreux foyers vers le plateau, les hommes qui travaillaient dans les exploitations européennes rappelant leur famille, et de la forte mortalité dans les camps. Enfin, l'implication importante de la vallée dans la guerre de libération a suscité, en signe de reconnaissance de la part du nouveau gouvernement noir, des initiatives nombreuses, parfois précipitées, en faveur de son développement (Derman, 1995).

2.6 La fougue ravageuse des premières années d'indépendance

Le nouveau gouvernement zimbabwéen s'est fait un devoir de promouvoir le développement de cette zone qui lui semblait être restée en marge des autres régions du Zimbabwe, dès sa première année au pouvoir.

a. Le boom du coton

Un des premiers objectifs visés a été de permettre aux agriculteurs de dégager un revenu monétaire de leur activité agricole, de manière à s'affranchir de leur dépendance financière à l'égard des activités salariées auprès des blancs. Aussi l'accent a tout de suite été mis sur la culture du coton, seule culture de rente qui semblait pouvoir bien s'adapter aux conditions agro-écologiques de la vallée.

Plusieurs facteurs ont contribué à une adoption massive de la culture du coton : une intense promotion par les agents vulgarisateurs, une facilitation de l'accès aux intrants indispensables à cette culture exigeante, mais aussi le succès des pionniers qui, en dépit de rendements faibles, dégagèrent pour la première fois de l'histoire agricole de la vallée des revenus financiers d'une production conduite par eux. Face à cette réponse très positive, des circuits de commercialisation du coton furent mis en place dans les deux années qui suivirent son introduction dans la vallée, créant une concurrence en faveur des producteurs de coton.

L'expérience accumulée au fil des années et les conseils prodigués par la vulgarisation permirent d'améliorer la conduite de la culture et les rendements, rendant finalement cette spéculation vraiment providentielle.

Le résultat fut un véritable boom du coton dans la vallée. Les champs de coton fleurirent partout en lisière de forêt. De nombreux foyers partis travailler sur le plateau revinrent s'installer dans la vallée. Ces « revenants » ouvrirent bon nombre de nouveaux champs. Mais l'accroissement des surfaces eut lieu aussi au sein de chaque exploitation : timidement au début par crainte des risques d'une spéculation coûteuse et mal maîtrisée, les agriculteurs se sont ensuite laissés rapidement convaincre d'accroître leur superficie en coton, grisés par l'argent à gagner.

En moins de dix ans, la plupart des paysans de la vallée se lancèrent dans cette culture de rente. Aujourd'hui, seules les personnes âgées, faute de force de travail suffisante pour cette culture très exigeante en main d'œuvre, et les personnes vraiment très pauvres, faute d'argent pour l'achat d'intrants, ne cultivent pas le coton. Les défrichements qui en résultèrent furent intenses et les surfaces cultivées se multiplièrent.

b. Un découpage territorial administratif aux bonnes intentions mais aux effets pervers

La guerre de libération du Zimbabwe fut, entre autres, stimulée par la discrimination touchant les conditions de la production agricole. L'indépendance venue, le nouveau gouvernement voulut réorganiser l'agriculture des terres communales pour y améliorer l'efficience de la fourniture des services (Murombedzi, 1996). En 1984, dans un mouvement de décentralisation de l'administration, des structures de gouvernement local furent créées, à dessein nettement participatif. Mais faute d'avoir tenu compte des structures traditionnelles qui existaient toujours et s'étaient même renforcées durant les années de domination du gouvernement rhodésien, ce changement administratif fut loin d'être un succès dans la zone.

Les critères de découpage des nouvelles entités administratives furent purement démographiques, plus du tout territoriaux. Un village devint une unité de cent foyers et appelé VIDCO (Village Development COmmitte), tandis que les *wards* regroupaient six de ces nouveaux villages. La configuration traditionnelle des villages fut complètement ignorée. S'ensuivirent de multiples différents entre les villages et les *wards* à propos des nouvelles limites des villages et de l'accès et du contrôle des ressources naturelles, chaque partie se référant à la configuration qui lui était la plus favorable.

Par ailleurs, le gouvernement n'avait pas non plus précisé les relations de ces nouvelles entités administratives avec les autorités traditionnelles. Les nouveaux pouvoirs, souvent détenus par des non autochtones récemment descendus dans la vallée pour les opportunités qu'elle offrait, plus éduqués et surtout ignorant des traditions socio-politico-territoriales locales, considéraient que les nouvelles institutions avaient été créées pour les remplacer plutôt que pour les assister. Leur statut d'élus les confortait dans cette idée. Néanmoins la plupart des autochtones continuaient à faire allégeance aux autorités traditionnelles et à reconnaître dans leur structure villageoise l'autorité du *sabhuku* et la protection du *Mhondoro* propriétaire de la terre. Les nouvelles créations administratives leur paraissaient beaucoup trop artificielles. Dans les premiers temps de leur fonctionnement ces nouvelles structures souffrirent donc d'une crise de légitimité. Les conflits entre les différentes institutions furent nombreuses, notamment en ce qui concerne l'allocation des terres et leur gestion.

Cette superposition de pouvoirs aboutit finalement à une importante dégradation des ressources naturelles, à la progression anarchique des installations humaines alimentée par l'afflux massif de population en provenance du plateau et à la multiplication des revendications territoriales litigieuses.

c. La libération de la contrainte des mouches tsé-tsé

Préoccupation première lors de l'époque coloniale compte tenu de la menace que représentaient les glossines pour l'élevage pratiqué par les blancs sur le plateau, l'éradication de la mouche tsé-tsé redevint une priorité après les années de guerre. L'objectif affiché du gouvernement zimbabwéen était alors d'étendre la ceinture des fermes communales prospères jusque dans la vallée. Considéré comme un contribution positive au développement, le programme d'éradication fut pris en charge par le RTTCP (Regional Tse-Tse and Trypanosomiasis Control Programme) dès 1983 et financé par la Communauté Économique Européenne. Mais si ce programme s'attachait à employer des méthodes de lutte les moins pénalisantes pour l'environnement, les conséquences indirectes, multiples et complexes de la levée de cette contrainte sanitaire ont été par contre très mal évaluées.

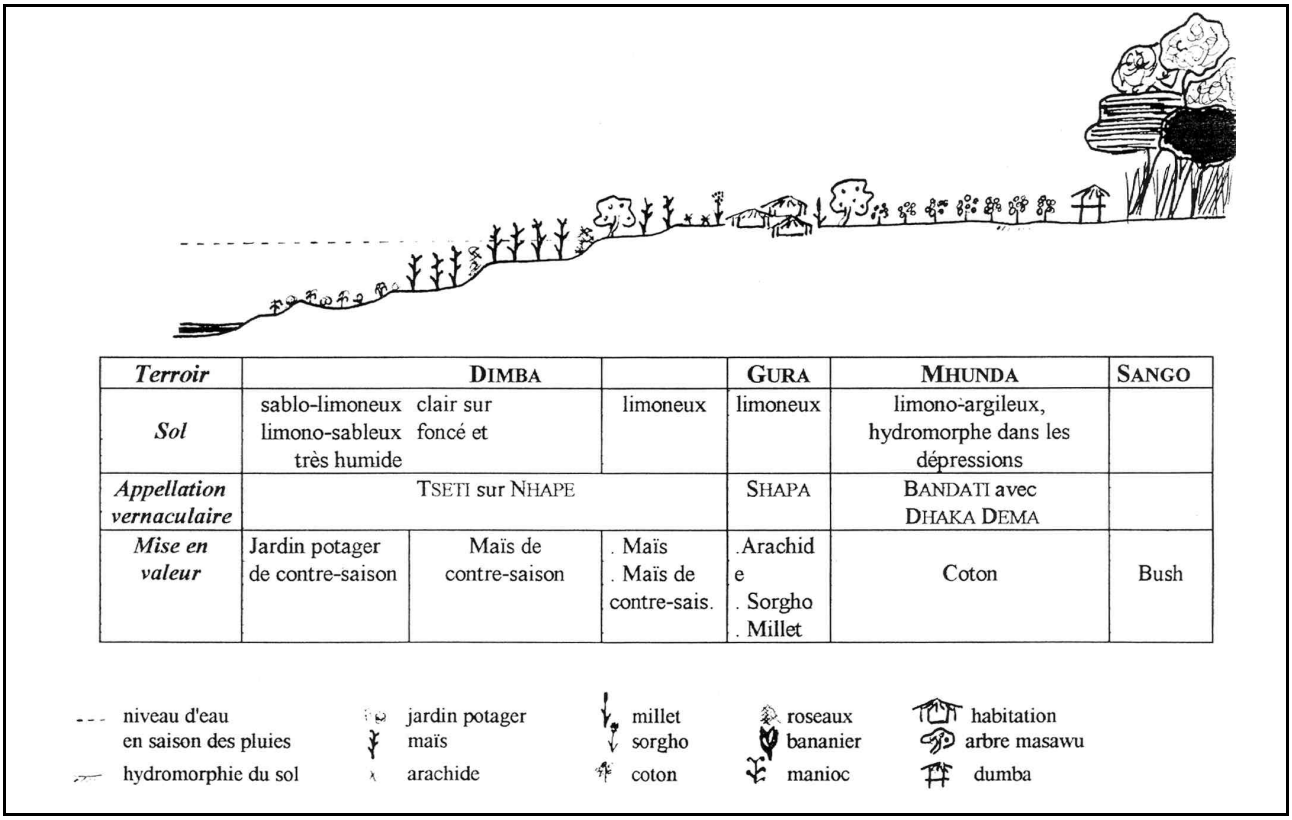

Figure 7. Mise en valeur actuelle de la toposéquence riveraine

La vallée libérée des glossines devenait favorable à l'élevage bovin et à toutes les possibilités agricoles qui s'y rattachaient. Du fait de la promotion de la culture du coton et du développement des infrastructures dans le cadre des réaménagements administratifs ayant suivi l'indépendance, les conditions de la vallée devinrent plus favorables à l'agriculture. En plus des familles autochtones qui quittaient leur emploi du plateau pour se réinstaller dans leur village d'origine, de nombreux immigrants arrivèrent massivement à Dande, en provenance des zones communales surpeuplées du plateau, la vallée aux si faibles densités de population constituait pour eux un véritable Eldorado (Derman, *op.cit.*). Tant que l'espace agricole était largement disponible, ils furent plutôt bien accueillis par les communautés locales. L'augmentation de population qu'ils généraient offrait en effet un double avantage aux zones d'accueil : celui de renforcer leur poids auprès de l'administration d'Harare, dans l'espoir que le gouvernement central appuie le développement de la région, notamment en matière de services et d'infrastructures ; celui, par ailleurs, d'être plus fort dans la dispute des terres avec la faune sauvage, celle-ci étant devenue plus que problématique pour les activités humaines et imposant une pression insupportable sur les champs sans que les paysans puissent intervenir.

Mais cet afflux massif de population aboutit rapidement à une situation de saturation des terres occupées et la dynamique de front pionnier se réactiva.

d. Une occupation de l'espace bouleversée

En dépit d'une multiplication des installations dans la vallée, les espaces agricoles restaient toujours confinés le long des rivières, séparés par de vastes formations forestières, domaine de la faune sauvage. Cette situation était due d'une part au fait que la contrainte hydrique n'avait toujours pas été levée par l'installation d'infrastructures adéquates, d'autre part au fait que le milieu riverain offrait toujours de larges espaces non occupés permettant d'accueillir les nouveaux arrivants.

L'introduction de la culture du coton dans les systèmes de production de la vallée a néanmoins quelque peu modifié l'organisation de la mise en valeur des sols sur les berges des rivières. La figure 7 représente cette nouvelle occupation de l'espace agricole. Ce sont les champs de coton qui désormais bordent le bush. Année après année, les différentes cultures occupent les mêmes types de terre, voire les mêmes parcelles. Les terres en bordure de rivière commencent à être saturées : les bandes de terrain allouées à chaque famille, devenues très minces, se succèdent maintenant de façon continue tout au long de la rivière. Les jachères ne peuvent plus être pratiquées. Le coton n'est plus inclus dans une rotation ; il est cultivé en continu, sur les mêmes parcelles, depuis plus d'une dizaine d'années, sans aucun autre apport de fertilisant que la restitution des résidus de récolte. La fertilité des sols à l'origine très favorable, en a été considérablement altérée. Les rendements ont alors décliné ; pour compenser la baisse de revenus qui en a résulté, les paysans ont augmenté les surfaces cultivées. Cette stra-

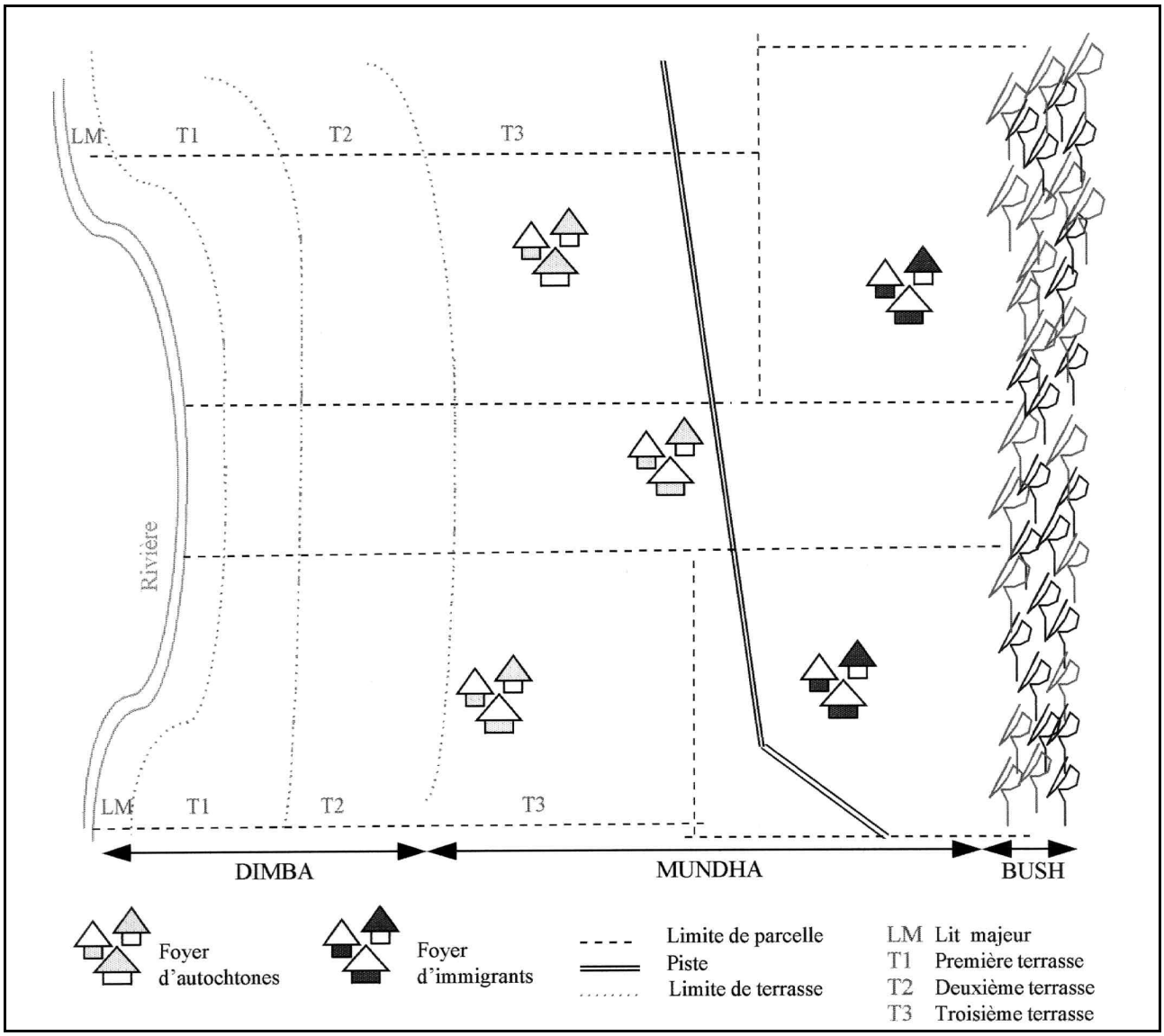

Figure 8. Organisation actuelle du foncier en bordure de rivière

tégie d'extensification grignote encore un peu plus la forêt.

Mais la saturation foncière aux abords des rivières a surtout entraîné un bouleversement dans l'organisation territoriale du village. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, tout l'espace le long des rivières principales est donc loti. Les nouveaux arrivants ont dû, pour s'installer, négocier avec les propriétaires de ces lots les espaces qu'ils ne cultivaient pas. Les cultures vivrières nécessitent des sols humides en bordure de la rivière tandis que le coton, se satisfait de sols plus secs mais ne permet pas lors de l'installation de dégager un revenu suffisant. Les autochtones ont bien évidemment cédé aux nouveaux venus les territoires en bordure du bush, qui constituait pour eux un rempart supplémentaire à la faune sauvage. Aujourd'hui, l'organisation du foncier sur le territoire villageois se présente comme sur la figure 8. Un découpage perpendiculaire se superpose désormais aux bandes qui partaient de la rivière pour s'enfoncer loin dans la forêt. Souvent, il n'y a encore qu'une ligne de nouveaux installés derrière la première ligne des parcelles situées en bordure de rivière ; dans les villages où la dynamique d'expansion est plus rapide, une deuxième ligne de parcelles s'est créée et le front des cultures avance dans la forêt.

La situation foncière est dès lors devenue discriminatoire dans la vallée. Ceux qui n'ont pas accès à la rivière sont désavantagés. Ils dépendent de ceux qui cultivent le long de la rivière pour certaines productions (comme les légumes). Pour pallier les risques climatiques importants sur leur terre, ils recourent à l'artisanat ou à la vente saisonnière de leur force de travail. Il s'agit essentiellement d'immigrants étrangers à la zone. Les jeunes ou les personnes revenues au village sont certes confrontés à la même contrainte de ne pouvoir disposer que de champs en bordure du bush. Ils ont tout de même généralement accès à la rivière, par l'intermédiaire de membre de leur famille restée sur place qui leur cède un bout de parcelle sur leurs terres rive-

raines. Car si les *dimba* sont aujourd'hui toutes allouées, elles sont loin d'être toutes entièrement cultivées.

Néanmoins la sensation d'une saturation foncière inquiète. Les stratégies foncières villageoises deviennent de plus en plus conservatrices afin d'assurer l'installation des enfants. Les immigrants sont moins bienvenus et on cède moins facilement une portion de son lot. C'est probablement le début d'un processus qui va conduire à la formation de villages d'immigrants autonomes loin des rivières. Peu nombreux, ces villages ont déjà fait leur apparition dans la zone. On se rapproche là des situations plus classiques de front pionnier, à ceci près que l'ouverture de nouveaux espaces au cœur de la forêt ne fait pas suite à une scission d'un village préexistant. Ces paysans étrangers, en provenance du plateau, viennent s'installer dans un environnement qu'ils ne connaissent pas adoptant une organisation visant surtout à maximiser l'utilisation des ressources naturelles. Les impacts écologiques en sont considérablement amplifiés et accélérés.

2.7 Une tentative ratée d'endiguement et de contrôle des installations

Cette expansion anarchique des terres de culture est vite apparue comme une menace pour les écosystèmes naturels de la région. C'est pourquoi la FAO et le gouvernement zimbabwéen décidèrent en 1986 de mettre en place un programme de planification des installations des exploitations agricoles pour assurer « *le développement harmonieux de la vallée* » (Derman, 1993). Ce programme fut confié au « Mid-Zambezi Rural Development Project » (MZRDP). La Banque Africaine de Développement accepta d'en financer la mise en œuvre pour cinq ans.

Le territoire des villages inclus dans la zone d'intervention de ce projet a été complètement réorganisé.

Afin de contrôler l'arrivée des immigrants et l'expansion des terres agricoles, il fut décidé de cadastrer les espaces à mettre en valeur selon des critères agronomiques et environnementaux, mais aussi purement pratiques au regard de la fourniture de services que le projet s'était engagé à apporter. Encore une fois, furent complètement ignorées les règles traditionnelles d'organisation des territoires villageois : les limites des espaces attribués à chaque village furent d'ailleurs dessinées à partir du nouveau découpage administratif en VIDCO.

À l'intérieur de chaque VIDCO, différents espaces furent distingués :

- les espaces agricoles où les terres avaient été considérées comme les plus appropriées à l'agriculture, à savoir en bordure de forêt, et surtout loin des rives conformément à une close du « Natural Resources Act » de 1942 : la « Stream Bank Protection Regulation » qui, dans un souci de protection contre l'érosion, interdisait toute culture à moins de trente mètres de la rive d'un cours d'eau ;
- les zones d'habitations, dites « résidentielles », en liseré continu le long des rivières et équipées de puits, moulins, écoles, cliniques et autres petits magasins d'approvisionnement ménager ;
- les espaces restants dévolus aux pâturages.

Dans ce territoire ainsi cadastré, chaque exploitant se voyait allouer une parcelle de 12 acres de terres arables dans la zone des champs de culture, une parcelle d'un acre dans la zone résidentielle pour y construire sa maison et pouvait profiter des pâtures communales de son VIDCO. Il était ainsi prévu de réinstaller toutes les familles de la vallée, autochtones ou immigrants déjà arrivés, mais aussi d'accueillir de nouvelles familles en provenance du plateau.

Mais il est vite apparu que la population vivant réellement dans la zone du projet avait été largement sous-estimée [1], rendant l'installation de nouvelles familles plus que problématique. Il est également apparu que vouloir imposer un mode d'organisation de l'espace selon des critères technocratiques, même sur des bases égalitaires, sans tenir compte des pratiques traditionnelles, par conséquent révolutionnant un mode d'organisation établi des siècles durant, était utopique. On conçoit alors que ce projet ait rencontré de nombreuses difficultés dans sa mise en œuvre et qu'il ait été à l'origine de nombreux effets pervers.

Les habitants de la vallée à qui cette réinstallation a été imposée n'ont d'abord pas voulu croire à ce programme qui défiait toutes leurs règles socio-religieuses en matière de tenure foncière et d'organisation de l'espace. La figure 9 montre la dissociation entre les zones cadastrées selon les critères décrits plus haut et celles qui étaient alors effectivement occupées par les communautés.

Aussi, dans bien des cas, les premiers à demander une terre auprès des agents du projet furent les étrangers à la zone ; ils choisirent bien entendu les meilleures terres. Quand les autochtones comprirent le sérieux du projet et qu'ils postulèrent à leur tour, ils récupérèrent des terres moins favorables : en bordure de bush, mal drainées sur des sols plus pauvres, etc. L'amertume générée par cette intervention coercitive n'en fut que décuplée.

Beaucoup refusèrent d'évacuer leur ancienne habitation et leur champ en bordure de rivière. D'autres abandonnèrent la parcelle qui leur avait été attribuée, car improductive sans un travail du sol amélioré et des apports d'engrais, et retournèrent sur leurs anciens champs. On en arriva à des situations d'occupation

[1] Le recensement sur lequel ont été basés les plans datait de 1982, c'est-à-dire avant l'installation (ou la réinstallation) dans la vallée des gens qui ont fui la guerre et des premiers immigrants (Derman, 1993).

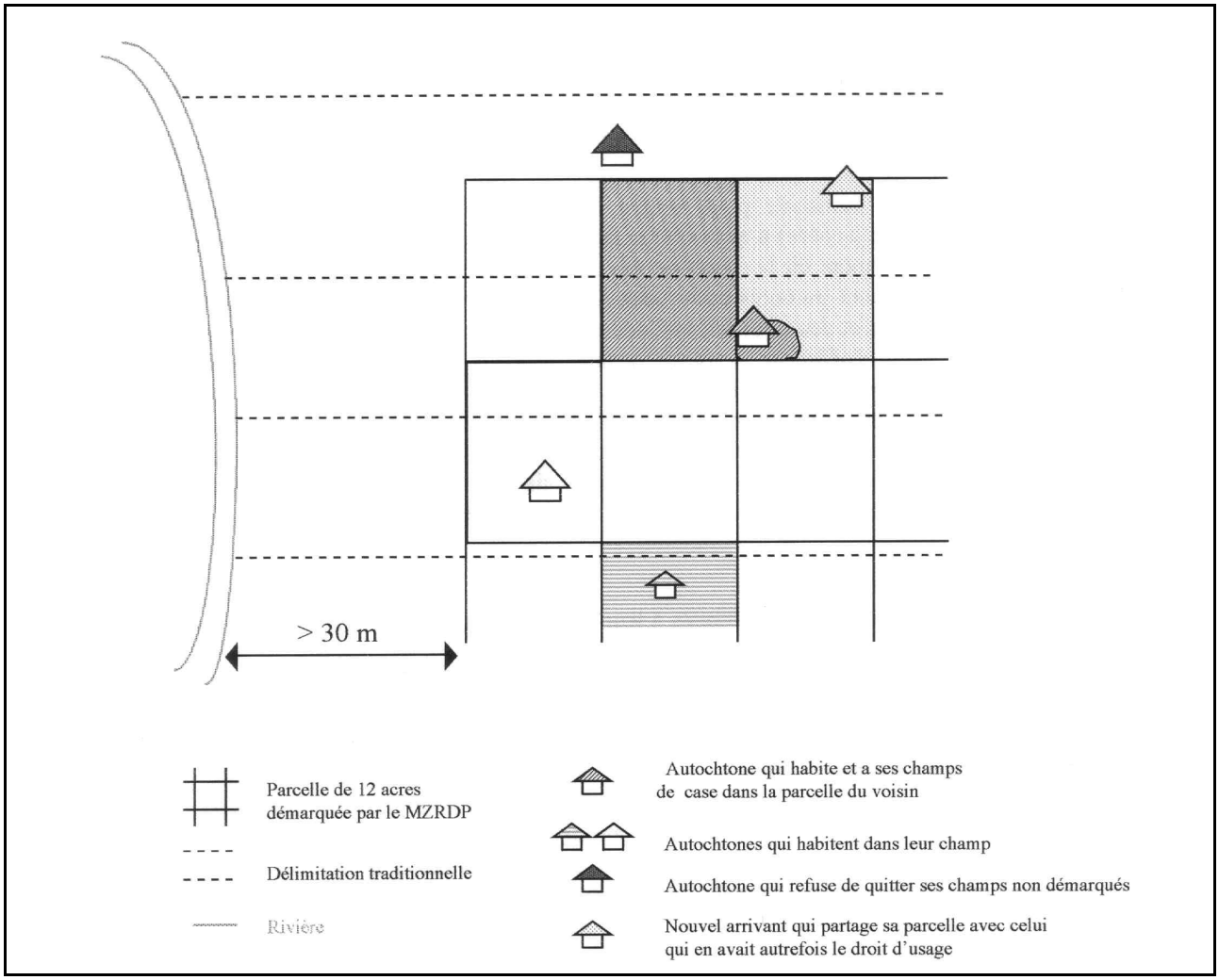
> 30 m
Parcelle de 12 acres
démarquée par le MZRDP
Délimitation traditionnelle
Rivière
Autochtone qui habite et a ses champs
de case dans la parcelle du voisin
Autochtones qui habitent dans leur champ
Autochtone qui refuse de quitter ses champs non démarqués
Nouvel arrivant qui partage sa parcelle avec celui
qui en avait autrefois le droit d'usage

Figure 9. Schématisation de la situation foncière actuelle à Nyambahwe

très complexe comme le montre la figure 9.

En outre, en dépit de l'interdiction de culture qui les frappe et du fait de leur importance capitale dans le fonctionnement des systèmes de production, les berges sont restées sous le contrôle des autochtones qui continuèrent à les cultiver. Concernant les jardins de décrue, le MZRDP ayant complètement bouleversé le découpage traditionnel en bandes des villages, plus on s'éloigne des habitations, moins la revendication de terres proches de la rivière est vive. Une situation assez anarchique s'est créée concernant leur exploitation : chaque année, dès que la rivière s'est retirée de la dernière terrasse, le premier arrivé est le premier servi pour installer son jardin potager. L'autorisation n'est désormais plus demandée à personne. La préservation des berges en est fortement affectée.

Par ailleurs, des villages entiers n'ont pas été cadastrés sous prétexte que les terres qu'ils occupent ne répondent pas aux critères agronomiques et environnementaux retenues par le projet. Or dès 1993, toutes les parcelles délimitées dans le cadre du MZRDP étaient allouées. Les paysans restés dans ces villages se retrouvent aujourd'hui dans une situation critique : ils sont des occupants illégaux de leurs propres terres. Cette illégalité peut aussi se rencontrer à l'échelle d'individus au sein de villages cadastrés qui habitent et cultivent en dehors des plans. Pour l'instant, aucune intervention n'a été faite pour évincer par la force ce que l'administration appelle désormais des " squatters " comme on a pu le voir ailleurs au Zimbabwe dans le cadre de planifications similaires. Cependant la menace est présente dans l'esprit de tous. Une incertitude supplémentaire s'ajoute aux aléas climatiques dans l'exploitation des terres : l'insécurité foncière. Dès lors, les pratiques agricoles peuvent devenir désastreuses pour le milieu : le paysan incertain de son avenir va chercher à profiter au maximum de la terre avant qu'il ne soit évincé.

Mais le principal effet pervers du MZRDP va à l'encontre de l'objectif du projet qui était le contrôle de l'arrivée massive des migrants et des installations anarchiques. Beaucoup de laissés-pour-compte du programme de réinstallation, du fait de la mésestimation du nombre de familles vivant dans la zone et de l'arrivée de nouveaux migrants, s'installent soit dans les *wards* adjacents non touchés par le MZRDP, soit dans les villages « illégaux » où les autorités traditionnelles

les accueillent à bras ouvert, persuadés qu'un nombre toujours plus important de membres peut constituer un rempart efficace contre l'éviction de leurs terres.

Enfin, cette réorganisation coercitive de l'espace agricole a aussi été responsable d'une déforestation massive en raison de l'allocation des 12 acres à chaque inscrit.

Certains observateurs font remarquer aujourd'hui que ce projet était avant tout conçu pour servir les intérêts de gens extérieurs à Dande : ceux des planificateurs et consultants qui ont cherché à appliquer leurs vues sur la manière de développer la région qu'ils considéraient comme la plus isolée et la moins développée du Zimbabwe ; ceux des responsables du gouvernement voulant appliquer leur politique en matière de réallocation des terres et de plan d'occupation des sols (Derman, *op.cit.*).

Les résultats calamiteux de ce projet montrent surtout que la négation de la composante sociale dans l'organisation de la mise en valeur des espaces voue à l'échec toute intervention dans ce domaine. Le tort de ce programme est d'avoir complètement ignoré les autorités coutumières et de leur avoir purement et simplement usurpé leurs responsabilités en matière de gestion du foncier. Dès lors, les pratiques foncières ont été altérées. On a assisté à une duplication des décideurs pour l'attribution des droits à l'installation et celle-ci s'est faite en fonction de motivations purement politiques plutôt qu'en faveur d'une gestion rationnelle de l'espace villageois.

Cette société, qui commençait à se reconstruire après soixante ans de déculturation, a été complètement déstabilisée par cet aménagement arbitraire du territoire. Aujourd'hui, sa cohérence est fortement mise à mal. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir apparaître les comportements les plus anarchiques en matière d'occupation de l'espace et de pratiques agricoles.

On ne peut donc nier l'échec de ce programme et sa contribution à la situation critique dans laquelle se trouve la vallée. Dans l'euphorie de la post-indépendance, celle-ci s'était engagée avec enthousiasme dans le développement agricole sans toujours en évaluer les conséquences. L'intervention du MZRDP, loin d'avoir permis la maîtrise de l'utilisation de l'espace par la société locale a provoqué une désorganisation de la gestion de cet espace conduisant à des dégradations plus importantes des ressources du milieu.

Alors que la gestion des territoires de la vallée était autrefois bien organisée, elle connaît aujourd'hui une situation proche de l'anarchie. La préservation des écosystèmes naturels exceptionnels qui s'y trouvent et la durabilité de son agriculture sont dorénavant fortement menacées.

2.8 Une expérience mitigée de conservation et de développeément au travers une revalorisation de la faune sauvage

À la même époque que le MZRDP mais dans un autre domaine, bien que visant les mêmes objectifs de préservation de l'environnement, une autre action de développement a été menée dans la vallée du Zambèze dans le cadre du programme zimbabwéen CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources). Pour compenser un droit d'usage de la faune sauvage dont les communautés locales sont privées depuis l'époque rhodésienne, ce programme leur offre la possibilité de bénéficier partiellement de cette ressource par la redistribution des profits de la chasse dégagés par les compagnies de safari.

Présenté comme un outil de développement et de conservation réussi, ce programme a acquis une renommée internationale. Pourtant sur le terrain, sa mise en œuvre s'accompagne aussi de travers qui ternissent un bilan présenté de façon excessivement positif.

Depuis le développement considérable de l'agriculture résultant de l'introduction du coton et de la traction attelée, le voisinage de la faune sauvage est devenu plus contraignant pour les communautés paysannes. L'accès aux rivières, convoité par tous, est âprement disputé. Les animaux sauvages sont devenus un véritable fléau pour les paysans, détruisant les cultures et s'attaquant aux troupeaux domestiques. Or depuis la mise en place de CAMPFIRE dans la zone, les paysans se plaignent que la pression exercée par la faune sauvage s'est encore amplifiée. Chassés dans les espaces où ils circulaient habituellement, les animaux se rabattraient vers les zones anthropisées où les chasseurs ne s'aventurent guère. On rend donc le programme zimbabwéen CAMPFIRE responsable de l'accroissement des dégâts causés par la faune sauvage sur les territoires villageois qui contraint les agriculteurs à devoir veiller dans leurs champs, nuit et jour durant toute la saison des cultures, pour les protéger des attaques des animaux.

Par ailleurs, la part des bénéfices des chasses touristiques redistribuée aux familles est minime : en moyenne 200 Zim$ par an, alors que le coton permet de dégager des marges annuelles supérieures à 1000 Zim$ par acre. Revenu bien faible donc, la majeure partie de l'argent est en fait gardée par le district chargé de la redistribution afin d'assurer ses frais de fonctionnement et de financer la construction d'infrastructures.

Ainsi les préjudices dus à la faune sauvage restent très lourds pour les communautés locales alors que les compensations financières paraissent ridiculement faibles. Le programme CAMPFIRE est toujours critiqué

avec amertume par les paysans de la vallée. Ils le considèrent comme une solution palliative insuffisante à la non possibilité de pratiquer une chasse de subsistance. Pour eux, l'intérêt de la faune sauvage tient avant tout dans la source de viande qu'elle représente, leur régime alimentaire souffrant de faibles apports protéiques d'origine animale. Les versements de CAMPFIRE ne compensent pas leur frustration résultant de l'interdiction de la chasse de subsistance.

Dans ces conditions, la faune sauvage est plus que jamais perçue par les communautés paysannes comme une terrible contrainte. Elle perd complètement son statut de ressource puisque les populations locales n'en profitent pas et doivent au contraire en subir, impuissantes, le voisinage. Il n'y a aucun intérêt pour elles à préserver cette faune dévastatrice des cultures qui provoque famine et pauvreté et qui ruine la santé des paysans obligés de veiller toutes les nuits dans leurs champs. Leur souhait est de voir tous les animaux sauvages tués.

Bien sûr, du fait de l'interdiction faite aux autochtones de tuer tout animal sauvage quelle que soit la situation, le patrimoine naturel faunistique est considéré comme hors d'atteinte et préservé des représailles des paysans victimes de dommages. La conservation semble pouvoir en être assurée. Mais face à l'ampleur de la pression et des dégâts des animaux sauvages, les populations locales ont développé une stratégie de lutte plus indirecte : l'extension des territoires agricoles toujours plus profondément dans le bush. Ne pouvant agir directement sur les populations d'animaux, ils s'attaquent à leur espace de vie, conformément à l'adage basique en écologie : « *sans habitat, pas de population* ». L'accueil des immigrants du plateau sert grandement cette stratégie d'occupation de l'espace. Bien qu'indirecte, cette forme de lutte est donc beaucoup plus dévastatrice pour l'environnement car elle affecte les écosystèmes tout entiers. La forêt ne représente plus aux yeux des paysans qu'une réserve de territoire pour leur ennemi que constitue la faune sauvage.

La conciliation des objectifs de conservation et de développement est en définitive loin d'être atteinte.

3. Le projet « Biodiversité »

Le passage de la nature à la culture s'est donc fait dans la douleur dans la vallée du Zambèze. Spectaculaire et précipité après les années passées sous le *dictat* des colons rhodésiens, puis selon des modalités plus ou moins imposées, la situation qui en résulte est très dégradée, tant au niveau écologique que social.

C'est dans ce contexte, compte tenu de la nécessité de plus en plus urgente de préserver les richesses naturelles de la vallée tant pour leur intérêt écologique que pour le bien-être des populations locales, qu'a été mis en place un projet Franco-zimbabwéen intitulé « *Maintien de la biodiversité et développement durable dans la moyenne vallée du Zambèze suite à l'éradication de mouches tsé-tsé* ». S'inscrivant dans le cadre des actions menées par le RTTCP en Afrique australe et visant à établir un schéma de développement durable dans les zones libérées des mouches tsé-tsé, l'ambition affichée de ce projet est de concilier les impératifs de conservation et de développement durable. Plus précisément, son objectif original est de promouvoir et aménager, au sein d'un même espace, la coexistence de zones consacrées aux activités humaines, essentiellement agricoles, et de zones non anthropisées, foyers de biodiversité.

De nouveau, on veut organiser les territoires habités par les communautés de la vallée.

Mais fort des expériences passées, ce nouveau projet cherche à impliquer les populations locales aussi bien dans la définition des aménagements que dans la gestion et le profit tiré des différentes ressources naturelles. L'idée maîtresse du projet est de permettre la conservation de la biodiversité des milieux naturels grâce à la participation des communautés à la valorisation des ressources de leur milieu tant les ressources dérivées des activités traditionnelles (agriculture, élevage, utilisation des ressources naturelles) que celle provenant de la valorisation de la biodiversité (tourisme, *ranching*).

Mais toute la difficulté est bien là. Il ne suffit pas d'organiser un aménagement de l'utilisation des ressources avec les populations. Encore faut-il les avoir intimement persuadées de l'intérêt que cela représente pour elles et la partie est loin d'être gagnée. L'expérience de CAMPFIRE est là pour le montrer. En dépit de compensations monétaires, la faune sauvage est plus que jamais considérée par les paysans de la vallée comme une contrainte à combattre ; leur intérêt pour sa conservation n'a pas été obtenu.

L'avenir de la vallée et des aménagements que l'on veut mettre en place rendent nécessaire la résolution du problème de cohabitation conflictuelle entre hommes et faune sauvage. Autrement dit, pour s'assurer de l'engagement des populations dans la préservation des écosystèmes naturels, il faudra d'abord régler ce conflit avec la faune sauvage. Si l'on veut faire cohabiter dans le même espace hommes et faune sauvage, pour concilier conservation et développement durable, il faut faire accepter aux communautés ce voisinage en les persuadant de l'intérêt qu'il peut représenter pour elles, c'est-à-dire faire en sorte que les inconvénients de cette conservation soient moindres que les bénéfices qu'ils peuvent en retirer.

Il semble que cet objectif ne puisse être véritablement et durablement atteint qu'en redonnant la question de la ressource aux communautés rurales. Ainsi la faune sauvage redeviendrait véritablement une ressource à leurs yeux et à ce titre, elle serait probablement exploitée avec le souci d'en assurer le renouvellement.

Cependant la multitude de facteurs et d'intérêts qui entoure cette problématique de conservation de la biodiversité ne permet probablement pas que cette solution puisse être effective. Pourtant l'histoire des interventions qui ont caractérisés ce siècle dans la vallée a démontré qu'il est vain, et en définitive destructeur pour l'environnement, de vouloir contraindre une société à un mode d'organisation choisi sans elle et qui sert d'autres intérêts que les siens. C'est au contraire à la société à qui appartient le territoire de décider de son utilisateur en se dotant de l'organisation qu'elle considère comme la plus appropriée pour servir ses intérêts. C'est ainsi que la durabilité du milieu a le plus de chance d'être garantie.

Dans le contexte actuel, caractérisée par une démographie alimentée par des afflux d'immigrants, et par l'application d'une législation nationale coercitive inadaptée à la zone, les conditions d'une bonne gestion de la biodiversité ne semblent pas assurées. Pour assurer cette bonne gestion, il faudra s'engager dans la voie d'une vraie négociation, c'est-à-dire une négociation s'attachant à la défense des intérêts de toutes les parties prenantes et devant conduire à l'engagement des différentes parties dans le respect de droits et de devoirs qui auront été définis au cours de cette négociation. Il s'agira donc au final de responsabiliser les différents acteurs de la gestion de la biodiversité, en particulier les populations locales qui en ont été tenues à l'écart depuis trop longtemps : ce sont elles, après tout, les ultimes responsables de l'avenir de la vallée.

Mais cette recherche de compromis permettra-t-elle de satisfaire les exigences de la conservation de la biodiversité ? L'expansion des territoires agricoles n'est-elle pas inéluctable sous la pression de l'accroissement démographique ? Organiser la coexistence des communautés humaines avec la faune sauvage en faisant valoir la richesse que représente cette faune peut certes permettre le ralentissement de cette tendance. Mais la préservation des espaces naturels en est-elle assurée à long terme ?

Toute la question est là : peut-on allier protection de l'environnement et développement rural ? La préservation de la biodiversité ne passe-t-elle pas obligatoirement par la délimitation d'espaces protégés, lui étant exclusivement consacrés, affranchis de toute pression des hommes ?

Références

Derman B. (1993). *Recreating common property management : government projects and land use policy in the mid-Zambezi Valley, Zimbabwe*, CASS, UZ. 21p.

Derman B. (1995). *Changing land use in the Eastern Zambezi Valley : Socio-economic considerations*. Département d'Anthropologie et des études africaines, Université de l'État du Michigan. 98p.

Lan D. (1985). *Guns and Rains : Guerillas (Spirit Mediums in Zimbabwe*. Zimbabwe Publishing House. 244p.

Murombedzi J. (1996). *Rural land tenure systems, renewable resources and development : the Zimbabwean case*. CASS, Université du Zimbabwe. 12p.

Spierenburg M. (1995). *The role of the Mhondoro cult in the struggle for control over land in Dande (Northern Zimbabwe) : Social commentaries and the influence of adherents*. CASS Occasional paper n°75. Harare. 13p.

Une agriculture entre terre et eau

Dynamique de l'occupation territoriale sur un front pionnier *Banjar* (Kalimantan, Bornéo)

Marie-laure Gutierrez, Sonia Ramonteu, Mireille Dosso
CNEARC Montpellier

L'histoire de l'occupation de l'espace à Kalimantan, partie indonésienne de Bornéo, est rythmée de rencontres au cours des siècles, entre différents peuples, le long des rives des fleuves et des côtes marécageuses. Ces rencontres ont donné naissance à des formes d'occupation de l'espace diversifiées et à des syncrétismes inter-ethniques dans les pratiques de mise en valeur agricole. Chaque population apporte son savoir-faire, sa vision de l'espace, et les partage avec les populations qu'elle rencontre afin d'exploiter au mieux leur milieu. Il en résulte une histoire complexe et passionnante des pratiques d'occupation de l'espace par les populations qui peuplent Kalimantan. Ces rencontres entre peuples ont abouti à des constructions de territoires plus ou moins durables, variées, rythmées par des cycles d'expansion puis de régression de la mise en valeur. Des fronts pionniers s'ouvrent, s'étendent, perdurent ou régressent. Ils évoluent en fonction des contraintes du milieu, des méthodes d'exploitation mises en œuvre, mais aussi suivant les évènements socio-économiques qui marquent l'évolution des populations concernées. C'est ce que nous allons essayer d'illustrer à travers l'histoire d'un front pionnier *banjar*, celui de Palingkau (Province Kalimantan-Centre) ouvert il y a environ 80 ans.

Carte 1. L'Indonésie

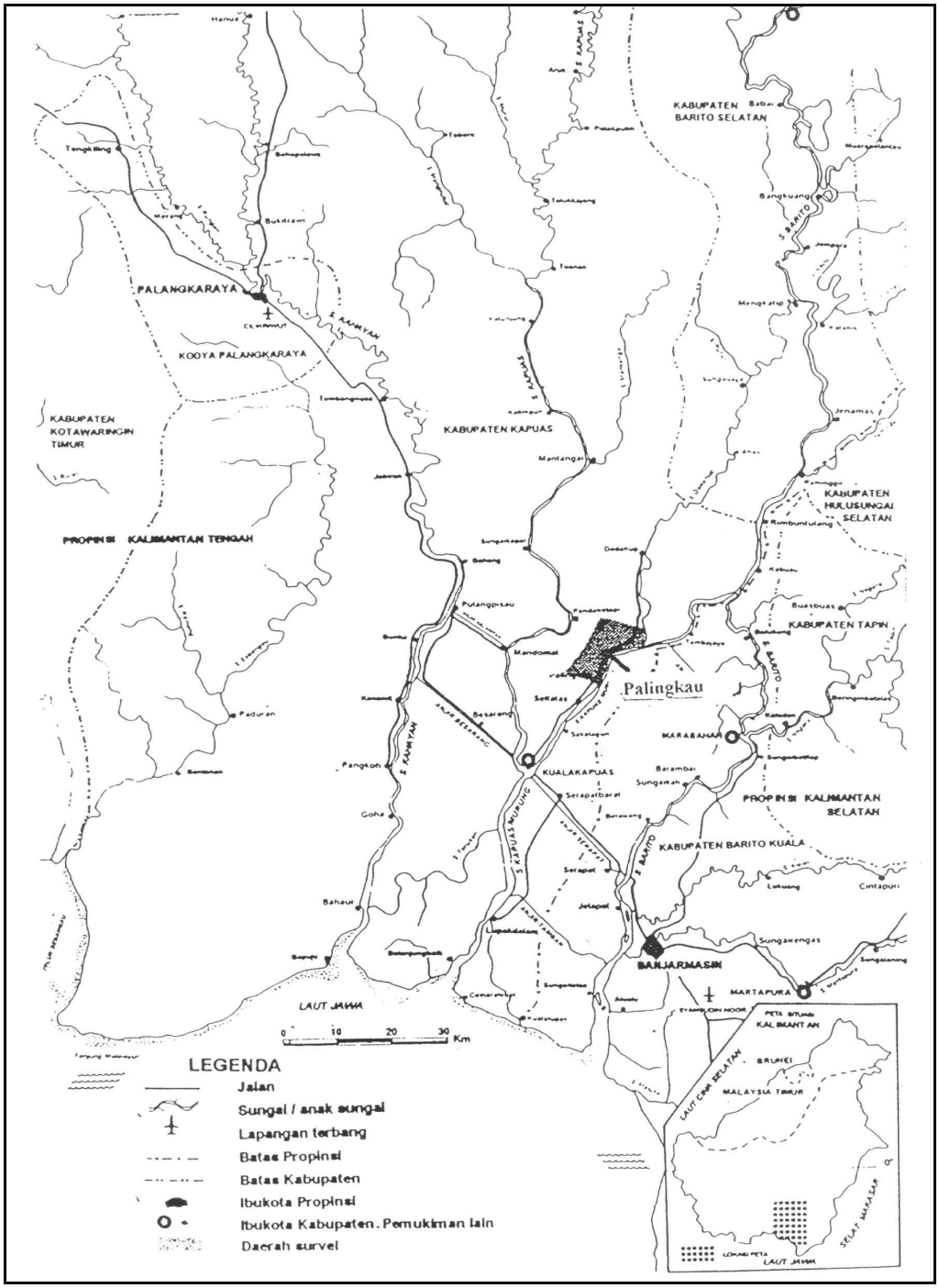

Carte 2. Situation de la zone d'étude, Palingkau (source : Pusat Penelitian tanah y agroklimat, 1996)

1. Le contexte

Kalimantan est encore aujourd'hui un vaste espace peu mis en valeur, dont la densité de population moyenne est comprise entre 5 et 10 habitants par km². La zone d'étude se situe en bordure du fleuve Kapuas-Murung, province de Kalimantan-Centre, dans la commune de Palingkau. Cette dernière se trouve à l'aval d'un important projet de transmigration [1] qui prévoit l'aménagement d'un périmètre irrigué en riziculture intensive de 1 million d'hectares.

1.1 Un milieu marécageux contraignant : des tourbes et des sols potentiellement acides

La zone d'étude se situe entre terre et mer, dans la vaste plaine du bassin du Barito, née de l'alluvionnement de trois grands fleuves descendus des monts Meratus : la Kapuas, le Barito et la Kahayan. Cette basse plaine côtière se subdivise en trois sous-ensembles : les marais maritimes, la plaine marécageuse dans laquelle se trouve la zone étudiée, et la région

[1] La transmigration est " *un programme gouvernemental indonésien de colonisation agricole visant à réduire l'important déséquilibre démographique entre îles intérieures et les îles périphériques de l'archipel indonésien* " (Levang, 1995).

des lacs plus en amont.

Une alternance de phases de transgression et de régression marine au pléistocène a favorisé un dépôt de sédiments littoraux sur le plateau continental peu profond, puis des dépôts d'alluvions fluviatiles. Les phases de sédimentation ancienne ont été à l'origine d'une topographie relativement égale créant une vaste plaine d'inondation. L'altitude moyenne de la zone est de 9 m environ au-dessus du niveau de la mer. Cependant un modelé physiographique s'est créé, conséquence des épisodes de dépôts successifs. L'alternance de crues et de remontées d'eau de mer a ainsi favorisé la création :

- de sols alluviaux en zone élevée, le long du fleuve et des petites rivières naturelles adjacentes ;
- de sols sulfatés acides issus des alluvions marines dans les dépressions marécageuses ;
- de tourbes topogènes issues de la mauvaise décomposition des matériaux végétaux en conditions d'hydromorphie dans les interfluves en dépression. L'épaisseur des tourbes est variable, suivant les conditions d'hydromorphie qui régnaient à l'époque du dépôt.

a. Des sols potentiellement acides difficiles à mettre en valeur

D'anciennes mangroves bordant les rivages ont favorisé l'apport de débris organiques résultant de résidus végétaux mal décomposés. Cette richesse en matière organique favorise la sulfato-réduction bactérienne et donc la présence de soufre sous forme de pyrite (FeS_2). Un drainage brutal ou une exondation de ce type de sol provoque une oxydation de la pyrite qui produit entre autres de l'acide sulfurique ; le sol s'acidifie, le pH passe brutalement de la neutralité à une forte acidité (pH4). L'acide attaque les minéraux argileux et entraîne la libération de l'aluminium qui est soluble sous forme échangeable. Aux pH acides, cet élément est toxique pour les plantes.

En cas de submersion longue, le pH remonte, les risques de toxicité aluminique diminuent, par contre le fer est réduit et devient facilement absorbable par les racines. L'excès de fer se traduit par une maladie, « le bronzing ». Les sols potentiellement sulfatés-acides ont par ailleurs une faible fertilité minérale car ils sont fréquemment carencés en acide phosphorique, potasse et oligo-éléments.

Quant à la tourbe qui constitue l'horizon superficiel des ces sols, elle est également pauvre en éléments nutritifs nécessaires à la croissance des végétaux. De plus, du fait de sa grande perméabilité, elle peut très vite s'assécher en surface après défrichement, entraînant la mort des cultures vivrières qui ont un système radiculaire généralement superficiel. Quand on la draine, elle se tasse et se minéralise rapidement par oxydation. Une tourbe qui a séché se rehydrate mal en effet. Si elle est trop fortement desséchée elle devient hydrophobe. On peut éviter cette dessiccation par le maintien d'un plan d'eau mais ceci nécessite la construction d'un important système de contrôle du drainage des parcelles.

b. La disponibilité en eau pour les cultures se fait par l'intermédiaire de la marée

La portion de plaine marécageuse qui s'étend sur une profondeur de 30 à 50 km à partir de la côte et de part et d'autre des fleuves jusqu'à 5 km sur l'interfluve, est rythmée par les marées. Palingkau, situé au bord de la Kapuas-Murung, est encore soumise à l'influence des marées, élément fondamental qui conditionne la disponibilité en eau pour la mise en valeur agricole.

Des variations microtopographiques de quelques centimètres prennent toute leur importance dès que l'on s'intéresse aux niveaux d'inondation des terres sous l'influence du battement des marées. À marée haute, l'onde de marée bloque les eaux du fleuve dont le plan d'eau s'élève fortement avant de redescendre à marée basse. La fréquence de la répartition entre marée haute et marée basse suit une révolution lunaire. Les journées à marée haute débutent à la nouvelle lune, puis sont suivies une semaine après, par des journées à deux marées hautes. Les variations dans l'intensité du battement des marées conditionnent des variations de la disponibilité en eau dans les parcelles. La force du battement des marées a une influence variable suivant la distance au fleuve et la topographie différentielle entre le niveau d'eau et le sol. Ainsi trois zones d'influence du battement des marées peuvent être distinguées (fig.1).

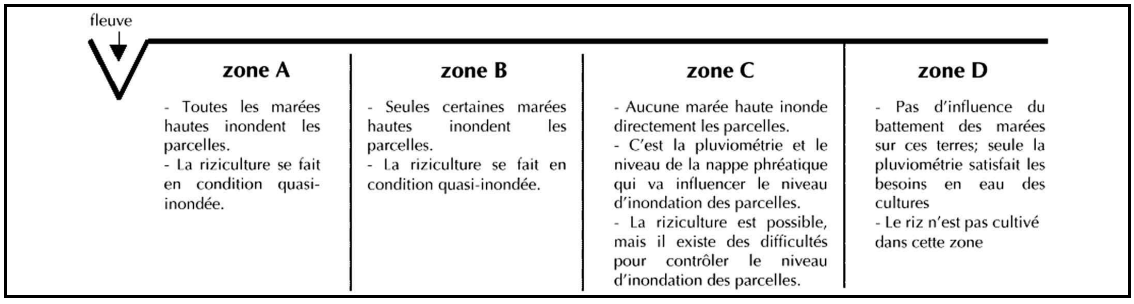
fleuve
zone A
- Toutes les marées hautes inondent les parcelles.
- La riziculture se fait en condition quasi-inondée.
zone B
- Seules certaines marées hautes inondent les parcelles.
- La riziculture se fait en condition quasi-inondée.
zone C
- Aucune marée haute inonde directement les parcelles.
- C'est la pluviométrie et le niveau de la nappe phréatique qui va influencer le niveau d'inondation des parcelles.
- La riziculture est possible, mais il existe des difficultés pour contrôler le niveau d'inondation des parcelles.
zone D
- Pas d'influence du battement des marées sur ces terres; seule la pluviométrie satisfait les besoins en eau des cultures
- Le riz n'est pas cultivé dans cette zone

Figure 1. Zones d'influence de la marée sur l'inondation des terres et la riziculture

Malgré les contraintes de ce type de milieu, les populations autochtones ont trouvé des solutions pour les surmonter. Nous verrons que la mise en valeur de l'espace n'est pas seulement fonction des contraintes du milieu mais que la vision de l'espace par les populations qui habitent ce milieu est un facteur très important. Le front pionnier de Palingkau est le lieu de la rencontre entre deux peuples et deux façons d'envisager le milieu : *dayak* et *banjar*.

1.2 Le peuplement et son histoire

a. Les *banjar* : un métissage entre des peuples venus de la mer et des peuples de l'intérieur

« *À l'origine du peuplement se trouve un noyau de population venu de l'ouest de l'archipel, en partie de Sumatra, au premier millénaire de notre ère. Ces premiers arrivants s'installent dans la région de Tabalong, aux pieds des monts Meratus, bordés à l'époque par une mer peu profonde. Progressivement les malais se mêlent aux populations Dayak, Maanyan et Bukit pour former un premier ensemble banjar … Beaucoup plus tard, d'autres groupes s'agrégèrent à ce premier noyau : des arabes, des chinois, des navigateurs bugis venus des Célèbes, de Sumatra et de Java. Cette population née d'un métissage de différents peuples parle un dialecte d'origine malaise au sein duquel on dénombre divers parlers locaux à Amuntai, Kandangan, Tanjung, Kelua.*

Le golfe marin qui se comble au fil des siècles, perturbe la vie économique… Les soubresauts politiques et la migration toujours plus au sud des différents royaumes qui se succèdent dans le Sud-Bornéo ne s'explique que dans le contexte d'ensablement généralisé… L'unité de la population banjar s'affirme à travers la lutte contre l'arrivée des portugais dans les mers de l'archipel en 1526 menaçant le commerce islamiste en Asie. Progressivement tout se met donc en place. L'avancée du delta, le regroupement de populations désireuses de commercer facilement et de s'unir contre l'étranger obligent les banjar à inventer des techniques de mise en valeur originales afin d'utiliser des terrains faiblement consolidés et sans cesse ravitaillés par de nouveaux apports. » (Sevin, 1989).

Les banjar ont été confrontés au problème de la maîtrise de l'eau dés qu'ils ont migré à la conquête des basses vallées fluviales ; ils ont du s'adapter au jeu du battement des marées, ainsi qu'à la présence de tourbes sur des sols potentiellement sulfatés-acides. Ils ont opéré au cours du temps des mouvements migratoires vers le sud et vers l'ouest (dans la région Kalimantan-Centre) suivant l'avancée du Delta, comme l'explique Sevin.

Les modes de mise en valeur développés par les banjar résultent donc d'une rencontre entre ces peuples venus de la mer, qui ont remonté les fleuves pour commercer et se sont mélangés avec les populations de l'« intérieur » vivant le long des fleuves dans la forêt de Bornéo, les dayak. Au cours de leurs migrations, les banjar s'installent toujours à proximité d'un village dayak. Ils se mêlent aux autochtones, diffusent leur vision particulière de l'espace et leurs façons de le mettre en valeur, tout en intégrant certaines pratiques de leurs hôtes.

b. Palingkau : lieu de rencontre entre différents peuples

Palingkau est la capitale du kacamatan [1] Kapuas-Murung. Ce canton comprend dix villages qui s'échelonnent le long du fleuve Kapuas-Murung. La commune de Palingkau comprend les deux villages les plus densément peuplés : Palingkau Baru et Palingkau Lama. Ils sont au centre des activités de la zone et situés le plus près de la capitale régionale, la ville de Kapuas [2]. Le canton d'une superficie de 500 km² a une densité moyenne de population de 40 hab/km². La zone d'étude comprend des populations d'origine différente :

- deux foyers « autochtones », les *banjar* et les *dayak,* liés par 70 ans de cohabitation à Palingkau ;
- des javanais et balinais installés par le ministère de la Transmigration en 1996.

La première vague de colonisation : les dayak issus du fleuve Kapuas

Dans les années vingt, une petite communauté de *dayak* originaire du fleuve Kapuas vint s'installer sur les rives de la Kapuas-Murung pour mettre en valeur la forêt marécageuse de Palingkau. La communauté *dayak* de Palingkau se remémore encore aujourd'hui les premiers pionniers *dayak* : *« Il n'y avait que trois maisons sur la berge à l'origine ! »* [3].

Certaines caractéristiques distinguent les communautés *dayak* et *banjar* :

- au niveau de l'habitat, les *dayak* construisent leurs maisons le long de la berge du fleuve. L'habitat *banjar*, lui, s'organise traditionnellement le long des *handil*, canaux creusés perpendiculairement au fleuve, servant de voie de communication, de canal de drainage-irrigation. Le *handil* constitue une véritable unité villageoise avec ses familles, ses commerces, sa mosquée… Chaque *handil* a ses particularités aussi bien au niveau de l'histoire de sa construction que de son « terroir » ; la microtopographie conditionnent en effet la mise en valeur tout au long du canal ;

[1] L'équivalent du canton français.

[2] À 25 km, soit trois quarts d'heure en taxi-bus.

[3] La commune de Palingkau, associant les 2 villages : Palingkau lama (le vieux) et Palingkau baru (le nouveau), comprend aujourd'hui une population de plus de 8000 habitants.

- quant à la scolarisation des enfants, c'est une priorité pour les *dayak*, contrairement aux *banjar.* La majorité des fonctionnaires et des enseignants de la région sont *dayak*, ce qui ne les empêche pas d'être agriculteur, pêcheur, etc. Les *banjar*, eux, considèrent la scolarisation des enfants comme le moyen d'apprendre à lire et à écrire pour apprendre l'Islam. Très pratiquants, ils inscrivent leurs enfants à l'école coranique s'ils en ont les moyens. Pour les *banjar*, le métier ne s'apprend pas à l'école mais *« sur le tas »*. Ils diversifient leurs activités. Ils sont aussi bien agriculteurs que de redoutables commerçants, transporteurs, artisans, pêcheurs, etc.

La deuxième vague de colonisation : les banjar d'Hulu Sungaï

C'est aux début des années quarante que les premiers *banjar* issus de la province de Kalimantan-Sud viennent s'installer à Palingkau pour fuir les japonais en s'enfonçant davantage dans la forêt. Ce mouvement de migration s'est poursuivi et intensifié après la déclaration de l'indépendance indonésienne en 1945, les autochtones pouvant alors se déplacer librement sur leur territoire. L'arrivée en masse de *banjar* d'Hulu Sungai [1] à Palingkau s'est faite dans les années cinquante. Hulu Sungai, région située au nord-ouest de la province du Kalimantan-Sud est connue pour être la seconde région rizicole de la province [2]. Les migrants sont originaires de différents cantons : Amuntai, Negara, Kelua, Alabio, Barabai, Kandangan, Banjarmasin. La migration s'est poursuivie jusqu'aux années soixante. Mais dans les années soixante-dix, un mouvement de départ de la population s'est enclenché suite à divers facteurs que nous expliciterons ultérieurement.

Les *banjar* ont transformé les terres marécageuses initialement peu propices à la mise en valeur agricole en « grenier à riz » de Kalimantan-Centre dans les années 1950-1960. Pourquoi sont-ils venues ouvrir de nouvelles terres ? quelles sont les raisons qui ont nourri le continuel mouvement migratoire des *banjar* d'Hulu Sungai vers Palingkau ? Plusieurs raisons furent évoquées par la population :

- déplacement de population sous la domination coloniale hollandaise afin de mettre en valeur des terres vierges pour en récolter les bénéfices et pour contrôler les autochtones par la même occasion ;
- fuite de la population pour se cacher dans la forêt afin d'échapper au « cruel » joug japonais pendant la seconde guerre mondiale ;
- manque de terre dans la région d'Hulu Sungai du fait de la pression démographique ;
- chute des rendements des rizières d'Hulu Sungai amenant les *banjar* à chercher des terres « vierges ».

Quelques décennies après l'ouverture, une partie de l'espace mis en valeur fut abandonné par la population et de nouvelles terres furent ouvertes ailleurs. Ici encore, plusieurs raisons furent évoquées pour expliquer l'abandon, aussi bien d'ordre agronomique (chute de rendement des rizières, problème d'acidification des sols…) que d'ordre socio-économique (opportunité d'emploi plus intéressante que l'agriculture, problème de circulation des biens et des hommes sous le régime communiste…). Mais nous le verrons, ces raisons, qu'elles soient d'ordre socio-économique ou agronomique, sont liées. Le milieu physique conditionne la mise en valeur agricole, mais cette dernière est très liée aux événements sociaux marquant la vie des sociétés qui assurent cette mise en valeur.

La troisième vague migratoire : les tansmigrants du projet des « 1 million d'hectares »

En octobre 1997, une nouvelle vague migratoire venue de Java et de Bali est arrivée à Palingkau. Trois unités de transmigration furent en effet installées dans le prolongement du village de Palingkau, à l'interfluve entre la Kapuas et la Kapuas-Murung, sur les terres mises en valeur puis abandonnées 25 ans auparavant par les *banjar.*

1.3 Les différentes étapes de l'occupation de l'espace par les banjar

Les *banjar* ont su exploiter d'une façon originale et efficace le milieu difficile de Kalimantan-Sud et Centre. Les pratiques développées par ces derniers ont été transmises et reprises par les *dayak* précédemment installés dans les zones marécageuses soumises à l'influence du battement des marées. Quant au ministère de la Transmigration, il s'est directement inspiré du mode de mise en valeur *banjar* pour l'installation des villages de transmigration implantés dans ces mêmes zones, tout en ayant l'ambition d'y développer une riziculture intensive de type javanais (avec de 2 à 3 cultures de riz par an sur la même parcelle).

a. Les pratiques « agraires » des premiers pionniers, les *dayak*

« Les dayak s'installent généralement sur les berges de rivières, les dépôts alluvionnaires récents formant les plus fertiles des sols, sinon les moins défavorables » (Levang, 1997).

En remontant le fleuve vers le nord, après Palinkau, on rencontre des villages *dayak* qui mettent en valeur la forêt d'une manière totalement différente des communautés *banjar*. La différence de conditions des milieux explique cela en partie, puisque le battement des marées n'y est plus influent. Les pratiques de ces com-

[1] On appelle Hulu Sungai la région située en amont de la rivière Negara, qui s'étend de Margasari à Amuntai.

[2] Après le delta du Barito qui s'étend de la ville de Kuala Kapuas à la mer de Java.

munautés témoignent sans aucun doute des modes de mise en valeur des terres des premiers pionniers *dayak* de Palingkau. Ces derniers pratiquaient la riziculture itinérante sur brûlis : après avoir défriché les terres émergées situées sur les bourrelets de berge des cours d'eau, ils cultivaient un riz pluvial durant 2 à 3 années. Lorsque la contrainte du désherbage devenait trop importante, ils abandonnaient la parcelle pour en défricher une autre. Dans ces *landang* [1] ils ont planté toutes sortes d'arbres fruitiers (hévéas, *ramboutan*, *durian*…). Ils pouvaient donc quelques années après venir cueillir les fruits de ces « vergers » et y cultiver la liane de rotin. Les actuels jardins sur terres hautes, le long de certains *handil* de Palingkau témoignent de ces anciens *landang* devenus vergers. Quant à la forêt marécageuse, elle servait et sert encore aujourd'hui de réserve de poissons. Les *dayak* y creusent des bassins et attendent la fin de la saison sèche quand le niveau d'eau dans la forêt a bien diminué pour collecter les poissons qui se sont progressivement réfugiés dans les dépressions encore inondées.

La proportion de forêt défrichée et mise en valeur par les *dayak* était donc faible puisqu'ils ne choisissaient que les terres émergées de ce grand marécage qu'était la forêt à cette époque. Avec l'arrivée des *banjar* la forêt a rapidement reculé ; leurs techniques de mise en valeur ont permis l'extension de l'espace cultivé. Ils ont transmis aux *dayak* le savoir technique de la culture de riz en condition quasi-inondée qui utilise le système du battement des marées. Ils s'affranchissent ainsi de la contrainte du désherbage et peuvent cultiver le riz sur une même parcelle, près d'une dizaine d'années. C'est ainsi que la forêt marécageuse de Palingkau a laissé place à de vastes rizières dans les années soixante, comme en témoignent certains habitants qui se remémorent encore cette époque : *« Pas un arbre ne venait troubler cette étendue plate et verdoyante »*. Palingkau était alors renommée comme grenier à riz de la province de Kalimantan-Centre.

b. Les pratiques « agraires » *banjar*

« *La réussite du système de mise en valeur banjar repose sur une transformation progressive du milieu, un habile compromis entre aménagement et adaptation* » (Levang, 1997).

Les *banjar* pour cultiver le riz et installer leur habitat doivent drainer le milieu marécageux et acide de la forêt tourbeuse, tout en évitant l'écueil de l'acidification des sols provoquée par un drainage prolongé des couches inférieures de pyrite [2]. Ils doivent donc éviter d'aérer le sol en profondeur et maintenir une lame d'eau permanente dans les parcelles défrichées plantées en riz pour lutter efficacement contre les adventices. Conscients de ces problèmes, leur réussite repose sur la mise en place d'un réseau d'irrigation et de drainage de qualité qui sera performant uniquement s'il fait l'objet d'une maintenance régulière par la communauté. Ce système utilise le battement des marées : la marée haute leur permet de maintenir une lame d'eau sur ces sols et d'irriguer les parcelles cultivées grâce à un système de barrages installé dans les canaux. Le départ d'eau à marée basse permet un drainage des eaux acides (surtout à l'ouverture du milieu) et une évacuation des surplus d'eau dans les parcelles en cours de saison pluvieuse, saison de culture du riz local. Ils doivent aussi faire face à la contrainte de « fertilité fugace » des sols tourbeux, puisque la fertilité chimique du sol réside en grande partie dans l'horizon tourbeux superficiel. Un travail du sol superficiel s'impose donc pour éviter une consommation trop rapide de la tourbe et l'accélération de sa minéralisation. Un travail superficiel évite d'autre part la remontée et donc l'aération des argiles potentiellement sulfatées-acides. Pour cela, les *banjar* pratiquent une préparation légère et superficielle du sol en terrain humide ou inondé à l'aide d'une machette à lame longue nommée *tajak*. Cette dernière permet de couper les herbes sous la surface du sol, de « peler » en quelque sorte l'horizon de surface.

La « domestication » de la forêt marécageuse

Entre les membres d'une famille *banjar*, la terre revient souvent à l'un des garçons ou des beaux-fils qui aident les parents sur l'exploitation. Les autres garçons de la famille partent alors à la recherche de nouvelles terres, Kalimantan représentant une ressource foncière « quasi-inépuisable », c'était du moins le cas au cours des précédentes décennies. Les jeunes hommes deviennent alors des *mérantau* (vagabonds) pendant une partie de leur vie, jusqu'à ce qu'ils trouvent une femme, une terre et un métier. Le jeune homme ayant trouvé une épouse se fera adopter par ses beaux-parents et les aidera dans leurs activités. Se marier, c'est aussi épouser une famille et c'est un moyen d'acquérir de la terre et/ou un métier. Désireux de construire sa propre maison et de posséder ses propres rizières, le jeune couple peut se rattacher à une communauté de personnes animées par le même objectif : défricher la forêt pour y installer des rizières. Pour cela, ils s'installent sur les berges d'une rivière poissonneuse, cette dernière servira à la fois de réseau d'irrigation-drainage des parcelles, de voie de communication, et de réservoir de protéines.

Ce sont les pêcheurs de la communauté *banjar* qui jouent le rôle « d'éclaireurs » et déterminent les lieux « fertiles » pour y construire les *handil*. En effet, au cours de leurs pêches ils parcourent de nombreux bras de rivière, s'y installent pour quelques jours, les élargissent et y placent leur filet. Ils profitent de leur avancée à l'intérieur des terres pour défricher quelques mètres carrés et y planter du riz afin de tester la répon-

[1] Parcelle de riz pluvial.

[2] En *banjar* : *tanah rancun* ou *tanah mati* qui se traduit littéralement par *terre poison* ou *terre morte*.

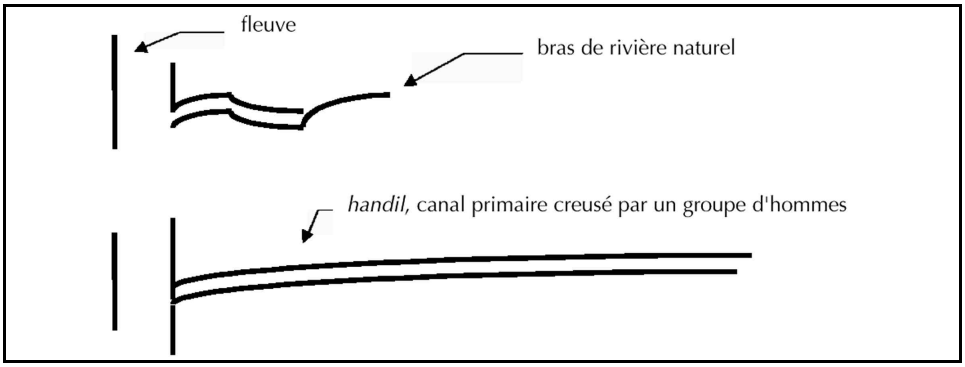

Figure 2 : Le handil.

se du sol. S'ils trouvent une « terre fertile », sous-entendu une rivière poissonneuse, et qu'ils obtiennent un rendement correct en riz, ils en informeront les hommes de leur communauté dans l'éventualité d'une prochaine ouverture de terre.

L'ouverture d'une nouvelle terre s'effectue toujours dans le cadre d'un mouvement communautaire. Cela permet d'une part une division du travail pour le défrichement de la forêt et pour la mise en place du système de drainage-irrigation, le *handil*, et d'autre part de répartir sur l'ensemble des parcelles cultivées la pression des ravageurs. La terre le long du *handil* est divisée en lots d'environ 2 ha (200 x 30 *depa* [1]). Elle est distribuée par le chef de terre entre les chefs de famille en fonction de leur force de travail. L'ouverture se fait progressivement ; il faut environ, pour une famille de 5 membres [2], 1 an pour défricher 0,5 ha. Les familles font souvent des allers-retours entre leur village d'origine et leur nouvelle terre. L'activité de défriche se déroule pendant la saison sèche, entre avril et octobre. Arbres, herbes, buissons sont coupés puis rassemblés et brûlés. Aux premières pluies, du riz est planté sur le brûlis à l'aide d'un bâton fouisseur sans travail préalable du sol.

La mise au point du système de contrôle de l'eau, « le système-handil »

Ce système repose sur trois éléments principaux : *le handil, le parit et la tabat*.

Le handil est un canal primaire creusé perpendiculairement au fleuve à partir d'un bras de rivière naturel progressivement [3] élargi et allongé sur quelques kilomètres (4 à 10 km) (fig.2). Le creusement du handil s'effectue manuellement à l'aide du selundak, sorte de bêche de 45 cm de longueur sur une quinzaine de centimètres de large. La profondeur du canal est d'environ 1 m et sa largeur de 2 m, dimensions suffisantes pour assurer le passage d'une pirogue à moteur (fig.3).

Les fonctions du handil sont multiples :

- c'est un canal de drainage qui permet l'évacuation de l'eau très acide des marécages nouvellement mis en valeur. Il permet aussi l'élimination des excès d'eau qui s'accumulent dans les parcelles durant les mois les plus pluvieux (décembre, janvier) ;
- c'est un canal d'irrigation qui permet à l'eau douce poussée par la marée montante d'atteindre une partie des parcelles. Il est cependant à noter que ce système d'irrigation est insuffisant, car au-delà d'une certaine distance, le niveau de l'eau ne permet plus la submersion des terres ;
- c'est une voie de communication qui permet le transport par pirogue à moteur des hommes et des productions. Le chemin (jalan tani) construit le long du canal à partir de la terre déblayée lors du creuse-

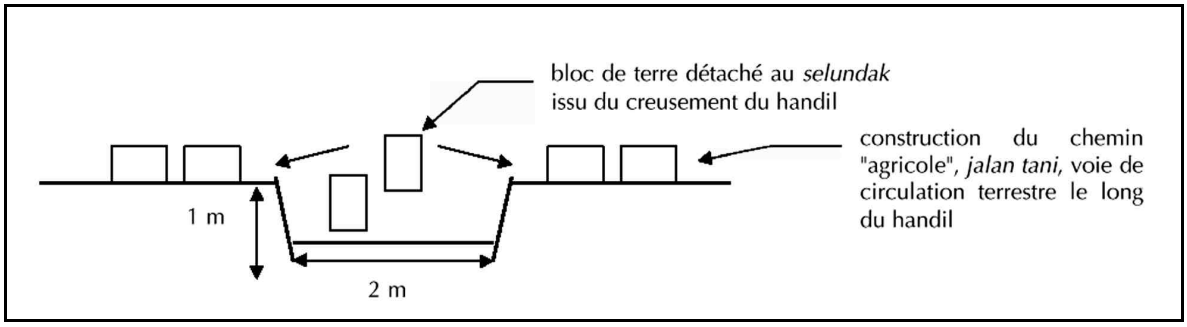
bloc de terre détaché au *selundak* issu du creusement du handil
construction du chemin "agricole", *jalan tani*, voie de circulation terrestre le long du handil
1 m
2 m

Figure 3. Le creusement du handil

[1] Le *depa* est une unité de mesure , 1 *depa* = 1 brassée = 1,7 m.

[2] Les parents et 3 enfants dont 1 garçon est en âge d'aider le père dans les lourds travaux physiques.

[3] Au rythme de l'arrivée des familles.

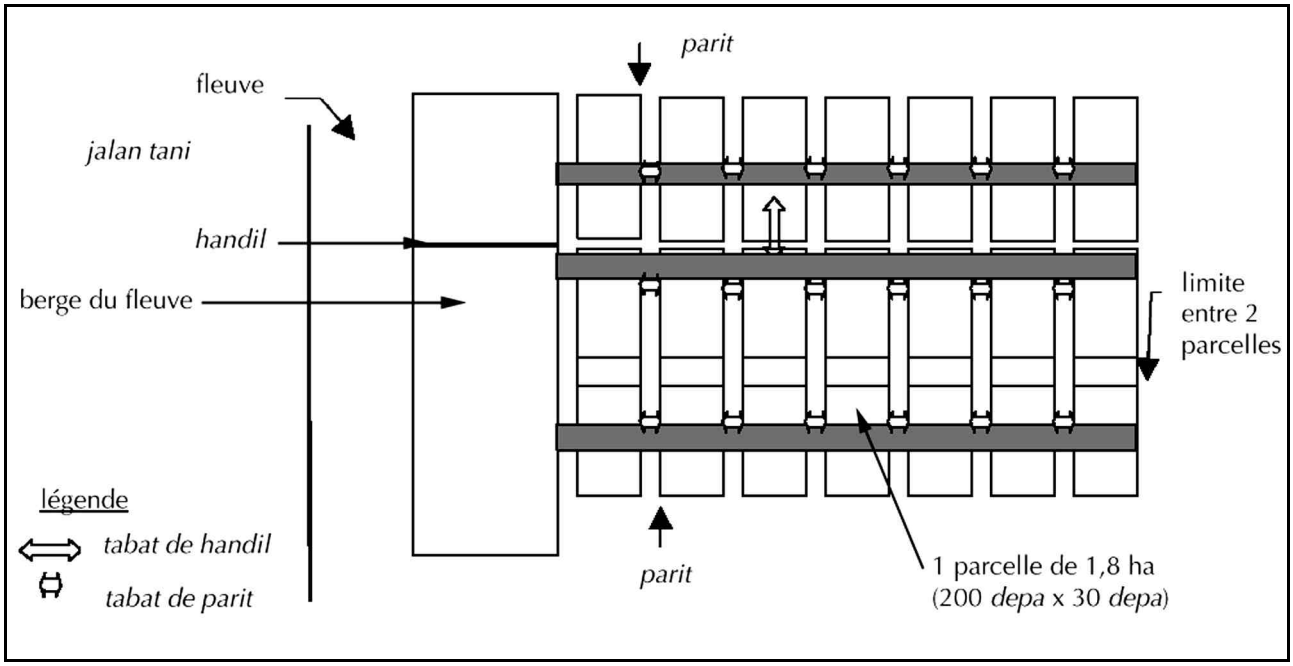

Figure 4. Le système handil

ment du handil permet également le déplacement et le transport par voie terrestre.

Les ***parit***, petits canaux secondaires, sont creusés de façon individuelle par les propriétaires des parcelles, perpendiculairement au handil (fig.4). A sa construction, la largeur du parit est d'environ 1 m et sa profondeur de 50 cm. Le parit a les mêmes fonctions que le handil : drainage-irrigation et transport des productions mais au niveau de la parcelle.

Le contrôle de l'eau au niveau du *handil* et dans les parcelles est possible grâce à l'installation de portes ou ***tabat*** dans les canaux primaires et secondaires. La tabat est un petit barrage constitué d'un amalgame de terre, d'herbe et de bourre de noix de coco, le tout enserré entre des rondins de bois. Cette porte permet de contrôler le niveau de l'eau dans les parcelles : elle retient l'eau des marées hautes dans les canaux, et permet de maintenir une lame d'eau dans les parcelles. Un passage pour l'eau est prévu au niveau de la tabat en cas de fortes pluies pour évacuer les excédents. Plusieurs tabat peuvent être posées le long d'un même handil, suivant sa longueur. Les tabat sont construites pour la campagne agricole et gérées collectivement. La gestion collective de la tabat impose une synchronisation des cycles de culture au niveau du handil. C'est au moment de la pose de cette dernière, vers les mois de décembre-janvier, que les agriculteurs commencent ensemble le premier repiquage du riz (lacak). De la même façon, ils assèchent leur parcelle en même temps en ouvrant la tabat avant la floraison du riz.

L'OCCUPATION DE L'ESPACE : UNE CONCEPTION DE L'ESPACE ENTRE TERRE ET EAU

Chaque cultivateur repère ensuite les différents niveaux de submersion de sa parcelle qui varient suivant la situation de cette dernière le long du *handil*, et suivant ses caractéristiques micro-topographiques. Il observe le comportement de l'eau et définit différents espaces de culture (fig.5) :

- les *tanah pematang* (terres en butte) souvent situées au niveau du bourrelet de berge, sont destinées aux plantations de fruitiers et à l'habitat ;
- les *tanah tinggi* (terres hautes) sont faiblement inondées ; le riz peut y être cultivé mais les rendements sont faibles ;
- les *tanah sedang* (terres intermédiaires) ont un niveau d'inondation ni trop haut, ni trop bas ; les rendements obtenus sont bons ;
- les *tanah rendah* (terres basses) sont des zones de dépressions, dans lesquelles la culture du riz n'est pas toujours possible, le niveau d'inondation étant trop élevé ; elles sont alors allouées à la culture de jonc (*puron*) utilisé pour la vannerie.

Cette catégorisation des différents espaces par les *banjar* s'étend à l'échelle du *handil* et de l'ensemble de l'espace qu'ils exploitent. Les modes de mise en valeur du milieu sont donc conditionnés par deux éléments fondamentaux : la topographie et les niveaux de submersion. Les *banjar* prennent comme point d'origine, pour mesurer la position des terres, le niveau de l'eau (point zéro). Selon leur expression ce n'est pas l'eau qui monte ou qui descend, mais c'est *« la terre qui*

devient haute ou basse ». Ce sont des peuples qui sont venus de la mer, pour ensuite remonter le long des fleuves et rivières, leur niveau de référence est donc celui de la mer (et le niveau de ses marées), le fleuve n'est qu'un prolongement de cette dernière (fleuve se dit d'ailleurs *laut*, mer en *banjar*).

Les *banjar* ont développé plusieurs systèmes de culture qui se différencient suivant la situation des parcelles le long du *handil,* suivant leur topographie, mais aussi suivant l'évolution de leur fertilité dans le temps. La riziculture est le premier système de culture qui est pratiqué sur quasiment toutes les terres après l'ouverture du *handil*. Cela concerne toutes les terres défrichées, mises à part les terres situées sur les bourrelets de berge qui ne sont jamais inondées (*tanah pematang*). Les *banjar* utilisent des variétés locales de riz, adaptées aux conditions du milieu, et donnant un riz de qualité bien valorisé sur le marché. Ces variétés se caractérisent par :

- une élongation de la tige accompagnant la submersion des parcelles lors des hautes marées et des périodes de fortes pluies (les tiges de ce riz peuvent atteindre 2 m de hauteur) ;
- une période de tallage longue qui permet de multiplier les transplantations ;
- une vigueur des jeunes plants capables de pousser dans la tourbe et de supporter des niveaux d'inondation élevés.

Cette riziculture demande peu d'intrants et requiert peu de travaux d'entretien : le maintien de l'eau dans la parcelle freine le développement des mauvaises herbes, ce qui permet d'éviter des travaux de désherbage. Ces variétés locales requérant peu de travaux culturaux et d'intrants laissent donc une certaine souplesse à l'agriculteur pour aménager son emploi du temps. Une riziculture « flexible » dans le temps et l'espace est ce que recherche l'homme *banjar* car il n'est pas seulement agriculteur, il est aussi pêcheur, souvent commerçant, ouvrier ou artisan. En effet, il diversifie ses activités dans le but d'assurer des revenus monétaires réguliers et de sécuriser l'économie familiale. La riziculture est avant tout une culture d'auto-consommation.

2. Évolution du système de mise en valeur *banjar*

Le système de mise en valeur des terres évolue au cours du temps. La fragilité du milieu (fertilité fugace des sols, acidification des sols lors des périodes de sécheresse prolongées…) et les limites des pratiques *banjar* concernant la restauration de la fertilité des sols et le contrôle de l'eau quand on s'enfonce dans le *handil*, entraînent des changements dans le système de culture rizicole initial. Ces changements se traduisent par la mise en place de plantations faisant évoluer leur système de culture rizicole vers un système agroforestier appelé à devenir plus tard un verger. Mais ils sont toutefois obligés d'abandonner une partie de l'espace cultivé pour ouvrir ailleurs de nouveaux espaces vierges, ou abandonnés quelques décennies auparavant.

2.1 De la rizière à la plantation

Après une dizaine d'années de riziculture, les rendements chutent. L'apport de fertilité provenant de la décomposition des souches d'arbres présents dans la terre est vite consommé. La tourbe présente à l'ouver-

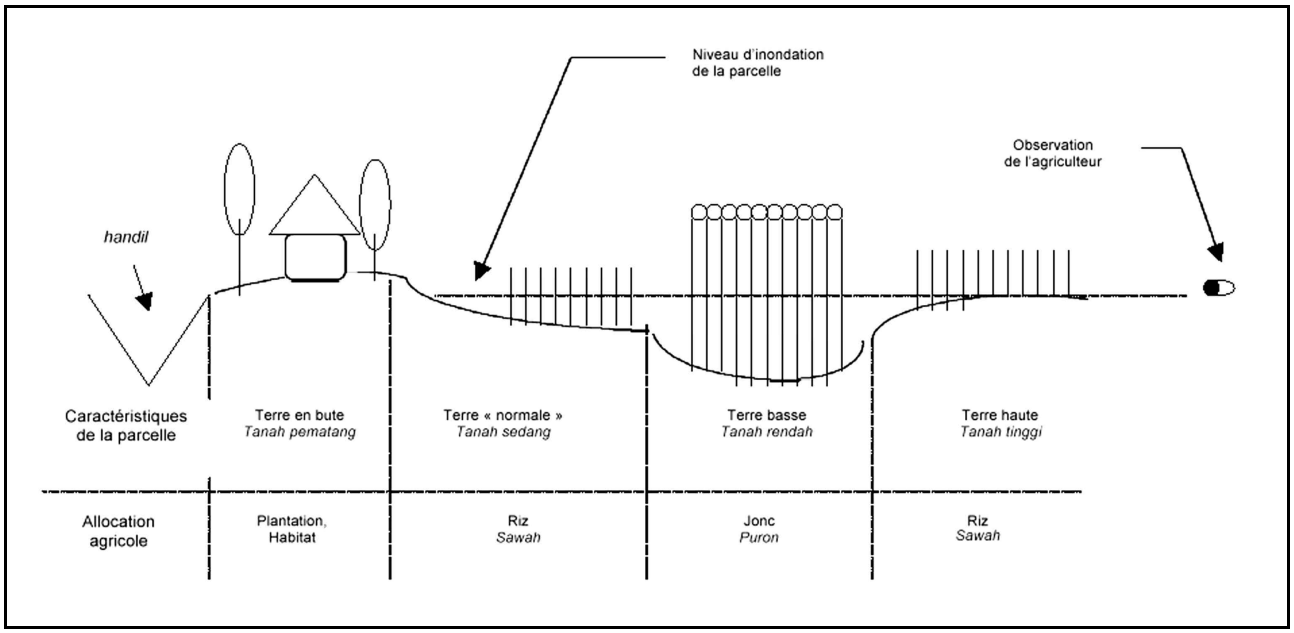

Figure 5 : Allocation de l'espace suivant les niveaux de submersion de la parcelle.

ture de la forêt est en partie consommée et brûlée dans les premières années de culture pour servir d'engrais. Quant à l'horizon pédologique superficiel, zone intermédiaire entre la tourbe et la couche d'argile (*tanah itam,* la terre noire), riche en matière organique, il s'amincit d'année en année avec le travail de la terre à la *tajak*. La technique traditionnelle pour entretenir la fertilité du sol est de pratiquer le système *ambur*, qui consiste à laisser pourrir sur la parcelle la matière organique végétale coupée au moment de la préparation de la rizière. Mais cette pratique est étroitement liée au contrôle des niveaux d'eau de la parcelle. Or, le système d'irrigation-drainage n'est pas assez performant pour assurer un contrôle des niveaux d'eau sur les parcelles éloignées de l'embouchure du *handil*. Les zones situées en dehors de l'influence du battement des marées échappent à un contrôle de l'eau. Les conditions d'inondation fluctuantes ne permettent alors pas de régénérer la fertilité. La mise en valeur des terrains marginaux est donc limitée dans le temps. Cette expression d'un agriculteur : « *la fertilité, c'est l'eau !* » est révélatrice des relations étroites entre l'eau et le sol. En effet, la fertilité est une construction dans laquelle l'eau a une importance capitale. La maîtrise de la gestion de l'eau est la clé de l'évolution physique, chimique, et biologique des sols, donc de leur fertilité. Les transferts de fertilité au sein de la parcelle ne sont possibles que si l'agriculteur peut contrôler le niveau de l'eau dans sa parcelle. L'eau est à la fois amie et ennemie qu'il faut domestiquer…

Pour remédier à cette chute du rendement des rizières, les *banjar* mettent en place un système « agroforestier », transitoire dans le temps et dans l'espace, qui associe riziculture et plantation pérenne. Les espèces plantées peuvent être, entre autres, le manguier, l'ananas, le cocotier suivant les conditions du milieu. À Palinkau, le *ramboutan* s'est imposé dans les années soixante, une nouvelle technique de multiplication par marcottage ayant été importée de la province de Kalimantan Sud.

Ayant à mettre en valeur un milieu régulièrement submergé par la marée, les *banjar* ont élaboré une technique pour exonder les cultures pérennes : la construction de buttes carrées, les *tokong*. Mais cette reconversion des terres initialement inondables, en terres hautes ou « terres en butte » (*tanah pematang*) n'est pas réalisable tout le long du *handil*. À Palingkau, les terres les plus éloignées du fleuve n'ont pas été converties en plantation mais abandonnées probablement parce qu'elles correspondaient à des zones de dépressions marécageuses, trop basses pour être totalement exondées et transformées en plantation. Par ailleurs, les terres éloignées de l'embouchure du fleuve et donc de la zone d'habitation ne permettent pas la surveillance des plantations. Les risques de vols et de feux en saison sèche dissuadent les agriculteurs de planter ces parcelles éloignées et isolées.

Les *tokong* se présentent comme des petits monticules construits avec des apports de terre issue de surcreusements latéraux, le tout étant recouvert de compost. Les buttes sont toujours surélevées par rapport aux plus hautes eaux afin que les racines superficielles des arbres ne soient pas asphyxiées. Au niveau de la parcelle, les ramboutans prennent progressivement le pas sur la rizière. L'association riz-ramboutan ne dure généralement qu'une dizaine d'années, le temps pour l'agriculteur de construire sa plantation et d'ouvrir ailleurs de nouvelles rizières. Dans la rizière, les *tokong* sont alignés et séparés les uns des autres d'environ 8 m. Les lignes sont distantes entre elles de 12 à 17 m. Chaque année, les *tokong* sont agrandis de 50 cm, au détriment de l'espace cultivé en riz. Au bout de cinq ans, les *tokong* d'une même ligne se rejoignent pour former un seul billon latéral : le *surjan*. Une évaluation grossière montre que la production de riz a alors diminué de moitié. Les *surjan* sont élargis jusqu'à atteindre 4 m de largeur. Certains agriculteurs cultivent du riz pendant une dizaine d'années dans les dépressions. Au bout de 12 ans, les branches des ramboutans entre les différents billons se rejoignent, cette fermeture du couvert végétal marque la fin de la culture du riz (fig.6).

La transformation des rizières en plantation est un moyen efficace et économique pour remédier à la baisse de productivité des rizières. L'association riz-ramboutan est complémentaire à plusieurs niveaux :

- les calendriers des travaux agricoles ne se superposent pas ;
- ces deux spéculations jouent dans le calendrier de trésorerie de l'agriculteur des fonctions différentes et complémentaires. Elles permettent deux entrées importantes d'argent au cours de l'année : en juillet-août avec le riz, et de façon étalée entre novembre et janvier avec les ramboutans.

Les revenus tirés d'une plantation de ramboutans sont importants. Ils permettent de financer l'installation de la rizière (intrants et principalement la main-d'œuvre), d'assurer des investissements lourds tels que la construction ou les réparations de la maison, l'établissement d'un commerce, un voyage à la Mecque ou la constitution d'une épargne de précaution.

La culture pérenne est aussi pour l'homme *banjar* une manière de « s'attacher » à la terre. La plantation est garante de la propriété sur la terre. Elle constitue un patrimoine pouvant se transmettre entre générations. Les hommes ayant planté des ramboutans à Palingkau dans les années 1970-1980 y habitent toujours, même s'ils ont ouvert de nouvelles parcelles de riz ailleurs. Ils partent sur leurs rizières éloignées uniquement en période de travaux agricoles.

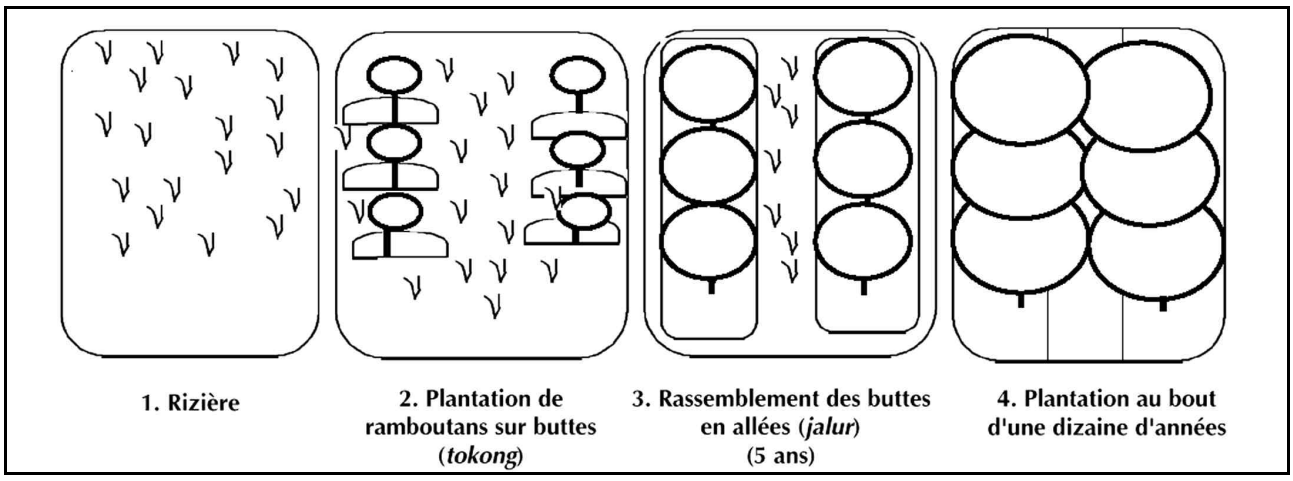
1. Rizière
2. Plantation de ramboutans sur buttes (*tokong*)
3. Rassemblement des buttes en allées (*jalur*) (5 ans)
4. Plantation au bout d'une dizaine d'années

Figure 6. Installation et évolution d'une plantation de ramboutans

2.2 De la rizière à l'abandon des terres

Comme il a été mentionné précédemment, le milieu est fragile et susceptible de se dégrader rapidement. La durabilité des modes d'exploitation agricoles est précaire et dépend de plusieurs facteurs, aussi bien naturels que sociaux, imbriqués les uns dans les autres.

a. Les facteurs naturels de dégradation du milieu physique

Nous venons de l'évoquer, au bout d'une dizaine d'années on note une diminution de la productivité des rizières due à la baisse de fertilité des sols tourbeux et aux modes d'entretien limités de la fertilité organique du sol pratiqués par les *banjar*. Mais des facteurs naturels tels que la prolongation de la saison sèche interviennent aussi dans cette dégradation du milieu physique. Les saisons sèches prolongées reviennent périodiquement d'après les témoignages des habitants de Palingkau. Leurs répercussions se font principalement sentir à deux niveaux :

- le caractère hydrophobe de la tourbe asséchée la rend facilement inflammable. Des feux peuvent démarrer accidentellement, ou même spontanément et s'étendre sur de vastes étendues. Ils consument tout ou partie de l'horizon superficiel de terre noire tourbeuse, laissant apparaître la couche argileuse noircie, recouverte de cendres. La structure très compacte du sol rend alors difficile le développement des racines du riz, ce qui se traduit par une nette chute des rendements : de 3 à 3,5 tonnes par hectare, ils tombent à moins d'1 tonne ;
- suite à la sécheresse, il arrive que la nappe d'eau dans le sol descende au-dessous du niveau pyriteux, entraînant des remontées acides. Du fait de cette acidification du sol, les rendements chutent en dessous de 400 kg/ha. Lorsque les agriculteurs de Palingkau (dont les terres étaient situées à plus de 5 km par rapport aux berges du fleuve Kapuas-Murung) ont été confrontés à ces problèmes d'acidification des sols dans les années soixante, ils ne disposaient d'aucun moyen pour y remédier. Ils ont été contraints d'abandonner leurs terres, dans l'espoir de revenir un jour les exploiter à nouveau.

b. Des événements socio-économiques sont venus perturber l'équilibre fragile du système agraire *banjar*

Les techniques *banjar* d'artificialisation du milieu sont donc étroitement soumises aux aléas climatiques, nous l'avons vu ; mais aussi aux aléas de l'histoire, comme nous le montrent les évènements qui ont affecté la dynamique du front pionnier *banjar* de Palingkau au cours des 50 dernières années.

Dans les années 1950-1960, Palingkau était considéré comme le grenier à riz de la province de Kalimantan-Centre. À partir du milieu des années soixante, les *banjar* habitant à Kalimantan Sud, non fixés à Palingkau mais propriétaires d'une importante partie des rizières ont commencé à les abandonner. Le mouvement s'est amplifié jusqu'à l'abandon total des terres situées à plus de 3 à 4 km à l'intérieur des *handil*, au début des années soixante-dix. Un repli des populations habitant dans les *handil*s vers les berges du fleuve Kapuas-Murung s'est alors opéré. Depuis, la forêt de Mélaleuca (*Galam,* espèce pionnière sur sol acide) avait progressivement recolonisé l'espace abandonné et cela jusqu'en 1996, année où le ministère de la Transmigration décide la réouverture de ces terres abandonnées. Différents facteurs imbriqués sont à l'origine du recul de la mise en valeur de l'espace.

DES ÉVÉNEMENTS POLITICO-ÉCONOMIQUES

Vers 1957-58, le gouvernement Soekarno instaure des taxes sur la circulation inter-provinciale des productions. Cette mesure touche directement les habitants de Kalimantan-Sud, venus à Palingkau dans l'unique objectif de cultiver du riz pour ensuite le vendre chez eux. Leur intérêt était en effet de bénéficier du diffé-

rentiel de prix existant entre les deux provinces, les prix du riz sur les marchés locaux de Kalimantan-Sud étant plus élevés, du fait d'une importante demande liée à une forte densité de population à Kalimantan-Sud et à une saturation de l'espace rizicole. Certains *banjar* n'ayant plus d'intérêt à produire du riz à Palingkau ont alors abandonné leur rizière.

En 1965, le PKI (parti communiste indonésien) prend le pouvoir et durcit la résolution de Soekarno. Des postes policiers jalonnent la frontière entre les deux provinces. Si par malheur un homme tente de rapatrier sa production, elle lui est entièrement confisquée ainsi que son bateau, s'il n'est pas en plus violenté physiquement. Le mouvement d'abandon des rizières s'intensifie alors à Palingkau.

À la même période, fin des années soixante, début des années soixante-dix, des opportunités de travail plus rémunératrices que la riziculture se créent par l'exploitation des bois précieux des forêts de Kalimantan. Beaucoup d'hommes partent dans les forêts, abandonnant le travail dans les rizières.

La nécessité d'une gestion communautaire et donc d'une cohésion sociale

Ces abandons successifs ont entraîné un mouvement d'abandon en chaîne des terres cultivées situées à plus de 3 à 4 km de la berge du fleuve. En effet, le système de mise en valeur *banjar* est durable si et seulement si la cohésion sociale le long du *handil* est maintenue. Dès lors que des événements extérieurs (socio-économiques, climatiques…) fragilisent cette cohésion sociale, le système est remis en cause et les terres finissent pas être abandonnées. Cette exigence de cohésion sociale se manifeste à plusieurs niveaux :

- au niveau de la maintenance des canaux d'irrigation-drainage, car l'entretien collectif du *handil* est le garant d'un bon drainage. L'abandon de parcelles et d'habitations pose rapidement le problème de l'entretien des canaux. Si le nombre de personnes diminue le long d'un *handil*, cela entraîne une négligence des travaux collectifs de curage des drains. Les canaux se bouchent, envahis pas les mauvaises herbes et par la boue qui s'accumule dans le fond. Les conditions de drainage devenant défectueuses, l'eau stagne, l'acidité augmente, les rendements des rizières chutent, et la qualité de l'eau devient impropre à la consommation humaine. Ce problème a d'autant plus d'impact que l'on est éloigné de la berge du fleuve. Le *handil* devenant un lieu insalubre, « la nature reprend ses droits » et les hommes abandonnent les lieux pour se rapprocher des berges du fleuve où l'eau est toujours renouvelée du fait du va-et-vient des marées ;
- pour que l'agriculture soit possible dans un milieu propice à l'invasion des prédateurs, le regroupement des cultures est la première des règles. L'abandon de parcelles augmente la pression des ravageurs sur les parcelles cultivées ; il se produit alors un phénomène d'abandon en chaîne des rizières le long du *handil* ;
- la solidarité de culture diminue aussi les risques de feux. Une parcelle abandonnée où prolifèrent les broussailles représente un risque pour les terres cultivées qui l'entourent en saison sèche, particulièrement durant les deux mois qui suivent l'assèchement des rizières, d'avril jusqu'à la récolte en juin-juillet. Toutes les parcelles doivent donc être bien entretenues pour éliminer tout risque de feux en saison sèche. Les années soixante ont été marquées par des abandons de parcelles accentuées par l'occurrence de plusieurs saisons sèches précoces et prolongées qui déclenchèrent de dramatiques incendies au cours de cette décennie. Des champs de riz furent dévastés juste avant la récolte, des maisons dans les *handil* furent réduites en cendres. La couche organique du sol fut consumée par les flammes, il ne restait en surface que la couche argileuse durcie par les incendies. Les rendements du riz obtenus au cours des années qui suivirent les feux furent extrêmement médiocres (moins de 400 kg/ha) : le riz cultivé sur ces terres brûlées jaunissait, conséquence de l'acidification du milieu. Les agriculteurs dont les parcelles avaient été touchées par les feux furent donc obligés de les abandonner.

2.3 Ouverture de nouvelles rizières sur des terres « vierges » ou recolonisation d'un milieu autrefois abandonné

Quand la productivité des rizières chute, les *banjar* se déplacent donc pour ouvrir de nouvelles terres et y installer des rizières. Ils recherchent des terrains présentant des similarités avec leur milieu d'origine qu'ils connaissent et maîtrisent. Si la terre est encore abondante à Kalimantan, la limite d'extension des zones soumises à l'influence de la marée est l'unique facteur pouvant les freiner dans cette entreprise.

Dans les années soixante-dix et quatre-vingts, il y eut plusieurs vagues de départ de Palingkau pour défricher la forêt et construire des *handil* dans des zones situées à quelques heures de barque à moteur :

- une première vague ouvrit la forêt vers 1971 à Terusan, à cinq heures de barque à moteur de Palingkau. Une deuxième vague s'y est installée en 1981, près d'un centre de transmigration ouvert en 1980. La colonisation s'est poursuivie progressivement jusqu'à aujourd'hui, mais il semble qu'à l'heure actuelle les rendements des rizières se soient mis à chuter : ils ne sont plus aujourd'hui que de 1,8 t/ha dans certains *handil*. Des propriétaires ont déjà revendu leurs terres et sont en train de convoiter de nouvelles terres pour y cultiver du riz ;
- un groupe de personnes est parti ouvrir la forêt du côté de Mandomai, commune située en face de

Palingkau, sur les rives du fleuve Kapuas [1].

Des terres abandonnées peuvent aussi être à nouveau cultivées. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, on assiste à des réouvertures de parcelles : des hommes de Palingkau ont acheté de la terre le long de *handil* abandonnés quelques décennies auparavant, situés sur l'autre rive de la Kapuas-Murung, en face de Palingkau. Le coût de cette terre « embroussaillée » était à l'origine très faible. Quelque temps après, d'autres hommes s'étant groupés pour acheter de la terre et la mettre en valeur dans le même *handil*, les prix ont augmenté rapidement. Ainsi après une longue période de « jachère », la nature ayant repris ses droits, une partie de la fertilité des sols s'est reconstituée et les hommes se sont à nouveau organisés pour mettre en valeur ce milieu abandonné.

Ce scénario se répète-t-il dans d'autres lieux ? Nos investigations limitées ne nous permettent pas de répondre à cette question. Mais certains témoignages vont dans le sens de l'affirmative. En effet, beaucoup de familles de Palingkau sont parties dans les années 1970-1980 défricher des terres qu'elles considéraient comme étant « vierges », mais qui auraient été ouvertes puis abandonnées selon eux, plusieurs décennies auparavant.

Conclusion : Les pulsations du système agraire *banjar*

Les *Banjar* ont affaire à un milieu fragile, dont la mise en valeur n'est possible que grâce à une gestion communautaire des ressources en terre et en eau. Si un des éléments du système de gestion fait défaut ou est défaillant, et qu'un élément extérieur vient perturber la mise en culture du milieu, il s'ensuit l'abandon des terres. Mais après une période d'abandon, on peut assister à la remise en culture des terres abandonnées sous l'impulsion d'un groupe d'agriculteurs désirant cultiver du riz. On assiste donc à des phases d'expansion puis de régression et de réexpansion des zones cultivées. De ce fait on peut parler « d'un système agraire en pulsation » où la mise en valeur est « durable » sur une échelle de temps de plusieurs décennies. C'est un système intermédiaire entre une agriculture sédentaire et une agriculture itinérante. Aussi pourrait-on parler d'une agriculture « semi-itinérante » avec système rizicole en condition quasi-inondée associé à de longues jachères (15-25 ans) assurant une certaine restauration de la fertilité du milieu (ressource-sol et ressources-protéines, le poisson). Cette dynamique du système agraire *banjar* à Palingkau est illustrée par la figure 7.

La mise en valeur du milieu dépend de la combinaison de plusieurs facteurs : les conditions du milieu physique, la société qui assure cette mise en valeur et les vicissitudes socio-politiques que connaît cette société. Mais notre étude a mis en évidence que la nature du peuplement humain joue un rôle essentiel dans le type de mise en valeur adopté pour un milieu physique donné. La population d'origine de notre zone d'étude, les *dayak*, ne cultivaient que les terres hautes, délaissant les terres basses inondables qui n 'étaient pour eux que des zones de cueillette. Ils n'utilisaient pas le flux et le reflux de la marée pour pratiquer la riziculture inondée, se contentant de cultures pluviales. Peuple à l'origine chasseur et cueilleur, ils ont peu « artificialisé » leur milieu. La seule intervention pérenne qu'ils pratiquaient était de planter des arbres après trois années de culture de riz pluvial, arbres qu'ils abandonnaient ensuite, pour venir plusieurs années plus tard cueillir les fruits. Ce comportement d'hommes de la forêt, pratiquant surtout la cueillette, explique que les *banjar* et principalement les javanais considèrent les *dayak* comme des « primitifs » et les dénomment parfois *« orang hutan »*, littéralement : hommes de la forêt. En dépit de cette image peu valorisante, les *dayak* ont acquis des moyens financiers et un niveau d'éducation qui n'ont rien à envier à ceux des javanais.

À la différence des *dayak*, les *banjar* sont originaires de la mer. Ce sont des navigateurs et des commerçants attirés par les richesses de Bornéo. Ils ont utilisé la connaissance des courants marins et de la navigation fluviale pour commercer avec les populations de l'intérieur de l'île. C'est aussi cette connaissance qui leur a permis de maîtriser l'eau des fleuves pour développer la riziculture inondée sur des sols sulfatés acides et tourbeux difficiles à mettre en valeur.

Par la construction des *handil* ils ont su contrôler le niveau de l'eau sur les terres défrichées et éviter leur acidification, ce qui leur a permis de développer la riziculture inondée. Mais cette maîtrise du milieu n'est que partielle et temporaire. Il suffit d'une sécheresse prolongée ou d'une conjoncture économique défavorable pour entraîner le déclin de ce système de mise en valeur. Ce déclin est précipité par la perte de cohésion sociale nécessaire au bon fonctionnement des aménagements hydro-agricoles.

Mais dès que l'opportunité se présente, cette cohésion se reconstitue pour ouvrir un nouveau front pionnier et aménager de nouvelles terres. On assiste alors à la reconstruction d'un territoire agricole, conjuguant savoir technique et organisation sociale.

[1] La Kapuas est le fleuve situé à l'ouest de la Kapuas-Murung.

Références

Levang P. (1995). *Tanah Sabrang : la transmigration en Indonésie. Permanence d'une politique agraire contrainte*. Thèse, 461p.

Levang P. (1997). *La terre d'en face. La transmigration en Indonésie*. Éd. Orstom, coll. « à travers champs », 419p.

Pusat Penilitian Tanah dan Agroklimat (1996). *Survey Tanah Miniatur Pengembangau Lahan Rawa, Daerah Kapuas Murung and Kapuas Barat, Kabupaten Kapuas, Propinsi Kalimantan Tengah*.

Sevin O. (1989). « Banjar et Néerlandais : les vicissitudes d'un polder (Kalimantan, Indonésie) », *in Tropiques : lieux et liens*:228-240.

Nous tenons à remercier Patrice Levang (IRD) pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans la réalisation de notre travail de terrain, ainsi que Philippe Jouve pour la mise en forme de cette communication.

Figure 7. Dynamique de l'occupation de l'espace : " les pulsations du système agraire banjar "

1. Phase d'expansion de la mise en valeur (1) : " des rizières à perte de vue "

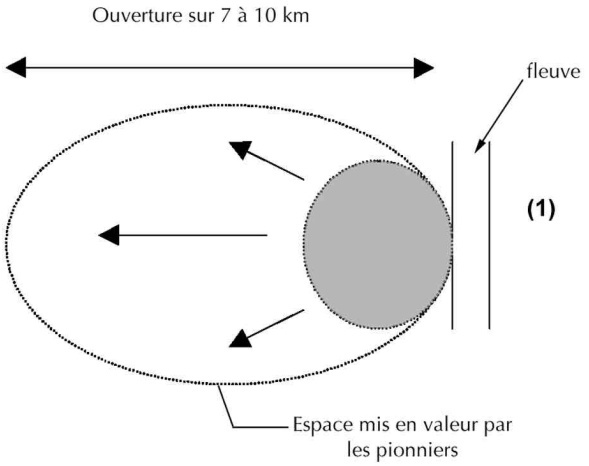

- **Durée de la phase d'expansion** : 5 à 20 ans.
- **Mise en valeur** : défrichement de la forêt, creusement de handil, installation de rizières le long du handil.
- **Illustration** : arrivée par vagues successives à Palingkau des *banjar* d'Hulu Sungai du début des années 1940 aux années 1960 ; Palingkau devient le gremier à riz de la Province Kalimantan Centre.

2. Phase de régression de la mise en valeur (1) : abandon des rizières dont les rendements chutent

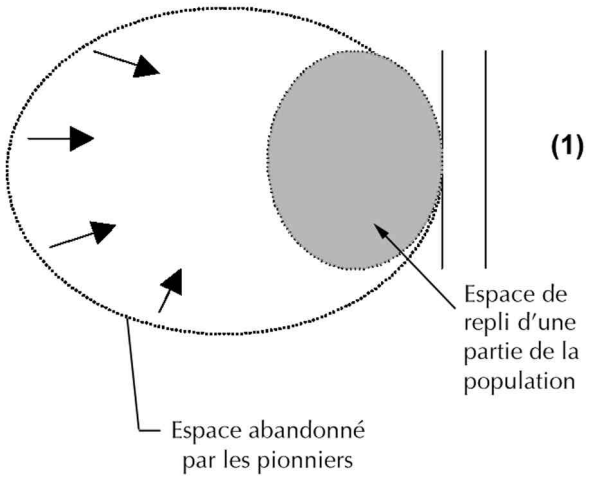

- **Durée de la phase de régression** : elle est très rapide, en l'espace de 5 ans les 2/3 de l'espace mis en valeur est abandonné. L'abandon des terres s'effectue est un effet de " réaction en chaîne ".
- **Les facteurs d'abandon** : ils sont parfois liés entre eux et causent l'affaiblissement de la cohésion sociale le long des handil entraînant l'abandon de l'espace mis en valeur :
  - aléas climatiques : sécheresses précoces et prolongées causant de gigantesques incendies ;
  - contraintes du milieu : acidification des sols par exondation de la pyrite lors des épisodes de sécheresses ;
  - limite des pratiques banjars : un système de restauration de la fertilité peu performant ;
  - évènements politico-économiques : taxes interprovinciales sur la production, opportunité d'activités plus rémunératrices que l'agriculture …
- **L'espace mis en valeur régresse** : la forêt secondaire de *Mélaluca* prend le dessus.
- **Illustration** : à Palingkau, entre 1965 et 1985 les agriculteurs abandonnent les terres situées à plus de 5 km de la berge du fleuve Kapuas-Murung (zone bénéficiant peu, de l'influence du battement des marées).

3. Stabilisation de l'espace mis en valeur et conversion de rizières en plantation (1) ; ouverture d'un milieu " vierge " (2)

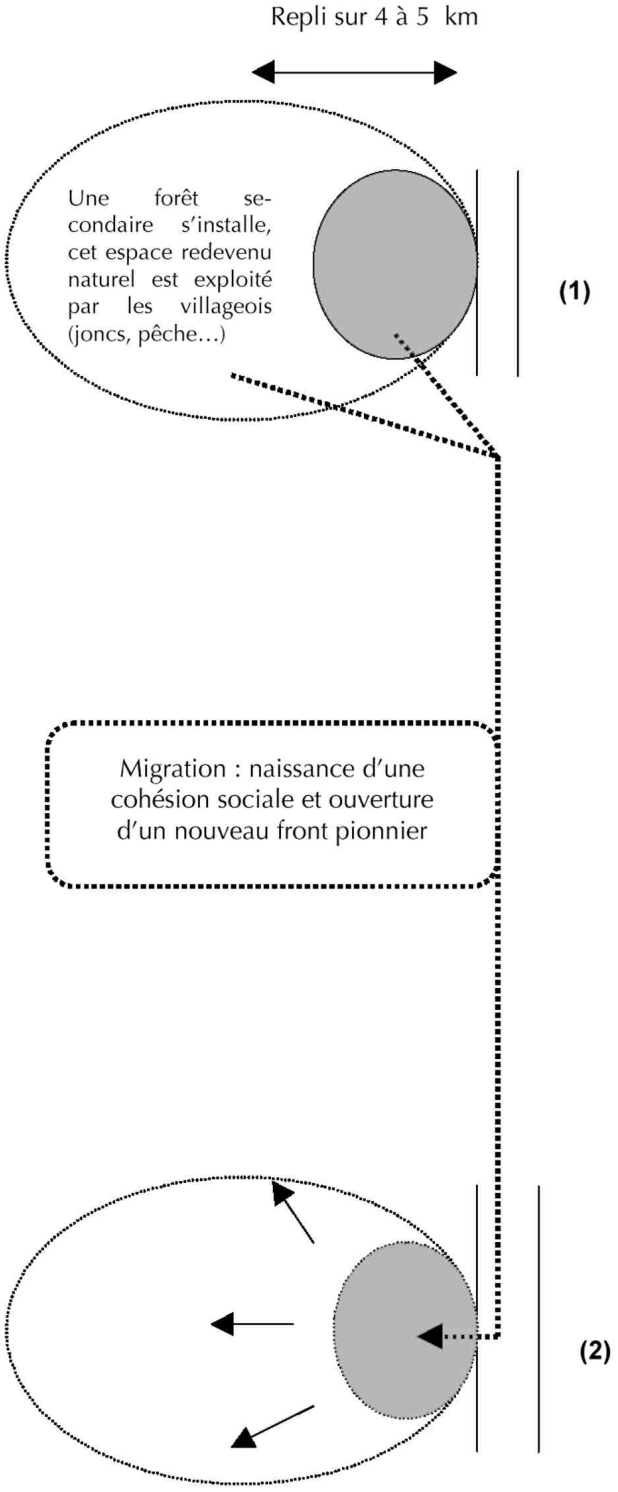
Repli sur 4 à 5 km
Une forêt secondaire s'installe, cet espace redevenu naturel est exploité par les villageois (joncs, pêche…)
(1)
Migration : naissance d'une cohésion sociale et ouverture d'un nouveau front pionnier
(2)

- **Stabilisation de l'espace mis en valeur sur 4 km** : cette zone correspond à la zone où la marée est influente le long des *handil*, le renouvellement de l'eau y est donc assuré continuellement.
- **Mise en valeur** : une grande partie des rizières dans l'espace de stabilisation sont converties en plantations de ramboutans ; les banjars plantent et vont chercher des terres " fertiles " dans des espaces " vierges ".
- **Les facteurs permettant la stabilisation de la mise en valeur** :
  - Le mode de restauration de la fertilité banjar est efficace seulement sur les premiers kilomètres le long des *handil*, (correspondant à l'espace de stabilisation de la mise en valeur) zone d'influence de la marée.
  - L'introduction d'engrais chimiques permet de maintenir les rendements des rizières (à Palingkau les engrais chimiques sont utilisés depuis une quinzaine d'années).

- **Naissance d'une nouvelle cohésion sociale** : des familles s'associent pour partir ouvrir de nouvelles terres.
- **Recherche de terre " fertile "** : les *banjars* recherchent des terres " vierges " en forêt primaire ou des terres abandonnées depuis quelques décennies, un temps de jachère ayant permis en partie la restauration de la fertilité. La notion de la fertilité d'une " terre " chez les *banjars* associe rendement rizicole et richesse en poisson (principale source de protéines animales).
- **Mise en valeur** : défrichement de la forêt, creusements des *handil*, installation de rizières le long des *handil*.
- **La phase d'expansion de la mise en valeur se met en place**.
- **Illustration** : à partir des années soixante-dix, des mouvements d'ouverture de nouvelles terres s'opèrent en différents lieux. Certains abandonnent totalement leur terre de Palingkau pour s'installer dans un nouveau front pionnier, d'autres possédant des terres dans l'espace de stabilisation, plantent des ramboutans tout en ouvrant des rizières sur de nouvelles terres.

4. L'espace de stabilisation se maintient (1) ; l'expansion du nouveau front pionnier se poursuit (2)

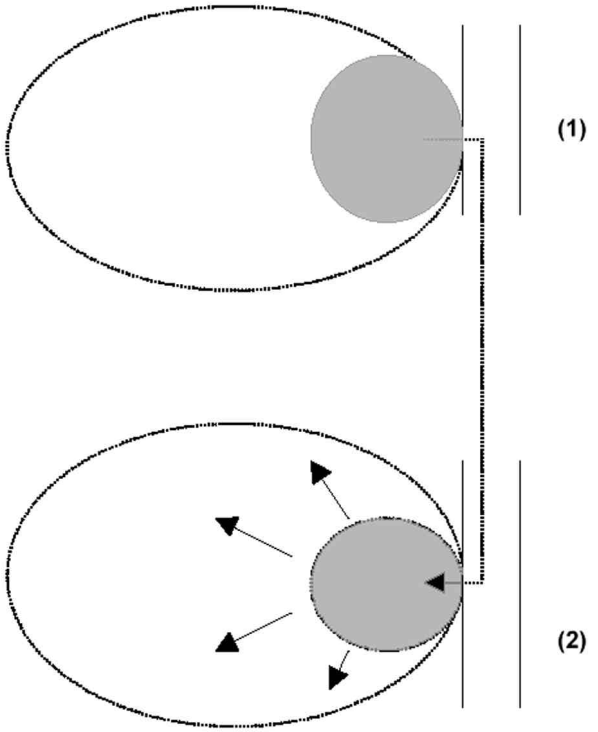

- **Mise en valeur** : la plantation de ramboutans progresse dans l'espace de stabilisation

- **Durée de la phase d'expansion** : 15 et 20 ans.
- **Illustration** : l'ouverture de terres à Terusan s'est effectuée par des vagues successives de population venue de Palingkau à partir des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980.

5. Phase de régression du front pionnier (2) ; reexpansion de la mise en valeur sur l'espace abandonné (1) ; et/ou ouverture de nouveaux front pionniers dans des espaces vierges

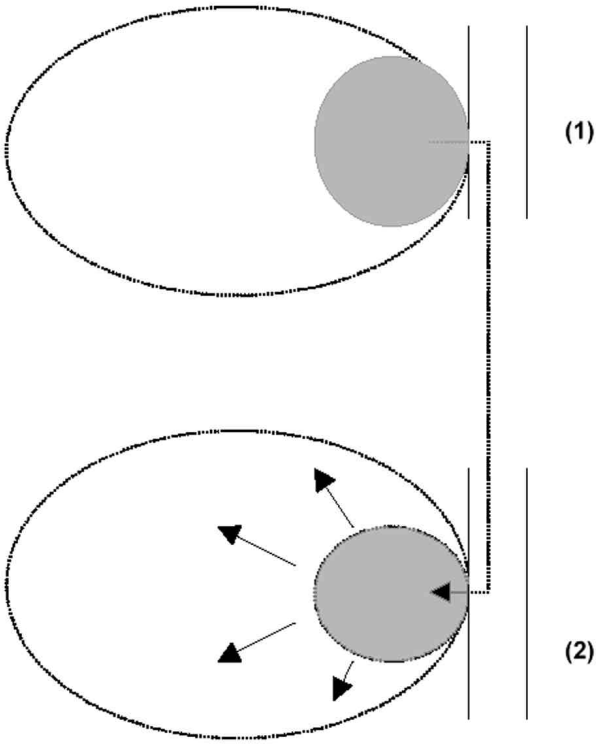

- **Mise en valeur (2)** : la chute de la productivité des rizières entraîne un recul de la mise en valeur de l'espace ; certaines rizières sont converties en plantations fruitières (l'espèce plantée sera celle qui s'est avérée être la mieux adaptées aux condition du milieu).
- **Naissance d'une nouvelle cohésion sociale (1)** : des familles s'associent pour partir ouvrir de nouvelles terres.
- **Recherche de terre " fertile " (1)** : dans un espace " vierge " en forêt primaire ou dans un espace abandonné puis recolonisé par la forêt depuis quelques décennies, un temps de jachère ayant permis en partie la restauration de la fertilité.
- **Illustration** : il est signalé depuis 5 ans une chute de la productivité des rizières à Terusan ; il en découle un départ de certains pionniers qui cherchent alors à défricher de nouvelles terres ou à en défricher dans un milieu abandonné depuis plusieurs décennies.

Évolutions démographiques, mutations sociales et dynamiques territoriales

Évolution d'agro-écosystèmes villageois dans la région de Korhogo (Nord Côte d'Ivoire) :

Boserup versus Malthus, opposition ou complémentarité ?

Matty DEMONT, Philippe JOUVE
CNEARC Montpellier

1. Introduction : développement agricole et accroissement démographique

Le développement agricole en Afrique subsaharienne a souvent été l'objet de théorisation et de conceptualisation. Des comparaisons avec l'Asie font émerger des questions du type : « Pourquoi des innovations agricoles d'intensification comme la révolution verte ont-ils connu un succès tellement modeste en Afrique par rapport à l'Asie ? ». La faible densité démographique de ce premier continent a été rapidement inclus dans les modèles explicatifs du développement agricole.

Deux écoles de pensée qui cherchent à comprendre le lien entre l'accroissement démographique et le développement agricole peuvent être distinguées :

- *Le point de vue de Malthus* : Thomas Malthus lançait le débat en 1798 avec la proposition : « *La population, si elle n'est pas contrôlée, augmente selon un ratio géométrique alors que la production agricole évolue selon un ratio arithmétique* » (Malthus, 1970). La loi des rendements décroissants pour chaque unité de travail supplémentaire par unité de terre constitue l'argument économique central.
- *Le point de vue de Boserup :* Esther Boserup (1965) part du constat que l'accroissement démographique entraîne une baisse des rendements liée au raccourcissement et au prolongement respectivement de la période de jachère et de la période de culture. Ceci stimule les paysans à adopter des techniques permettant une occupation du sol plus intense. Cette évolution nécessite un apport en travail plus élevé pour les travaux champêtres ainsi que pour l'aménagement des terres, mais aboutit à une production supérieure par unité de surface.

L'école malthusienne suppose que la compétition pour des ressources de plus en plus rares (terre, eau, ressources minérales, etc.) conduit à la pauvreté, à la dégradation du milieu biophysique, aux conflits et à la réduction du taux d'accroissement du revenu ou de la population. Une population croissante se voit de plus en plus obligée de défricher des terres marginales, ce qui se traduit par une baisse générale des rendements agricoles. La prévision de Malthus ignorait la possibilité d'innovations technologiques dans l'agriculture. Ce sont justement ces innovations qui sont considérées comme variables dépendantes dans *le modèle de Boserup*. Ces variables sont à leur tour fonction d'une série de variables indépendantes comme la pression démographique et l'accès au marché. On a coutume d'opposer Boserup à Malthus, ce qui n'est, selon nous, ni correct ni fructueux. Boserup accorde à la pression démographique le rôle de *variable explicative* pour l'évolution des systèmes agraires alors que dans le modèle de Malthus, c'est cette variable que l'on cherche *à expliquer*. Compte tenu de ce double statut que l'on peut accorder à la variable démographique, on peut considérer que les théories de Boserup et de Malthus se complètent plus qu'elles ne s'opposent. Boserup ne dit pas que la hausse de la pression foncière entraîne automatiquement la hausse de la production agricole par habitant. Ce qui est vrai, c'est que les densités de population élevées induisent toute une série de changements dans la société, en particulier vers une spécialisation plus poussée (Boserup, *op.cit.*). On assiste à l'émergence et au développement de nouvelles activités non agricoles. De plus, l'accumulation du capital est possible par le jeu des économies d'échelles. C'est cette spécialisation qui conduit à une efficacité économique et une productivité plus élevées.

2. Une étude de cas : l'évolution des agro-écosystèmes villageois dans la région de Korhogo (nord Côte d'Ivoire)

Afin de tester une hypothèse sur l'évolution des systèmes agraires dans la région de Korhogo, une étude des relations entre la densité de population, l'accès au marché et l'histoire d'une société agraire d'une part et son milieu biophysique, technique et humain d'autre part est indispensable.

Le projet IDESSA — KULeuven (Institut des Savanes — Université Catholique de Leuven), intitulé « Renforcement des études agro-économiques à l'IDESSA », a travaillé durant quatre ans dans la région de Dikodougou au sud de Korhogo. Pendant la période de janvier 1995 à novembre 1998, le projet a opéré dans quatre villages, choisi arbitrairement dans la région de Dikodougou. Pour chaque village, un échantillon d'exploitations agricoles représentatif pour le village a été pris et suivi pendant trois campagnes agricoles. Pour chaque exploitant ont été recensés la superficie des champs, les cultures, les rendements, les intrants utilisés, le coût de l'équipement, la structure du groupe familial et les temps de travaux.

Nous disposons donc d'une banque de données étalée sur trois campagnes agricoles et sur quatre villages. Ces villages diffèrent fortement de l'un à l'autre quant à leur densité démographique et leur genèse historique. Cette diversité nous a permis d'utiliser une approche dont le principe de base consiste à « *valoriser la diversité géographique des modes d'exploitation agricole du milieu pour reconstituer leur évolution historique* » (Jouve *et al.*, 1996). La comparaison entre les villages permet de repérer leur stade dans l'évolution des systèmes agraires et d'identifier les facteurs-clés du processus d'évolution qui les a conduit à la situation actuelle.

Dans la figure 1, nous faisons un zoom sur la région Nord de la Côte d'Ivoire pour présenter la zone d'étude, la région de Dikodougou. Cette zone peut être divisée en deux sous-zones occupées par un groupe ethnique différent. Le nord de cette région est caractérisé par les *Sénoufo*, alors que le sud est occupé par les *Malinké*. La séparation entre les deux sous-zones se trouve à la hauteur de Kadioha.

La région de Korhogo peut être divisée en trois zones : la zone mil, la zone dense et la zone igname. La région de Dikodougou fait partie de la *zone igname* qui se caractérise par six critères de reconnaissance, à savoir :

1. une importance des cultures igname et coton ;
2. une densité démographique moyenne : 15 hab/km² en 1990 (Poppe, 1998) ;
3. une répartition de la population dominée par de gros villages et des bourgs ;
4. une importance accordée à la fonction de *tarfolo* [1] ;
5. une place importante occupée par les grandes exploitations aux familles étendues ;
6. une coexistence de deux groupes ethniques : les *Sénoufo* et les *Malinké*.

Mais même si la zone igname se présente comme une zone plus ou moins homogène, l'étude des quatre villages (Tapéré, Tiégana, Farakoro et Ouattaradougou) fait ressortir une forte diversité, d'un village à l'autre, quant à la densité démographique, la genèse historique et le mode d'exploitation du milieu biophysique. L'inégale répartition du peuplement est surtout frappante.

3. La répartition de la population : le résultat d'une histoire guerrière

L'explication historique pour cette inégale répartition trouve ses racines dans le XIX^e siècle. Le début de ce siècle semble avoir été pour toutes les tribus une période calme. Cette situation change à partir de 1870. Dans toute la zone pré-sahélienne, une sorte de fièvre générale gagne le monde musulman. Les conquérants se multiplient, des empires ou royaumes s'édifient et s'affrontent. Les tribus *Sénoufo* sont frappées par les guerres, les massacres, les déportations et les exodes. Enfin, à partir de 1883, Samory Touré et ses lieutenants dominent militairement la région. Appliquant la technique de « la terre brûlée », les villages sont souvent mis à feu et à sang, et leur population décimée ou déportée. C'est une des raisons pour laquelle la zone sud de Dikodougou est restée « sous-peuplée », jusque dans les années quatre-vingt.

Dans notre analyse l'hypothèse est que l'effervescence guerrière de la fin du XIX^e siècle serait à la base de la distribution géographique de la population. Ainsi les régions touchées par les guerres contre Sikasso ou Samory, comme par exemple Dikodougou, sont toutes caractérisées par une répartition de la population en gros villages et en bourgs ; ceux qui sont restés à l'écart des conflits ont gardé un habitat en nébuleuse (zone dense). Des considérations stratégiques paraissent, seules, avoir provoqué localement l'adoption de l'habitat groupé : l'habitat dispersé reste la forme d'implantation humaine spontanément adoptée et maintenue par l'ensemble du groupe *Sénoufo* (SEDES, *op.cit.*).

Or, si la zone sud de Dikodougou est restée « sous-

[1] Le chef de terre ou *tarfolo* exerce un droit éminent sur toute la terre dans sa région. Il a une fonction d'intermédiaire entre le groupe d'un côté et la terre et les ancêtres qui reposent dans celle-ci de l'autre. Cette fonction permet au *tarfolo* d'exercer un pouvoir et une autorité extrêmes.

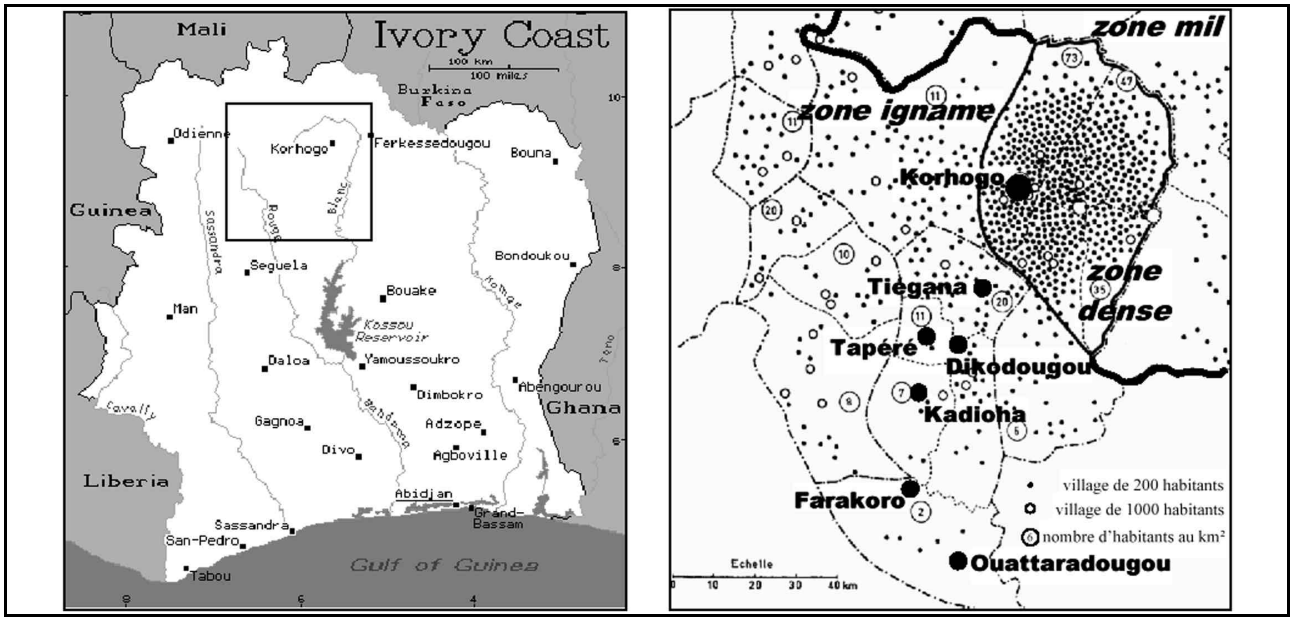

Figure 1. La Côte d'Ivoire et la zone de Dikodougou dans la région de Korhogo (source : SEDES, 1965)

peuplée » jusqu'aux années quatre-vingt, elle se caractérise depuis par des taux de croissance considérables dus à une colonisation progressive des terres vierges par des immigrants *Sénoufo* venant du nord de la Côte d'Ivoire (tabl.1). Pour Farakoro, le rapport de Poppe (*op.cit.*) parle d'une stagnation de la population pendant les dernières années due à une saturation du terroir villageois. Il en résulte que les villages du sud sont relativement récents par rapport aux villages du nord, dont la genèse se situe probablement dans le XIXe siècle. Cette genèse plus ancienne est très visible dans l'organisation sociale du terroir, ces villages ayant plus ou moins conservé une organisation traditionnelle de *narigba* [1], regroupés dans des *katiolo* [2] gérés par la classe âgée et sous l'autorité d'un *katiolofolo* [3]. Il en va autrement pour les villages au sud, où le contrôle social est beaucoup moins exprimé, ces villages étant principalement composés d'immigrants. L'organisation sociale traditionnelle y est empêchée par manque d'une cohérence *matrilignagère* et par la dynamique [4] du terroir villageois.

Dans le monde *Sénoufo*, le village seul est reconnu comme être véritable : individus et familles n'existent que dans la mesure où ils sont intégrés à cette réalité fondamentale. Renforcé par le constat que beaucoup de facteurs (densité démographique, genèse historique, stade d'évolution du système agraire) peuvent considérablement varier d'un village à l'autre, nous retrouvons ici une validation pour le concept d'agro-écosystème villageois (AESV). L'utilisation de ce concept implique que le village n'est pas simplement considéré comme la somme des exploitations qui le constituent, mais comme *une entité territoriale et humaine ayant sa propre identité et sa propre cohérence* (Jouve *et al., op.cit.*).

Le tableau 1 résume les principales caractéristiques des quatre AESV étudiés. Le classement des quatre villages selon un ordre croissant de la densité démographique permet de tester quelques hypothèses boserupiennes, en particulier les évolutions liées à la pression foncière, mais aussi les effets liés aux migrations, à la genèse, à l'histoire et à l'accès au marché. Par rapport à ce dernier facteur, les villages du sud se distinguent nettement des villages du nord.

Notons que l'accès au marché ne diffère pas nettement d'un village à l'autre. Néanmoins, pour le maïs, une analyse de prix révèle l'existence d'une bonne intégration entre les villages du sud et le marché central de Korhogo. En plus, la position stratégique de ces villages, à savoir très proche du groupe *Malinké*, consommateur de maïs par excellence, et du marché de Katiola, marché de relais de maïs très important, fait que l'accès au marché du maïs y est supérieur.

La comparaison entre ces quatre villages permet d'identifier les effets de l'accroissement démographique ainsi que du phénomène de migration.

[1] *matrilignage*

[2] quartiers

[3] chef de village

[4] Ceci est non seulement lié à l'expansion abrupte du terroir, mais aussi au fait que dès qu'une baisse de la fertilité des terres est ressentie, une bonne partie des immigrants quitte le village à la recherche de nouvelles terres fertiles à défricher. En outre, la plupart des immigrants ne résident au village que pendant la saison pluvieuse ; ils retournent à leur village d'origine entre-temps.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des quatre agro-écosystèmes villageois

Village	Tapéré	Ouattaradougou	Farakoro	Tiégana
Genèse	Ancienne (avant la fin du XIX[e] siècle)	Récente (années soixante)	Récente (années soixante)	Ancienne (avant la fin du XIX[e] siècle)
Densité démographique *d* (hab./km²)	14 [a]	17 [a]	28 [a] (31 [b])	40 [a] (38 [c])
Croissance démographique	- 37 % [d]	421 % [d]	142 % [d]	- 20 % [d]
Migrations	Faible émigration	Forte immigration	Immigration stabilisée	Très faible émigration
Expansion du terroir villageois	Faible ; expansion par défrichement des bas-fonds	En pleine expansion ; expansion par défrichement des forêts vierges	Vers saturation ; expansion par défrichement des forêts vierges	Faible ; expansion par défrichement des bas-fonds
Accès au marché	Bon	Bon	Bon	Bon

(source : Demont, 1998 ; Poppe, *op.cit.* ; Touré, 1998)
[a] estimation pour 1997 basée sur les données du projet IDESSA-KUL.
[b] estimation pour 1997 effectuée par Poppe (*op.cit.*) à partir d'un recensement démographique et de photographies aériennes.
[c] estimation pour 1998 faite à partir d'un recensement démographique et d'une carte du terroir, fournie par le chef du village de Tiégana.
[d] calcul basé sur les données de population entre 1975 et 1990, transmises par la sous-préfecture de Dikodougou.

4. Les effets sur le milieu biophysique et les conséquences culturales

L'augmentation de la densité de la population a une influence directe sur les durées de la jachère et de la culture. La jachère se raccourcit et évolue d'une phase arborée vers une phase herbacée, perdant petit à petit sa capacité à contrôler les adventices. Le sarclage et l'utilisation d'herbicides deviennent indispensables. En outre, une prolongation de la période de culture augmente les risques de lessivage et entraîne une baisse de la fertilité globale. On assiste donc à une transformation du milieu biophysique avec quatre conséquences culturales :

1. le développement intense de pointes de travail dues au sarclage ;
2. la diminution des souches d'arbres dans les jachères ;
3. le développement d'un milieu herbeux, propice à l'élevage ;
4. la réduction du couvert forestier et arbustif qui contribue à la disparition de l'obstacle majeur au développement de l'élevage et de la traction animale : la trypanosomiase [1].

Les quatre conséquences créent tous un milieu propice pour le développement de la culture attelée. Grâce au sarclo-billonage, cette technique permet de surmonter les pointes de travail dues au sarclage. De plus, la diminution des souches d'arbres facilite le développement de la traction animale. Finalement, les coûts d'entretien (fourrage et traitement des maladies) des animaux baissent de telle façon que le passage de la culture manuelle vers la culture attelée devient rentable.

5. L'adaptation du milieu technique

La densité démographique joue directement sur le rapport homme/terre. La figure 2 montre la conséquence logique d'une augmentation de celle-ci : la diminution de la surface agricole utile [2] (*SAU*) par actif familial. Il en va autrement pour la surface agricole cultivée (*SAC*) par actif familial, qui reste relativement constante. Le fait qu'elle soit légèrement plus élevée dans les zones d'immigration est lié à la stratégie d'anticipation des immigrants. La mise en valeur des terres implique son appropriation.

Une conséquence directe de l'augmentation démographique et de telles stratégies d'anticipation est l'augmentation de l'occupation du sol, présenté par le *facteur R*, appelé " *degree of residence* " par Ruthenberg (1980) (équation 1).

Le tableau 2 représente les *facteurs R* calculés à partir du nombre moyen d'années de culture et de jachère pour les échantillons d'exploitations agricoles. Le *facteur R* semble suivre de près l'évolution de la densité démographique. Pour les villages du sud, cette augmentation est surtout le résultat d'une diminution de la

$$R = \frac{\text{Superficie des terres en culture} \times \text{Nombre de cycles de culture par an}}{\text{Superficie des terres en culture} + \text{Superficie des terres en jachère}} = \frac{\text{Nombre d'années de culture} \times \text{Nombre de cycles de culture par an}}{\text{Nombre d'années de culture} + \text{Nombre d'années de jachère}} = \frac{SAC}{SAU} \quad (1)$$

[1] maladie chronique transmise par la mouche Tsé-Tsé (*Glossina palpalis* et *Glossina morsitans*).

[2] la SAU correspond à la surface agricole cultivée (*SAC*) augmentée de la surface en jachère.

période de jachère. Ceci est lié à la stratégie d'anticipation : pour s'approprier la terre, il faut éviter de longues jachères. Nous voyons ainsi comment d'autres facteurs que la densité démographique peuvent aboutir à une « intensification forcée » de l'occupation du sol.

Cette intensification entraîne une transformation du milieu biophysique et une modification des cultures, en particulier celles de tête de rotation. Le système de culture qui prédomine dans les villages à faible densité démographique est le système *IRA* (igname – riz pluvial – arachide), où après le défrichement d'une parcelle, se succèdent la culture de l'igname la première année, celle du riz pluvial la deuxième et celle de l'arachide à la fin du cycle pendant la troisième année (fig.3). Ce cycle de culture triennal est suivi par une longue jachère (22 ans). Selon la pression foncière plus ou moins forte des villages apparaissent toute une série de systèmes de culture plus ou moins basés sur ce système *IRA*. L'apparition des systèmes, autres que l'*IRA*, est une réponse à l'augmentation de la pression démographique, ainsi qu'à l'émergence d'opportunités commerciales. Ainsi un premier groupe de systèmes se caractérise par la simple prolongation de la période de culture du système *IRA*. Un autre système dérivé s'enrichit d'une ou plusieurs années de culture du coton. Certains systèmes peuvent même être basés sur la monoculture du coton (*C*), du maïs (*M*) et du riz inondé (*r*).

La figure 4 permet de visualiser comment l'assolement villageois se diversifie progressivement au fur et à mesure que la densité démographique est plus forte. Dans les villages du sud, grâce à un accès au marché plus élevé, le maïs a été introduit comme culture de rente : cette culture est d'abord installée dans l'association « riz pluvial – maïs », ensuite elle devient une culture pure en monoculture ou en rotation avec le coton.

À travers ces représentations, le rôle du coton dans le processus d'évolution des agro-écosystèmes villageois devient clair. Cette culture ne constitue pas en soi une innovation dans le nord de la Côte d'Ivoire, où elle se pratique depuis longtemps. Le changement réside dans les nouvelles pratiques culturales. Les itinéraires techniques du cotonnier sont très différents de ceux suivis auparavant : culture pure, semis en ligne, épandage

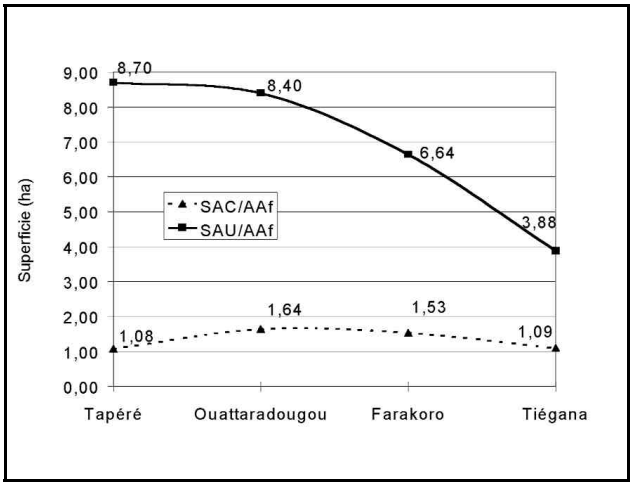

Figure 2. Les superficies agricoles cultivée (*SAC*) et utile (*SAU*) moyennes par actif agricole familiale (*AAf*) d'un échantillon d'exploitations pour les quatre villages dans la région de Dikodougou
(source : Demont, *op.cit.*)

d'engrais, pulvérisation d'insecticides et recours aux herbicides. La mécanisation constitue aussi un volet important de la modernisation de l'agriculture du nord de la Côte d'Ivoire.

Ces innovations techniques se caractérisent par leur origine exogène. Elles sont introduites, diffusées et subventionnées par la société d'encadrement de la culture du cotonnier, la CFDT (Compagnie française de développement des textiles), devenue CIDT (Compagnie ivoirienne de développement des textiles) en 1974. Le programme cotonnier est le fruit d'une volonté nationale en 1962 de réduire les disparités de revenus entre le nord et le sud du pays.

L'encadrement technique dont cette culture est accompagnée permet, par le biais de l'introduction de la culture attelée, de surmonter les pointes de travail dues au sarclage. De plus, les intrants (engrais, herbicides) permettent de prolonger les cycles dans une situation où la pression foncière le rend de plus en plus nécessaire. Voilà une raison pour laquelle l'importance du coton dans l'assolement villageois suit de près l'accroissement démographique (fig.4).

Vu le lien de complémentarité qui existe entre le coton et la pression démographique, l'évolution de l'utilisa-

Tableau 2 : Comparaison entre les indicateurs *R* et *J/C* pour les quatre villages

Village	Tapéré	Ouattaradou-gou	Farakoro	Tiégana
R	12	24	27	31 (32 [a])
***J* (années)**	22	18	16	21
***C* (années)**	3	6	6	9
J/C	7,2	3,2	2,6	2,2 (2,1 [a])

(source : Demont, *op.cit.*)
[a] estimation pour 1998 sur la base d'une carte du terroir, fournie par le chef du village

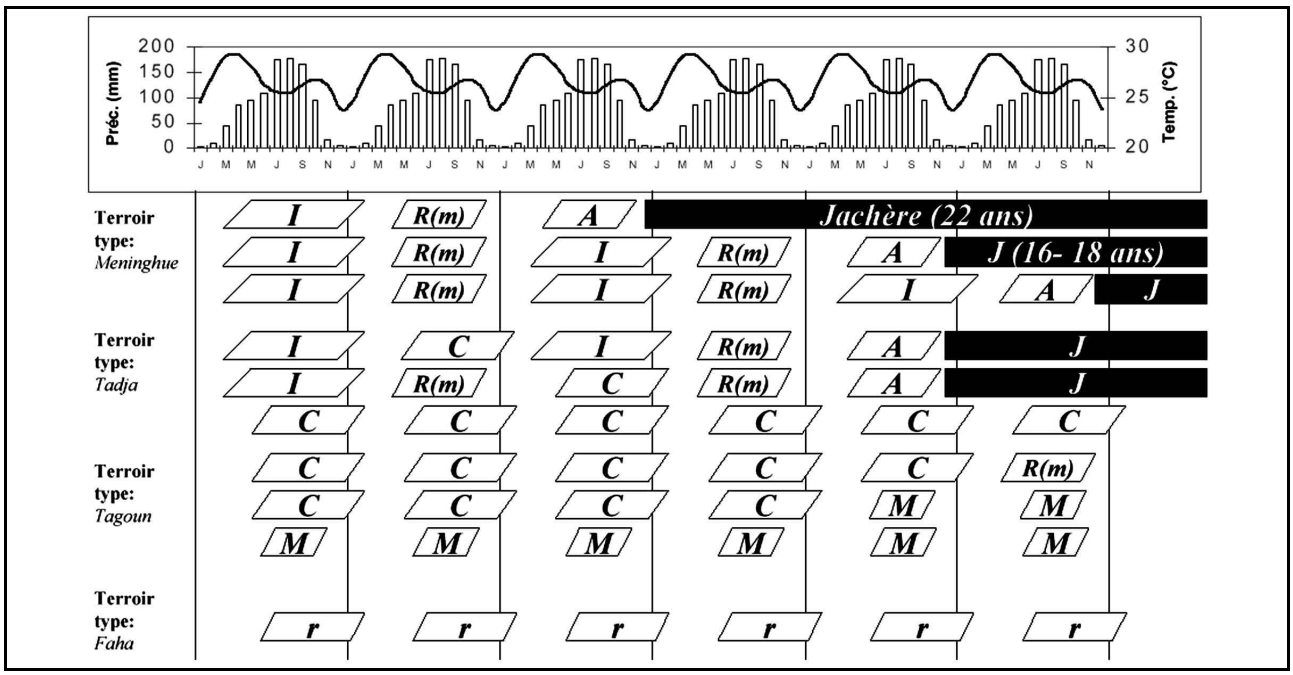

Figure 3. Relation entre les précipitations (histogramme), la température (ligne), la composante temporelle des systèmes de culture et la composante spatiale (terroirs) à Dikodougou (source : données sous-préfecture de Dikodougou et enquêtes)

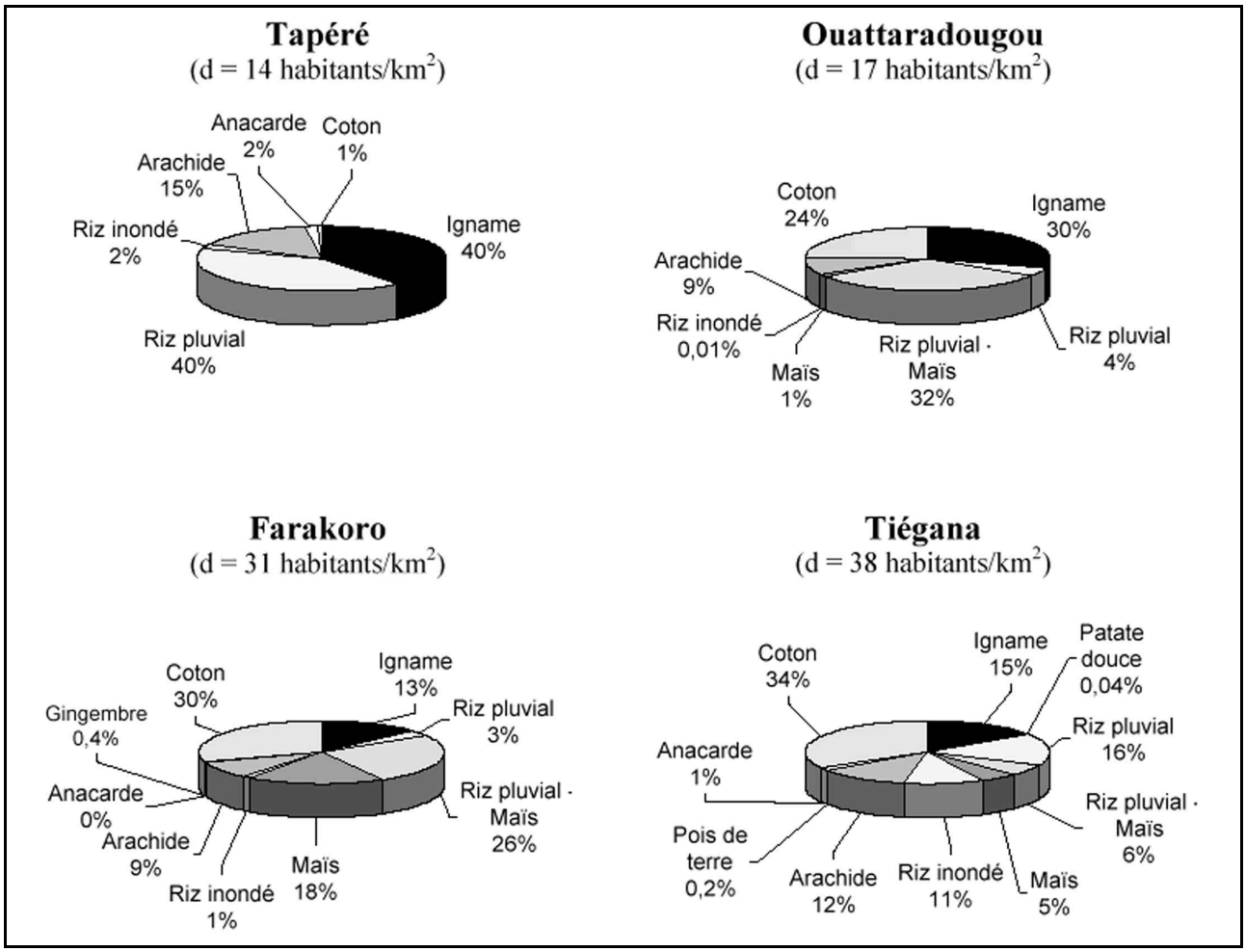

Figure 4. Assolement villageois (en % de la superficie totale) des quatre villages (source : Demont, *op.cit.*)

tion des intrants (engrais, insecticides et herbicides) suit logiquement le développement du coton dans l'assolement villageois (fig.5). Néanmoins, la figure montre également que l'utilisation d'intrants sur les cultures vivrières [1] augmente avec la pression démographique.

L'outillage a été identifié par Boserup (*op.cit.*) comme « indicateur clé » du stade d'évolution d'un système agraire. Ainsi, la figure 6 montre une augmentation du capital moyen investi dans les exploitations en fonction de la densité démographique du village. Cette augmentation résulte essentiellement d'une croissance des amortissements [2] liés à l'équipement de la culture attelée. Les pointes de travail dues au sarclage font appel à une opération nouvelle, le sarclo-billonage, fournie par l'équipement de la traction animale.

Puisque le travail constitue le principal facteur de production en agriculture manuelle ou peu mécanisée, la vraie dimension économique d'une exploitation agricole est constituée par son nombre total d'actifs [3] et non par la superficie cultivée comme le présupposent certaines études. Néanmoins, une relation logique existe entre les deux notions (fig.7) : nous voyons réapparaître les stratégies d'anticipation dans les zones d'immigration ; les migrations, c'est-à-dire la « course vers les terres vierges » et le mouvement du front pionnier, se présentent comme une vague qui mobilise temporairement une force de travail importante sur une surface étendue. Dès que les effets d'une saturation du terroir villageois sont ressentis, cette vague se déplace vers une autre région jusque là peu exploitée et le front pionnier se déplace.

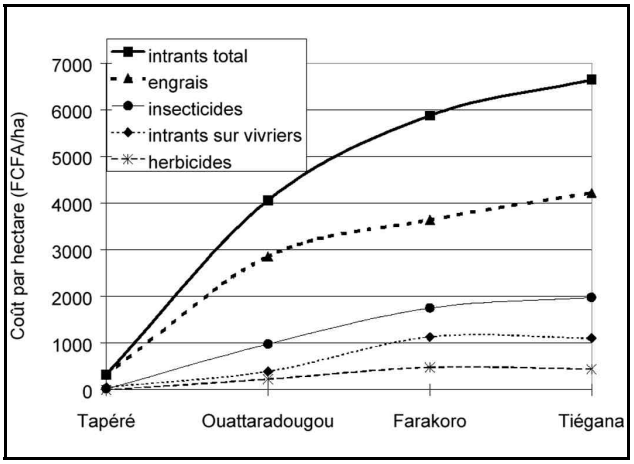

Figure 5. Comparaison de la structure moyenne des coûts d'intrants par unité de surface pour un échantillon d'exploitations dans les quatre villages (source : Demont, *op.cit.*)

6. La mutation du milieu humain

La mutation du milieu humain ne peut pas seulement être expliquée par la variable de la pression démographique. Elle a également des racines dans la dynamique migratoire et l'histoire récente de la région.

Dans un agro-écosystème villageois où le facteur de production limitant est le travail, il est facile de comprendre que tout échange de ce facteur est tout de suite senti comme une perte pour un groupe social et un gain pour un autre. L'analyse du système matrimonial est fondamental parce qu'il détermine les conditions d'échange de la force de travail féminine. Traditionnellement, le mariage *Sénoufo* se fait selon un schéma matrilinéaire. Toute jeune, la fille aînée de l'épouse cédée retournera au *narigba* de son oncle maternel où son arrivée compensera le départ de sa mère. Les fils la rejoindront plus tard, tandis que les autres filles restent près du père. Ce système est le meilleur garant du maintien d'une relative égalité entre les *katiolo*. Néanmoins, les enquêtes à Tiégana ont révélé, depuis dix ans, une dégradation du système matrilinéaire. Alors que pour l'héritage de la terre, les anciennes règles restent en vigueur, il en va autrement pour l'héritage des biens où le système patrilinéaire commence à prendre de l'importance.

Une étude anthropologique sur le terrain a permis de retracer, pour chaque exploitation de l'échantillon, le lien de parenté des résidents par rapport au chef de ménage. Ensuite, nous avons distingué différentes catégories, selon ce lien de parenté (fig.8) : chaque catégorie est représentée par un chiffre indiquant son importance [4] dans le groupe familial (il s'agit des moyennes villageoises). Là où il est nécessaire de distinguer le sexe, le chiffre est mis dans un triangle (masculin) ou un cercle (féminin). Le chef de ménage (CM) occupe la place centrale de l'arbre généalogique. Le système matrimonial en vigueur détermine pour une large part la localité des différentes catégories. Dans un système patri-local par exemple, les épouses font partie des résidents de l'exploitation. Un système matrilinéaire est caractérisé par la présence de neveux utérins ou de nièces utérines. Le but de cette analyse consiste donc à « mesurer » l'importance des schémas matrimoniaux par le biais de la présence des différentes catégories dans les exploitations de l'échantillon. L'analyse donne également une idée de la structure du groupe familial à la base du fonctionnement de l'exploitation agricole.

Une comparaison des résultats fait apparaître une forte ressemblance entre les villages du nord d'une part et

[1] Notons qu'il existe bien des cas où le paysan cultive le coton pour accéder facilement aux intrants qu'il utilise ensuite entièrement ou partiellement pour sa production vivrière.

[2] Nous comparons les amortissements parce qu'ils reflètent mieux le " vrai coût " supporté par le paysan.

[3] *AAt* (le nombre d'actifs agricoles totaux) = *AAf* (le nombre d'actifs agricoles familiaux) + *AAs* (le nombre d'actifs agricoles salariés) + *AAns* (le nombre d'actifs agricoles non-familiaux et non-salariés : entraide, obligations coutumières, payement du fermage en heures de travail, etc.).

[4] le nombre d'individus appartenant a une catégorie divisé par le nombre de résidents.

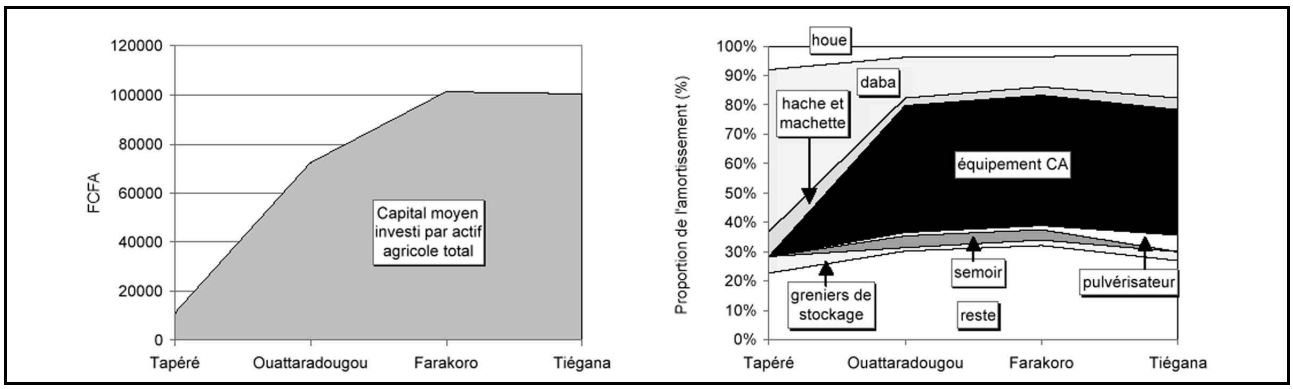

Figure 6. Comparaison de la structure moyenne des amortissements pour un échantillon d'exploitations dans quatre villages de la région de Dikodougou (source : Demont, *op.cit.*)

entre ceux du sud d'autre part. Cependant, les villages du Sud semblent moins caractérisés par la matrilinéarité. Différents critères renforcent cette hypothèse. Premièrement, la proportion des neveux utérins est nettement moins importante dans les villages au sud (0 à 2%) par rapport au nord (4 à 14%). Deuxièmement la plus grande proportion d'enfants rencontrée au sud pourrait résulter d'une reproduction plus importante, ainsi que d'un affaiblissement du système matrilinéaire qui auparavant obligeait à envoyer les enfants (d'abord les filles aînées) au *narigba* de leur oncle maternel. Il en va de même pour les frères dépendants du chef de ménage qui semblent « échapper » à l'obligation d'aller rejoindre leur famille maternelle. Les villages au sud se distinguent donc par une autonomie plus élevée vis-à-vis du système matrimonial traditionnel. Les migrations récentes qui ont donné naissance à ces villages fourniraient-elles une occasion idéale de supprimer des règles anciennes, qui s'avèrent de plus en plus inadaptées aux conditions socio-économiques contemporaines ?

7. Une typologie pour les exploitations de la région de Dikodougou

Une typologie des exploitations vise en premier lieu à distinguer les systèmes de production qui diffèrent au niveau de leur *fonctionnement*. Le coton est une culture qui exige toute une série de prescriptions au niveau de l'itinéraire technique et qui profite d'un encadrement et de subventions fournis par la CIDT. La présence du coton constitue donc le premier critère de distinction. Le fonctionnement de l'exploitation agricole est ensuite déterminé par le degré de mécanisation. L'utilisation de la houe ou de la traction animale est donc le deuxième critère de distinction. Ces deux critères permettent de distinguer trois groupes :

1. Un groupe basé sur la culture manuelle, sans culture de coton : 62 observations ;
2. Un groupe basé sur la culture manuelle, avec culture de coton : 13 observations ;
3. Un groupe basé sur la culture attelée, avec culture de coton : 51 observations.

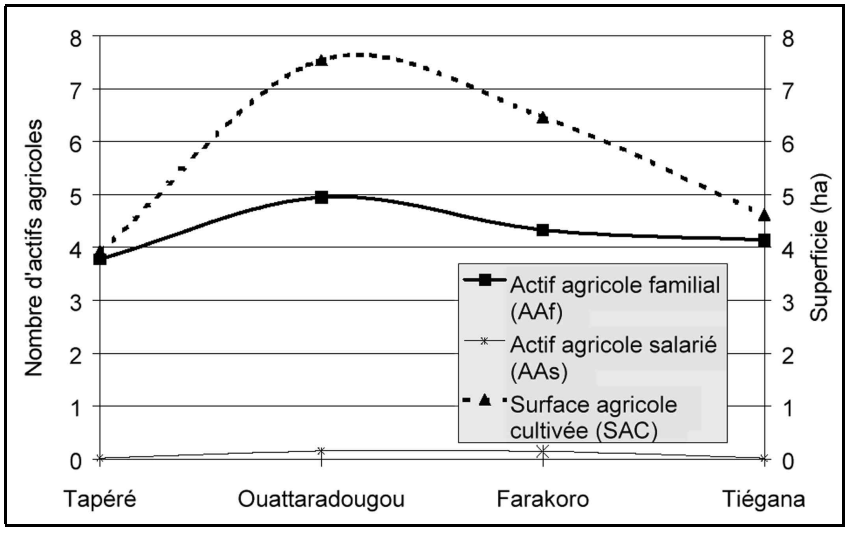

Figure 7. Dimension économique moyenne des exploitations pour quatre villages dans la région de Dikodougou
(source : Demont, *op.cit.*)

Dans un deuxième temps, les groupes 2 et 3 peuvent être subdivisés en 5 sous-groupes en fonction de la place occupée par le coton. Au sud de la zone d'étude, on assiste à l'émergence d'un système de production basé sur le maïs comme culture de rente. En prenant ce phénomène comme dernier critère, nous distinguons ainsi 7 archétypes de systèmes de production. Dans le tableau 3, nous avons désigné ces archétypes par le système de culture qui domine le système de production ; le chiffre entre parenthèses constitue le nombre d'observations.

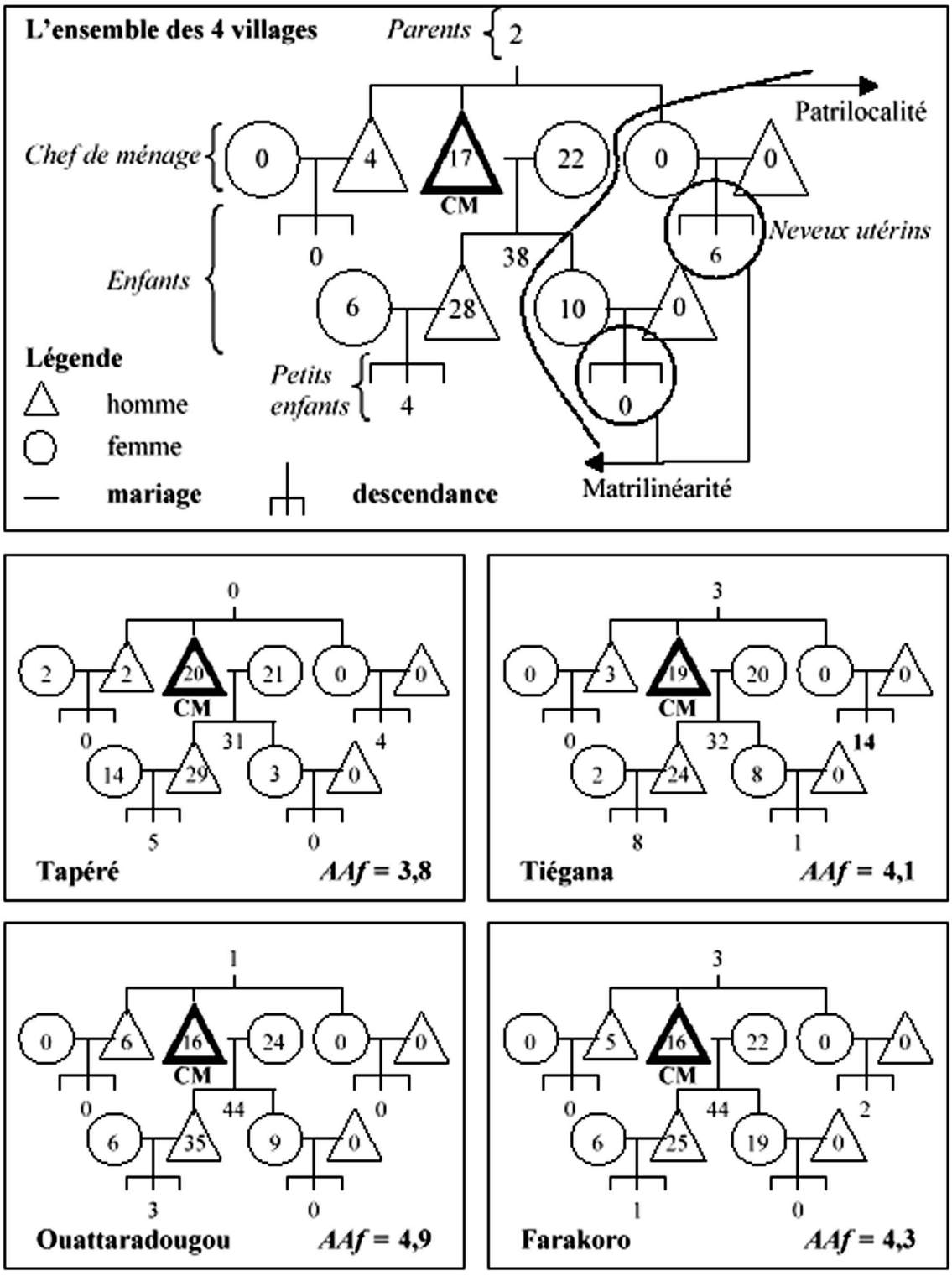

Figure 8. Importance (en %) des résidents familiaux sur l'exploitation agricole selon le lien de parenté (source : Demont, *op.cit.*)

Le système de production *IRA* est concentré sur le système de culture *IRA* et ses dérivés, sans insertion du coton (fig.3). Parallèlement aux observations de Le Roy (1983), c'est ce système qui domine tant que la pression foncière reste faible. Une augmentation de celle-ci donne naissance à toute une série d'adaptations dont l'apparition de nouveaux systèmes de cultures dérivés de l'*IRA*. Le système *MR* (maïs - riz pluvial) occupe une place non négligeable. Elle est caractérisée par l'apparition d'une monoculture de maïs avec un cycle de culture allant jusqu'à cinq années. Le système *IRAC*, quoique peu fréquent, constitue un système de transition entre l'*IRA* et le $CR^{+}(CM)$. Une petite superficie de coton est emblavée pour « essayer » cette culture. Le coton se trouve donc dans la phase d'adoption. En outre, toutes les caractéristiques du systè-

Tableau 3 : Typologie des systèmes de production de la région de Dikodougou

	Absence du coton	Présence du coton	
Systèmes basés sur la culture manuelle	IRA *(51)*, MR *(6)*, *autres systèmes (5)*	Phase d'adoption	Diversification
		IRAC (4)	*CR⁺(CM)* (9)
Systèmes basés sur la culture attelée	-	Diversification	Spécialisation
		CR⁺(CA) (30), *CRM* (9)	*CR* (12)

(source : Demont, *op.cit.*)

me *IRA*, ou de ses dérivés, sont présentes. Il en va autrement pour le système *CR⁺(CM)*, où dans la majorité des cas le coton a pris la place de l'igname. Il s'agit d'un système basé sur le coton et le riz, mais « enrichi » (indiqué par le symbole « + ») avec d'autres cultures. Ce système est semblable au système *CR⁺(CA)*, si ce n'est pour l'équipement.

Au Sud, une partie non négligeable des *CR⁺(CA)* « enrichissent » leur système avec des superficies importantes de l'association riz pluvial – maïs, ainsi qu'avec des monocultures de maïs (nous les désignons sous le terme *CRM*, reflétant l'importance du maïs comme culture de rente). Les systèmes de culture qu'on y retrouve sont des systèmes basés sur le coton et des systèmes basés sur le maïs. Le dernier archétype, caractérisé par des exploitations à grandes superficies constitue le système *CR* : il s'agit des systèmes de production spécialisés dans le coton comme culture de rapport, basés sur le coton (fig.3) et le riz pluvial. Suite aux larges superficies emblavées en coton, on y retrouve des monocultures de coton jusqu'à six années de culture.

8. La comparaison des systèmes de production : une méthode inductive

La valeur ajoutée nette (*VAN*) constitue l'indicateur le plus pertinent pour comparer la productivité de différents systèmes de production (Dufumier, 1996) (équation 2).

Pour le produit brut végétal (*PB*), les rendements des cultures ont d'abord été déterminés en récoltant trois carrés de 20m x 20m par parcelle. Puis, les produits récoltés ont été séchés et pesés au moyen d'une bascule. Pour calculer le produit brut, le rendement ainsi obtenu a été multiplié par la superficie de la parcelle et le prix du marché du produit. Les consommations intermédiaires (*CI*) comprennent le coût des semences (évalué au prix de marché), des engrais, des herbicides et des insecticides. Les amortissements (*Am*) ont été calculés en divisant pour chaque outil son coût d'achat par sa durée de vie. Alors que les consommations

$$VAN = PB - CI - Am \quad (2)$$

$$VAN = \underbrace{(\frac{PB}{SAC} - \frac{CI}{SAC} - \frac{AmCp}{SAC})}_{\text{éléments proportionnels à la } SAC = \alpha} \times SAC - \underbrace{AmCnp}_{\text{éléments non proportionnels à la } SAC = \beta} \quad (3)$$

$$\downarrow$$

$$VAN = \alpha \times SAC - \beta \quad (4)$$

intermédiaires sont toutes proportionnelles à la superficie cultivée, il en va autrement pour les amortissements, où nous avons distingué des amortissements du capital proportionnels à la superficie cultivée (*AmCp*) et des amortissements non proportionnels à la superficie (*AmCnp*). Nous pouvons ainsi calculer la *VAN* en distinguant très clairement les éléments proportionnels à la surface agricole cultivée (*SAC*) de ceux qui ne le sont pas (équation 3).

En symbolisant la partie proportionnelle par α et la partie non proportionnelle par β, nous voyons apparaître l'équation d'une droite (équation 4). Les coefficients α et β représentent respectivement la rentabilité et le degré d'investissement des systèmes de production. Mais, les systèmes de production sont caractérisés par un troisième paramètre : la limite technique. Dans la réalité, cette limite se présente comme la surface maximale cultivable par actif agricole avec un équipement donné. Tous les systèmes de production peuvent donc être caractérisés et comparés par ces trois coefficients techniques et peuvent être visualisés par une droite [1] qui s'achève à la *SAC* qui correspond à la limite technique du système.

Ainsi, par cette démarche inductive, nous calculons d'abord les coefficients techniques α et β de chaque exploitation ; ayant identifié sept archétypes de systèmes de production, nous disposons de sept groupes de coefficients α et β. Le calcul de la moyenne et de l'intervalle de confiance (95%) de la *SAC* de chaque archétype permet alors de délimiter, par archétype, l'intervalle d'existence sur la droite des systèmes de production (fig.9).

[1] En réalité, la fonction présentée dans l'équation 4 suit plutôt une courbe convexe, suite à la loi du produit marginal décroissant (Varian, 1997). Dans notre analyse, nous nous intéressons à la comparaison des systèmes de production et les conditions d'un changement d'un système à l'autre.

9. La trajectoire d'évolution des systèmes de production : la controverse Malthus-Boserup

Voici notre hypothèse concernant l'évolution des systèmes de production dans la région de Dikodougou, s'appuyant sur les figures 9 et 10.

Il existe un seuil minimal, dépendant des conditions socio-économiques du milieu qui englobe les systèmes de production. Si le revenu agricole n'atteint pas ce seuil, l'exploitation n'arrive pas à reproduire le capital nécessaire pour maintenir sa production à un certain niveau. L'exploitation « consomme » son capital, autrement dit, elle est en cours de *décapitalisation*. À court terme, une mauvaise récolte peut se traduire en un revenu agricole insuffisant, mais sans *décapitalisation* immédiate de l'exploitation. Mais à long terme, cette situation n'est pas soutenable sans un apport de capitaux extérieurs. Ce *seuil de reproduction* (fig.9 et 10) a été estimé au moyen des enquêtes.

Le système de production *IRA* dans sa forme pure, c'est à dire exclusivement basé sur le système de culture *IRA* (fig.3), permet de dépasser largement le seuil de reproduction avec un espace cultivé minimal (fig.9). Ce système ne se reproduit durablement, cycle après cycle, qu'à condition que la pression démographique ne soit pas élevée. C'est donc seulement dans des villages à faible pression foncière que la forme pure de ce système peut être retrouvée [1] : tel le village de Tapéré, avec une densité de 14 hab/km² et un *facteur R* de 12%.

L'igname est l'aliment de base préféré dans toute la région de Dikodougou. L'igname domine en tant que culture de rapport dans les villages de Tapéré et de Ouattaradougou. Elle donne un rendement par hectare très élevé et s'adapte bien à un système à longue jachère (peu d'enherbement et présence de nombreuses souches d'arbres qui peuvent servir de tuteurs). Le système *IRA* a donc une forte chance d'être perpétué, tant que la pression foncière permet sa reproduction durable.

Mais cette condition n'est pas remplie partout. Les migrations et les guerres religieuses ont laissé leurs empreintes sur la répartition de la population de sorte que sa densité est loin d'être homogène et diffère beaucoup d'un village à l'autre. Quoiqu'il en soit, au fur et à mesure que cette densité augmente, les surfaces agricoles utiles par actif diminuent tellement (fig.2) que les paysans sont contraints de migrer, de prolonger leurs cycles de culture et/ou de défricher une partie de leurs jachères. Le système *IRA* est « prolongé » pour subvenir aux besoins alimentaires. Toute une série de dérivés de ce système apparaît (fig.3). Néanmoins, l'ancien système est mis en déséquilibre ; il ne peut plus se reproduire durablement ; on assiste à une baisse progressive des rendements, ce qui fait baisser la pente de la droite de l'*IRA* (fig.9).

Certains innovateurs, bien conscients de cette baisse de productivité, décident alors de substituer l'igname par une autre culture de rente moins exigeante quant à la fertilité. Certains se spécialisent dans le maïs, formant un système *MR*. Cependant le prix relativement bas du maïs oblige l'obtention d'une surface étendue pour atteindre le seuil de reproduction. D'autres innovateurs suivent les encouragements de la CIDT et s'adonnent à la culture du coton. Souvent, ils se transforment tout de suite en *CR⁺(CM)*. D'autres, plus réticents à l'égard de cette innovation, décident « d'essayer » cette culture sous forme d'un *IRAC*. Ce dernier système garde toutes ces caractéristiques par rapport aux systèmes dérivés de l'*IRA*, à l'exception d'une petite proportion de l'igname qui est substituée par le coton.

Les systèmes *CR⁺(CM)* sont plus fréquents que le système précédent. Il s'agit d'une véritable phase de « préparation » : en cultivant le coton, l'exploitant vise à accumuler un revenu suffisant pour l'acquisition de l'équipement de la traction animale. Quoiqu'il en soit, l'adoption de la culture du coton signifie un profond changement du système de production. Désormais, l'agriculteur est lié à une institution, la CIDT, qui l'encadre et lui assure l'achat du coton. En plus, l'itinéraire technique prescrit par la CIDT diffère beaucoup du système traditionnel. Les semences sont « gratuites », c'est à dire calculées dans le prix du coton. Les engrais, herbicides et insecticides sont subventionnés par le biais d'un système de crédit.

Néanmoins, cette phase de changement du système de production du système *IRA* vers le système *CR⁺(CM)* se traduit par une baisse de la rentabilité et par un décalage de la limite technique vers des *SAC* inférieures (fig.9). Ce dernier phénomène s'explique par le fait que le coton concurrence les cultures de subsistance quant à la force de travail. Les pointes de travail du coton coïncident en effet avec celles des cultures vivrières, notamment dans la période d'août à novembre.

Nous avons démontré statistiquement [2] que la rentabilité de l'*IRA* est supérieure à celle du *CR⁺(CM)* (Demont, *op.cit.*). Mais le passage du premier système vers le deuxième ne doit pas être envisagé seulement comme une baisse de la rentabilité ; il constitue aussi une tentative pour empêcher que celle-ci ne régresse encore plus. L'accès facile aux engrais, fournis par la CIDT, permet de freiner cette baisse dans les villages où le système traditionnel de longues jachères et de courts cycles de culture de l'*IRA* n'est plus respecté. En même temps, la limite technique imposée par l'enherbement et le développement des parasites et des mal-

[1] Ceci est parallèle aux observations de Le Roy (1983) pour le village de Karakpo (sous-préfecture de Boudiali), caractérisé par une densité de 6 hab/km² et un *facteur R* de 7%.

[2] avec un degré de signification de 10%

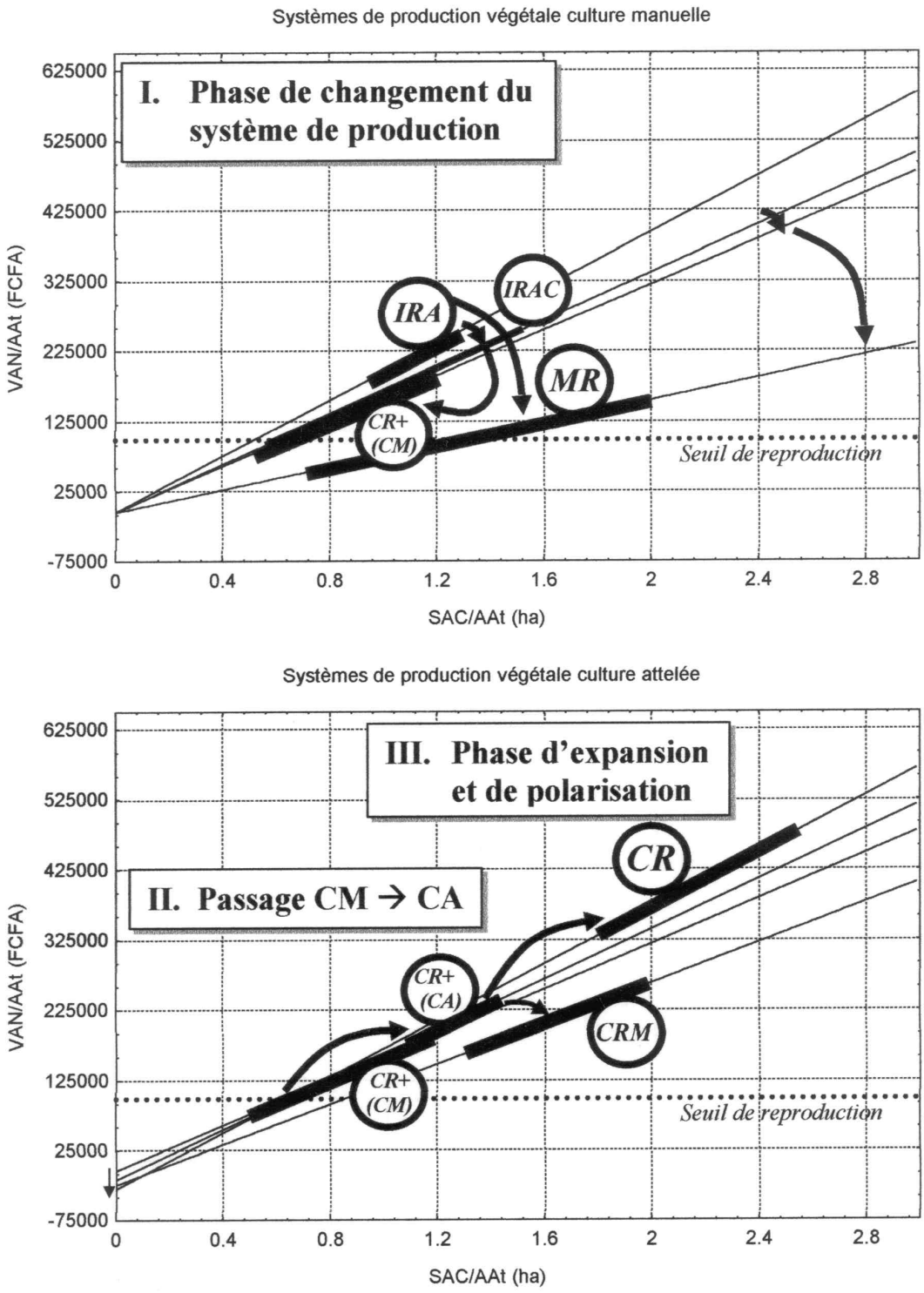

Figure 9 : Les trois phases de l'évolution des systèmes de production dans la région de Dikodougou présentées selon le point de vue de Malthus (source : Demont, CNEARC - IDESSA-KUL, 1998)

adies qui tend à pousser les agriculteurs en dessous du seuil de reproduction, peut être franchie par les herbicides et les insecticides, mis à disposition par la CIDT. Le système *CR⁺(CM)* permet donc d'accumuler un revenu monétaire sous la contrainte d'une production vivrière minimale.

Le passage de la culture manuelle à la culture attelée ouvre la porte à la phase d'expansion (fig.9). Désormais, l'agriculteur est capable de surmonter les limites techniques de la culture manuelle et d'augmenter ses superficies cultivées d'une façon considérable. Il est clair que dans cette phase l'accès à la terre joue un rôle très important. Cependant toute expansion de la *SAC* entraîne un tel accroissement du *facteur R* que le ménage est obligé de changer vers un système plus intensif : utilisation permanente d'engrais, de fumure d'animaux, etc. En réalité, dans ce cas nous

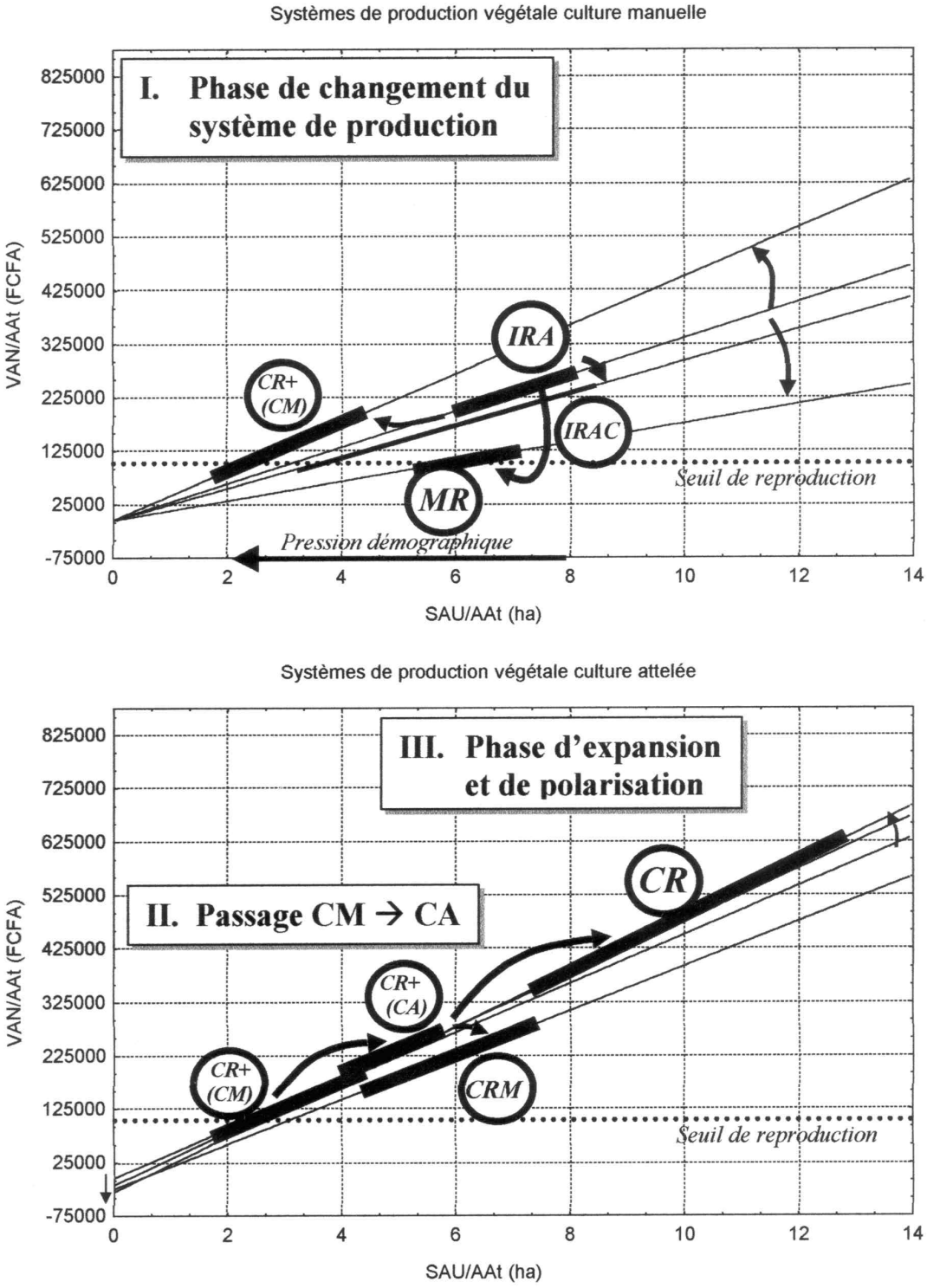

Figure 10 : Les trois phases de l'évolution des systèmes de production dans la région de Dikodougou présentées selon le point de vue de Boserup (source : Demont, CNEARC - IDESSA-KUL, 1998)

observons une émigration plutôt qu'une telle intensification. Les ménages disposant socialement au départ, de terres cultivables abondantes et d'une force de travail conséquente, accèdent beaucoup plus facilement à la culture attelée. En outre, une fois qu'ils ont adopté cette innovation, ils ont plus de possibilités d'expansion de leur *SAC* et de passage d'un $CR^{+}(CA)$ vers un *CR*, sans que le *facteur R* ne s'accroisse de façon considérable.

Dans la figure 9, le passage du système manuel à la traction animale se reflète clairement au niveau de l'accroissement du coefficient β. La figure semble également insinuer une augmentation de la rentabilité (α) lors du passage du $CR^{+}(CM)$ vers le $CR^{+}(CA)$, puis de ce dernier vers le *CR*, mais ce changement n'est pas statistiquement significatif. Le passage du $CR^{+}(CA)$ vers le *CR* va souvent de pair avec des expansions considérables de la surface cultivée.

Nous distinguons donc trois phases dans l'évolution des systèmes de production dans la région de Dikodougou (fig.9 et 10) :

I. Phase de changement du système de production : passage de l'*IRA* vers le *MR* ou vers l'*IRAC*, puis vers le *CR*$^{+}$*(CM) ;*

II. Phase du passage de la culture manuelle vers la culture attelée : le plus souvent, ce passage s'effectue entre les systèmes *CR*$^{+}$*(CM)* et *CR*$^{+}$*(CA) ;*

III. Phase d'expansion : passage du *CR*$^{+}$*(CM)* vers le *CRM* ou le *CR*.

Mais la représentation de l'évolution comme nous l'avons fait dans la figure 9, n'est-elle pas un peu pessimiste (baisse de la fertilité, puis de la rentabilité) ? En effet, comparer la rentabilité en terme de surface agricole cultivée, c'est adopter le point de vu de Malthus (*op.cit.*). En effet, Malthus fonde sa « *loi des rendements décroissants* » sur le constat que la tendance longue à la croissance démographique mène à des rendements décroissants dans l'agriculture (Mounier, 1992).

Boserup (*op.cit.*) s'oppose au pessimisme malthusien en prenant en compte les pratiques agronomiques des agriculteurs. Ceux-ci conçoivent effectivement leur stratégie de production dans le temps et dans l'espace, puisque la culture itinérante et la jachère se fondent sur l'observation et l'expérience des dangers d'une culture trop intensive et trop répétitive qui entraîne l'épuisement des sols, la multiplication des mauvaises herbes, des maladies et des parasites. La jachère écarte ces dangers parce qu'elle est le moyen efficace de reconstitution des sols en éléments minéraux et organiques, de lutte adventice et de réduction des risques phytosanitaires spécifiques. Cette connaissance conduit Boserup à ne pas accepter le concept de « *superficie cultivée* », généralement admis dans l'analyse économique. Celui-ci est trop « technique ». Boserup au contraire propose un point de vue plus « économique » du concept de superficie en y intégrant l'ensemble des terres qui concourent à la production : la surface agricole utile (*SAU*).

Que se passe-t-il lorsque nous intégrons le point de vue boserupien dans notre analyse de l'évolution des systèmes de production *Sénoufo* ? Pour répondre à cette question, nous recalculons les rentabilités (α) des archétypes des systèmes de production en prenant en compte la *SAU* au lieu de la *SAC*. Les résultats sont présentés dans la figure 10. La différence de point de vue se reflète surtout dans la première phase de l'évolution : la phase de changement du système de production. La figure illustre clairement le rôle de la pression démographique : elle « pousse » les agriculteurs vers des *SAU* inférieures, de sorte que ceux-ci sont contraints de développer des systèmes plus intensifs, c'est-à-dire avec un taux d'occupation de la *SAU* plus élevé afin d'éviter d'être « poussés » en dessous du seuil de reproduction. On assiste donc à une intensification induite par la pression foncière qui se reflète par une augmentation de la rentabilité en terme de surface utile.

Les deuxième et troisième phases ne sont pas tant caractérisées par des changements de la rentabilité que par des changements du degré d'investissement (β). Dans ces phases, c'est surtout l'accès à la terre qui commence à jouer le rôle-clé et la condition *sine qua non* de l'expansion des surfaces cultivées allant contre le courant de l'accroissement démographique. Il est clair que seulement une minorité privilégiée atteindra le stade du *CR*. Ces exploitations ont pu s'étendre grâce à une inégalité quant à la dotation du foncier. Leur entrée dans la phase d'expansion accentue encore la polarisation qui existait déjà. Une nouvelle classe sociale apparaît : les propriétaires fonciers recrutent le supplément de main-d'œuvre dont leur classe a besoin parmi une nouvelle classe sociale : celle des « ouvriers agricoles ». Mais ce ne sont là que des tendances à plus ou moins long terme : à court terme, le *Sénoufo* migre à la recherche de terres vierges.

10. L'évolution des systèmes de production Sénoufo et les thèses de compétition et de complémentarité

À travers ces représentations économiques des systèmes de production pour le cas de Dikodougou, nous retrouvons une réponse à un débat entre deux thèses opposées. La « *thèse de compétition* » (Lappe & Collins ; Mkandawire ; Payer, cités par Bassett, 1988) assure qu'il y aurait moins de pénuries alimentaires si la terre destinée aux cultures d'exportations (coton pour le nord de la Côte d'Ivoire) était consacrée aux cultures de subsistance. La Banque Mondiale s'y oppose en avançant la « *thèse de complémentarité* » (citée par Bassett, *op.cit.*) qui existerait entre les cultures d'exportation et celles de subsistance.

Les figures 9 et 10 montrent que la thèse de compétition entre le coton et les cultures vivrières est surtout en vigueur dans la première phase de l'évolution, à savoir dans la phase de changement du système de production à culture manuelle. Ainsi le fait que les paysans soient poussés vers et en dessous du seuil de reproduction résulte de la compétition entre le coton et les cultures vivrières quant à la force de travail.

Ces figures illustrent également que dans les phases suivantes on ne peut plus parler d'une compétition dans le système de production. C'est grâce à l'apport technique (traction animale) fourni par la CIDT, que désormais le paysan est capable de dépasser largement la limite technique de la culture manuelle. La culture du coton permet ici d'accumuler le revenu nécessaire

à l'adoption de cette innovation. Les intrants (engrais, herbicides et insecticides) permettent de prolonger les cycles de culture et donc d'augmenter les superficies cultivées. Selon les enquêtes, la production de cultures de subsistance ne pose généralement pas de problèmes dans les exploitations mécanisés. Les superficies du coton et, dans une moindre mesure, celles des cultures vivrières, augmentent d'une telle façon que les besoins alimentaires sont largement satisfaits. Souvent on constate même une réduction des superficies des cultures vivrières à la suite d'une surproduction. La thèse de complémentarité semble donc validée dans les phases de mécanisation et d'expansion.

Les programmes actuels d'ajustement structurel qui proposent la privatisation de la CIDT n'entraveront-ils pas ce lien de complémentarité, facteur-clé du succès du changement technique du système de production traditionnel ?

Si, lors de ces phases, la thèse de compétition ne s'impose pas *dans* le système de production, elle s'impose nettement *entre* les systèmes de production. L'expansion des superficies aggrave les inégalités foncières préexistantes. Le développement du coton peut donc constituer un obstacle à la satisfaction des besoins alimentaires des villageois les moins dotés en terre : ceux-ci ne peuvent pas élargir leurs superficies cultivées au sein du village. Pour satisfaire les besoins alimentaires d'une famille croissante, ils sont donc obligés soit d'émigrer, soit de travailler comme ouvriers dans les grandes exploitations cotonnières.

Conclusions

L'analyse des quatre agro-écosystèmes villageois (AESV) dans la région de Dikodougou permet de nuancer deux débats importants qui teintent la littérature sur l'évolution des systèmes agraires en Afrique subsaharienne.

La controverse « Boserup versus Malthus » demande une révision afin de remplacer l'opposition accoutumée par une théorie qui intègre ces deux écoles de pensée. Ainsi les résultats de cette étude montrent que, dans une première phase de l'évolution des AESV, des effets malthusiens entraînent une transformation, voire une dégradation, des systèmes de production traditionnels. La baisse des rendements, l'enherbement et le développement de maladies poussent le revenu du paysan vers et en dessous d'un seuil minimal, essentiel pour la survie de l'exploitation. L'adoption du coton atténue partiellement ces effets malthusiens par le biais de l'accès aux engrais et aux pesticides grâce à la CIDT, mais exige un apport supplémentaire de travail, limitant fortement alors la superficie cultivée par actif agricole. Cette situation difficile est un stimulant fort pour l'adoption de techniques agricoles qui permettent d'économiser du travail, notamment la culture attelée. L'évolution des AESV amorce ainsi une deuxième phase de caractère *boserupien*.

Le débat « compétition versus complémentarité » entre le coton et les cultures vivrières est nuancé par le constat que ni l'une ni l'autre théorie n'est simultanément valable pour toutes les catégories d'exploitations. Une typologie de celles-ci, suivie par une modélisation de leurs performances économiques, avance que la thèse de compétition n'est valable que pour les exploitations de culture manuelle dans la première phase de l'évolution des AESV. L'adoption du coton y va de pair avec un déplacement de la limite technique vers des superficies cultivées inférieures. L'augmentation du revenu global, ainsi que de la production des cultures vivrières par une expansion de la surface cultivée est donc fortement limitée : le coton et les cultures vivrières rentrent en compétition quant à la force de travail. Il est clair que dans une deuxième phase d'évolution, nous ne pouvons parler que d'une complémentarité. L'adoption de la culture attelée est facilitée et encouragée par la CIDT : directement sous forme de programmes de diffusion et de vulgarisation et indirectement par l'accumulation d'un capital grâce à la culture du coton. En outre, l'accès aux engrais et aux pesticides intervient au moment où l'intensification des systèmes de culture le rend nécessaire comme réponse à la baisse des rendements, l'enherbement et le développement des maladies.

L'évolution des AESV dans la région de Dikodougou se présente donc comme un système complexe nécessitant une approche systémique et multidisciplinaire. La connaissance de ce système et des lois sous-jacentes est indispensable pour que les projets de développement agricole soient cohérents aux spécificités de chaque catégorie d'AESV et de chaque archétype d'exploitation. Une approche diversifiée répond à cet objectif. Ainsi, on comprend facilement qu'un village à faible densité démographique, comme Tapéré, où la terre est un facteur abondant, ne répond pas de la même façon aux propositions d'intensification agricole qu'un village comme Tiégana, où les effets *malthusiens*, suite à l'augmentation démographique, sont bien sentis par tous les paysans. Et c'est justement ces derniers qui constituent le centre de décision des systèmes de production et, par conséquent, les acteurs principaux de l'évolution des systèmes agraires.

Références et bibliographie

Basset T. J. (1988). " Development Theory and Reality : the World Bank in Northern Ivory Coast. " *Review of African Political Economy*, 41 : 45-59.

Bassett T. J. (1991). *Migration et féminisation de l'agriculture dans le Nord de la Côte d'Ivoire.* In : Gendreau F., Meillassoux C., Schlemmer B. & Verlet M., *Les spectres de Malthus.* Paris. 219-242.

Bigot Y., Raymond G. (1991). *Traction animale et motorisation en zone cotonnière d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali.* Ed. CIRAD, Montpellier. 64 p., annexes.

Boserup E. (1970). *Évolution agraire et pression démographique. Ed.* Flammarion, Paris. 218 p.

Demont M. (1998). *Trajectoire d'évolution des systèmes de production Sénoufo : le cas de Dikodougou (Nord Côte d'Ivoire). M*émoire ESAT 1, CNEARC, Montpellier. 184 p.

Dufumier M. (1996). *Les projets de développement agricole : Manuel d'expertise. Ed.* CTA - Karthala, Paris. 354 p.

Jouve P. (1998). *Le diagnostic agraire de la région à la parcelle.* Notes de cours ESAT 1. Ed. CNEARC, Montpellier.

Jouve P. *et al.* (1996). Une méthode d'étude des systèmes agraires en Afrique de l'Ouest par l'analyse de la diversité et de la dynamique des agrosystèmes villageois. In : Budelman A., *Agricultural R & D at the crossroads : Merging system research and social actor approaches*. Ed. Royal Tropic Institute (Pays Bas). 19-31.

Le Roy X. (1983). *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière Sénoufo : Le cas de Karakpo (Côte d'Ivoire). Ed.* ORSTOM, Paris. 208 p.

Le Roy X. (1993). *Innovation et culture cotonnière : L'exemple de la Côte d'Ivoire septentrionale. Ed.* ORSTOM, Montpellier. 10 p.

Mounier A. (1992). *Les théories économiques de la croissance agricole*. Ed. INRA–Economica, Paris. 427 p.

Pingali P., Bigot Y., Binswanger H.P. (1987). *La mécanisation agricole et l'évolution des systèmes agraires en Afrique subsaharienne*. Ed. Banque Mondiale, Washington D.C. 204 p.

Poppe N. (1998). *Évolution de l'utilisation du sol et des systèmes agricoles dans la région de Dikodougou, Nord Côte d'Ivoire*. Mémoire de fin d'études, KUL Université Catholique de Leuven (Belgique). 70 p.

Ruthenberg H. (1980). *Farming systems in the tropics*. Ed. Clarendon Press, Oxford. 366 p., annexes.

SEDES (1965). *Région de Korhogo : Étude de développement socio-économique. Tome I : Rapport Démographique*, 109 p. ; *Tome II : Rapport Sociologique*, 101 p. ; *Tome III : Rapport Agricole*, 264 p. ; *Rapport de Synthèse*, 52 p. Ed. SEDES, Paris.

Stessens J. (1995). Questionnaires et fiches d'enquêtes. Projet *" Renforcement des études agro-économiques à l'IDESSA "*. IDESSA-KUL, Bouaké (Côte d'Ivoire). Document de travail n° 6. 40 p.

Stessens J., Doumbia S. (1996). Analyse des systèmes de production dans la région de Dikodougou, Nord de la Côte d'Ivoire (Tome 2). Projet *" Renforcement des études agro-économiques à l'IDESSA "* IDESSA–KUL, Bouaké (Côte d'Ivoire). Document de travail n° 7. 63 p.

Stessens J. (1996). Budgets de culture dans la région de Dikodougou, Nord de la Côte d'Ivoire. Projet " *Renforcement des études agro-économiques à l'IDESSA "*. IDESSA-KUL, Bouaké (Côte d'Ivoire). Document de travail n° 8. 34 p.

Stessens J., Girardin O. (1997). Amélioration du stockage de l'igname au Nord de la Côte d'Ivoire. Projet " *Renforcement des études agro-économiques à l'IDESSA "*. IDESSA-KUL, Bouaké (Côte d'Ivoire). Document de travail n° 11. 16 p.

Touré M. (1998). *Mutations socio-économiques et stratégies paysannes dans la zone de Dikodougou.* Mémoire de maîtrise, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire). 74 p.

Varian H.R. (1997). *Introduction à la microéconomie*. Ed. De Boeck Université, Paris. 758 p.

Résumé

Une analyse socio-économique sur les exploitations agricoles dans quatre villages de la région de Dikodougou (nord de la Côte d'Ivoire) permet de nuancer deux débats sur l'évolution des systèmes agraires en Afrique subsaharienne. Premièrement, les deux points de vue de la controverse « Boserup versus Malthus » se complètent plus qu'elles s'opposent. Dans une première phase, l'accroissement démographique enclenche bien des mécanismes malthusiens (enherbement, dégradation du milieu biophysique, de la fertilité globale et de la rentabilité du système de production traditionnel) créant ainsi des conditions propices à l'adoption de la traction animale. Dans une deuxième phase, le changement du système de production illustre bien la réponse boserupienne à une situation où le système traditionnel ne répond plus aux nouvelles conditions socio-économiques. Deuxièmement, l'analyse économique propose à nuancer le débat « compétition versus complémentarité » entre le coton et les cultures vivrières. La thèse de compétition semble seulement valable pour les exploitations non mécanisées, où le coton rentre en compétition avec les cultures vivrières quant à la force de travail. Cependant, la deuxième phase de l'évolution des systèmes de production (utilisation d'intrants, passage de la culture manuelle vers la culture attelée) est possible grâce aux conditions favorables (accès aux intrants, aux crédits et au savoir-faire) créées par la CIDT (Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles).

Droit du sol, droit du sang

Ahmed EL AÏCH, Alain BOURBOUZE
IAV Hassan II Rabat, CIHEAM/IAM Montpellier

(Document pédagogique d'accompagnement du film réalisé par Pierre Arragon, CIHEAM/IAM.M)

Le présent document a un double objet : expliquer le contexte dans lequel ce film se déroule en brossant notamment un rapide tableau des problèmes liés à l'utilisation des terres collectives au Maghreb et au Maroc, et présenter les textes des dialogues et des commentaires (script).

1. Le contexte

Comparé au reste des pays méditerranéens, notamment ceux de la rive Nord, le pastoralisme maghrébin reste fondamentalement marqué par la mobilité des troupeaux et des hommes d'une part et par la persistance de vastes territoires à usage collectif d'autre part. La tente, auxiliaire indispensable du semi-nomade ou du transhumant, survit dans de très nombreuses régions ; lorsqu'elle a été remisée, ou dans les régions de vieille sédentarisation où elle n'a jamais existé, les longs déplacements n'en restent pas moins indispensables pour la survie des troupeaux, notamment des plus grands.

Cependant, en à peine un peu plus d'un siècle, et plus particulièrement depuis les années soixante, on observe des changements considérables qui modifient profondément les modes de vie et les modes de production sur parcours. Parmi d'autres facteurs de caractère plus écologique ou économique, il faut surtout insister sur l'impact des problèmes fonciers qui sont au cœur de puissants enjeux et portent notamment sur les statuts juridiques des terres.

1.1 Les changements de statut foncier sur l'espace pâturé au Maghreb

L'intégration du Maghreb dans l'empire colonial français (colonisation progressive de l'Algérie à partir de 1830, protectorat sur la Tunisie en 1881, puis sur le Maroc en 1912), a entraîné dans chacun des trois pays un processus de basculement économique lié en particulier à la mise en place d'une politique foncière qui s'est appliquée à redéfinir les espaces agricoles y compris dans les zones les plus marginales afin d'y installer les colons. Ces législations qui avaient surtout pour but de faciliter aux colons l'accès aux terres collectives vont marquer d'une empreinte très forte les paysages de ces trois pays. La colonisation des grandes plaines va réduire les complémentarités qui existaient entre régions céréalières et régions steppiques et freiner les déplacements saisonniers des troupeaux. L'immatriculation des terres, le partage de certains collectifs et la fixation des limites des grands territoires tribaux vont engager un processus irrésistible de sédentarisation des éleveurs et leur mutation en éleveurs/agriculteurs (ou « agropasteurs »). À l'avènement des Indépendances, de nouvelles politiques foncières vont alors se mettre en place à des rythmes différents selon la législation en vigueur dans chaque pays.

Plusieurs régimes juridiques vont ainsi s'enchevêtrer et produire des situations complexes, voire conflictuelles. Trois types de droits se combinent ou s'opposent sur ces territoires pastoraux.

Le **droit traditionnel** remonte aux époques pré-islamiques et s'applique surtout aux terres dites « de tribus », qui sont organisées en territoires et non pas en propriétés, et sont le plus souvent à usage collectif. Certes il y avait déjà à ces époques des terres de statut privé, cultivées et encloses dans des limites nettes, à la périphérie des villes ou dans l'arrière pays. Mais ces terres étaient de faible importance comparées à l'emprise des communautés tribales. Jusqu'à une époque récente, le mode d'occupation de ces vastes espaces à usage commun a été marqué par une grande mobilité de ces groupes sans habitats fixes, par le flou des limites et des frontières qui séparaient les territoires et par l'agitation politique continuelle liée aux conflits sur

l'espace et aux aléas climatiques. Mais bien qu'ancien, ce droit traditionnel fait encore référence dans ces milieux difficiles car il intègre de multiples pratiques liées à l'exploitation des ressources et à la conduite des troupeaux. Ces usages se trouvent parfois consignés dans des coutumiers (*orf*), mais relève le plus souvent d'un droit oral qui ne s'appuie pas sur d'autres preuves que la reconnaissance par le voisin et l'ancienneté avérée et reconnue par l'usage.

Le **droit foncier musulman,** tout en s'efforçant lui aussi d'intégrer les pratiques anciennes, vise davantage à servir les intérêts du pouvoir central. Il met en exergue que « *la terre appartient à Dieu et à son représentant, Khalife ou Sultan* ». C'est la propriété éminente (*raqaba*), mais ce n'est pas pour autant un bien domanial de l'Etat car les droits des utilisateurs de cette terre, tribus, clans ou familles, sont reconnus. Ils en ont l'usufruit (*intifaa*). Les tribus disposent donc en fait de bien plus qu'un simple droit de jouissance sur leur espace, et les rapports de force jouent à plein pour la conquête de nouveaux territoires. Curieusement, le droit musulman semble naviguer entre deux principes opposés, celui de la libre utilisation des ressources naturelles (mais à l'intérieur du cadre coutumier et des pratiques contrôlées par les institutions coutumières*)* et celui de la vivification (*Ihyaa*) selon lequel la terre appartient à celui qui l'a mise en valeur et la « fait vivre », sachant qu'il y a trois façons de faire vivre une terre : y cultiver un champ ou un verger, y creuser un puits ou y construire (et y habiter). Dans cette optique, le pâturage n'induirait pas de mise en valeur (ce qui reste très discuté entre les jurisconsultes eux-mêmes) et ne prêterait à aucun droit. Mais dans les faits, au sein des collectivités, ce sont plus souvent les rapports de force politiques qui prévalent et qui induisent de grandes inégalités entre ayants droits.

Le **droit étatique,** enfin, est la résultante de ces histoires croisées ; il ne s'est pas véritablement substitué aux droits précédents. Il y a plutôt eu une reconnaissance des droits anciens et une superposition de règles nouvelles (accès à la propriété, mise en place de coopératives pastorales, rôle éminent des autorités locales dans le règlement des conflits, rôle des tribunaux, etc.) pour la gestion d'un même espace.

D'un pays à l'autre, les stratégies de développement et les législations qui s'appliquent aux espaces pastoraux collectifs ont divergé.

En Tunisie par exemple, la législation du Protectorat, reprise et renforcée dès l'Indépendance par la législation moderne, a engagé un vigoureux processus de partage des terres collectives qui semble faire table rase des droits passés, mais qui en fait les intègre. Les nouvelles procédures administratives ont considérablement accéléré la privatisation des collectifs qui s'accompagne non seulement d'une mise en culture (creusement de puits, plantations d'oliviers), mais aussi d'un afflux de transactions foncières. Ainsi, sur les terres collectives qui occupaient à l'Indépendance (1956) 3 millions d'hectares dans la partie Sud du pays, actuellement la moitié est en passe d'être attribuée à titre individuel (1,2 sur 1,5 millions d'hectares attribuables), l'autre moitié devant être soumise au régime forestier malgré l'hostilité déclarée des populations usagers. Les partages s'opèrent même dans les régions subdésertiques entre les isohyètes 100 et 150 mm.

L'**Algérie** est dans une situation de transition beaucoup plus confuse que reflète le débat passionné sur les terres *arch*. Sur les steppes, la loi portant sur « l'accès à la propriété foncière agricole » (APFA) ouvre des possibilités d'investissement sur les terres *arch* (terres anciennement collectives de statut à présent domanial depuis la révolution agraire, mais qui restent fortement revendiquées par les ayants droits d'origine) mises à profit par de nombreux détenteurs de capitaux totalement étrangers à la steppe. Ces opérations d'APFA ont permis l'attribution de près de 100 000 hectares dont 10 000 seulement sont mis en valeur. Par contre, entre 1970 et 1994, les terres cultivées et les parcours dans la steppe sont passés respectivement de 1,1 à 2,9 millions d'hectares et de 14,3 à 12,4 millions d'hectares sous la pression de défrichements illégaux.

Au Maroc enfin, où l'histoire traitée dans le film prend place, les terres collectives sont d'une importance considérable et comprennent, outre les 10 millions d'hectares officiels (dont un million cultivé), 20 à 30 millions de « terres mortes » non précisément appropriées que les collectivités estiment faire partie, comme par le passé, de leur territoire naturel. Ces collectivités sont ainsi déclarées propriétaires à titre collectif d'un domaine dont la délimitation et l'immatriculation furent très tôt engagées afin de préserver l'espace agraire… et qui restent soumises à la tutelle de l'administration du ministère de l'Intérieur.

1.2 Diversité des modes de gestion et de contrôle pour accéder aux ressources collectives des parcours

En dépit de ce relatif flou juridique, l'utilisation des ressources et les conditions d'usage n'en sont pas moins plus ou moins contrôlées par les collectivités. C'est la diversité, mais aussi les atouts et les faiblesses de ces modes d'utilisation et d'organisation qu'il faut ici souligner.

L'analyse des réglementations coutumières, qui résistent dans certains secteurs isolés des montagnes maghrébines, et notamment au Maroc, apporte un double éclairage sur un système au service d'une gestion solidaire, souple et étroitement adaptée à un milieu social complexe, mais pourtant miné par des pratiques individualistes que les éleveurs développent pour s'approprier l'espace.

Ces organisations reposent sur quelques règles sim-

ples. L'espace est découpé en territoires pastoraux aux limites précises connues de tous et attribués à des groupes intégrant différents niveaux sociaux (tribu, fraction, etc.). C'est l'appartenance au groupe qui ouvre l'accès aux ressources aux seuls ayants droit précisément identifiés. Des restrictions, et non des interdictions formelles, sur les droits de construire des abris, de mettre en culture et de prendre des animaux en association, et des droits d'abreuvement complètent le dispositif réglementaire. Enfin, l'installation d'*Agdal* (ou mise en défens saisonnière) est un élément essentiel de la gestion des parcours.

Il est bien clair que l'affirmation selon laquelle les droits sur le collectif sont les mêmes pour tous est totalement erronée. Aucune limitation d'effectif n'est appliquée. C'est donc un système fort peu égalitaire puisque chacun met sur le parcours tous les animaux qu'il peut et tente par tous les moyens (citernes transportées, campements d'altitude, annexion de parcours) de récupérer le maximum de ressources. Il n'existe donc aucun esprit coopératif au sens moderne du terme, car l'ayant droit revendique pour lui un droit qu'il partage bon gré mal gré avec d'autres. Dans ces conditions, « *le principe de gestion n'est pas la mise en valeur en commun des ressources mais le contrôle de la concurrence pour leur usage individuel* » (Chiche, 1992).

Mais le plus grave, c'est la multiplication des bergeries individuelles (*azib)* qui prépare la privatisation d'une partie des parcours ou leur contrôle par des groupes restreints. Bien que la menace se fasse pressante, les représentants locaux, élus et responsables de l'autorité qui se sont substitués à l'institution coutumière (la *jmaa* qui ne joue plus qu'un rôle mineur), se révèlent incapables de la maîtriser. La plupart des conflits actuels qui portent sur la construction d'abris et la mise en culture, font maintenant l'objet de procès multiples qui ne règlent rien.

1.3 Le contexte particulier du Moyen Atlas

La région d'Azrou et d'Aïn Leuh, où l'action du film se déroule, n'est pas une région de montagne ordinaire. Située à proximité des villes de Meknès et de Fès, c'est une région qui de tout temps s'est trouvée sur la voie d'échanges incessants d'hommes et de capitaux entre arrière pays et littoral atlantique. Nantie d'un réseau de souks actifs, cette montagne n'est donc ni enclavée ni autarcique, mais au contraire largement ouverte sur l'économie nationale et livrée à de puissants enjeux sur ses espaces et ses ressources. Les migrants, venus des versants sud-sahariens mais aussi du Rif au Nord, ont de longue date enrichi cette population et participé à son expansion économique.

Sur le plan agricole, sous l'effet d'une pression démographique forte (la région d'Azrou a vu sa population passer de 35 000 à 160 000 habitants entre 1936 et 1998 !) et au rythme des changements qui transforment l'économie nationale, le système agraire se trouve profondément modifié tout en gardant ses caractéristiques les plus marquantes : l'agriculture irriguée dans la petite plaine du Tigrira, la céréaliculture dans la basse montagne et l'élevage ovin sur parcours.

Mais ce terrible accroissement de population s'est accompagné de la réduction de l'espace offert au pastoralisme, d'une réduction de la mobilité et d'une forte sédentarisation des troupeaux, du relatif maintien de l'effectif animal, enfin de l'extension des mises en culture. Le système animal est ainsi progressivement passé du « tout pastoral » à un mode « agro-pastoral ». Parallèlement, on a assisté à la montée en puissance d'une classe de grands agriculteurs et éleveurs qui ont su profiter des différents partages du collectif ou pu racheter des domaines coloniaux et s'orienter autant vers l'élevage ovin sur parcours avec de très grands troupeaux que vers l'agriculture intensive irriguée.

C'est dans ce contexte de très forte compétition sur le foncier et sur les ressources naturelles de ces terroirs montagnards (espace, eau, sol, végétation), et notamment ce qui concerne les ressources communes du secteur collectif et de la forêt domaniale, que l'histoire du film doit être replacée. Nous avons dit qu'en principe c'est l'appartenance au groupe qui permet d'accéder aux parcours collectifs et donc aux seuls ayants droit. Or on est ayant droit selon un processus héréditaire et automatique en référence à une ascendance. Mais ce n'est pas la seule voie possible car les histoires tribales sont constellées de témoignages relatant l'arrivée de populations, de clans, de familles entières venant se réfugier au sein d'une tribu et accueillis par ses membres. On peut donc devenir également ayant droit selon un lent processus d'assimilation. C'est du moins ce qui se déclare, notamment dans cette région d'Azrou marquée par de profonds brassages de population.

Le film se contente donc, au travers de personnages qui s'expriment très librement, de retracer l'exemple d'un de ces conflits portant plus précisément sur l'arrivée « d'étrangers » au groupe tribal, non ayants droit de fait, mais qui après de longues années passées sur place prétendent le devenir. Sur quelles règles se fonde cette assimilation ? Au bout de combien d'années devient-on ayant droit ? Pourquoi les règles appliquées par le passé ne sont-elles plus acceptées ? Quelles subtilités se cachent derrière l'implantation des bergeries en dur ou en plastique ? Comment les autorités règlent-elles un tel conflit et sur quelles bases juridiques ? Ce conflit entre droit coutumier et droit étatique pose ainsi en filigrane le problème de la citoyenneté (« *il y aurait des fils du pays étrangers dans notre Maroc ? »,* dit l'un des personnages) qui déborde le simple problème pastoral. Enfin le film souhaite illustrer par cet exemple le risque considérable que les autorités politiques prennent à laisser s'enliser ces

conflits qui conduisent, comme partout où il y a contentieux, à une exploitation effrénée de la végétation pastorale et des ressources forestières par des populations déresponsabilisées.

2. Le script du film

Le plateau d'Afnoukir dans le Moyen Atlas Marocain. C'est le territoire des bergers comme on les aimerait, maîtres d'un espace vide et sans limite, lents et contemplatifs, comme figés dans le temps. Tout paraît calme ici, immuable, pourtant ces images paisibles sont trompeuses : 35 familles viennent d'être chassées de ce pâturage, qui est pourtant collectif, ouvert à ceux qui vivent ici. On a décidé que leurs troupeaux n'avaient aucun droit, ici !

… et quand vient le mardi au souk d'Azrou, et pour peu qu'on tende l'oreille à la rumeur, entre les éclats de voix des marchandages et les boniments des apothicaires, on parle des disputes qui ont eu lieu là haut… de procès… d'exclusion…

On déciderait comme ça que certains bergers devraient déguerpir, avec femmes, enfants et troupeaux. De quel droit affirme-t-on qu'ils seraient tout d'un coup devenus des étrangers ?

Ces bergers que l'on traite d'étrangers, sont de la tribu des *Ouled Khaoua*, une tribu arabe des régions arides, à 150 km de là, à l'est. Ils sont arrivés ici, pour se louer comme bergers chez les tribus berbères du coin. Et ils vivent là-haut à plus de 1 500 mètres d'altitude dans leurs abris démontables, et sur les pâturages collectifs de la tribu qui les a naguère accueillis. Ils sont ici depuis une, deux ou trois générations, ils ont maintenant leur propre troupeau et pourraient prétendre à quelque droit comme tout le monde. Mais cet automne, les gros éleveurs *Aït Mouli* s'y sont opposés farouchement. Et un vendredi, à l'heure de la prière, ils les ont chassés du pâturage collectif. Depuis, chacun, sûr de son bon droit, se justifie ou crie au scandale.

ISMAIL (éleveur Ait Mouli) : Ils vivent dans la misère. Tu vois une personne qui a un capital de 400 000 dh 500 ou 800 000, très sale, il porte sur lui cinq centimètres de crasse.

AHMED (éleveur Ouled Khaoua) : Ce sont les riches, les notables, qui sont à l'origine de tout.

LE MOQQADEM : Oui, c'est vrai. L'étranger peut venir chez nous faire pâturer son troupeau, mais si son effectif augmente trop, on le chasse.

AHMED (éleveur Ouled Khaoua) : Et ils préfèrent que nous restions simples salariés chez eux et pauvres jusqu'à la fin de nos jours.

HAJ ALI (gros éleveur Ouled Khaoua) : Moi, je te montre mon livret de famille ; toi, tu sors le tien. Montre moi en quoi tu peux dire que je suis étranger.

HASSANI (simple berger) : Il n'y a pas d'étrangers ici. En fait, c'est les gens qui sont avec toi avec la caméra, qui sont des étrangers. Est-ce qu'il y aurait des fils du pays, étrangers dans notre Maroc ?

Aujourd'hui, dans un état moderne, ce conflit archaïque dérange. Le droit coutumier est impuissant… Le droit moderne ne saurait tout prévoir… Alors la situation pourrit… au profit des plus entreprenants. Les éleveurs *Aït Mouli* décident de redevenir les seuls maîtres sur la terre de leur pères… Et tant pis pour les *Ouled Khaoua*.

La tradition voulait, par les siècles passés, que tout nouvel arrivant s'intégrât progressivement à la tribu qui l'accueillait. Pour peu qu'il sacrifie un mouton et participe à la vie sociale du clan, alors ses enfants devenaient membres de plein droit de la communauté. C'était l'usage du Droit du sol. Mais c'est au nom du droit héréditaire, du Droit du Sang, que les *Aït Mouli*, aujourd'hui, refusent cette intégration… violemment.

Ce revirement, c'est le résultat de cinquante ans de changements dans la géographie de ce paysage. Au début de ce siècle, les éleveurs pratiquaient ici une double transhumance. Ils descendaient l'automne et l'hiver dans l'Azaghar et à l'abri des forêts du piémont. Au printemps, ils remontaient progressivement pour installer leur tente l'été venu dans le Jbel (la montagne). Chaque tribu disposait ainsi d'une longue bande de terre aux frontières jalousement défendues qui permettait à chacun de profiter au mieux des trois étages de végétation.

Mais en cinquante ans, la population a quadruplé et les terres collectives de l'Azaghar ont été progressivement partagées entre les membres de la tribu. Labourées et plantées, elles ne sont plus disponibles pour le pâturage collectif. Les éleveurs installés dans leurs nouveaux villages passent à présent l'hiver sur les jachères ou en forêt près des bergeries. Mais ils montent plus tôt, dès le mois de février, dans le Jbel pour y séjourner le plus longtemps possible.

C'est dans cette même période que les *Ouled Khaoua* se sont progressivement infiltrés, comme salariés d'abord, puis à leur compte ; et ils vivent là-haut, été comme hiver… à peine tolérés sur les frontières floues des territoires pastoraux. AHMED est l'un d'entre eux. Il vient d'être refoulé… parce qu'il avait trop bien réussi. Il est amer quand il raconte son histoire d'exclu.

AHMED : J'avais 12 ans quand j'ai été embauché chez mon premier patron. Je n'avais pas une seule brebis. Je recevais 400 dh/an. Au bout de trois ans, je suis passé chez un autre patron pour deux ans et ainsi de suite. J'ai bien gagné et j'ai commencé à avoir quelques moutons à moi. Un jour, alors que j'avais déjà 80 têtes bien à moi, il m'a d'abord dit : « Tu en as trop pour

qu'on reste ensemble ! » Plus tard, quand j'en ai eu 400, il était tellement jaloux qu'il voulait carrément que je quitte cette région : « Tu ne figures pas sur la liste des ayants droit de ces terres collectives » qu'il disait « parce que tu es étranger » Étranger... ! ? Quand ils se réunissent, tu sais ce qu'ils font ? Ils ne tiennent pas compte de toutes les années que j'ai passées ici. Et ils se mettent d'accord pour dire qu'on vient juste d'arriver de Missour et de s'installer dans la région. En plus, nous qui vivons ici toute l'année, on nous interdit de construire en dur. Sinon on aurait aimé le faire pour éviter ces mauvais abris en plastique qui sont dangereux pour nos enfants. Ces constructions sont temporaires et malgré tout, on nous les conteste.

R'QUIA, l'épouse d'Ahmed, n'est pas la femme discrète et soumise que l'on attendrait. Déterminée, elle est solidaire de son mari ; mais elle raisonne en mère de famille et elle sait qu'elle a les moyens d'une victoire dans cette drôle de guerre. Son avenir, elle le rêve ailleurs…

R'QUIA : La pagaille que nous impose cette tribu, je ne la supporte plus. Ils nous humilient trop. Où qu'on aille, on ne trouve jamais la paix… Mais Ahmed, comme il a grandit ici, il ne peut pas aller ailleurs. Ils sont tous les mêmes, que ce soit les Aït Ouahi ou les Aït Mouli, ils ne veulent plus de nous. Ils sont jaloux. Ils voient qu'Ahmed était un simple berger salarié, presque orphelin, et voilà que Dieu lui a permis de réussir, et ils ne nous supportent plus. Si Dieu le veut, cette année, nous descendrons, par tous les moyens, même si on doit se séparer, Ahmed et moi, on descendra. Inch Allah…

Dans la vallée irriguée où R'QUIA rêve de s'installer, les gros éleveurs *Aït Mouli* ont développé des troupeaux performants qui tirent le meilleur profit de l'herbe de la montagne et des cultures de leurs superbes exploitations, en bas. Un pied en montagne, un pied en plaine, ils sont à l'aise. Alors, que leurs anciens salariés, comme Ahmed, les concurrencent en montagne, ce n'est pas tolérable. Ces leaders de la profession et de la tribu s'appuient sur une légitimité simple : *« Nous sommes Aït Mouli et pas eux »*. Haj ISMAIL, gros propriétaire et responsable local, est en première ligne des *Aït Mouli* qu'il représente.

HAJ ISMAÏL : C'est vrai, c'est la terre des citoyens, c'est vrai. Mais les anciens nous ont laissé un héritage précis. Toutes les terres du bas ont été immatriculées et enregistrées. Tout peut être cassé au tribunal sauf les titres de propriété. Et cette terre est au nom des Aït Mouli. Or ces gens sont des Ouled Khaoua et non des Aït Mouli. Ils ont leurs enfants et leur commune à Missour, pas ici. Et quand on regarde les archives, on voit que tout a été enregistré au nom des Aït Mouli. En 1956, il y a eu environ 2 000 ha des terres du bas distribuées aux Ait Mouli. Chacun a eu sa part… alors qu'eux n'ont rien réclamé à l'époque… et pour cause, ils ne figuraient pas dans la liste des bénéficiaires ! C'est vrai, qu'ils sont nés ici, c'est vrai. Mais les titres de propriété ne leur donnent pas le droit à la parole.

HAJ ALI (Ouled Khaoua) : Il n'y a aucun doute : sur nous repose une injustice obscure, noire.

Haj Ali est un autre des soi-disant étrangers. Sa famille est là depuis deux générations. C'est un éleveur talentueux, mais lui, l'argent gagné là-haut avec son troupeau, il l'a investi en bas en achetant des terres aux Aït Mouli. Personne ne lui conteste ces terres, mais chassé comme un malpropre du Jbel, il se retrouve coincé en bas avec son gros troupeau qu'il doit maintenant nourrir avec de la farine.

HAJ ALI : Ah, si on pouvait, on quitterait cette région. Cette injustice est là, où que tu donnes de la tête, c'est l'injustice. Si tu vas chez le Caïd, c'est l'injustice. Où que tu ailles sur le parcours, c'est l'injustice. Et on nous regarde toujours de travers, tout le monde, partout. Tu te rends compte ! ? Nous, on a grandi dans cette région, on a vécu dans cette région, on a élevé nos troupeaux dans cette région et on n'a fait de tort à personne, ni à l'Etat ni à quiconque. D'ailleurs le Crédit Agricole en est témoin, nous n'avons pas de dettes ! Eux, par contre, ils posent toujours des problèmes à la banque. Et à cause de notre réussite ils nous mettent des bâtons dans les roues.

Haj Ali revendique ses droits au nom du droit du sol : « Je suis là depuis tellement longtemps, mes enfants sont tous nés ici. » Les *Aït Mouli* lui répondent au nom du droit du sang : « Tu n'es pas né de père *Aït Mouli* et tu n'as pas droit au pâturage. » Maintenant sur le Jbel, il n'y a plus aucune règle qui limite l'utilisation de ce pâturage ; alors, à côté des *Ouled Khaoua*, des petits éleveurs sans terre, des bergers salariés, se fixent en montagne dans des conditions hivernales invraisemblables… Quatre piquets, un bout de bâche en plastique, et c'est un nouveau troupeau qui s'installe.

La forêt, que les agents protègent pourtant, subit encore plus que les pâturages cette charge désordonnée et insoutenable. Bravant toutes les interdictions, les bergers saccagent les arbres centenaires pour nourrir leurs animaux. Et les *Ouled Khaoua*, sédentaires forcés en montagne, isolés tout l'hiver sous parfois plus d'un mètre de neige et sans autre ressource qu'une alimentation achetée, participent lourdement à cette destruction.

HAJ ISMAÏL : Avant, à partir d'octobre, plus personne ne restait dans le Jbel. C'était vide. Tu avais même peur de le traverser. Et quand on remontait en avril-mai, on trouvait une belle herbe de 20 cm de haut. Maintenant, celui qui habite là-haut toute l'année, il est là avec ses bergeries, sa tente en plastique, comme

installé à demeure. Chaque jour pareil au lendemain, et que peut-il faire d'autre ? Alors maintenant, les terres de parcours collectives sont devenues « comme le visage qu'on rase chaque jour ». Il ne reste plus rien sur ces parcours.

Trop de monde, trop de moutons, trop longtemps sur un espace qui rétrécit… Alors le voisin, jusque là toléré, devient l'Étranger, une excuse pratique pour vouloir le chasser. Pour se débarrasser de ces gêneurs, les *Ait Mouli* ont d'abord tenté un recours administratif.

HAJ ALI : C'est en 1981 que les vrais problèmes ont commencé. Qu'est ce qu'ils ont fait ? Ils sont allés dire au Caïd et au Chef de Cercle : « Nous avons chez nous des étrangers qui sont Ouled Khaoua. Ils doivent quitter la région. » Nous, si l'État nous avait convoqué, on avait des pièces à montrer : feuilles d'impôt et livrets de famille. On est nés ici ; on a acheté de la terre ; on habite le bled. Mais les autorités ne nous ont jamais convoqué pour présenter nos titres et justifier si nous sommes des étrangers ou non, et d'où nous sommes. Et ils ont tranché, comme quoi nous sommes des étrangers, avec l'appui de… Dieu seul sait qui ! Nous nous sommes soulevés pour dire que nous n'étions pas des étrangers. Nous avons pris nos pièces justificatives et nous nous sommes rendus à Rabat, au Conseil de tutelle, pour dire : « Nous ne sommes pas étrangers. » Ils se sont tus alors, et ce dossier est resté en friche depuis 1981. Dix ans se sont écoulés, tranquilles, on pâturait dans le Jbel…

Pétitions et plaintes s'accumulent… Réponses évasives des services techniques, notes administratives et transmission de dossiers, cette première tentative légale s'enlise dans l'indécision… traîne… Alors les notables de la tribu *Aït Mouli* décident de prendre le problème en main, par eux-mêmes. Et un vendredi d'octobre, sûrs de leur bon droit, un commando passe à l'offensive.

HAJ ALI : Ils sont montés comme pour une battue au sanglier. Tu as vu les AÏSSA (d'autres Ouled Khaoua) qui sont à Nerten… Ils sont montés à cent pour les chasser ; et bien, pour moi ces jours-ci, ils sont venus à 27 pour chasser mon troupeau et le conduire à la fourrière.

AHMED : Nous, une fois qu'on a vu ce que les bêtes souffraient sur la route, qu'on pouvait nous en voler et que beaucoup se perdaient ou risquaient de mourir à la fourrière, on a fui. Tellement on avait peur, on a tout embarqué et on s'est réfugié chez l'autre tribu, les Aït Ouahi, juste à côté, là.

HAJ ALI : Ils ont fait ça d'eux-mêmes. Ils ont dit : « Tout est à nous, même l'État est avec nous, tout ce qu'on veut faire, on est en droit de le faire. » Moi, je leur ai dit : « Mais dites donc, il y a un Caïd ici, dites donc, il y a les gendarmes. » Ils ont dit : « Nous, on est responsables, on a été mandatés pour le faire. » Moi, j'ai répondu : « Montrez-moi le papier qui vous permet de faire ça. » Mais quand on s'est trouvés ensemble chez le Caïd, il leur a bien dit que jamais, il ne les avait autorisés à faire ça : « Vous êtes fautifs, vous avez outrepassé vos droits. »

HAJ ISMAIL : Si les Ouled Khaoua pensaient bien, ils n'en seraient jamais arrivés là avec notre tribu. Dieu leur a donné ce à quoi ils avaient droit. Ils auraient dû investir leur argent dans l'achat de terres, de cafés. Mais ils ne veulent s'occuper que de troupeaux. Alors avec les aléas du temps, ces troupeaux s'engraissent ; puis vient une année de sécheresse, ils perdent tout et ils recommencent.

HAJ ALI : Mais, à ce qu'on sait, Sa Majesté le Roi dit dans son discours qu'il aime le fellah et l'éleveur. C'est vrai, non ? Alors moi, je dis : « Si on continue à faire l'objet de manipulations et pressions de la part de ces gros notables, on peut tout liquider et mettre notre argent à la banque. » Moi, personnellement, je peux bien vivre avec mon fils qui vend des céréales. Je ne ferai plus d'élevage puisque l'État s'en moque. Il n'y aura plus de troupeaux et si l'État a besoin d'animaux, qu'il les importe d'un autre pays !

HAJ ISMAIL : Si ces gens voulaient vivre bien, ils avaient les moyens de le faire parmi nous ; on aurait pu s'associer avec eux ; avec les plus sérieux et les plus honnêtes, on donnerait à garder, 200 brebis à celui-là, 300 à tel autre. On leur laisserait le quart du bénéfice.

Contraint et forcé par la pression musclée des gens d'Haj Ismail, le vieil Hassani a dû se défaire de son troupeau. Il était propriétaire, il gagnait bien et il se retrouve maintenant, à nouveau, simple berger salarié. Et sa vie… il ne l'aime pas bien.

HASSANI : Quand on ramène les animaux, il fait nuit, on passe dans la forêt, le seul plaisir qu'on a, ce sont les branches qui blessent les pieds, le chacal qui hurle. J'en veux plus de cette vie pourrie. Des fois, je ne dîne même pas le soir. J'arrive, je maudis cette vie qui m'assomme, je m'énerve et je m'endors. Mon enfant et ma femme sont en bas dans la maison que j'ai achetée avec des terres. Mais ils me contestent même cette propriété. J'ai pourtant mes titres, bien enregistrés. Mais ils me disent : « Non ! Alors, puisque ma famille n'a plus d'autre source de revenu, je suis bien obligé de garder les moutons de ce Aït Mouli là. »

Ahmed, lui, n'a pas renoncé à garder son troupeau dans le Jbel. Il a simplement biaisé en installant son campement chez la tribu voisine, les *Ait Ouahi*, qui est pour l'heure plus conciliante. Il est toujours dans l'incertitude, mais il n'a pas de terre en bas et il reste déterminé à ne rien changer. R'Quia, sa femme, est plus sensible aux pressions qu'elle subit pour laisser tomber cette vie… autant des *Aït Mouli* que de sa propre famille.

R'QUIA : Quand je vois les épouses de mes frères, elles travaillent beaucoup moins que moi. Quand elles viennent chez nous, elles se moquent un peu de nous. Elles nous disent qu'on mène une vie de misère. Par contre, elles, elles sont toutes belles et en bonne santé. Elles vont tous les jours au hammam.

C'est le dos au mur qu'Ahmed résiste au rêve de R'Quia. Plus encore que d'être chassé du Jbel, c'est de changer de métier, de changer de vie, qui l'effraie.

AHMED : Est-ce que je m'oppose à son bien être ? Les femmes et les enfants poussent toujours la famille à vivre en ville. Et la première victime, c'est le mari, car il ne sait rien faire d'autre que berger.

R'QUIA : Ahmed est déterminé à rester. Il ne veut pas descendre, c'est certain. Mais cette année, on descendra, quoi qu'il en soit. On construira la maison en béton armé. Nous commencerons par creuser le puits et on construira la maison. On achètera ensuite les banquettes, les armoires, la télévision et tous les ustensiles des maisons de ville. Et on fera des projets. On construira une bergerie pour la finition des agneaux et si on décide d'en finir avec le troupeau de brebis, on engraissera des veaux.

AHMED : R'quia ne veut pas rester. Et moi, je veux rester. Mais c'est moi qui décide, pas elle. Même si elle me demande de descendre, si je ne veux pas descendre en ville, je ne descendrai pas. Moi, je fais mes comptes pour arriver à vivre. Elle ne s'en soucie pas. Elle ne sait même pas compter. Elle fait ses projets ; moi, j'en ai d'autres. Elle, elle cherche un endroit paisible où se reposer. Où l'eau soit proche, dans la maison même. Un endroit où elle ne craigne pas que la maison lui tombe sur la tête, une maison qui soit étanche quand il pleut, sans fuite. Une maison avec une porte qu'on puisse fermer.

La partie n'est pas gagnée pour Ahmed. Non content de devoir subir la pression des *Aït Mouli*, il lui faut aussi résister à R'Quia qui bâtit déjà un avenir plus confortable pour chacun des membres de sa famille.

R'QUIA : Ahmed, puisqu'il ne peut pas quitter les bêtes, il va travailler comme maquignon. Abandonner les animaux ? Ça, il ne le fera jamais, sauf si la mort l'y oblige. Il est condamné à vivre avec ses bêtes jusqu'à la mort. Quant aux enfants, l'aîné sait lire et écrire, donc il va travailler chez un épicier. Les autres, on va voir où ils pourront trouver un petit travail : menuisier ou mécanicien. Et la petite, il faut l'inscrire à l'école.

AHMED : En bas, il n'y a pas de doute, les enfants deviendront des délinquants, c'est sûr. Même s'ils veulent travailler, ils ne trouveront pas de travail. Ici, l'enfant reste un peu craintif et obéissant. Tu lui demandes de s'acquitter d'une tâche, ou d'une autre, et il le fait. On est élevé comme ça. Et on ne touche jamais à ce qui ne nous appartient pas. Si on va en ville, eh bien… on est en ville ! Il y a l'eau partout, il y a le hammam à côté, mais ce qui manquera, c'est l'argent. Et le seul moyen de dépenser l'argent qu'on n'a pas, c'est de le voler ! Il n'y a pas de travail en ville. C'est vrai ou c'est pas vrai ?

Ahmed s'acharnera probablement à rester coûte que coûte dans sa montagne ; ou peut-être que lassé, il finira par descendre en ville. Peut-être même les autorités parviendront-elles à définir les droits de chacun, sans distinction, pour une gestion plus rigoureuse de ces espaces.

En tout cas, R'Quia laissera derrière elle 35 familles en quête d'un pâturage et une montagne usée jusqu'à la corde. Car c'est sûr, c'est de sa maison de béton, en bas, qu'elle assistera à la suite de l'histoire.

FIN

Générique

Direction Scientifique :	Ahmed El Aïch et Alain Bourbouze
Réalisation :	Pierre Arragon assisté de Edwin Hill
Image :	Frédéric Molinier
Son et mixage :	Eric Bidart
Interviewes et traductions :	Ahmed El Aïch, Amal Danna, Kamil Hassan
Chef Monteur :	Edwin Hill
Infographie :	Jacques Hugot
Voix :	Michel Cordes, Jean Pierre de Tugny, Yvan Lepouzé, Jacques Monin, Claude Maurice, Dominique Ratonnat

Nous remercions les autorités de la Province d'Ifrane, la Direction provinciale de l'Agriculture, les autorités administratives d'Aïn Leuh et d'Azrou, les bergers du plateau d'Afnourir

Directeur de production :	Pierre Arragon
Coproduction :	IAV Hassan II - IAM de Montpellier

Le présent documentaire est le premier d'une série de documents audiovisuels résultant d'une recherche effectuée par une équipe multidisciplinaire constituée de chercheurs de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, et traitant de la montagne marocaine, ses mutations, ses systèmes agraires, l'utilisation de la forêt et des espaces pastoraux, et l'exode rural.

Les institutions dégagent toute responsabilité en ce qui concerne les points de vue exprimés par les interviewés.

Réflexion autour des relations réseaux, femmes et territoires

Hélène GUETAT-BERNARD
Université Toulouse Le Mirail

1. Questionnement théorique

Les questionnements autour des rapports territoires-réseaux nous renvoient fondamentalement au territoire en tant que construit social, mais plus encore aux modes différenciés de construction de ces territoires, c'est-à-dire au concept de territorialité : on s'intéressera donc autant à :

- l'**objet construit** : le territoire se donne ainsi à voir au travers de signes, de praxis, mais aussi d'enjeux et de conflits ;
- qu'au processus de construction.

Toutes nos interrogations découlent de l'hypothèse, souvent vérifiée, qu'il ne peut exister de groupes sociaux cohérents, ni corrélativement de culture, sans un « *territoire-porteur* » (Bonnemaison, 1981), et qu'inversement les territoires et les lieux ne peuvent être compris qu'au travers des références aux univers culturels.

Le territoire des géographes tente de repérer les dimensions conjuguées différents espaces :

- l'**espace social** qui reflète « *l'ensemble des interrelations sociales spatialisées* » (Frémont, 1984) : les rapports sociaux inscrits dans des lieux, les conflits et les enjeux entre les groupes sociaux, et inévitablement les règles de régulation (ces normes sont d'autant mieux acceptées qu'elles apparaissent légitimes) qui conforte et structure ;
- l'**espace perçu** ou représenté, « *chargé de valeurs, marqué par les codes culturels et les idéologies* » (Gilbert, 1986) propres à chaque société à chacun des moments de son histoire ;
- l'**espace de vie** (l'espace réellement parcouru : espace d'usage, des expériences concrètes des lieux) et l'espace **vécu** (qui intègre autant l'espace des pratiques que l'espace imaginaire connu et/ou reconnu) : « *l'espace concret des habitudes est reconstruit et dépassé au gré des images, des idées, des souvenirs et des rêves, des normes aussi qui habitent chacun* » individuellement et collectivement (Di Méo, 1998) ;
- l'**espace produit** qui résulte de l'action concrète des hommes et qui cristallise une mémoire collective.

Le concept territorial tente donc de retrouver le sens des liens étroits entre les mondes de l'objet et du sujet : Habermas (1985) parle ainsi d'une totalité socio-spatiale construite sur l'imbrication du monde objectif, du monde social et du monde subjectif.

Il importe alors de comprendre comment s'opère l'identification entre les dimensions collective et individuelle dans la mesure où le territoire en tant que construit social révèle une dimension collective alors que l'espace vécu et perçu dénote une dimension essentiellement individuelle.

La question des relations entre réseaux et territoires pose celle du rapport entre l'ici (celui de l'enracinement) et l'ailleurs (celui de la mobilité, du rapport au monde).

Il nous faut réfléchir sur les formes différenciées de territorialité que l'on peut observer.

Les paysanneries (géographiquement circonscrites aux espaces européens, de l'Asie des moussons à l'Afrique des savanes) organisent leur relation à l'espace autour des valeurs survalorisées d'enracinement, de continuité des relations dans un lieu circonscrit, porteur de valeurs propres au groupe qui le différencient de l'autre. Dans les sociétés paysannes traditionnelles, il existait une forte similitude entre l'espace vécu et perçu par les différents individus composant la communauté villageoise et l'espace collectif en tant que produit

social reflétant les pratiques et les projets. « *Le collectif fait sens pour tous comme totalité sociale et spatiale précisément localisée* » (Offner & Pumain, 1996).

Mais à partir d'un même espace peuvent se construire des territoires multiples, disjoints ou superposés, conflictuels ou non (c'est souvent le cas aux marges des systèmes politiques qui s'organisent autour d'une centralité forte et d'un affaiblissement des normes aux limites indéfinies des territoires : c'est l'exemple des empires, explication du système des castes en Inde du sud).

Les sociétés nomades et insulaires entretiennent des rapports plus distanciés et plus fluides à l'espace. Un lieu d'origine unique est souvent reconnu, mais les réseaux spécialisent des espaces en fonction des différentiels de richesse entre les lieux.

Dans le cas des diasporas, chaque membre unit, à son lieu contemporain de résidence, l'ensemble des lieux occupés ou traversés par ceux qu'il reconnaît comme sien : la diaspora est un réseau socio-spatial qui agrège les lieux de mémoire et de présence réelle ou symbolique au travers des siens. Ainsi les proximités sociales abolissent les distances spatiales et temporelles.

La confrontation de ces modes différenciés nous amènent à nous interroger sur les questions de limites, de frontières, d'espace géographique continu et en fin de compte sur les rapports réseaux-territoires. Les mobilités actuelles des sociétés rurales et urbaines, au nord et au sud et leur organisation en réseau présentent elles des constructions territoriales déjà connues et identifiées chez des sociétés depuis longtemps mobiles ?

Pour les sociétés rurales du Sud, les différentes études qui tentent de comprendre les logiques de ces fortes mobilités concourent à les expliquer comme la résultante d'un besoin essentiel pour ces populations de rechercher ailleurs des ressources non mobilisables sur place. C'est le schéma ancien que toutes les sociétés rurales dans le monde ont pratiqué en période de soudure ou de difficultés conjoncturelles. Ce mode est donc classique et connu dans l'histoire et dans la mémoire collective des sociétés rurales. Cependant, les chercheurs des pays du Nord, ont longtemps négligé cette histoire en associant le rural au repli sur soi et l'urbain à l'ouverture et la mobilité.

Dans les pays du Sud, toutes les études insistent sur la capacité encore forte des sociétés localisées de structurer ces mouvements migratoires au sein des différents niveaux de socialisation (la famille, les lignages, les castes, les tribus, le village). Leur prise en charge explique les décisions sur le choix du migrant, sur sa destination et sur sa fonction.

Mais ces situations de forte mobilité posent des problèmes essentiels, plus théoriques.

Pour la société localisée, comment gérer ou accompagner les recompositions sociales et territoriales qui naissent inévitablement des pratiques géographiques multiples de ses membres ? Le jeu ambigu de règles souvent non clairement formulées de droits et de devoirs, ou de dons et de contre-dons, peut sûrement être analysé comme le souci de la société locale de maintenir les liens avec les migrants (ceci étant d'autant plus important que la migration est vécue comme définitive). L'enjeu est double : pour la société locale, il s'agit d'obtenir quelques bienfaits de la mobilité ; pour le migrant, il s'agit de maintenir une place dans sa société.

Que devient alors le territoire local en tant qu'espace social et géographique cohérent, en tant qu'espace lié à un projet du « vivre ensemble » ? Comment peut subsister un territoire collectif lorsque les hommes qui y vivent parcourent et agissent sur des espaces multiples ? Certains ont pu parler à ce propos de la fin des territoires. N'a-t-on pas au contraire affaire à la confrontation de constructions territoriales variées sur un même espace, certaines demeurant fondées sur un emboîtement d'échelle de la maison, de la rue, du quartier, du village, du pays, de la région, de la nation et du monde, d'autres s'organisant autour d'espaces réticulaires, de nœuds et de fuseaux ? La question centrale est donc celle de la compréhension de la complexité actuelle et des compromis possibles, constamment inventés, entre ces structures de la mobilité et de la sédentarité, entre ceux qui sont mobiles et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui l'ont été et qui ne le sont plus. Il s'agit donc toujours de réfléchir sur les permanences et les évolutions.

Dans les sociétés du Nord, l'évolution des territoires ruraux nous interroge sur leur statut en tant que support essentiel du lien social et donc de l'identité collective. Dans bien des cas, ne seraient-ils devenus qu'un patrimoine, et donc une ressource, à gérer ?

Comment l'**individu** (membre d'un groupe social et le représentant parfois) vit-il et reconstruit-il la cohérence des différents lieux qui entrent dans son espace de vie ? Parle-t-on alors d'espace ou de territoire, dans la mesure où le territoire est associé par les géographes à une « *convivialité, l'espace commence au-delà, lorsque l'individu est seul, confronté et plus associé à des lieux, dans une relation où est exclue toute intimité* » (Bonnemaison, 1981) ? Comment se construit l'identité individuelle du migrant, par nature évolutive, au regard de ces différents lieux géographiques et/ou sociaux ? Ces différents lieux sont-ils seulement parcourus ou sont-ils significatifs d'appartenance plurielle ? Quelle place accorde-t-il aux uns et aux autres dans l'élaboration de son parcours de vie ? Tente-t-il seulement de tenir le rôle que l'on attend de lui (comme sur une scène au sens de Goffman, 1973) dans les différents lieux de son territoire circulatoire (Tarrius, 1989 ; Piolle, 1994) ? Son identité sociale se construit autour de réseaux qui intègrent l'individu dans des cercles sociaux. Mais les modes de comportements, différant de l'un à l'autre, n'imposent-ils pas à l'individu des contraintes et des logiques qui peuvent

être profondément contradictoires ?

Ainsi, alors que la sociologie avait eu tendance à observer les comportements collectifs, en présupposant que les individus valorisaient une appartenance unique, les psychosociologues tentent actuellement de comprendre mieux comment l'individu se retrouve dans le maillage de ses appartenances multiples.

Le territoire naît et se nourrit du sentiment d'appartenance, porteur d'une identité sociale, dans le sens de ce qui fonde le même, l'unité dans la durée, mais aussi ce qui se construit dans le temps présent (soulignant la continuité avec le passé et la projection dans l'avenir) : « *mêmeté (nous) et ipséïté (je)* » au sens de Ricœur (1990) ne seraient-ils pas mêlés dans la construction du rapport à l'autre, à l'altérité ? La construction identitaire est un chantier perpétuel. Mais se reconnaître et se faire connaître ne supposent-ils pas de montrer ce qui fonde l'identique ?

Ce rapport à l'autre est essentiel dans la construction d'un soi et donc d'un nous-mêmes. Or ce rapport à l'autre se traduit aussi par un rapport à l'ailleurs auquel l'individu et le groupe doivent assigner des limites pour se reconnaître, se construire et se reproduire. Qu'en est-il lorsque cet ailleurs fluctue au gré des lieux et des moments d'où l'on parle et des interlocuteurs à qui l'on parle ? Que montre-t-on alors de soi-même (nous-mêmes) ? Quel symbole mobilise-t-on pour se (nous) présenter à l'autre ? Comment (ré)organise-t-on les relations d'échanges qui nouent le lien social ? Enfin, comment s'organisent dès lors les découpages, à partir desquels s'élaborent des pouvoirs sur les lieux ?

La conjugaison de la première et de la deuxième approches nous amène à nous demander si la multiplicité des espaces parcourus le long de ces trajets de la mobilité concourt à la création de territoires sur des **échelles nouvelles.** La question est alors de savoir si les multiples lieux parcourus et appréhendés deviennent porteurs de sens pour l'individu, et plus largement pour son groupe d'appartenance, dans la mesure où le territoire a principalement pour objet de « *regrouper et d'associer les lieux pour leur conférer un sens collectif"* (Di Méo, 1998).

L'élargissement de l'espace vécu concourt-il à la création de territoires nouveaux sur une échelle méso. Le questionnement autour de la région serait-il alors à reprendre ? Se pose alors la question des rapports entre lieux et trajectoires du point de vue collectif, c'est-à-dire la manière dont l'espace vécu par l'individu (même investi d'un rôle, tout au long de sa trajectoire, par son groupe d'appartenance) rencontre l'espace social, nécessairement du groupe. Comment alors appréhender l'ubiquité nouvelle des rapports à l'espace ? Comment le groupe réussit-il, souhaite-t-il, tente-t-il ou non de donner un sens, une valeur et une fonction à ces lieux de l'ailleurs, géographiquement discontinus ? Comment sont-ils reliés à l'ici ? La compréhension des réseaux économiques et sociaux permet d'appréhender le fonctionnement des liens établis entre l'ici et l'ailleurs ; ils n'indiquent pas nécessairement quelle place le groupe social, composé d'une pluralité d'intérêts, donne à chacun de ces lieux. Comment, enfin, passe-t-on des pratiques, au sens que l'acteur leur donne, et conjointement à la quête de cohérence du groupe ?

Cette recherche de sens individuel et collectif serait-elle à appréhender dans la manière dont l'acteur se donne à voir au travers des discours et de la mise en récit qu'il produit (Foulcault, 1961 ; Ricœur, *op.cit.*) ? Ceux-ci permettent-ils de comprendre comment l'acteur et le groupe trouvent une signification à l'organisation des lieux ?

Dans ces conditions, « territorialiser un espace consisterait-il, pour une société, à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques » (Di Méo, 1998) ? Le territoire serait alors à la fois une figure « abstraite, idéelle, vécue et ressentie », souvent difficilement repérable et circonscrite, et un espace réseau organisé autour de lieux singuliers et matérialisables, porteurs de valeurs d'usage et de pratiques. J. Bonnemaison (1981) a ainsi montré que les sociétés mélanésiennes organisent leur « espace-territoire » autour des lieux de la fixation et des itinéraires de la mobilité. La territorialité pourrait alors s'entendre seulement comme une centralité, porteuse de valeurs partagées, et non comme une frontière marquant l'appropriation et l'exclusion ?

Ces questions multiples nous renvoient à l'urgence de définir les différents niveaux de territorialité, et surtout de comprendre comment leurs relations s'organisent. Entre le local et le global, n'existerait-il pas encore des échelles méso- qui permettraient de comprendre comment l'espace-structure autour d'une fonctionnalité économique et sociale rencontre l'espace vécu ?

Toutes ces questions ne peuvent être résolues dans un absolu abstrait dans la mesure où c'est uniquement dans le cadre de chaque société que l'organisation spatiale peut trouver un sens. Les représentations de l'espace étant fonction des cultures et des sociétés, on est invité ici à en chercher le sens. Les travaux de Gallais (1976) ont ainsi ouvert la voie en montrant que dans le delta intérieur du Niger, les distances ne sont pas objectives mais « *affectives, structurales et écologiques* ». « *L'espace est subjectif* » et les constructions territoriales nécessairement aussi.

2. Femmes et territoires (l'exemple du pays Bamiléké au Cameroun)

Le pays Bamiléké est un pays de vieille civilisation paysanne marqué par l'élaboration d'une relation à l'espace propre à cette société (le haut et le bas par exemple), d'une construction paysagère et territoriale particulière. Les études anthropologiques et celles sur l'art si florissant des Hautes Terres ont permis de comprendre des éléments de ces constructions sociales. De même, les études sur la signification sociale et agro-économique des paysages Bamiléké sont nombreuses ainsi que celles sur les causes structurelles et plus conjoncturelles des évolutions. Des études ont porté aussi sur la place de cette communauté si dynamique dans l'économie nationale et son poids important au regard du nombre de ses ressortissants.

En revanche, il semblerait que la question des formes de construction territoriale n'ait pas été abordée. Champaud, géographe de l'Orstom (1983), a bien souligné les relations à l'espace des Bamiléké, mais en mettant surtout l'accent sur le rôle de la mobilité dans la réussite commerciale de ce groupe social. Ce rôle de la mobilité est d'ailleurs essentiel pour comprendre les dynamiques sociétales anciennes et plus récentes.

Cependant le rôle de la mobilité a jusqu'à présent été analysé sous plusieurs aspects :

- les conditions de l'héritage obligent ceux qui n'ont pas hérité (les cadets) de trouver ailleurs des conditions de réussite (à moins qu'ils n'acceptent de demeurer les dépendants de celui qui aura hérité de l'ensemble des terres du défunt). Cette situation a souvent été analysée comme assez unique en Afrique puisque la réussite individuelle est valorisée au détriment *a priori* de la cohérence du groupe social ;
- cette nécessité de prouver à l'extérieur du territoire de la chefferie des capacités à réussir expliquerait en grande partie le dynamisme des individus (lié également et conjointement à la valorisation de l'épargne individuelle). Mais ce dynamisme ne signifie pas nécessairement individualisme ; on le voit autour des nombreux mouvements associatifs (les Bamiléké servant à ce titre souvent d'exemple) qui permettent de valoriser des intérêts propres tout en pouvant compter sur la cohésion du groupe, ou des sous-groupes d'appartenance ;
- un autre élément connu est le souci des migrants de valoriser la réussite économique à l'extérieur par une reconnaissance sociale à l'intérieur. On l'observe au travers des pratiques ostentatoires lors des cérémonies essentielles (les funérailles notamment), la construction d'un véritable palais dans son quartier d'origine, l'achat de titre de noblesse, ou encore du souci d'investir les sphères du pouvoir symbolique (au travers des sociétés secrètes). Tout cela est bien connu en pays Bamiléké et ailleurs.

En revanche, la question de la mobilité n'a pas été envisagée dans son rapport à la construction des territoires des sociétés des Hautes Terres. Par ailleurs, la place des femmes dans ces constructions n'apparaît jamais en tant que telle. Or aujourd'hui, partout en Afrique, le rôle des femmes dans la sphère sociale mais aussi économique est souligné. Les femmes Bamiléké participent à cette évolution d'ensemble des sociétés africaines. Leur rôle essentiel dans la production agricole est enfin reconnu. Mais depuis le milieu des années 1980, en raison de la baisse de revenu des cultures de rente, les femmes assument souvent de nouvelles responsabilités et de nouvelles charges. Leur travail et leur revenu liés aux cultures vivrières sont essentiels pour équilibrer les budgets familiaux et souvent même pour la survie des familles.

Cette situation « modifie les rapports sociaux en accentuant (par exemple) les concurrences entre candidats à la terre. Les femmes contribuent de plus en plus à la production agricole, soit du fait de l'émigration masculine, soit parce que leur production est devenue un élément essentiel de la survie familiale, en raison des faibles productivités individuelles. Il y a donc un décalage croissant entre les normes et représentations qui consacrent, d'une part l'infériorité féminine et la légitimité de la domination masculine, et d'autre part le rôle capital que jouent les femmes au quotidien dans la société. Des redéfinitions de statut sont donc à l'œuvre, en sourdine le plus souvent, mais on peut penser qu'elles ne manqueront pas de provoquer des bouleversements dans les rapports de genre, tantôt dans un relatif consensus, tantôt dans les tensions » (Locoh et al., 1996).

Cette approche permet, par exemple, sur les questions liées au développement, de s'interroger sur les stratégies propres à certains groupes d'acteurs, femmes et jeunes en particulier, d'observer leur condition d'accès aux ressources, les rôles des acteurs sociaux dans la production et dans la répartition des produits, les modifications des rapports sociaux qui en découlent aux divers niveaux d'organisation de la production (unités de production familiales, organisations de producteurs, etc.) (Dardé et al., 1996). [1]

Afin de faire face à la nécessité de mobilisation de ressources nouvelles et à l'inégale répartition du foncier, les femmes, comme les hommes et les jeunes, recourent dans les Hautes Terres de l'ouest du plateau Bamiléké à la mise en réseaux d'espaces aux contrain-

[1] Le genre est une notion sociologique qui permet d'insister sur l'aspect relationnel et donc il sous-tend que les deux catégories de sexe se définissent l'un par rapport à l'autre, ce qui implique que les informations sur les femmes soient nécessairement des informations sur les hommes, et inversement.)

tes et aux potentialités diverses. Les femmes contribuent fortement à la mise en réseau de ces espaces (à travers des formes de mobilité sociale et géographique), d'une part par leur investissement de plus en plus marqué dans la sphère des échanges marchands (par exemple les femmes *bayem-salem* selon des réussites économiques diverses), d'autre part par leur recherche de droit d'usage sur des terres de plus en plus lointaines de chez elles (ce qui suppose une adaptation rapide des structures familiales pour assurer le gardiennage des enfants), enfin au travers de l'organisation sociale des migrants en ville (rôle des associations).

Ainsi il est intéressant de comprendre l'évolution de la place des femmes à des échelles diverses de l'organisation sociale (le ménage, la famille, les associations villageoises, la communauté), et de faire le lien entre leur statut réel et symbolique (au travers de leur rôle idéel et matériel dans les sociétés secrètes qui gèrent les relations de pouvoir ou le rôle symbolique de la Mafo).

Mais il s'agit surtout de réfléchir aux liens entre relations sociales et relations spatiales. Nous essayerons de comprendre comment s'organise et se vit le territoire Bamiléké en se demandant si une approche en terme de relations de genre est pertinente pour appréhender le processus de construction.

L'existence de ces espaces de la mobilité permettent-ils d'indiquer que les femmes recomposent les relations du groupe à l'espace ? Comme toute société paysanne, son espace se structure autour des relations sociales de la chefferie et de ses quartiers (c'est un espace d'appropriation parfaitement délimité, domestiqué, au sein duquel les relations de genre sont codifiées, qui révèle l'implantation ancienne de cette civilisation). Aujourd'hui, par leur mobilité, les femmes ouvrent-elles l'espace villageois et y intègrent-elles des lieux où la cohérence du groupe ne trouve plus à s'exprimer ?

L'exemple Bamiléké permet de mieux comprendre comment un territoire collectif peut se construire autrement que sur la seule continuité d'un espace géographique. Nous formulons l'hypothèse, que l'ici, porteur de l'identité sociale du groupe, peut se construire sur des espaces éclatés qui conjugués forment un réel territoire identitaire. Autrement dit, au lieu central (lui-même se déclinant à différente échelle : la concession, le quartier, la chefferie — *gung*) seraient adjoints d'autres lieux, inscrits de plus ou moins longue date dans les parcours villageois, et investis de sens et de logiques propres. Ces différents lieux concourent-ils ainsi à la construction d'un territoire réel, porteur de projets, de pratiques et de représentations ? Il serait alors opportun de démontrer que les mobilités participent à l'élargissement des territoires, que l'ouverture sur l'extérieur (ancienne chez les Bamiléké) recompose sans le déstructurer le territoire villageois. Ce n'est donc pas en terme de crise que nous pouvons aborder la situation actuelle, mais en terme de recomposition, en prenant en compte, classiquement, les dynamiques et les permanences (il s'agit d'essayer d'apprécier les différentes phases temporelles non pas en terme de chronologie, mais de chevauchements des temporalités).

Il faudrait aussi montrer que les pratiques individuelles des femmes peuvent contribuer à un processus de territorialisation collective, ce qui revient à répondre à la question suivante : comment analyser le passage de pratiques individuelles à un territoire du groupe dans son hétérogénéité ?

L'approche en termes de territoire est révélatrice des relations sociales et donc corrélativement des relations de pouvoir. Frémont (1984) a pu parler d'espace-régulateur et d'espace-appropriation. Ainsi, aussi bien au centre du territoire de la chefferie (signification sociale de la place des cases des femmes au sein de la chefferie et par extension des concessions, par exemple les lieux fréquentés et ceux qui ne le sont pas, pourquoi ? en quelles occasions ?) qu'à sa périphérie avec les nouveaux espaces parcourus et investis par les femmes, il sera intéressant de révéler ces relations sociales.

Les espaces nouvellement investis par les femmes (et les jeunes) Bamiléké, ou ceux qui ne l'étaient plus depuis longtemps (la montagne, l'escarpement, les plaines Mbo et Galim), rendent compte des rapports de genre et de la division du travail : les femmes cherchent de nouveaux lieux pour la production vivrière en travaillant des terres jusque là aux marges des finages des chefferies (les espaces de la montagne ayant dans le passé fait l'objet de disputes âpres entre les chefferies, comme ils le sont aujourd'hui entre les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs), ou plus loin aux marges du plateau. Il semble intéressant de montrer que les femmes, qui jusqu'alors confinaient leurs activités aux terres de leur mari, sont aujourd'hui porteuses par leur pratique d'une ouverture et d'une mobilité forte qui étaient l'apanage des hommes. La contrepartie de cette évolution est un surtravail pour les femmes dans la mesure où elles doivent assumer les tâches qui leur incombent dans des lieux éclatés. Une autre conséquence est l'émergence de nouveaux rapports au sein de la famille, dans la mesure où se sont les enfants les plus âgés et les vieux, mais aussi les hommes qui prennent à leur charge la surveillance et l'éducation des enfants les plus jeunes, lorsque les mères s'absentent plusieurs mois par an au total selon les nécessités du calendrier agricole. Enfin, cet apport de revenus nouveaux pour les femmes les confortent dans leur demande d'une plus grande autonomie de décision au sein du ménage.

L'espace est aussi révélateur des relations de pouvoir : l'**espace-appropriation** peut être abordé au travers des **signes matériels** comme les différents droits d'accès à la terre des femmes (comment, en particulier, réussissent-elles aujourd'hui à acheter de la terre grâce à leurs nouveaux revenus ? comment la plupart du temps obtiennent-elles des terres en droit d'usage sous

le couvert du mari ?).

Il existe aussi des signes immatériels qui traduisent sûrement une continuité sociale au delà d'une discontinuité spatiale (lorsque, par exemple, les femmes expliquent qu'il serait inconcevable qu'elles n'enterrent pas le cordon ombilical de leur enfant au village, ou lorsqu'à la moindre décision à prendre au village, le jour même, au travers des réseaux, toutes les personnes concernées habitant en ville sont mises au courant).

Rétaillé (1998) a pu écrire : « *les mobilités remettent en cause les découpages. La limite n'est plus pertinente lorsque l'horizon a changé de nature. La conscience de l'ubiquité humaine avait résulté d'une lente accumulation de mémoire des lieux, l'instantanéité la transforme en coprésence.* » Cette question de l'ubiquité est essentielle pour mieux redéfinir les relations entre l'ici et l'ailleurs, entre soi (nous) et les autres.

3. Nouvelles territorialités et rapport de genre

(Séminaire de travail sur *Territoire / mobilité / identité*

le 8 juin 1999, Maison de la recherche)

Peu de géographes, jusqu'à présent, se sont intéressés aux relations de genre, contrairement aux historiens, aux sociologues, plus récemment aux anthropologues et aux économistes sur le thème « femmes et développement».

Comment une géographe qui réfléchit sur la construction sociale des territoires, peut-elle aborder les questions de relations de genre, à l'occasion d'une expérience au Cameroun ? Comment rendre compte de manière originale des observations sur la place et la contribution des femmes au processus de recomposition de la société rurale, appréhendée notamment au travers des mobilités géographiques ?

3.1 La problématique

Une voie intéressante semblait être de réfléchir aux **relations de genre** en regard des questionnements sur les **relations entre espace et pouvoir**. Après les travaux de Raffestin et Barampama (1998), on peut s'attacher à réfléchir sur **le pouvoir en tant que processus relationnel.** « *Cette géographie du pouvoir s'attache à prendre en compte tous les types de relations conditionnés par la circulation du pouvoir. La production territoriale peut alors être interprétée comme une projection du champ du pouvoir sur un espace donné.* »

Dans ce cas, « le pouvoir peut être considéré comme un processus de communication inhérent à toute relation » (Raffestin & Barampama, op.cit.). Si on tente de comprendre « le fonctionnement des relations de pouvoir », on peut dire d'après Crozier et Friedberg (1992) qu'il représente « *la marge de liberté laissée aux partenaires engagés dans la relation de pouvoir* ». En tant que code de symboles, le pouvoir est opérationnel lorsque les partenaires connaissent les règles et les normes et agissent en conformité avec elles. Les symboles (du pouvoir) assument alors une fonction de médiation, d'échange. L'incertitude qui existait quant à l'attitude des partenaires est ainsi limitée par l'existence de conventions admises par contrat, imposées par l'usage ou définies par la loi. Dès lors, comprendre les relations entre espace et pouvoir revient à s'intéresser à la « *sémiologie susceptible de fournir le cadre de référence aux analyses du pouvoir conçu à travers des symboles* ». Pour comprendre ces symboles, il faut appréhender les fondements politiques, économiques et idéologiques de l'organisation sociale. Ainsi, les pratiques et le sens de ces pratiques ne peuvent être dissociés : la compréhension des territoires réels, matériels, ne peut se détacher de la manière dont symboliquement il sont construits par les sociétés, et plus particulièrement par les groupes qui dominent la scène sociale.

Ce pouvoir s'exerce sur des individus et des groupes, mais corrélativement sur des espaces sur lesquels s'imposent un contrôle, une surveillance et/ou une observation que l'on peut appréhender à plusieurs échelles. De même, les relations de pouvoir, comme toutes les relations sociales, ne se déroulent pas dans un temps uniforme et unique : les acteurs agissent, au moment de la relation, dans des temporalités spécifiques marquées par des rythmes et des durées particuliers. Ces temporalités peuvent s'entrechoquer et varier pour un même acteur selon sa posture du moment et selon le lieu où se déroule la relation.

Cette approche en terme de relations espace-pouvoir est riche pour analyser les médiations sociales de genre. En effet, on peut considérer que les rapports de genre sont marqués par des relations de pouvoir qui s'opèrent au travers de signes et conjointement d'actes acceptés, intériorisés, revendiqués, mais aussi combattus, refusés, bousculés. L'ambition est donc de comprendre quels sont les fondements des relations de pouvoir entre les genres dans cette société particulière et comment ces relations s'opèrent au travers de codes et de pratiques qui peuvent se lire dans l'espace organisé socialement. Il s'agit bien de comprendre l'organisation du territoire qu'une société se construit au travers des flux d'informations (sur les rapports de pouvoir en place) qui conditionnent des maillages, des nœuds et des réseaux.

Dans l'étude de la société Bamiléké, on a choisi de prendre la société rurale comme le centre de l'organisation territoriale, qui s'opère selon un maillage de l'espace, et à partir duquel sont construits ou maintenus des réseaux sur lesquels repose la mobilité des hommes, des idées et des biens.

3.2 Le contexte

L'évolution de la société et de l'organisation de l'espace des Hauts Plateaux de l'ouest-Cameroun est exemplaire des transformations et des permanences que connaissent de nombreux territoires ruraux africains.

Chaîne de montagnes volcaniques, ces terres riches, giboyeuses et fertiles, ont très tôt attiré les hommes. Ceux-ci ont construit sur cet espace, aujourd'hui très densément peuplé (300 à 400 hab/km^2), une société paysanne originale. La colonisation a profondément bouleversé cet ordre social : en offrant aux cadets sociaux la possibilité de trouver ailleurs des chances de réussite sociale qui leur était interdite au village, les colonisateurs ont introduit au cœur du système des mécanismes de transformation. En effet, la société Bamiléké est marquée par une structure sociale très hiérarchisée puisque le père choisit pour héritier un seul de ses fils, pas nécessairement le plus âgé, en fonction de ses compétences supposées et de ses aptitudes appréciées. L'héritier détient tous les attributs et tous les biens (fonciers et immobiliers, bétail, dépendants : femmes et enfants) de son père défunt, et corrélativement la charge de leur entretien. Autrefois, les frères qui n'héritaient pas restaient souvent au service de leur nouveau chef de famille ; seuls quelques uns recevaient de la part de leur frère une femme et un lopin de terre qui leur permettaient dès lors de constituer leur propre lignage et ainsi de s'affranchir de la tutelle du frère héritier. Comme aujourd'hui, la possession de femmes était signe de réussite sociale et politique. Beaucoup restaient célibataires ; certains pouvaient entretenir la traite des esclaves sur laquelle les chefferies Bamiléké ont vécu, jusqu'à une date relativement récente. À la fin du siècle passé, avec la colonisation, de nouvelles possibilités surviennent pour échapper aux fortes contraintes sociales. Ce sont les cadets sociaux que les chefs de famille envoient aux travaux imposés par la puissance coloniale française. Mais peu à peu, ces nouveaux courants migratoires, institués des Hauts Plateaux vers les zones du Moungo où sont implantées des cultures de rente, vont entretenir des mobilités qui se poursuivent encore aujourd'hui. Les ouvriers agricoles des plantations de café, d'ananas et autres fruits tropicaux des blancs, réussissent à force de renoncement et d'efforts à s'installer à leur tour comme colons sur ces terres étrangères dans les années trente et quarante. Les Bamiléké, qui contrairement à d'autres groupes sociaux valorisent beaucoup la réussite individuelle, vont également être les premiers à répondre aux sollicitations du monde des villes. À l'heure actuelle, presque la moitié des Bamiléké vivent en ville ; on retrouve des Bamiléké dans toutes les villes camerounaises, dans lesquelles ils détiennent le pouvoir économique, en particulier le capital commercial.

La société Bamiléké contemporaine a fondé sa réussite sur la culture du café. Cette culture a été implantée par les Français dans les années trente. Initialement, seuls les chefs et les notables avaient le droit de cultiver cette plante car les colons souhaitaient maintenir une certaine qualité de la production : seuls ceux qui détenaient des terres et une main d'œuvre suffisante pouvaient planter des pieds de café. Cette culture a ainsi accru au départ les inégalités sociales et celles entre les hommes et les femmes. Dès les années cinquante, des troubles sont apparus et la puissance coloniale a eu de plus en plus de mal à circonscrire la zone de plantation du café. Les troubles qui ont marqué la période d'indépendance ont d'ailleurs eu comme soubassement, non seulement le départ des blancs, mais aussi l'espoir de bouleverser l'ordre social profondément imprimé dans le territoire. Les années soixante voient se multiplier les terres cultivées en café arabica. Cette culture a assuré, jusqu'à la fin des années quatre-vingt, la richesse de cette société qui a capitalisé en biens immobilier, commercial et éducatif. Aujourd'hui, le Cameroun subit la chute mondiale des prix des cultures de rente. Cependant cette raison conjoncturelle ne vient qu'accentuer des causes structurelles qui sont à l'origine de profonds changements dans l'organisation économique, sociale et spatiale. Il s'avère en effet que les plantations subissent aujourd'hui une baisse tendancielle de leur taux de profit en raison de l'âge des plantations. Or, au moment où les sols sont affaiblis par ces cultures intensives, l'apport d'engrais nécessaire est aujourd'hui fortement limité, voire inexistant, en raison du désengagement de l'État qui ne peut plus subventionner cet intrant. L'arabica, café fragile, ne supporte pas le manque d'entretien. Sa place vient aujourd'hui fortement concurrencer les cultures vivrières qui lui disputent l'espace. Par ailleurs, un autre phénomène vient aggraver la situation : la société Bamiléké a fortement valorisé l'éducation, y compris des filles, et la réussite sociale en ville. C'est ce qui explique que bien souvent les héritiers soient des hommes installés en ville qui n'ont nullement l'intention de revenir. Dans les concessions les plus grandes, au centre du pays Bamiléké, il n'est pas rare de trouver presque tous les enfants en ville ; ne demeurent au village que les vieillards et quelques enfants. Ainsi, la gestion des plantations ne peut être que difficilement assurée.

Cette forte baisse des revenus tirés du café ne vient qu'aggraver la situation économique générale depuis la fin des années quatre-vingt. La politique d'ajustement structurel à laquelle le pays a dû se résoudre a entraîné une chute drastique des revenus des citadins qui, par leur mouvement de retour vers les campagnes à la suite de la perte de leur emploi, viennent accentuer la charge qui pèse sur l'espace des plateaux.

Nous allons tenter maintenant de comprendre toutes ces évolutions en portant notre attention sur les relations entre rapports de genre et construction territoriale.

3.3 Le temps de la construction et de l'analyse

Bourdieu (1980) rappelle que « l'ordre social fonctionne comme une immense machine symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé : c'est la division sexuelle du travail (distribution très stricte des activités imparties à chacun des deux sexes, de leur lieu, leur moment, leurs instruments) ; c'est la structure de l'espace (avec l'opposition par exemple entre l'espace privé et public) ; c'est la structure du temps (avec les moments de rupture masculin, et les moments de gestation féminins). » Les rapports de domination s'inscrivent alors à la fois dans « l'objectivité et dans la subjectivité, sous forme de schèmes cognitifs ». La fabrication sociale des genres procède ainsi du travail de construction théorique et pratique (opérations de différentiation dans les diverses phases de socialisation, au moment des rites d'institution, etc.) : la distinction de genre apparaît alors avec l'objectivité du sens commun, entendu comme consensus sur le sens des pratiques. Les femmes ne peuvent ainsi qu'appliquer des catégories construites par les hommes aux relations de domination, les faisant ainsi apparaître comme naturelles.

Prenant acte des précautions de Bourdieu (*op.cit.*) sur les possibilités des femmes de se distancier des contraintes sociales qui pèsent sur elles, il demeure que des processus de profondes transformations sont à l'œuvre, souvent impulsées par les femmes elles-mêmes.

Pour les appréhender, nous nous proposons de lire les recompositions actuelles en prenant appui sur trois constructions territoriales des femmes :

- le **territoire de l'entre-soi** qui organise l'identité collective au féminin ;
- le **territoire de l'affirmation sociale** qui permet de comprendre comment les femmes se mobilisent vis-à-vis de la société des hommes. Si le pouvoir réside « *dans la gamme des actions que l'on sait mener pour modifier le milieu, l'exploiter et en tirer ce qui est nécessaire à la vie* », on peut considérer que le travail est le fondement du pouvoir. Mais dans ce cas, le pouvoir n'a pas qu'un fondement politique classique : il est « *l'exercice d'une capacité d'innovation* » (Raffestin & Barampama, 1998). En ce sens, on peut considérer les mobilités de travail des femmes comme la recherche d'une certaine autonomie, voire l'affirmation de construction d'identité professionnelle ;
- le **territoire de la continuité** à partir duquel les femmes jouent la place que la société leur reconnaît dans le continuum social, temporel et territorial.

a. le territoire de l'entre-soi

La société Bamiléké possède une structure sociale profondément originale qui s'organise autour de chefferies, constituées en de véritables royaumes sur chacun desquels règne un chef, détenteur de pouvoir religieux et politiques forts. Son pouvoir s'exerce sur un territoire aux limites précises, mais celui-ci ne peut s'affirmer qu'avec l'accord des notables qui agissent dans les sociétés secrètes, lieux de contre pouvoirs particulièrement efficaces.

Avant l'arrivée des Européens, le territoire de la chefferie s'organisait selon une organisation précise où l'on pouvait relever une symétrie étroite entre hiérarchie sociale et hiérarchie spatiale. Ces codes d'organisation que la société s'est donnée perdurent encore aujourd'hui sous certaines formes. Ainsi le territoire de la chefferie est encore organisé en quartiers et sous quartiers (que dirigent un chef de quartier dont la famille détient héréditairement la fonction) qui représentent encore le maillage social le plus fortement identifié [1]. L'échelon supérieur, celui de la province (pour les grandes chefferies), est moins directement identifiable. Enfin, l'unité du territoire de la chefferie est assurée par la personne du chef.

Aujourd'hui, on peut constater qu'il existe en ville une reproduction de la représentation sociale de l'espace villageois puisque les lieux emboîtés de l'identité sociale sont reproduits à l'identique en ville. On a là un élément fort de la continuité socio-spatiale : si les Bamiléké installés dans toutes les villes du Cameroun ne se regroupent pas nécessairement en quartiers particuliers pour reconstruire les voisinages du village, il n'empêche qu'en ville sont nommés par le chef du village des représentants de chaque quartier. De même, le mouvement associatif qui est fortement développé dans la société Bamiléké reproduit cette organisation puisque chaque femme et chaque homme est membre de plusieurs regroupements : l'association des représentants de tel village, l'association des membres de tel quartier, l'association des élites de tel village et de tel quartier, etc.

Le dynamisme associatif particulièrement important aujourd'hui au Cameroun serait parti du pays Bamiléké. En effet, cette société est traditionnellement structurée autour de lieux de socialisation forts que représentent les associations de classe d'âge [2]. En revanche, il est intéressant de noter pour notre propos que ces associations de femmes jouent un rôle majeur comme lieu d'intégration des femmes nouvellement arrivées en ville. Elles jouent aussi en tant que lieu de

1 C'est ainsi qu'il existe un lieu de culte au dieu des ancêtres dans chaque quartier qui regroupe toutes les familles du quartier qui sont souvent apparentées. C'est aussi au niveau du quartier que sont toujours célébrés des rites agraires.

2 Les écrits qui portent sur le mouvement associatif en Afrique noire ont surtout relevé son rôle important dans la mobilisation de l'épargne. Je ne m'attarderai pas sur cette forme de finance informelle qui circule dans ces réseaux associatifs.

médiation entre le monde des villes et le monde des campagnes en assurant au travers des réseaux qu'elles organisent des flux d'informations et de transmission de biens et services (aide au développement, débats publics). Surtout, ces réseaux permettent de maintenir au delà d'une discontinuité géographique, une continuité sociale du groupe. Ainsi, dès qu'une nouvelle provenant du village doit être communiquée en ville, tout le groupe est informé dans la journée ; de même lorsqu'un malheur ou un bonheur arrive dans l'une des familles des membres, que ce soit en ville ou au village, des visites sont organisées pour permettre de maintenir matériellement et symboliquement les liens (tel l'enterrement du cordon ombilical au pied du lit au village). C'est l'occasion de montrer aussi au village qu'en ville aussi on est partie prenante d'un groupe solidaire.

L'importance de ces mouvements associatifs peut aussi être repérée dans la floraison de groupements paysans qui viennent aujourd'hui se substituer au désengagement de l'État. On remarquera pour notre propos qu'il apparaît que ce sont les femmes qui ont été à l'origine de ces initiatives. Elles expliquent que, se sentant flouées de leur droit de parole au sein de ces groupes que les hommes ont fini par investir, elles ont décidé de créer des structures spécifiques de femmes afin de retrouver un lieu pour parler de leurs attentes. Mais elles n'omettent pas de mentionner qu'un homme est membre de leur association et qu'il est toujours invité aux réunions afin de les aider à prendre des décisions sages. Elles indiquent aussi que, pour être membre de leur association, il faut avoir prouvé que l'on est une femme convenable qui sait élever ses enfants et tenir son ménage. Elles manifestent enfin leur fierté d'avoir su créer un lieu de paroles et d'initiatives entre femmes, et surtout d'avoir été capables, grâce à leur innovation, de devenir en partie financièrement autonomes. Désormais, le jour du marché, elles peuvent donner rendez-vous à leur copine autour d'une bière au bar du village et ne plus attendre le bon vouloir de leur mari pour obtenir la permission de se rendre dans ce lieu public !

Ces quelques aperçus de terrain montrent que les femmes tentent et réussissent à se construire des espaces d'autonomie en revendiquant et en recherchant une identité collective au féminin. Cependant, on voit que le discours dominant produit par les hommes sur les femmes est le support de représentation qu'elles reproduisent et se réapproprient. On aurait alors affaire à une poursuite de la ségrégation. Bourdieu (*op.cit.*) aurait-il alors raison d'être aussi pessimiste lorsqu'il affirme que le processus de reproduction sociale ne permet pas de s'émanciper des normes intériorisées de la domination ?

L'observation des pratiques des femmes et la transcription de leur parole montrent aussi qu'elles sont conscientes de l'importance de leur mise en scène, au sens de Goffman (*op.cit.*). Ainsi, ne peut on pas faire l'hypothèse que les femmes savent que, devant la scène, elles doivent donner d'elles une image rassurante pour mieux en coulisse agir en toute liberté ? Jusqu'à quel point les hommes sont-ils dupes de cet « être et de ce paraître » ?

b. Le territoire de l'affirmation sociale

Afin de faire face à la nécessité de mobilisation de ressources nouvelles, les femmes, comme les hommes et les jeunes, recourent dans les Hautes Terres de l'ouest du plateau Bamiléké à la mise en réseaux d'espaces aux contraintes et aux potentialités diverses. Les femmes contribuent fortement à la mise en réseau de ces espaces (à travers des formes de mobilité sociale et géographique) d'une part, par leur investissement de plus en plus marqué dans la sphère des échanges marchands (par exemple les femmes *bayem-salem* selon des réussites économiques diverses), d'autre part par leur recherche de droit d'usage sur des terres de plus en plus lointaines de chez elles (ce qui suppose une adaptation rapide des structures familiales pour assurer le gardiennage des enfants).

Il est intéressant de constater que les femmes qui avaient été chassées par le café des terres proches du village, retrouvent avec la déprise caféière et l'intérêt nouveau pour les cultures vivrières, un espace de travail agricole qui leur avait été supprimé. Ainsi, autrefois, avant l'introduction du café, la société fonctionnait sur une division stricte des tâches : les hommes avaient le monopole des ressources ligneuses (raphiales des fonds des vallons, arbres fruitiers, en particulier les noix de cola qui leur permettaient d'entretenir un commerce fructueux) et de l'élevage. Le travail de la terre était réservé aux femmes qui cultivaient du vivrier sur les terres hautes des collines. D'une manière générale, il existait un découpage symbolique de l'espace qui permettait de hiérarchiser fortement les lieux entre les terres des fonds de vallons, les plus riches et les plus faciles à exploiter en raison de la présence de l'eau, et les terres du Haut, considérées comme moins propices et laissées au domaine des femmes. Il existait ainsi dans le schéma collectif de l'organisation sociospatiale des oppositions permanentes entre le bas, domaine du masculin, du pouvoir, de la puissance, de l'eau et de la magie, et le haut, domaine du féminin, de la sécheresse, du feu et de la sorcellerie.

Aujourd'hui, les femmes sont porteuses de pratiques nouvelles puisqu'il n'est désormais plus inconcevable pour un homme d'utiliser la houe pour travailler la terre (ces changements prennent place au niveau de la construction sociale des genres puisqu'il y a moins d'une dizaine d'années, les jeunes garçons ne partaient jamais au champ avec leur mère et qu'aujourd'hui, on leur apprend le maniement de la houe !).

Cependant, on peut constater que les divisions symboliques de l'espace demeurent efficaces car s'il n'est plus insultant pour un homme de cultiver la terre, on

voit dans les faits que ce sont surtout les jeunes hommes revenus de la ville qui s'investissent dans les cultures maraîchères (moins marquées culturellement que les cultures vivrières). Surtout, les espaces qui leur sont consacrés sont loin du village et considérés comme en marge du finage. L'interrogation autour de l'opposition entre les terres d'ici et d'ailleurs ne pourrait-elle pas à ce propos se poursuivre ?

Plus généralement, ces stratégies féminines de mobilisation de la ressource sur des espaces de plus en plus lointains peuvent être interprétées de manière ambivalente. D'une part, elles permettent à ces femmes d'obtenir une reconnaissance nouvelle et des espaces de liberté qu'elles savent négocier au sein du ménage (mais aussi face aux autres femmes de la famille polygame) et de la communauté. Mais d'autre part, ces mobilités supposent des charges de travail supplémentaire et un mode de vie contraignant [1].

L'espace est révélateur des relations de pouvoir : son appropriation s'observe au travers de signes immatériels et matériels comme les différents droits d'accès à la terre des femmes (en droit d'usage sous le couvert du mari, par accès à l'héritage, mais aussi de plus en plus souvent, alors qu'il s'agissait il y a peu d'une pratique incongrue, par l'achat de terre grâce à leurs nouveaux revenus tirés d'activités commerciales).

[1] Par ailleurs, dans ces lieux de la mobilité se jouent aussi des relations de construction identitaire fortes lorsque ces femmes se retrouvent seules et entre elles pendant plusieurs semaines, loin de leur foyer et de leur représentant.

c. le territoire continuum

Les femmes jouent un rôle essentiel par leur détention de savoirs propres sur la perpétuation et la conservation du territoire collectif, apparaissant comme un repère et un continuum dans le temps et l'espace. Levi Straus a pu nier les relations de genre en affirmant que les femmes sont partie prenante dans les relations de don et contre don.

La place des femmes est centrale dans la construction de l'identité collective au sens d'ipséité de Paul Ricœur lorsqu'elles concourent au « *maintien et au processus de formation d'un soi-même* » (Granié, comm.pers.). Elles prennent place là dans un espace qui leur est reconnu par la société : leurs actes dans les rituels est sans danger (pour les hommes), et ne remet pas en cause les relations de genre, car ils ne font que (re)produire du sens au collectif : les femmes sont alors les garantes des permanences et des continuités essentielles à l'équilibre de toute société.

Ce territoire du continuum peut être appréhendé au travers des rituels qui se perpétuent par exemple entre les femmes installées en ville qui évitent de transgresser les pratiques liées aux moments importants de la vie (les naissances avec l'enterrement du cordon, le lavement de l'enfant, les mariages, les deuils, les enterrements et les funérailles). C'est aussi à l'occasion des conseils de familles au moment des vacances scolaires que les membres se retrouvent au village à l'initiative du chef de famille (l'héritier).

C'est pour honorer toutes ces occasions que beaucoup, en ville, tentent de matérialiser leur rêve de construire au village sa maison afin de posséder un lieu pour sa dernière demeure car, indiquent les femmes, « en ville, nous sommes de passage. »

Références

Bonnemaison J. (1981). « Voyage autour du territoire », *L'Espace géographique* 4, p.249-262.

Bourdieu P. (1980). *Le sens pratique*, Les Éditions de Minuit, Paris.

Dardé C., Mercoiret M.R., Tonneau J.P., Wampfler B. (1996). *L'intégration de la dimension genre dans les processus de recherche-développement dans les pays du sud*. Problématique et perspective, CEPED, EHESS-INED-ORSTOM-Université Paris VI, doc n° 5, Paris.

Di Meo G (1998). *Géographie sociale et territoire*, fac. géographie, Nathan université, Paris.

Foulcault M. (1961). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Folie et déraison, Plon, Paris.

Frémont A. (1984). *La région, espace vécu*, PUF, Paris.

Gallais J. (1976). *Hommes du Sahel*, Flammarion, Paris.

Gilbert A (1986). « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », *L'espace géographique* 1, p. 57-66.

Goffman E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*, Les Éditions de Minuit, Paris, vol 2.

Habermas J. (1985). *La théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, Paris, vol. 2.

Locoh T., Labourie-Racapé A., Tichit C. (1996). *Genre et développement : des pistes à suivre*. CEPED, EHESS-INED-ORSTOM- Université Paris VI, doc n° 5, Paris.

Piolle X. (dir.) (1994). *Réseaux sociaux et territoires*

Offner et Pumain (dir) (1996). *Réseaux et territoires, Significations croisées*, Syros Alternative, Paris.

Raffestin C., Barampama A. (1998). « Espace et pouvoir ». *In : Bailly et al., Concepts de la géographie humaine*. Ed. Armand Colin, Paris.

Rétaillé D. (1998). *Le monde du géographe*, Presses de Sciences Politiques, Paris.

Ricœur J. (1990). *Soi-même comme un autre*, Éditions du Seuil, Paris.

Tarrius A. (1989). *Anthropologie du mouvement*, Caen : Paradigme.

Produits, identités et territoires

Habiter, vivre et travailler en montagne aujourd'hui : position de recherche collective et individuelle

Fabienne CAVAILLÉ
Université Toulouse Le Mirail

1. Des questionnements de départ

Il s'agit ici pour l'essentiel de présenter une recherche collective qui est menée au sein du Laboratoire Dynamiques Rurales : « Habiter, vivre et travailler en montagne aujourd'hui » [1]. Plus qu'une recherche (et ses résultats), il va s'agir de présenter une position de recherche. Le travail de terrain effectué ainsi que les analyses et les réflexions menées n'en sont qu'au niveau de l'exploration. Vont donc être présentées à la fois la problématique générale, des questionnements plus spécifiques et la posture méthodologique qui ont été choisis.

Notre questionnement porte sur *l'appartenance au lieu* : quelle est la nature du lien social (culturel et politique) au *lieu* ? Comment est-il construit par les individus ? Autrement dit, nous nous demandons essentiellement « ce que signifie habiter, nouer des relations sociales, construire des projets, transmettre une mémoire individuelle ou collective dans un lieu » [2]. Le travail exploratoire a été effectué sur douze histoires de famille de la Vallée de Baïgorry (Pays Basque) et de la Vallée de Saint-Savin (Hautes Pyrénées). Nous avons adopté, comme dans d'autres travaux, une approche qualitative, en faisant des entretiens ouverts auprès des différents membres de plusieurs familles montagnardes.

Dans un premier temps, nous nous sommes interrogé sur la *spécificité actuelle* des lieux de référence que constituent pour les individus : d'une part, la maison, le quartier, la commune, le bourg et la vallée (en distinguant l'entrée et le fond de la vallée) (c'est-à-dire finalement «l'ici» des individus) ; d'autre part, les vallées avoisinantes, les autres vallées, la frontière et l'Espagne toutes proches, les espaces d'émigrations (actuels pour le travail, les études… plus anciens comme les États-Unis) (c'est-à-dire « l'ailleurs ») ; ou encore, éventuellement, les espaces des politiques, des législations et des aides financières : l'État et l'Union Européenne.

Puis, dans un second temps, il nous a paru intéressant de *reconstruire* les *emboîtements* complexes de ces différents lieux les uns dans les autres ainsi que *les imbrications originales* de ces lieux les uns par rapport aux autres. Pour un individu ou une famille, quelle(s) configuration(s) prennent ses lieux de référence et d'appartenance ? Comment expliquer la prégnance de certains lieux par rapport à d'autres ?

Enfin, dans un troisième temps, il nous a semblé important de nous arrêter sur les différentes *manières d'habiter*. Il nous est très vite apparu que c'est par le mode d'habiter qu'il est véritablement possible de comprendre l'implication des individus et des groupes dans leur(s) espace(s) de vie. Parce qu'il est à la base des principales *ressources matérielles* et *symboliques*, l'habiter permet d'atteindre le fondement des engagements individuels et collectifs sur un territoire.

Ces modes d'habiter peuvent être interrogés à partir de *différentes problématiques*. D'une part, dans le Pays Basque comme dans les Hautes Pyrénées, bien que de manière différente, l'habiter s'inscrit dans des *mobilités* nécessaires, des mobilités « obligées », géographiques et professionnelles pour l'essentiel : comment sont-elles vécues et pensées ? Quelles en sont les conséquences, notamment sur la vie locale ? pourquoi partir ? mais aussi, comment rester ? Nous nous sommes attachées à questionner les personnes sur leur façon d'articuler « l'ici et l'ailleurs ».

D'autre part, nous avons observé que les projets déve-

[1] Anne-Marie Granié, Hélène Guétat et Fabienne Cavaillé sont engagées dans cette recherche.

[2] S'agissant d'un travail collectif, certaines des explications données ici relèvent de formulations collectives.

loppés sur les territoires enquêtés semblent essentiellement partir des *individus* et notamment de leurs préoccupations professionnelles (qui correspondent donc au projet de l'exploitation agricole) : nous nous sommes demandé s'ils sont à l'origine de projets *collectifs*. Malgré des manifestations sociales et culturelles évidentes du collectif (par la langue, par exemple, le basque surtout), il nous est pour le moment difficile d'évaluer les *identités collectives*. Qu'en est-il des identités collectives locales : de l'identité communale, par exemple ? Par quels vecteurs passent-elles (l'organisation de fêtes ?) ? Nous avons observé un souci très fort et très partagé au sein de la société montagnarde à la fois : de s'inscrire dans un *continuum* familial et de pérenniser un *patrimoine* (une maison, des terres). Dans quelle mesure cette préoccupation est-elle entretenue par les individus ?

À travers ces derniers éléments, c'est probablement la *mémoire* familiale et locale qui constitue un enjeu fondamental de transmission : une mémoire faite de savoirs et de savoir-faire, sur le milieu et le métier d'éleveurs, notamment. L'intervention des montagnards sur l'environnement naturel est évidente. Mais comment conçoivent-ils leur *action* sur le *milieu* ? Comment envisagent-ils leur maîtrise du territoire ? Comment jugent-ils les modifications du paysage intervenues ces dernières années ? Notamment, que pensent-ils des dommages constatés dans certaines zones ? Nos interlocuteurs nous ont beaucoup parlé de leurs *relations* aux animaux : comment évolue aujourd'hui le rapport aux bêtes mais aussi à la *nature* ? A quelles représentations renvoie le lien de ces ruraux à l'environnement naturel ? De quels projets est-il porteur ?

2. Approche et posture partagées

L'approche qui nous est commune est celle qui consiste à partir d'histoires de vies. Et plus exactement, nous avons choisi de traiter ces questionnements à partir des *histoires de famille*. À travers cette approche il nous est possible d'envisager la diversité des représentations et des pratiques à l'œuvre au sein de ces sociétés. Concrètement, à travers les entretiens, nous avons à faire aux différences sexuelles et générationnelles. En outre, compte tenu de la (re)composition de certaines familles, notamment à partir d'individus «transplantés», il nous est possible de différencier les conceptions et les comportements autochtones des conceptions et des comportements allogènes.

Au-delà, il nous est possible, à partir des *stratégies* et des *trajectoires* familiales, de reconstruire les linéaments des projets développés sur un espace. L'analyse de la construction des projets personnels au sein d'une même famille ainsi que la comparaison des trajectoires des familles dans le temps et les unes par rapport aux autres, nous renvoient aux fondements des motivations des individus. En fait, il apparaît très significativement dans nos entretiens que la *famille* occupe une place *médiatrice* entre l'individu et des collectifs plus importants, plus englobants (professionnels, politiques…).

Cette approche spécifique nous conduit à privilégier trois points de vue. D'une part, nous voulons faire une place importante aux *individus*, aux individus « *ordinaires* », dans leur *quotidien*. Cela signifie d'une part que nous n'allons pas forcément ou pas seulement à la rencontre des personnes les plus *représentatives* (notamment les responsables, les élus, etc.).

Cela signifie aussi que nous ne considérons pas le collectif, les *collectifs* comme évidents, comme donnés en soi : les appartenances, les rattachements et les identités collectives ne sont pas des a priori à partir desquels on va à la rencontre des individus. Il s'agit plutôt pour nous de reconstruire, à partir des discours des individus, les collectifs auxquels ils se rattachent (des collectifs qui sont parfois en contradiction chez un même individu). Cela ne veut pas dire que nous extrayons les individus de la société et des normes sociales, cela veut dire que nous nous intéressons davantage à la façon dont il intègre, intériorise, interprète ces normes collectives. Autrement dit, cela signifie que nous faisons une place aux individus en tant que *sujets*.

D'autre part, nous faisons une grande place aux *discours* des individus. Nous avons une méthodologie qui repose sur l'écoute très attentive des individus. Bien sûr, nous avons un souci particulier à rendre compte du discours de chaque individu, à le remettre dans son contexte d'énonciation, etc. Mais cela signifie également et surtout que nous attribuons une fonction constructive au discours des individus : nous nous inspirons pour cela d'auteurs qui ont réfléchi de manière spécifique à la mise en discours, à la mise en récit (P. Ricœur notamment). Ainsi, nous avons une approche résolument *compréhensive* et *interprétative*.

3. Un axe de recherche plus personnel

Pour ce qui me concerne, je m'intéresse plus particulièrement à l'attachement au lieu qui repose sur une *relation non privatisée à l'espace*. Je souhaite m'intéresser aux modes de pensées liés au rapport privé et au rapport public des agriculteurs à leur espace quotidien. L'espace pyrénéen a en effet pour spécificité de mêler à une appropriation privative une appropriation collective de l'espace et d'avoir diversifié les modes collectifs d'appropriation de l'espace. Autrement dit, le monde pyrénéen constitue un terrain où l'on peut mettre en perspectives des modes différenciés d'appropriation de l'espace ainsi que leurs enjeux sociaux, économiques et politiques.

Il semble particulièrement intéressant aujourd'hui de réenvisager un mode non privatif d'appropriation du

territoire rural. En effet, sans doute aujourd'hui plus que jamais, les ruraux et les agriculteurs en particulier, ne peuvent plus concevoir un rapport d'appropriation absolument privatif au foncier et au territoire rural. Qu'il s'agisse des droits à produire imposés, des normes environnementales limitatives ou de la pression sur certaines zones (tourisme, urbanisme, infrastructures…), le rapport d'appropriation du sol, sinon en droit, du moins dans les faits, est en train de se modifier.

Le territoire rural et du même coup le rapport de l'agriculteur au territoire rural sont très clairement en train non pas véritablement de se collectiviser mais plutôt de se communautariser, ou mieux, de se *publiciser* [1]. Le territoire approprié par l'agriculteur est soumis au regard de l'extérieur, aux valeurs des autres, aux choix de la communauté, au débat public… L'agriculteur est amené à intégrer des valeurs et normes collectives à son rapport individuel au territoire. Il est conduit à reformuler et à renégocier les fondements personnels de sa relation au sol et à l'environnement.

Sans doute peut-on penser qu'il en a toujours été plus ou moins ainsi. Le rapport des agriculteurs à leur espace de travail a toujours été constitué de médiations sociales et culturelles (notamment à travers les innovations techniques, les exigences et les modes de consommation). La démarcation entre le rapport privé et le rapport public à l'espace travaillé au quotidien n'a jamais été arrêtée.

Dans tous les cas, il apparaît intéressant de voir comment se définissent aujourd'hui chacun pour leur part et dans leurs interactions, *le rapport privé et le rapport public des agriculteurs à leur territoire quotidien*. Le principal enjeu de cette définition est la reconnaissance du temps, du travail, des projets personnels et familiaux investis dans un espace ainsi que la protection de cet investissement dans l'espace. On observe malgré tout une individualisation et une personnalisation de ces espaces : comment s'effectue cet investissement personnel dans un espace partagé ? Comment ces agriculteurs et ces éleveurs perçoivent-ils leur rapport public à l'espace ?

Pour l'essentiel, cette redéfinition des rapports privé et public au territoire constitue un enjeu fondamental par rapport à la question du *patrimoine*. Face à ces modes spécifiques d'appropriation de l'espace, il serait intéressant de s'arrêter sur les représentations sociales liées au patrimoine foncier, naturel, bâti… et les conséquences sociales des comportements patrimoniaux.

Les espaces appropriés collectivement sont en règle générale transmis de génération en génération en même temps que l'exploitation auxquels ils sont indispensables. Toutefois, le mode d'appropriation ne garantit pas cette transmission comme dans le cadre de la propriété privée. La transmission fait l'objet de règles tacites. Il peut y avoir des recompositions localisées des appropriations des éleveurs (qui ne reprennent pas systématiquement le même secteur d'une année sur l'autre). En outre, ce patrimoine est approprié (concrètement et symboliquement) par d'autres utilisateurs de la montagne, les touristes, notamment.

Autrement dit, d'une part, comment s'opèrent la pérennisation et la transmission de ce patrimoine ? Par quelles médiations les individus et les familles pérennisent-ils et transmettent-ils un patrimoine qu'ils ne maîtrisent ni de manière sûre ni de manière directe ?

D'autre part, à une échelle plus large, est-ce que ces modes d'appropriation débouchent sur des comportements patrimoniaux davantage respectueux de l'environnement ? Est-ce qu'une gestion collective favorise un meilleur respect de l'environnement ? Ou au contraire, est-ce que seule la propriété privée renferme véritablement une éthique et une responsabilité environnementales ?

Enfin, et beaucoup plus largement, il est intéressant de voir quelles sont les conséquences de ces modes d'appropriation de l'espace sur la vie collective locale. Est-ce que l'appropriation collective des pâturages a des répercussions sur les modes de vie valléens ? Est-ce que les formes de vie collectives y sont plus variées et plus nombreuses qu'ailleurs ?

1 L'idée de publicité (d'espace public ou de publicisation) est présente essentiellement chez Kant, Hannah Arendt et reprise depuis par de nombreux et divers auteurs.

Patrimoines et changements techniques : la construction sociale d'un produit de terroir (le Rocamadour du Quercy)

Pascale MOITY-MAIZI, Hubert DEVAUTOUR
CNEARC Montpellier

Le fromage constitue en France un véritable patrimoine, dont l'histoire est ancienne, marquée par une série de mutations significatives à partir des années cinquante (Ricard, 1997). Celles-ci favorisent une montée en puissance des productions caprines [1] : les fromageries s'adaptent alors rapidement à la nécessaire normalisation sanitaire des ateliers et s'engagent dans des démarches innovantes pour proposer de nouveaux fromages ou au contraire valoriser un patrimoine technique. La création d'AOC fromagères dans le Quercy répond à cette volonté générale de défendre sur les marchés des productions fromagères de tradition familiale, rattachées à des techniques d'élevage, de fabrication et d'affinage spécifiques à la région de Rocamadour.

Validant d'une manière générale un lien historique entre les caractéristiques du produit et le lieu géographique où il est élaboré, l'AOC Rocamadour qui s'applique aujourd'hui aux fromages de chèvre élaborés dans le Quercy intègre officiellement trois composantes pour établir ce lien : le milieu, l'homme qui transforme les matières premières et l'animal qui fournit la matière première.

Or, les premières investigations que nous avons menées en 1997 [2] font apparaître une production de fromages en AOC dominée par des savoirs et des techniques génériques, ne s'appuyant guère sur les ressources spécifiques d'un terroir d'origine, qu'il s'agisse des animaux, du type de fourrage, de la conduite du troupeau [3] ou des techniques de transformation.

Une seconde étape de recherche [4] auprès des producteurs du Lot nous a permis d'appréhender certaines questions posées par nos premiers constats :

1. En quoi le fromage AOC Rocamadour est-il un produit authentique du Quercy dont il se revendique ?
2. Quelle est la justification locale de son appellation par rapport à d'autres fromages à base de lait de chèvres ?
3. Enfin, quelles sont les dynamiques émergentes face aux problèmes de commercialisation que rencontrent aujourd'hui certains producteurs ? quelles sont leurs stratégies pour se défendre sur un marché jugé saturé ?

Les réponses à ces questions devaient nous permettre d'expliciter l'apparent paradoxe de toute stratégie de qualification locale, où celle-ci se construit sur un double processus de normalisation et de spécification avec d'une part des normes liées à une appellation qui imposent une standardisation à toutes les étapes de production et d'autre part une spécificité revendiquée soit par les institutions soit par les producteurs eux-mêmes.

Nous essaierons ici de présenter différents éléments de réponse à ces interrogations en intégrant le produit aux quatre types de relations régulièrement évoquées par les acteurs rencontrés tout au long de nos recherches :

[1] Standardisation des races, diffusion de nouvelles techniques et produits fromagers, réorganisation des unités de collecte et de transformation du lait, concentration de la distribution fromagère,…

[2] Stage de formation par la recherche dans le Quercy, impliquant des étudiants du Centre national d'études agronomiques pour les régions chaudes (CNEARC Montpellier), des chercheurs de l'INRA et du CIRAD, en collaboration avec le musée de Cuzals.

[3] Nous n'avons pas abordé ici la dimension géographique et la question de l'adéquation entre l'éponyme et l'aire de production réelle. De fait, l'AOC Rocamadour recouvre une aire géographique dépassant le simple cadre de la commune de Rocamadour. Les lieux de collecte des laiteries aujourd'hui nous révèlent que ce travail d'investigation sur le rapport entre éponyme et aire de production devient nécessaire pour mieux comprendre la cohérence territoriale du produit.

[4] En 1998, au cours d'un second stage de formation par la recherche, impliquant les mêmes participants et collaborations que le premier stage (cf. note ci-dessus).

- la relation à l'histoire et à l'écosystème du Quercy ;
- la relation au savoir-faire et à des trajectoires professionnelles ;
- la relation aux marchés et aux consommateurs ;
- la relation aux institutions matérialisant les processus de valorisation des ressources et produits du Quercy.

Dans le Quercy, cette AOC concerne différents acteurs : petites entreprises, unités de transformation artisanales et fermières. Mais elle ne couvre pas l'ensemble des productions fromagères locales : certaines exploitations continuent en effet de confectionner des *cabécou*, hors appellation, qu'elles commercialisent localement en fromages fermiers. Partant d'une diversité de producteurs, on a donc identifié puis comparé trois systèmes techniques de production fromagère :

- le premier s'observe dans les exploitations familiales ayant développé une unité de transformation artisanale pour une production fromagère régulière toute l'année, engagées dans des procédures de qualification : elles ont acquis des techniques standardisées pour répondre aux normes européennes et fournir un fromage conforme au cahier des charges Rocamadour ;
- le second s'inscrit dans les exploitations produisant de petites quantités de fromage à partir d'un petit troupeau familial : elles n'ont pas investi dans la « modernisation » de leurs ateliers pour intégrer la démarche collective de qualification en AOC. Leur production fromagère ne répond donc pas forcément à toutes les règles du cahier des charges Rocamadour ;
- le troisième caractérise une laiterie-fromagerie qui collecte le lait du site et fabrique un fromage conforme au cahier des charges Rocamadour en appliquant des techniques ou savoir-faire génériques.

Ces différentes catégories de producteurs locaux ont des trajectoires et stratégies différenciées pour expliquer leurs situations respectives. Mais elles font aussi référence à une histoire collective commune, celle du Quercy et de ses fromages. Enfin, elles sont impliquées soit directement soit indirectement dans des organisations locales (syndicat, parc régional, associations…) chargées de promouvoir l'histoire du paysage et des hommes dans le Quercy. Après avoir montré comment ces producteurs se définissent et défendent leurs produits sur les marchés, nous conclurons notre exposé sur une hypothèse concernant le rôle possible des organisations locales, pour renforcer les capacités d'adaptation des producteurs du Quercy aux attentes d'authenticité de leurs clients.

1. Petite histoire de fromages

Selon Bazalgues (1994), le terme *cabécou* désigne en Quercy le fromage de lait de chèvre (occitan : *cabecon*, *crabecon*, *cabra*) par opposition à *peralh*, *peralha*, qui font référence au fromage frais de brebis.

Selon le même auteur, la fabrication du *cabécou* serait ancienne : les cisterciens auraient les premiers développé l'élevage caprin autour de Rocamadour, sur les causses. Selon Corcy & Lepage (1991), le *cabécou* serait né avec l'apparition des chèvres dans le Quercy, lors des invasions arabes au Moyen Âge.

On sait par ailleurs que les fromages de chèvre apparaissent historiquement dans des régions peu fertiles, caractérisées par des terres de roches calcaires, des terrains trop difficiles à travailler. Dans les zones de montagne ou de causse, telles que le Quercy, la fabrication de fromage de chèvre illustre donc un lien fort entre système de production et structures de transformation (contrairement aux fromages de plaine) : « *Le patrimoine de ces régions ne consiste pas uniquement en une somme de spécialités locales. Il est aussi l'expression d'un «système fromager» qui intègre les savoir-faire locaux, les outillages, les races […] et les spécificités de l'alimentation des animaux, le tout dans un espace géographique déterminé. Ces systèmes sont extrêmement complexes et se différencient surtout en fonction de la place réservée aux alpages et de leur caractère individuel ou collectif.* » (Ricard, 1997).

La production de fromages de chèvres et plus précisément celle du *cabécou* est caractérisée par son aspect individuel : c'est traditionnellement une production familiale, avec une transformation à la ferme, mettant en jeu peu d'intervenants hors de l'unité familiale. La complexité de ce système fromager vient avant tout de la diversité des ressources laitières mobilisables et des produits qui en sont issus, décrivant un modèle de production agro-pastoral particulièrement flexible selon les contraintes et les époques, aussi bien tourné vers l'autoconsommation que vers la commercialisation.

L'élevage caprin caractérise les causses de Martel, Grammat, Livernon, Limogne, jusque sous l'ancien régime. Mais le développement du commerce de laine pousse les éleveurs du Lot à investir de plus en plus dans les ovins. Leur nombre augmente au XVII^{e} siècle et les *cabécous* sont alors fabriqués selon les possibilités des exploitants, soit à partir de mélanges de laits (brebis et chèvre), soit à partir de l'un d'entre eux, l'objectif étant d'accroître les volumes commercialisés hors du Lot, rendus possible par l'ouverture de la voie ferrée Brive-Capdenac en 1863.

À la fin du siècle dernier, la reconstruction des sanctuaires de Rocamadour et la desserte de Couzou par le bureau de poste de Rocamadour, ont permis de développer la renommée des fromages du Lot par une exportation régulière des produits hors du départe-

ment. C'est ainsi qu'en 1914, trois expéditeurs locaux font de Couzou une véritable capitale du *cabécou* (c'est de là qu'ils sont tous expédiés).

Dès cette époque et pour les exportations au départ de Couzou, on commence à différencier officiellement les *cabécous* exclusivement issus de lait de brebis et les *mitat cabra* combinant chèvre et brebis.

Dans les années vingt, ces productions fromagères deviennent essentielles pour l'économie des communes situées autour de Couzou : de nombreuses foires, des ramassages organisés, la multiplication des expéditeurs témoignent de leur importance … même si les *cabécous* subissent une concurrence saisonnière des fruits rouges en juin et des huîtres en automne.

Les journaux se font l'écho des dynamiques commerciales et de l'opinion locale. Les archives retrouvées par Bazalgues (1994) nous signalent ainsi que les *cabécous* de Carlucet, Bastit et Couzou sont alors considérés comme les meilleurs, du fait de leur arôme issu des plantes broutées et de la façon de les fabriquer ; que les connaisseurs réclament des moisissures tirant sur le rouge. L'histoire et la fabrication du *cabécou* connaissent sans doute une première formalisation à travers ces écrits : on retient par exemple que le fromage est confectionné en faisselles puis mis à sécher sur de la paille, dans un panier en noisetier pendu au plafond et recouvert d'un linge, quand il est destiné à une consommation familiale ; qu'il peut être aussi conservé dans le sel pour être transporté puis consommé très sec ; qu'on peut enfin l'envelopper dans des feuilles de vigne ou de noyer, lui donnant une saveur boisée, ou dans des feuilles de rave pour lui donner une saveur plus piquante.

Progressivement, les fromages de brebis et de chèvres se côtoient et se différencient. À partir des années soixante le *cabécou* désigne plutôt un fromage de chèvre sec, moulé dans des faisselles [1] spécifiques (9,5 cm de diamètre pour une épaisseur de 4,5 cm). Il se distingue des fromages frais de brebis dits « Rocamadour » et très proches du Roquefort selon nos interlocuteurs, pour lesquels on utilise des faisselles de 23,5 cm de diamètre et 10 cm de haut environ. Mais on dispose encore de faisselles de 14,5 cm de diamètre pour 5,5 cm de haut, pouvant servir aussi bien pour le moulage de *cabécou* (sec) que pour le Rocamadour (brebis frais). C'est de cette diversité relative que serait issue la confusion entre les deux fromages, plus tard, sachant par ailleurs que la production de fromage de brebis diminue progressivement jusqu'à disparaître, la chute du marché de la laine ovine en France ayant entraîné un abandon de l'élevage ovin.

Dans une région marquée par une forte déprise agricole (ces vingt dernières années), le *cabécou* désigne finalement un fromage de chèvre que quelques exploitations ont continué de produire pour l'unité familiale ou des ventes de proximité.

Mais l'aide aux agricultures de montagne (dont bénéficient certains éleveurs des causses), la mobilisation des populations rurales autour de la revalorisation des terres lotoises, l'essor du tourisme régional et la montée des exigences d'authenticité par certains consommateurs ouvrent de nouvelles perspectives de marché pour les fromages de chèvre dès la fin des années soixante-dix. La qualification en AOC, créée en 1996, répond ainsi, selon nos interlocuteurs, à la reprise des élevages caprins et des fabrications fromagères dans le Lot en même temps qu'à la nécessité de plus en plus pressante de distinguer les fromages du Quercy dans l'extrême diversité qui caractérise aujourd'hui la production de fromages de chèvre en France.

Aujourd'hui, l'appellation « AOC Rocamadour » recouvre deux productions possibles : la première, « Rocamadour fermier », s'applique aux fromages fabriqués à la ferme (à partir de lait de l'exploitation) ainsi qu'aux fromages affinés par les laiteries-fromageries artisanales qui s'approvisionnent en caillé dans les fermes de l'aire d'appellation. La seconde, « Rocamadour », désigne les fromages issus de laits frais collectés indifféremment dans ou hors zone AOC puis affinés dans l'aire d'appellation.

2. Trois systèmes techniques de production

Cas n°1 : exploitation familiale récemment engagée dans une production en AOC

Dans ce type d'exploitation ayant développé un atelier de transformation et augmenté le troupeau (plus de deux cents têtes) depuis 1990, la conduite d'élevage se caractérise par les points suivants :

- les chèvres de race alpine sont rarement mises en contact avec le terroir et sont nourries en étable toute l'année. L'hiver, l'éleveur leur fournit du foin matin et soir, complété avec du maïs, de l'orge et des tourteaux de soja. À la fin du printemps et en été, le foin est remplacé par des fourrages verts (céréales et légumineuses) distribués à la main deux fois par jour tandis que l'orge, le maïs et les tourteaux de soja sont distribués mécaniquement (robot programmé) 5 fois par jour. La quantité et la qualité de l'alimentation sont fixées en fonction des besoins physiologiques des chèvres (période de mise bas, de lactation…) mais aussi en fonction des attentes de l'exploitant concernant les quantités et la qualité du lait pour ses fromages : tout un savoir faire est exprimé par l'éleveur quand il conçoit puis programme chaque ration

[1] En terre cuite vernie et plus tard en porcelaine (qui résiste mieux à l'acidité du petit lait).

d'aliment qui sera distribuée mécaniquement [1] ;

- l'alimentation du bétail est produite sur l'exploitation. Quelques aliments de complément comme les tourteaux de soja sont acquis à l'extérieur. Le fourrage, produit sur l'exploitation, est ensilé en partie. Mais l'ensilage constitue un « point d'accrochage » avec les techniciens de la chambre d'Agriculture, clairement énoncé par le producteur, pour « l'image » du produit. C'est à ses yeux sans doute le seul vecteur d'une image défavorable, contredisant les principes de qualité de l'AOC. Décidé à agir en faveur d'une image irréprochable de ses fromages, l'exploitant prévoit d'abandonner cette technique qui, en elle-même, a mauvaise réputation auprès des consommateurs (et notamment des clients de passage) ;
- afin d'étaler la production de lait toute l'année, trois lots de chèvres sont constitués dans le troupeau, permettant de définir ainsi trois périodes de saillie et de mise bas. Un désaisonnement est donc effectué (la chèvre entrant naturellement en chaleur vers le mois d'août) par injection d'hormones sur deux des trois lots. La production de lait est ainsi ininterrompue toute l'année et permet une production régulière de fromages. Trois autres lots, constitués par les chevreaux issus des meilleurs chèvres, assurent le renouvellement avec un taux d'environ 30% ;
- les chèvres sont traites deux fois par jour en salle de traite. Le lait est acheminé directement dans un tank à lait. La production quotidienne est en moyenne de 3 litres par chèvre.

Dans ce type d'exploitation, la transformation du lait en fromages s'effectue dans un atelier conforme aux normes d'hygiène européennes qui a nécessité de lourds investissements. Elle repose en outre sur l'emploi de main-d'œuvre formée pour la fabrication des fromages de chèvre et présente toute l'année. L'itinéraire est le suivant :

- le lait issu de la traite du soir est immédiatement mélangé au lactosérum dans le tank. Celui du matin est ensuite mélangé au premier puis acheminé à l'atelier de transformation. L'augmentation de la température au contact du lactoserum (le mélange traite du soir — lactosérum — traite du matin atteint une température d'environ 20°C) favorise une reprise de l'activité bactérienne lactique ;
- de la présure (issue de caillette de veau) est ensuite introduite et accélère ainsi le caillage ;
- l'opération d'égouttage du caillé s'effectue dans des sacs pendant 24 à 48 heures en fonction de l'extrait sec voulu ;
- le résultat est ensuite mélangé mécaniquement avec du sel ;
- la pâte obtenue est étalée à la main sur des plaques en aluminium puis pressée par une grille de moulage, permettant d'obtenir entre 12 et 24 fromages d'un seul geste. L'ensemble est mis au repos pendant 24 heures à 20°C ;
- les fromages sont ensuite démoulés pour le pré-essuyage à 12°C pendant 36 heures jusqu'à la formation d'une légère croûte ;
- l'affinage s'effectue dans un hâloir à 12°C avec une hygrométrie inférieure à celle du pré-essuyage, pendant 2-3 jours. Un ensemencement peut être effectué à partir de souches de champignons sélectionnées (spécifiques des causses), achetées dans le commerce, dans le cas où la qualité du lait laisserait envisager une mauvaise évolution de la flaveur du fromage suite au développement de certains micro-organismes.

Vingt fromages sont obtenus à partir d'un kilo de caillé et de 5 litres de lait. En moyenne 3,2 fromages sont produits par litre de lait.

Dans cette exploitation tous les fromages sont vendus avec l'appellation « Rocamadour fermier » :

- 50% de la production annuelle est acheminée vers le marché de gros à Rungis. La production régulière de fromages permet un approvisionnement constant de ce segment de marché ;
- 18% des fromages sont aussi commercialisés sur l'exploitation au prix de 3,5 F l'unité, et 38 à 40 F la douzaine. Cette vente directe peut varier dans l'année : elle concerne 50% des ventes l'été ;
- le reste de la production est confié à des négociants pour le marché de Nîmes et divers crémiers régionaux.

Cas n°2 : exploitation familiale non engagée dans une production en AOC

L'exploitation est aujourd'hui dirigée par l'épouse d'un retraité [2]. La conduite de l'élevage concerne ici un petit troupeau (moins de 50 têtes) et se caractérise par les points suivants :

[1] Ce savoir-faire est individuel, issu de son expérience et de ses observations. Sans revendiquer cette capacité d'évaluer les proportions nécessaires de chaque aliment, à répartir entre les différents " repas " de son troupeau, l'éleveur la présente comme l'un des facteurs de valorisation de son produit (facteurs qui interviennent sur l'état sanitaire des animaux, les quantités de lait fournies et le goût final du lait pour le fromage).

[2] Ce couple nous a permis de retrouver quelques éléments de l'histoire du *cabécou*.

- les chèvres de race alpine sont nourries en étable l'hiver, avec du foin de l'exploitation. Au printemps, elles sont menées dans les prairies, et l'été, dans les bois qu'elles nettoient. Une ration de grains en partie produits dans l'exploitation est ajoutée à leur ration matin et soir (orge, avoine, soja acheté). Selon notre interlocutrice *« c'est l'herbe qui fait le fromage »*. Les chèvres sont donc dehors toute la journée et rentrées le soir ;
- ici, on ne favorise pas de mises bas groupées : le bouc est tout le temps avec les chèvres. Cependant, la majorité des mises bas a lieu en février. L'utilisation du lait pour les fromages n'intervient qu'après le sevrage des chevreaux [1] : de ce fait, pendant cette période, la production de fromages diminue fortement. C'est finalement de mars à octobre-novembre que la fabrication de fromages est réellement possible.

Dans ce type d'exploitation, la transformation du lait en fromages [2] s'effectue dans un atelier réaménagé il y a douze ans pour être conforme à certaines normes d'hygiène mais n'a pas nécessité de lourds investissements. Ce minimum de transformations, réalisées essentiellement dans une logique d'amélioration des conditions sanitaires de fabrication, a permis de conserver un droit de commercialiser localement les *cabécou*s produits à la ferme. L'itinéraire de transformation est marqué par les étapes suivantes :

- deux traites sont réalisées quotidiennement. Les chèvres produisent en moyenne 2 litres de lait par jour pendant la période de lactation ;
- l'atelier de transformation est situé dans une cave, sous la maison. Le caillage, première opération dans l'atelier, dure 24 heures. Il est réalisé dans un placard aménagé (carrelage et ventilation naturelle) : le lait toujours en faibles quantités est transféré dans un seau ;
- vers la fin du caillage, on verse « *de la présure de pharmacien* » en faisant varier les quantités selon les saisons ; du petit lait peut être rajouté en hiver (pas l'été pour éviter le goût piquant). Selon la température extérieure, la porte du local est ouverte ou fermée. Enfin, pour assurer une bonne température de caillage, le seau est posé sous une lampe allumée en permanence : cette technique n'est pas une originalité ni une prouesse technologique pour notre interlocutrice car elle l'a vue pratiquer dans le Ségala avec succès : il fait en permanence entre 18 et 20°C dans cette cave ;
- l'égouttage, opération caractéristique dans l'élaboration du *cabécou*, dure 12 heures. Ici, il se décompose en deux étapes : le caillé est d'abord déposé sur une passoire de cuisine au dessus d'un seau puis, dans un deuxième temps, il est salé et déposé dans une poche en tissu dont la productrice garantit qu'il est « aux normes » [3], accrochée à une tringle au dessus d'un seau. Le petit lait issu de cet égouttage lent est récupéré puis donné aux chèvres ;
- on étale ensuite la pâte crémeuse avant de la presser avec une grille de moulage en plastique. L'abandon des moules en faïence, légèrement plus gros que les plaques de moulage aujourd'hui disponibles sur le marché, date d'une dizaine d'années. Le changement technique opéré dans cette exploitation en faveur de ce type de plaque est justifié par l'avantage significatif qu'il représente : gain de temps pour façonner plusieurs fromages à la fois (douze fromages) ; gain aussi sur le temps d'entretien du matériel ;
- auparavant, l'affinage s'effectuait dans un garde-manger. Depuis 12 ans il s'effectue dans une petite salle ventilée en permanence par un ventilateur simple. Les fromages sont jugés prêts au bout de 5 jours l'hiver et au bout de 3 jours en été. Ne disposant pas de chambre froide, l'exploitante stocke ses fromages dans un réfrigérateur.

En été, 1 litre de lait donne 3 fromages contre 4 à 5 en hiver. Cela s'explique par la présence plus importante de petit lait en été.

Notre interlocutrice résume ainsi son processus de fabrication : « *Je sale à vue d'œil, je moule avec ma plaque (12 portions), puis je mets les fromages sur des grilles renversées douze heures plus tard. Le séchage se fait dans une petite pièce chauffée l'hiver…Ici tout est naturel. Pour les AOC, l'affinage se fait avec de l'humidité, ici il n'y a pas d'humidité* ».

Pour la vente, ses clients viennent pour la plupart à domicile : ils connaissent l'exploitation depuis longtemps, ou viennent sur les conseils du voisinage quand ils sont de passage (un panneau indicateur permet de retrouver l'exploitation sur le territoire de la commune). Mais l'exploitation fournit également sur commande un restaurant et une épicerie à Livernon. De fait, tous les clients sont localisés dans un rayon de 6 à 7 km (sauf les touristes). La stratégie de commercialisation de l'exploitation, telle qu'elle nous est présentée, n'a jamais été orientée vers une « exportation »

[1] Chevreaux qui sont vendus au boucher à 1 mois (10 à 12 kg à raison de 24 F/kg).

[2] Dans cette exploitation, on parle toujours de « *cabécou* », en faisant explicitement référence à une tradition familiale. Dans la première exploitation, au contraire, on parle de « fromages Rocamadour »…

[3] Il faut en effet disposer d'une matière poreuse favorisant un égouttage lent et régulier. Si le marché des fournisseurs officiels d'outils de fromagerie permet de se procurer des poches d'égouttage standardisées, l'exploitante préfère se contenter d'une matière utilisée depuis longtemps, présentant les mêmes avantages techniques qu'une poche standard : le voile destiné à la confection des jupons. Les contrôles sanitaires réguliers auxquels est soumise cette exploitation ont vérifié et reconnu l'efficacité de cette matière.

des produits ni vers une démarche régulière mais jugée contraignante (en temps) de vente sur les marchés. La fixation des prix, l'organisation des ventes, s'appuient avant tout sur les pratiques du voisinage (concernant les prix) et sur une série de contraintes techniques ou de variations saisonnières perçues et énoncées comme des régularités. Enfin, la qualité du produit fini varie elle aussi et modifie légèrement les demandes de sa clientèle : ainsi par exemple, en mars le fromage est vendu au bout de 5 jours. Mais au bout de 3 jours, il est déjà crémeux. À la fin du printemps, en été, la demande est plus forte et les fromages se vendent alors qu'ils sont encore bien frais.

Cas n°3 : laiterie-fromagerie artisanale produisant des fromages en AOC

Jusqu'en 1986, le directeur de cette laiterie est exploitant en GAEC avec son frère, spécialisé en vaches laitières. En 1991, il crée une SA (à partir d'investissements progressifs) et transforme les bâtiments agricoles en fromagerie. Entre 1991 et 1998, ses activités ne cessent de s'étendre :

- en 1994, il reprend une cave d'affinage à Rocamadour, ce qui lui permet d'affiner du caillé d'origine fermière et de le commercialiser sous l'appellation « Rocamadour fermier » ;
- en 1995, il investit encore dans du matériel et de la main-d'œuvre pour sa laiterie-fromagerie ;
- actuellement, celle-ci emploie 50 salariés, collecte 2 500 000 litres de lait frais (dans et hors zone AOC) et 800 000 litres équivalent de caillé (dans l'aire d'appellation) auprès de 40 producteurs. Le lait caillé collecté puis affiné sur place permet de fabriquer du Rocamadour fermier tandis qu'une partie du lait frais (extérieur à la zone d'appellation) permet de façonner toute une gamme de fromages hors AOC.

La fromagerie s'appuie sur un vaste réseau de producteurs-fournisseurs présenté comme un réseau d'affinités, localisé en Corrèze, en Lozère, dans le Lot et le Cantal. Tous les fournisseurs sont rémunérés suivant une grille de paiement intégrant divers critères de qualité laitière (taux de matière grasse, flore, taux de cellules…). Le caillé est payé à l'extrait sec obtenu en fin de transformation.

La fromagerie propose ainsi sur le marché :

- 50% de *cabécou* en AOC Rocamadour dont 10% en Rocamadour fermier. À elle seule cette fromagerie offre sur le marché 45% du Rocamadour commercialisé en AOC. Quatre fournisseurs l'approvisionnent en fromage frais dans des proportions très fluctuantes mais lui permettent aussi d'avoir droit à l'appellation « fromage fermier » ; en effet, selon le cahier des charges, le fromage fermier doit être fabriqué à partir de lait de la ferme et affiné pendant 2 jours sur son lieu d'origine ; la fromagerie récupère ensuite les fromages pour terminer l'affinage ;
- 40% de fromage à pâte molle (pavé du Lot, brique de Quercy) ;
- 10% de spécialités originales (*cabécou* au lardons, au magret…), « produits à vie courte », permettant d'utiliser au mieux les laits provenant de régions extérieures à l'aire d'appellation.

La commercialisation de ces produits touche divers segments de marché :

- la grande distribution, au niveau national : c'est un marché en expansion selon notre interlocuteur ;
- les grossistes : c'est au contraire un marché qui régresse, mal organisé (d'après notre interlocuteur) ; Rungis n'achèterait que 2% de la production ;
- d'autres marchés, nouveaux, hors territoire du Quercy (petites et moyennes surfaces régionales). Il est intéressant de constater que la stratégie de cette unité de transformation est entièrement tournée vers l'extérieur et qu'aucun marché local n'est concerné de manière significative par ses produits.

3. Relations à l'écosystème et à l'histoire agraire du Quercy

Si l'on synthétise rapidement nos observations et les énoncés de nos différents interlocuteurs, la relation du produit avec l'écosystème se manifeste essentiellement à travers :

- l'alimentation du bétail qui peut avoir des répercussions sur la composition du lait (flore, acides gras…) et donc sur le fromage : l'herbe des parcours ou des prairies artificielles du Quercy est partout considérée comme déterminante pour la qualité spécifique du produit final ; elle est donc accessible aux chèvres le plus souvent possible et dans des proportions variables [1] ;
- l'air des causses qui contient, selon certains, des micro-organismes contaminant le lait du Quercy notamment au cours de l'affinage, donnant au fromage une flaveur particulière ;
- quelles que soient les variations observées dans les pratiques d'élevage et de fabrication de fromages, tous les producteurs affirment que le Rocamadour est un produit des causses, lié aux terres calcaires ; et pour tous, sur les terres voisines du Ségala par exemple, on ne peut produire le même fromage (terres acides avec une flore différente).

[1] Suivant les capacités fourragères des exploitations, leurs surfaces disponibles et la charge en bétail.

La race des chèvres, quant à elle, n'a rien de locale. Mais l'histoire du *cabécou* nous montre bien que les fromages pouvaient être issus de laits différents. Historiquement, ce n'est donc pas la matière première qui fait le produit, mais bien plutôt un écosystème particulier associé à un savoir-faire local ancré dans une tradition forte d'élevage et de transformation du lait en fromages.

Le lien entre la production fromagère et le terroir existe bien dans ces systèmes de production de Rocamadour, même si personne ne partage forcément le même point de vue quand il s'agit de préciser de quelle manière le terroir influe sur la qualité du produit final et sur sa spécificité. Cependant, ce lien semble se distendre dans la filière AOC, du fait d'une standardisation des techniques et des matières premières, pour répondre aux exigences d'homogénéité des productions définies par le cahier des charges.

En présentant maintenant quelques unes des principales représentations énoncées par les acteurs autour de leurs productions spécifiques, sur les plans cognitif, technique et institutionnel, nous pourrons mieux identifier les propriétés de cet attachement à un territoire.

4. Relation aux savoir-faire

La tradition fromagère dans la région du Quercy est attestée par l'histoire locale. Elle repose sur un savoir-faire essentiellement familial, répondant aux évolutions du milieu, de l'économie régionale et des exigences de consommation. En outre, cette tradition, ce savoir-faire, ne sont pas fixés par un cadre normatif de règles de production, ni protégés par un groupe d'artisans spécialisés : toutes les familles possédant un peu de bétail savent et peuvent confectionner des fromages sous les appellations Rocamadour ou *cabécou*, à partir de tous types de laits (brebis, chèvre et vache). En étant appliqué de manière plus exclusive au lait de chèvre, ce savoir-faire ne s'est pas profondément modifié, du moins si l'on se réfère aux souvenirs des exploitants retraités (cas nº2). La modification la plus profonde du savoir-faire se situe plus récemment (dans les quinze dernières années), avec l'application obligatoire de normes d'hygiène qui viennent bouleverser les ateliers de fabrication (outils, gestes, aménagements de l'espace de travail) mais dont la matérialisation se serait étalée dans le temps, les capacités d'investissement étant limitées dans la plupart des exploitations. L'engagement dans une filière AOC entraîne à son tour des modifications supplémentaires. Mais dans la mesure où la démarche officielle de qualification est volontaire (à l'inverse de la mise aux normes sanitaires, sanctionnée par l'interdiction de vendre dans un rayon supérieur à 100 km), l'acquisition de nouveaux savoir-faire en cohérence avec le cahier des charges constitue un processus lui aussi volontaire, où l'éloignement par rapport à une tradition ou à un « avant l'AOC » est accepté voire revendiqué, comme vecteur d'un renouvellement de l'exploitation (ouverture de marchés, diversification des produits, reconversion professionnelle). Dès lors, l'abandon d'une tradition technique ouvre la voie d'une intégration plus forte au marché pour un produit dont la spécificité semble alors juste symbolique.

Dans les trois cas que nous avons décrits, seul le second correspond en définitive à un mode de production ancré dans une continuité familiale, traditionnelle : la transmission du savoir-faire est assurée par la mère et l'acquisition de nouveaux savoirs ne semble poser aucun problème puisque l'exploitante reconnaît que « *tout le monde peut faire du fromage à condition qu'on lui ait montré comment faire* ». Aucun secret de métier n'est revendiqué ; au mieux un tour de main, une capacité d'apprécier l'état du fromage aux différents stades de sa maturation, sont nécessaires.

Les cas nº1 et 3 ne se sont engagés dans l'activité fromagère qu'au début des années quatre-vingt-dix et leurs démarches respectives répondent à des stratégies opportunistes sur le plan économique. On se souvient néanmoins du fromage de chèvre de la grand-mère, mais on affirme dans les deux cas que le fromage AOC n'a plus rien à voir avec « l'ancien » et que les méthodes traditionnelles ne permettent pas d'obtenir un bon fromage [1] : « *Tout a changé !* ».

Le savoir-faire de l'exploitant (cas nº1) a été acquis par une formation auprès des techniciens de la chambre d'Agriculture et trouve ses sources dans une connaissance générique (on le voit bien d'ailleurs à travers l'usage fréquent dans le discours de références chimiques ; le savoir-faire s'appuie ici sur un savoir scientifique) où, par opposition la tradition apparaît comme le domaine de l'aléatoire ou du domestique [2]. Agissant dans le cadre d'une reconversion de son exploitation vers le développement de produits « à la ferme » ou garantis par un label de qualité pour des segments de marché plus larges, l'exploitant a rapidement délégué l'atelier de transformation à un salarié, pour pouvoir continuer à se consacrer à diverses activités d'élevage (chèvres, chevaux, pintades). Ce sont donc aujourd'hui les salariés et le technicien qui détiennent et mettent en œuvre un savoir-faire au service de l'exploitation, dans laquelle d'ailleurs l'exploitant se dit simple « bouche-trou » en matière d'activité fromagère. Pour lui, la norme AOC interdit toute innovation sans l'aval du technicien, sur un savoir et un processus technique qu'il ne maîtrise pas.

[1] Le bon fromage ici mériterait d'être exploré de manière plus approfondie, dans de prochaines enquêtes : selon ces premiers entretiens, le goût des consommateurs, leurs attentes sur l'apparence même du fromage, auraient changé. Enfin la capacité du fromage à se conserver tout en gardant la même apparence, tout au long de l'affinage, constituerait un critère de jugement essentiel pour déterminer le bon du mauvais *cabécou*.

[2] On a en effet relevé dans certains commentaires que la fabrication traditionnelle de *cabécou* était avant tout une fabrication domestique et qu'elle ne pouvait donc, par définition, proposer des produits réguliers, de qualité, sur le marché.

Du côté de la laiterie-fromagerie (cas nº3), le savoir-faire est essentiellement rattaché au passé d'éleveur et de producteur laitier. La création d'une laiterie-fromagerie répond elle aussi à une stratégie de reconversion, exclusivement consacrée à la transformation du lait. Mais, au contraire de l'exploitant précédent, son directeur met en œuvre et revendique un savoir-faire « plus pointu » tout en étant dans le même type de configuration (main-d'œuvre salariée qui applique le savoir-faire exigé par la norme) : il invoque volontiers sa spécialisation dans la fabrication fromagère et la maîtrise technique qui en découle, lui permettant de jouer sur les différents paramètres du procédé et d'influer sur le goût du produit final. Ses commentaires l'illustrent bien : « *Les producteurs de fromage à la ferme font tout, ce ne sont pas des spécialistes, ici on est spécialisé dans la fabrication du fromage… nous essayons d'apporter un plus au niveau de l'affinage* ». Cette maîtrise technologique justifie sans doute son point de vue sur les règles actuelles de l'AOC Rocamadour : le cahier des charges n'est pas un texte figé, une norme exclusive, c'est avant tout un outil de référence et de reconnaissance. L'innovation reste donc possible et susceptible de modifier la norme. Il adopte ainsi une position offensive et dynamique et s'il fallait justifier de la classification officielle de son entreprise dans le secteur artisanal, c'est sans doute à ce niveau au moins : l'artisan est en effet toujours et avant tout un spécialiste dont la maîtrise totale d'un savoir-faire permet en permanence d'innover. Cette spécificité artisanale est d'ailleurs renforcée par la perception du métier qu'il défend aujourd'hui : pour ce directeur d'une laiterie-fromagerie, la situation idéale est celle où les producteurs de lait ne font pas de fromages et s'en tiennent à un seul métier, celui de l'élevage laitier, déléguant à d'autres la tâche spécialisée [1] de la transformation : « *on ne peut pas tout faire correctement, il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on sait faire* ».

L'observation des techniques de fabrication du *cabécou* nous amène d'autres éléments d'analyse : en effet, celles-ci peuvent nous informer autrement sur le caractère spécifique du produit. Ici, c'est évidemment l'opération de pré-égouttage qui constitue une opération originale, permettant de distinguer parfaitement le *cabécou* d'autres fromages à base de lait de chèvre : sa consistance, son goût, changent. Même si les outils du pré-égouttage se sont standardisés, le procédé reste le même : un *cabécou* est un fromage de chèvre issu d'un pré-égouttage, procédé spécifique au Quercy, mais aussi à tout un ensemble régional (Lot, Corrèze…). L'identité territoriale d'une technique est évidente ici, même si elle est élargie à un espace plus vaste que le Quercy. Celui-ci apparaît là comme un « sous-espace » représentatif d'un territoire plus large.

Mais le discours des exploitants présente d'autres arguments en faveur d'une spécificité du *cabécou*, où cette opération de pré-égouttage ne semble pas déterminante. Nos interlocuteurs sont unanimes : le goût du fromage constitue un objectif prioritaire [2]. Pour les trois acteurs, cette spécificité du goût est évidente : *« avec un Rocamadour, on ne peut pas se tromper »*. Selon le directeur de la laiterie-fromagerie, la différence de goût devrait même suffire à créer une identité ou une appellation Rocamadour. Toute l'activité de transformation s'effectue donc en vue d'une saveur recherchée. Mais la trajectoire professionnelle et le niveau de maîtrise technique de chacun des producteurs influent largement sur le point de vue ou le choix de contrôler certaines opérations jugées stratégiques pour l'obtention de cette saveur spécifique. Ainsi, pour le directeur de la laiterie, « *tout se passe dans l'affinage* », alors que pour l'exploitant nº1 c'est plutôt l'élevage et l'alimentation qui priment [3]. Le cas nº 2 affirme en revanche que « *tout ne se passe pas seulement au cours de l'élevage et de la production du lait pour la fabrication du fromage* », d'autres savoirs, d'autres paramètres, interviennent au cours de la transformation (différence entre hiver et été, régulation de la température de caillage, ajout ou non de petit lait) dont la maîtrise provient de l'expérience de l'opérateur. Cependant, malgré cette diversité de points de vue, tous s'accordent pour donner une importance significative à l'affinage :

- l'exploitant nº1 dispose d'un hâloir à humidité et température maîtrisées qu'il contrôle lui-même régulièrement en précisant que les variations dans l'affinage [4] font toute la différence entre un *cabécou* et un autre type de fromage local : tout en appliquant les règles officielles d'affinage du Rocamadour AOC, il maîtrise justement suffisamment les effets de ces variations pour produire ponctuellement d'autres fromages (tomes de chèvres) ;
- le cas nº2 réalise l'opération d'affinage dans une petite pièce aérée à l'aide d'un ventilateur, où ni l'humidité ni la température de l'air ne sont modifiées, permettant d'obtenir un produit fidèle aux attentes de sa clientèle. Par ailleurs, en jouant sur les temps d'affinage, l'exploitante peut offrir aux périodes d'abondance de lait différents types de *cabécou* pour répondre aux commandes de divers clients ;
- le cas nº3 maîtrise aussi tous les paramètres de l'affi-

[1] D'autant plus spécialisée qu'elle repose désormais sur la connaissance d'un certain nombre de règles fixées aussi bien par le cahier des charges AOC que par la normalisation des procédés pour l'hygiène alimentaire.

[2] La forme, la taille ou la couleur du fromage sont rarement évoquées et tous les exploitants interrogés ont oublié les originalités du *cabécou* mentionnés par les historiens (que l'on a très rapidement signalées dans ce texte).

[3] Il est lui-même éleveur et son savoir-faire en la matière reste vecteur de son identité professionnelle et territoriale. Il appartient au groupe des éleveurs des causses dans le Quercy et toutes ses activités le démontrent clairement : l'exploitation est centrée sur l'élevage de chèvres, de pintades, de chevaux. Le fromage est ici un produit secondaire en termes d'activité, porteur d'une valeur ajoutée.

[4] Temps, température, taux d'humidité.

nage et peut jouer dessus pour obtenir divers produits, répondant aux normes d'une AOC Rocamadour ou aux attentes d'une clientèle diversifiée.

En définitive, ces trois cas nous révèlent une évidente complémentarité des savoir-faire, des représentations et des formes de production d'une exploitation à l'autre : les points de vue, tout comme les procédés techniques, ne s'opposent pas radicalement mais présentent au contraire une palette de possibilités, de variations sur un thème, s'appuyant à la fois sur des trajectoires professionnelles différenciées et sur un minimum de représentations partagées du terroir local, des procédés et des opérations stratégiques permettant d'obtenir un *cabécou*. De plus, si la démarche AOC apparaît dans un premier temps d'observation comme un processus de standardisation des techniques et des savoirs pour un produit générique, chacun se positionne pourtant par rapport aux nouvelles règles fixées en défendant (peut-être avec moins de vigueur dans le cas nº1) la spécificité technique et territoriale de sa production fromagère, avec des arguments qui nous renvoient finalement avant tout à des trajectoires professionnelles et familiales différenciées.

5. Relation au marché et aux consommateurs

Depuis une dizaine d'années, le marché lotois étant saturé, les producteurs ont développé leurs expéditions à l'extérieur du département, principalement sur le Sud-Ouest (Toulouse, Bordeaux), la région parisienne, et plus récemment, sur le Lyonnais et le Sud-Est. L'acquisition d'une AOC a permis de promouvoir une diffusion plus large du *cabécou* et d'assurer un prix plus régulier, détaché des fluctuations saisonnières de la production. Selon les producteurs (cas 1 et 3), « *le prix est un signe de qualité, casser les prix est préjudiciable à tous les producteurs de Rocamadour* ». Or, apparemment, certains font des promotions sur le Rocamadour (en vente locale) et pénalisent les autres. Selon nos interlocuteurs, il y a sans doute un prix minimum à respecter, pour les AOC comme pour les autres types de fromages, tenant compte des coûts engagés ou évalués avant la vente et qui devrait être discuté sinon obligatoirement respecté par tous, y compris par les exclus de l'AOC.

Mais l'acquisition d'une AOC constitue aussi un tremplin pour la commercialisation d'autres produits. En effet, l'exploitant fermier (cas nº1) s'est lancé dans la fabrication de palets à la demande de Rungis et de briques du Quercy tandis que la laiterie (cas nº3) commercialise une série de fromages à pâte molle avec des formes et des arômes très variées.

Aujourd'hui, selon nos interlocuteurs, trois principaux circuits dominent :

- circuit long (60% de la production) : vente à des grossistes et à la grande distribution ;
- circuit court (25%) : vente aux fromagers, restaurateurs, épiceries, à l'échelle villageoise ou départementale ;
- circuit direct (15%) : vente à la ferme et sur les marchés locaux, assurée par les producteurs eux-mêmes.

Cependant, si « *l'AOC a favorisé des accords commerciaux* », le marché du Rocamadour AOC n'a pas permis d'augmenter significativement le marché du *cabécou*. Celui-ci semble même en régression (ou en stagnation selon les points de vue). Les producteurs s'interrogent donc aujourd'hui sur les stratégies à adopter pour renforcer ou regagner le marché. Selon le directeur de la laiterie, la démarche de qualification en AOC doit être maintenant accompagnée de mesures pour (re)structurer le marché : « *il y a trop de metteurs en marché : 50 acteurs commercialisent le Rocamadour, il y en a 30 de trop* » ; il faut donc favoriser les regroupements, diminuer le nombre de producteurs. Car trop d'entre eux ne savent pas vendre (« *un bon éleveur est rarement un bon commercial* ») et provoquent une concurrence déloyale en baissant les prix de manière arbitraire, ce qui est nuisible à l'appellation en général.

Si la laiterie-fromagerie ne remet pas en question la pertinence et les principes de la qualification en AOC, l'exploitation familiale (cas nº1) exprime de son côté des inquiétudes, des déceptions et surtout son incapacité à maîtriser un processus, un produit et un marché sur lesquels elle a finalement peu de compétences.

Face à la fragilité du marché de leurs fromages, l'exploitant comme le directeur de la laiterie ont adopté une stratégie similaire de diversification : en partant du même produit de base, le *cabécou*, ils ont participé à la construction d'une image autour du Rocamadour à travers l'AOC, sur laquelle ils s'appuient pour proposer une gamme plus étendue de produits soit pour des marchés extérieurs au Quercy (cas nº3) soit localement (cas nº1). La vente directe semble ainsi prendre une importance croissante dans le cas nº1, d'autant plus que se développent des formes nouvelles d'accueil de clients potentiels soutenues par des organisations locales et régionales : les circuits de visites à la ferme mais surtout la création d'un parc régional du Quercy proposent et construisent de nouveaux espaces, élaborent une nou-

velle image du territoire et de la production fermière, pour lesquels tous les exploitants sont sollicités.

6. Relations avec les institutions

Aujourd'hui, pour produire du *cabécou*, tout producteur doit se mettre aux normes sanitaires européennes (contrôle de la DSV [1]). Pour fabriquer du fromage Rocamadour, le producteur-transformateur doit répondre à un cahier des charges plus strict incluant des conditions de production à différentes étapes (contrôle de l'INAO[2]) : il réglemente les races utilisées, l'alimentation, diverses étapes de la transformation… Une troisième institution intervient dans la réglementation de ce produit : les commissions de dégustation qui permettent de contrôler la qualité gustative spécifique du *cabécou*, et à travers elle, l'offre d'AOC.

Est-il alors possible d'innover dans ce cadre institutionnel, malgré les règles imposées et face à la stagnation du marché ? Le directeur de la laiterie répond de manière catégorique que le cahier des charges doit évoluer en permanence, doit être négocié. L'exploitant nº1 rejoint son point de vue en insistant sur la nécessité d'intégrer, en amont de la filière, une nouvelle règle sur l'alimentation sans ensilage et en aval de mieux informer le consommateur apparemment plus exigeant avec des fondements réels : il faut selon eux donner un contenu plus strict à l'AOC pour convaincre le consommateur, le lier plus fortement à un terroir (« *le rêve retombe s'il n'a pas de base* »). Pour la laiterie, l'appellation permet d'éviter les dérives et les règles ne figent pas l'évolution : il y a encore beaucoup de liberté : « *avec le même process et le même cahier des charges, on peut avoir deux produits complètement différents. On a tous la même technique mais les produits sont tous différents* ». Malgré les normes imposées, la marge de manœuvre reste donc importante.

Pour l'un comme pour l'autre, il faut maintenant « f*aire pression sur le syndicat* » et garantir ainsi plus solidement une image. Car l'AOC, tout en étant contraignante, constitue une démarche culturellement importante : « *pour les générations futures, si l'on veut préserver une production dans un marché et une région non compétitifs, il faut passer par ce type de démarche* » et a fortiori par un engagement plus marqué dans le syndicat.

Pour ces deux catégories de producteurs, l'institution est donc un outil de construction mais aussi de renforcement d'une spécificité. L'exploitation de retraités (cas nº2) exclue de l'AOC s'oppose logiquement à cette vision, dans la mesure où pour elle c'est l'évidence de la tradition, la proximité et la fidélisation de ses marchés qui définissent au mieux l'identité territoriale et la pérennité de ses produits.

Conclusion

L'exploitation la plus fortement attachée au terroir, au savoir-faire traditionnel refuse toute intégration à une démarche officielle de qualification dont les règles nouvelles sont jugées inutiles. Paradoxalement et malgré sa logique de terroir, elle est aussi exclue de toute reconnaissance institutionnelle régionale alors qu'elle revendique un fromage spécifique, produit d'une identité territoriale et familiale.

L'exploitant le plus récemment engagé dans une démarche de qualification en AOC (cas nº1) s'est approprié toutes les règles de l'AOC mais paradoxalement c'est celui qui exprime le moins de liens avec le terroir ou avec un savoir-faire traditionnel. Il revendique pourtant, tout autant que la précédente, un fromage caractérisé par une forte identité, produit sur un terroir d'élevage spécifique, avec un savoir-faire hybride, spécifique et ancien pour l'élevage, totalement générique et nouveau pour la transformation du lait. Inquiet devant le devenir des fromages en AOC, il se positionne finalement pour une amélioration de l'image du produit fermier à travers une meilleure cohérence des règles mettant l'accent sur les conditions d'alimentation du bétail.

La laiterie-fromagerie est avant tout dépendante de son approvisionnement en lait. La spécificité des produits qu'elle défend s'exprime à travers les relations contractuelles [3] qu'elle entretient avec les producteurs et transformateurs locaux. De plus, très engagée dans l'AOC (45% de ses produits), elle diversifie ses produits et revendique la capacité des fromagers à faire évoluer les règles et à trouver de nouveaux accords entre eux, notamment autour des prix, pour renforcer le marché fragile du Rocamadour.

Le fromage Rocamadour en AOC n'a plus aujourd'hui que de lointaines similitudes avec la tradition à laquelle il se réfère pourtant. Changements sociaux, normalisation des pratiques d'hygiène, recherche de segments de marché nouveaux, accroissement de la production et règles de l'AOC, sont quelques uns des facteurs qui ont participé à la rapide évolution de ce fromage familial, traditionnel. Or, bien qu'éloigné de cette tradition qui légitime pourtant sa qualification officielle, le Rocamadour est présenté par les lotois comme un élément de leur patrimoine historique, de leur identité territoriale et alimentaire.

Si le savoir-faire autour de sa fabrication s'est progressivement normalisé, d'autres signes et surtout d'autres arguments sont défendus par les producteurs pour justifier la construction d'une spécificité fromagère locale à travers le Rocamadour : des compétences, des caractères agroclimatiques locaux, mais aussi la nécessité de revaloriser l'agriculture et l'élevage lotois et de dés-

[1] Direction des services vétérinaires

[2] Institut national des appellations d'origine

[3] Le directeur de cette laiterie précise que les contrats sont presque tous oraux, l'essentiel étant de maintenir de bonnes relations.

enclaver la région, notamment face au marché puissant des produits gastronomiques du Périgord dont l'image n'est plus à construire mais dont les effets seraient dévastateurs pour les terroirs voisins s'ils n'y réagissent pas.

La référence à un territoire précis, validée par la mise en place d'une aire AOC Rocamadour, ne semble plus suffisante pour garantir la commercialisation des fromages du Lot. Les exploitants rencontrés sont aujourd'hui confrontés à la nécessité de diversifier leurs produits mais aussi de construire de nouvelles articulations avec les acteurs locaux en s'engageant plus fortement par exemple dans le syndicat de l'AOC ou dans les négociations avec le parc régional et les communes qui proposent de nouvelles formes de valorisation (et donc de nouvelles règles) des produits du Quercy. Les exploitants sont poussés à repenser leurs savoirs et leurs acquis techniques pour produire une autre territorialité : l'espace de production ne serait plus seulement une référence pour écouler des fromages spécifiques auprès des consommateurs, il constituerait aussi et surtout un territoire d'échanges nécessaires entre producteurs et organisations de promotion du Quercy sur différentes filières d'une part (fromages, agneaux, gras par exemple), entre producteurs et consommateurs d'autre part, où les uns comme les autres participeraient à la construction et à la défense d'un patrimoine tout à la fois paysager, historique et gastronomique. Dans un contexte d'homogénéisation technologique des procédés, il semble désormais nécessaire pour les producteurs de développer " le jeu social " sous toutes ses formes [1].

Cette dynamique révèle que le renforcement ou la pérennisation d'un système agroalimentaire localisé repose avant tout sur de nouvelles coordinations entre acteurs locaux, autour d'objectifs communs et avec l'appui d'institutions diverses : la normalisation des techniques, les réglementations européennes, la syndicalisation des agriculteurs par filière ne suffisent pas. La création d'espaces collectifs portés par des identités et par des règles partagées, caractérisés par des formes d'actions non agricoles, semblent nécessaire pour renforcer le marché de certaines productions locales spécifiques et pour garantir la pérennité des activités agropastorales dans une « zone de déprise agricole ».

[1] On rejoint ici l'analyse proposée par Froc et al. (1999).

Références

Bazalgues (1994). « Le *cabécou* de Rocamadour », *Quercy Recherche* 77, juin-août 1994, p37-43.

Corcy J.C., Lepage M. (1991). *Fromages fermiers ; techniques et traditions*. ÉLa Maison Rustique, Paris.

Froc J., Trift N., Scheffer S. (1999). « Une loi, des concepts, des mots et des produits », in Béranger & Valceschini (coord.), *Qualité des produits liée à leur origine*, Actes des séminaires des 10 et 11 décembre 1998 à Paris, INRA, Action Incitative Programmée « AOC », Action Incitative Programmée « origines et qualité des produits agricoles et alimentaires », 290 pages.

INAO (1997). Rapport d'activité.

Ricard D. (1997). *Stratégies des filières fromagères françaises*. éd. RIA, Cachan, 223 p.

Stratégies interactives des acteurs pour la préservation d'une ressource du territoire

Mohamed GAFSI
École nat. de formation agronomique Toulouse

1. Introduction

Avec les orientations actuelles pour l'agriculture, on assiste à un regain d'intérêt pour le territoire en tant qu'ensemble de ressources matérielles et immatérielles (Linck, 1998) et qu'espace socio-économique vital pour son développement. Ce retour au territoire se traduit par l'insertion des agriculteurs dans les réseaux d'acteurs locaux et la participation aux dynamiques d'interactions autour de la gestion des ressources de ce territoire. Mais ce retour implique, également, pour les agriculteurs l'exigence de conduire une agriculture durable (Landais, 1998), c'est-à-dire respectueuse de son environnement et en cohérence avec la préservation des ressources naturelles du territoire. En effet les agriculteurs sont de plus en plus soumis à une forte pression sociale de changement des pratiques agricoles jugées à l'origine de la dégradation de la qualité de l'environnement naturel (Barrué-Pastor et al, 1995 ; Alphandéry & Bourliaud, 1995).

L'objet de cette communication porte sur l'analyse d'une dynamique locale de changement pour la préservation de la qualité de l'eau souterraine, menacée par un risque de pollution diffuse de nitrate d'origine agricole. Il s'agit là d'un cas exemplaire des problèmes agri-environnementaux (Deffontaines et Brossier, 1997), qui sont des problèmes complexes (Chia & Deffontaines, 1999). Ces problèmes présentent de fortes dimensions biotechnique (nouvelles prescriptions techniques), socio-économique (nouvelles conditions d'exercice de l'activité agricole, pérennité des exploitations agricoles, incidences sur la filière de production) et organisationnelle (dynamique des réseaux locaux et fonctionnement des institutions). Ces problèmes doivent être abordés dans l'ensemble de ces dimensions. Or la prise en compte de ces dimensions implique évidemment des dynamiques d'interactions (négociation, conflit, coopération) entre les acteurs concernés autour de la qualification et de la résolution de ces problèmes.

Selon nous, il est important d'étudier ces dynamiques pour identifier comment se forment les stratégies des acteurs impliqués dans la « gestion effective » (Mermet, 1991) de cette ressource du territoire qui est, en l'occurrence, la qualité de l'eau. L'objectif de cette communication est de montrer l'importance d'une approche coopérative basée sur une dynamique locale d'interactions pour la préservation des ressources du territoire. À travers l'étude de cas, nous montrerons comment se sont formées progressivement les stratégies interactives des acteurs et les processus d'apprentissage qui ont permis la réussite du changement des pratiques agricoles pour préserver la qualité de l'eau souterraine.

2. Situation de gestion : pratiques agricoles et qualité de l'eau souterraine

Constatant une augmentation des taux de nitrates dans son eau, une entreprise d'exploitation des eaux minérales (la Société des Eaux) a demandé aux quarante agriculteurs exploitant sur le périmètre d'alimentation de la nappe (environ 5 000 ha dont 3 500 ha de surface agricole) de modifier leurs pratiques agricoles. Les taux de nitrates étaient quasiment nuls dans les années cinquante. À partir de 1970, des agriculteurs, soumis à un contexte socio-économique et à des contraintes de productivité de plus en plus exigeants (PAC), modifient leur activité. Ils retournent les prairies permanentes qu'ils remplacent souvent par du maïs, augmentent les rendements des cultures et l'effectif de troupeaux, gérés de façon plus intensive. Alarmée par la légère augmentation des nitrates dans l'eau alimentant la

nappe [1], la Société des Eaux décide de se protéger de toute nuisance d'origine agricole en fixant à 10 mg/l le taux maximal de nitrates dans l'eau sous les racines (eau de sub-surface). Or, selon les réglementations européennes, le seuil de nitrates est fixé à 15 mg/l pour une eau minérale convenant à l'alimentation des nourrissons (certains pays demandant 10 mg/l, seuil que s'est imposée la Société des Eaux).

Le problème de la qualité de l'eau contient alors un enjeu majeur pour la Société des Eaux [2]. L'augmentation des taux de nitrate risque donc de mettre en péril son activité. Dans une telle situation de « rapports de force » entre acteurs économiques, les agriculteurs se trouvent alors en position de demander des compensations importantes pour changer leurs pratiques, puisque aucune règle ne leur est imposée et que le préjudice potentiel de la Société des Eaux peut être considérable.

La Société des Eaux fait alors appel à l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), qui se charge d'effectuer un diagnostic et d'élaborer des propositions en vue d'une négociation entre l'entreprise d'eau minérale et les agriculteurs. Le programme de recherche de l'INRA permet d'instruire un dossier en vue d'une négociation entre les parties, l'objectif des chercheurs étant de proposer un système de production agricole opératoire respectant la qualité de l'eau et viable économiquement. Il s'agit là d'une affaire de transaction entre des entreprises privées (les entreprises agricoles et la Société des Eaux), d'où des dynamiques d'interactions, des négociations et des procédures de contractualisation.

Avant de retracer et d'analyser les stratégies interactives des principaux acteurs, voici un aperçu rapide de l'évolution de ces dynamiques.

3. Processus de changement des pratiques agricoles

Une vue globale sur les dynamiques de résolution du problème de la qualité de l'eau permet de dégager trois grandes phases d'évolution (Gafsi, 1999). Dans un premier temps, après une campagne de prospection lancée en 1988 et impliquant différents acteurs [3], la Société des Eaux a proposé aux agriculteurs des solutions draconiennes, notamment celle qui consiste à mettre en herbe l'ensemble des terres du périmètre d'alimentation, solution éventuellement facilitée par l'achat des terres par la Société des Eaux [4]. Les agriculteurs, jugeant ces solutions inadaptées à leurs systèmes de production, les ont rejetées. Devant ce refus, la Société des Eaux a redéfini sa façon d'aborder le problème : il faut engager des études avec les agriculteurs pour définir de nouvelles pratiques non polluantes et efficaces.

Dans un second temps que nous avons appelé phase de diagnostic et d'expérimentations, la recherche de solutions et d'expérimentations s'est faite par une collaboration étroite entre les agriculteurs, la Société des Eaux et l'INRA. Des agriculteurs se sont portés volontaires pour participer à une « recherche-action » (début 1989 - fin 1991) destinée à définir les nouvelles pratiques respectueuses de la qualité de l'eau et convenables aux systèmes de production en place. Appuyé sur ce test grandeur nature, un cahier des charges [5] a été ensuite élaboré et proposé aux agriculteurs avec une estimation des manques à gagner liés à sa mise en œuvre. Les agriculteurs ont entériné leur participation à la recherche-action par la signature avec la Société des Eaux des « contrats d'expérimentation » les engageant à modifier leurs systèmes de production pour appliquer les nouvelles pratiques.

À partir de 1993, une *troisième phase* de négociation, de contractualisation entre les agriculteurs et la Société des Eaux et de mise en œuvre du changement s'est alors engagée. La Société des Eaux propose des moyens financiers en termes de subventions (1 500 F/ha de SAU pendant 7 ans) et des investissements (1 million de francs par exploitation) en contrepartie de l'application du cahier des charges. La Société des Eaux, après avoir pris conseil auprès de la recherche, a créé en 1992 une filiale chargée d'assurer la négociation avec les agriculteurs et d'accompagner la mise en œuvre du changement dans les exploitations signataires. La filiale réalise des travaux dans les exploitations en relation avec la gestion des déjections animales : réalisation du plan de fumure, vidange des stabulations, compostage et épandage du fumier. Lors de cette phase de contractualisation, l'adhésion des agriculteurs au processus de changement a été progressive : de 5% d'entre eux en février 1993, elle est passée à 80% en février 1996 et à 92% en 1998 (fig.1).

À l'issue de cette lecture rapide du processus de chan-

1 Des études réalisées ont montré le rôle déterminant de l'agriculture dans cette l'augmentation des taux de nitrates dans la nappe.

2 D'autant plus que le secteur des eaux minérales connaît une compétition forte qui se joue sur les facteurs de la qualité et du prix. La Société des Eaux est un des acteurs essentiels du marché français des eaux minérales et représente l'une des marques des eaux minérales les plus vendues dans le monde.

3 Les agriculteurs et leurs représentants professionnels, l'administration publique (Préfecture, Direction Départementale de l'Agriculture, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), la recherche (Institut National de la Recherche Agronomique), les autres acteurs de l'eau (BRGM, l'Agence de l'Eau).

4 La Société des Eaux a proposé aux agriculteurs propriétaires un prix très intéressant, 40 000 F/ha, alors que le prix de marché est d'environ 25 000 F/ha. Certains agriculteurs ont saisi l'opportunité pour vendre la totalité ou une partie de leurs terres. Cette politique d'appropriation foncière a permis à la Société des Eaux d'être propriétaire d'environ 45 % des terres agricoles en 1996.

5 Ensemble de prescriptions techniques : suppression du maïs et son remplacement la luzerne, non utilisation des engrais chimiques et des produits phytosanitaires, limitation du chargement animal à l'hectare, compostage des déjections animales.

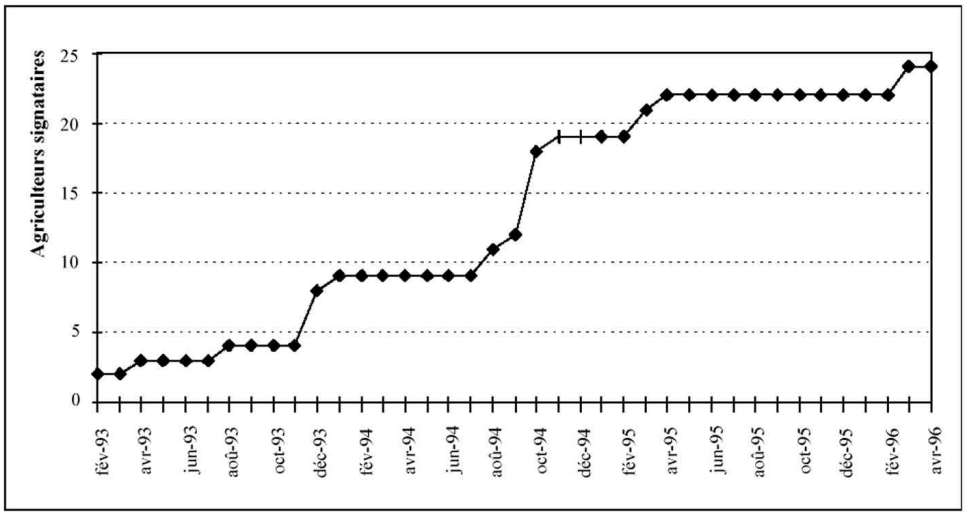

Figure 1. Évolution du nombre cumulé des agriculteurs exploitant sur le périmètre et signataires du contrat avec la Société des Eaux

gement, soulignons la principale caractéristique du changement : il s'agit d'un changement collectif et progressif. En effet, les solutions (nouvelles pratiques agricoles) se sont élaborées et remaniées dans la dynamique récursive de l'action et des interactions entre acteurs.

4. Stratégies interactives et processus d'apprentissage

Les dynamiques locales d'interactions ont joué un rôle déterminant dans la résolution du problème de la qualité de l'eau. Elles ont permis, d'une part l'évolution et le rapprochement des stratégies des principaux acteurs concernés, et d'autre part le développement des processus d'apprentissage de ces acteurs, chercheurs inclus. Quelles sont les stratégies des acteurs clefs de cette situation de gestion ?

4.1. Évolution de la stratégie de la Société des Eaux : des solutions radicales au partenariat du changement

Poussée par l'urgence de trouver une solution au problème de la qualité de son eau, la Société des Eaux a adopté au départ une stratégie constituée de quatre éléments :

- mobilisation d'un grand nombre d'acteurs autour de la gestion du risque de pollution, pour pouvoir qualifier le problème d'« utilité publique » ;
- proposition de solutions techniques « prêtes » et draconiennes ;
- politique d'appropriation foncière ;
- démarche de négociation collective avec les agriculteurs *via* leurs représentants professionnels.

Bien entendu, la Société des Eaux s'est rapidement trouvée confrontée à la réaction négative des agriculteurs et à la complexité du monde agricole, co-usager du territoire. Un premier infléchissement s'est opéré alors dans la stratégie de la Société des Eaux, faisant apparaître deux nouveaux éléments déterminants. Premièrement, il faut associer les agriculteurs au processus de recherche de solutions adéquates. Deuxièmement, il faut reconnaître comme légitime la demande des agriculteurs concernant la viabilité de l'activité agricole locale à côté de la protection de la qualité de l'eau, paramètres fondamentaux de toute solution recherchée.

Le deuxième infléchissement de la stratégie de la Société des Eaux est survenu lors des négociations pour la signature des contrats de 18 ans et l'application du cahier des charges. La Société des Eaux a changé de stratégie de résolution de problème, passant d'une logique collective à une logique individuelle. Pourquoi ce changement ? La logique collective, adoptée jusqu'alors, n'est pas sans difficulté. Elle a abouti souvent à des blocages, à cause surtout des positions de la profession agricole. Ces blocages ont été également des facteurs déterminants dans le rejet des solutions collectives proposées. Pour contourner ces difficultés, la Société des Eaux a opté, à partir de 1992, pour une logique de négociation et de solution individuelles.

Ce second infléchissement s'est accompagné de l'apparition, en 1992, d'un nouveau élément dans la stratégie de la Société des Eaux : le pilotage du changement et la maîtrise des sources potentielles restantes de pollution, à travers :

- la création d'une filiale et le recrutement d'un conseiller agricole pour sa direction ;
- la maîtrise de la gestion de la chaîne de déjection *via* les travaux réalisés par cette filiale dans les exploita-

tions signataires ;

- le co-pilotage du changement dans les exploitations et l'accompagnement technique des agriculteurs [1].

Enfin, à partir de 1994, se rendant compte de l'importance du facteur foncier dans la décision de l'agriculteur de signer le contrat, la Société des Eaux a introduit un nouvel élément dans sa stratégie : jouer la carte de l'agrandissement des exploitations dans les négociations avec les agriculteurs. Propriétaire d'environ 45% des terres agricoles sur le périmètre, la Société des Eaux propose aux agriculteurs la mise à disposition, gratuitement, des terres pour une période équivalente à la durée du contrat. Elle utilise également cette carte pour faciliter une restructuration foncière avantageuse pour les agriculteurs signataires du contrat. Cette stratégie a été payante : intéressés par l'acquisition de terres et la restructuration foncière, beaucoup d'agriculteurs ont signé le contrat pour appliquer le cahier des charges.

Après avoir constaté l'évolution radicale, mais progressive, de la stratégie de la Société des Eaux et l'émergence de nouveaux éléments à différents moments dans le processus de résolution du problème, abordons maintenant les stratégies des agriculteurs.

4.2. Stratégies des agriculteurs : du refus au partenariat du changement

La stratégie des agriculteurs vis-à-vis du problème de la qualité de l'eau était fondée sur trois principaux éléments :

- refus d'endosser une quelconque responsabilité dans la détérioration de la qualité des eaux. Ils reconnaissent, néanmoins, le sérieux du problème et considèrent que sa résolution relève plutôt de prestation de service dans le cadre d'un arrangement entre eux et la Société des Eaux ;
- adoption d'une démarche collective, engageant l'ensemble des agriculteurs et représentants professionnels, pour définir les termes de cette prestation de service ;
- refus des solutions « prêtes », proposées par la Société des Eaux.

Cette attitude réfractaire des agriculteurs a été rapidement infléchie. Il s'agit d'un premier infléchissement passant du refus à la coopération pour résoudre le problème. Certains d'entre eux ont coopéré avec la Société des Eaux et la Recherche pour trouver des solutions adéquates. De plus, la signature des « contrats expérimentaux » a abouti à un engagement en douceur, mais irréversible, dans le changement des pratiques agricoles.

Le deuxième infléchissement de la stratégie des agriculteurs est apparu en 1992 lors des négociations avec la Société des Eaux pour la signature des contrats de 18 ans. La démarche individuelle s'est substituée à la démarche collective en raison de la diversité des réactions des agriculteurs en relation avec la divergence de leurs intérêts. Ce positionnement fut favorisée par le discours des organisations professionnelles agricoles insistant sur le fait que les exploitations agricoles sont des entreprises fonctionnant dans une économie libérale et qu'il ne fallait plus favoriser les solutions collectives.

En 1993, on pouvait recenser trois principales positions des agriculteurs :

- 35% considéraient le problème de la qualité de l'eau une opportunité pour la recherche d'un nouveau modèle de production pertinent économiquement et écologiquement ;
- 40% avaient une attitude de prudente et plutôt attentiste, se laissant le temps de voir l'évolution des choses ;
- 25% revendiquaient un refus de raisonner en terme de problème d'eau, considérant que le problème de l'eau ne les regardait pas.

La dynamique de négociation a fait évoluer, par la suite, ces positions : il y eut une adhésion progressive des agriculteurs au processus de changement (fig.1). Les deux premiers types de positions et une partie du troisième sont devenus favorables au changement. En 1996, seule une minorité d'agriculteurs (20% environ) a continué à avoir une attitude réfractaire.

4.3. Processus d'apprentissage

Grâce à la dynamique d'interactions (coopération, conflit, négociation), la Société des Eaux et les agriculteurs ont développé plusieurs types d'apprentissage. On peut donc considérer qu'il y a eu un apprentissage organisationnel de la gestion collective d'une ressource du territoire. Nous nous contenterons ici d'analyser l'apprentissage de négociation. En réalité, l'évolution des stratégies des acteurs a été le résultat de cet apprentissage.

De son côté, la Société des Eaux a réalisé un apprentissage de négociation avec les agriculteurs. Deux exemples illustrent cet apprentissage. Le premier est l'adoption d'une démarche individuelle de négociation. Par mécanisme essai/erreur/correction, la Société des Eaux a tiré les conclusions de son expérience de quatre ans de négociations collectives avec les représentants professionnels des agriculteurs. Elle a privilégié, à partir de 1992, les négociations individuelles

[1] La Société des Eaux a contractualisé un ingénieur agricole pour suivre et accompagner de près les changements les exploitations signataires, en apportant notamment une aide technique.

avec chaque agriculteur, démarche qui lui a permis d'avancer dans le processus de résolution du problème. Le second exemple est l'utilisation de la carte du foncier comme facteur d'incitation. Au cours de la dynamique de négociation, la Société des Eaux s'est rendue compte de l'importance du facteur foncier dans les stratégies des agriculteurs et l'a très bien utilisé dans les négociations avec les agriculteurs.

Quant aux agriculteurs, la dynamique d'interactions autour du problème de la qualité de l'eau leur a permis d'acquérir des connaissances juridiques et de nouvelles pratiques de négociation. Par exemple, quelques agriculteurs ont augmenté la part de la culture du maïs dans l'assolement juste avant la négociation avec la Société des Eaux ; d'autres agriculteurs ont signé un contrat expérimental d'un an pour obtenir plus de moyens de la part de la Société des Eaux ; six agriculteurs ont créé un groupe pour négocier collectivement. Avec ces pratiques de négociation, les agriculteurs ont développé un « savoir-combiner » (Hatchuel, 1994) portant sur l'agencement et la coordination entre différents objets tels que ses ressources, ses objectifs et les projets des autres acteurs (la Société des Eaux, autres agriculteurs, etc.).

5. Discussion

Le cas présenté montre l'importance des dynamiques d'interaction et de coopération entre les acteurs pour la résolution des problèmes agri-environnementaux et la préservation des ressources naturelles du territoire. C'est dans ces dynamiques que les acteurs ont développé des stratégies interactives et des processus d'apprentissage, ce qui a conduit à une construction progressive du changement des pratiques agricoles. Cette démarche novatrice est très intéressante pour les acteurs du monde rural et les décideurs politiques.

L'approche interactive développée mobilise de manière complémentaire deux référents théoriques. Le premier est la sociologie de l'action organisée (Crozier & Friedberg, 1977) qui est basée sur les jeux de pouvoirs et les conflits d'intérêts entre les acteurs. C'est dans la dualité coopération-conflit, que les acteurs développent des stratégies interactives dans le processus de préservation des ressources du territoire. Mais, on l'a vu, les rapports les acteurs ne sont que de l'ordre du conflit et de lutte. Ils ont collaboré et par moment travaillé ensemble. C'est pour comprendre cette dimension coopérative que notre démarche se réfère aux théories de l'apprentissage organisationnel (Bateson, 1977 ; Argyris, 1995). L'interaction ne se résume pas uniquement aux jeux de pouvoir, mais s'accompagne également des processus d'apprentissage des acteurs. En effet, de part leur rationalité limitée (Simon, 1982) dans leurs interactions, les acteurs rentrent dans un processus de production et de partage des savoir. C'est par le biais de ce processus de confrontation et de production de savoir qu'ils construisent des règles d'action et de gestion communes, qu'ils se forgent des représentations sociales… bref qu'ils participent à la construction sociale du territoire.

Références

Alphandéry P., Bourliaud J. (1995). Chronique d'un mariage de raison : les Mesures Agri-environnementales dans la politique agricole. In : Barrué-Pastor et al., (eds.), *Agriculture, protection de l'environnement et recomposition des systèmes ruraux : les enjeux de l'Article 19*. Ed. CNRS-PIREN, Paris. 115-137.

Argyris C. (1995). *Savoir pour agir*. Ed. InterEditions (pour l'édition française), Paris.

Barrué-Pastor M., Deverre C., Billaud J.P., Alphandéry P. (1995). *Agriculture, protection de l'environnement et recomposition des systèmes ruraux : les enjeux de l'Article 19*. Ed. CNRS-PIREN, Paris.

Bateson G. (1977). *Vers une écologie de l'esprit*. Tome 1. Ed. Seuil, Paris.

Chia E., Deffontaines J.P. (1999). " Pour une approche sociotechnique de la " gestion de la qualité de l'eau " par l'agriculture ". *Nature Science et Société, n°1, vol 7*, pp.31-41.

Crozier M., Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système.* Ed. Seuil, Paris.

Deffontaines J. P. et Brossier J. (éds) 1997 *Agriculture et Qualité de l'eau : l'exemple de Vittel.* Dossier de l'environnement n°14, 78 p.

Gafsi M. (1999). Farming practices and environment quality : how to manage the changes on farms. Communication to the IXth EAAE Congress, Warsaw.

Gafsi M., Brossier J. (1996). A new perspective for farms : strategic management and conditions required for successful adaptation. Communication to the VIIIth EAAE Congress, Edinburgh.

Hatchuel A. (1994). " Apprentissages collectifs et activités de conception ". Revue Francaise de Gestion, n° 99 : 109-120.

Landais E. (1998). " Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ? " Courrier de l'environnement de l'INRA, n° 33 : 5-22.

Linck T. (1998). Construire le développement. Communication au colloque de l'IHEAL, «nouvelles territorialités en Amérique Latine», mai 1998, Paris.

Mermet L. (1991). " Dans quel sens pouvons-nous gérer l'environnement ? " Gérer et comprendre, mars 1991 : 68-81.

Simon H.A. (1982). *Models of bounded rationality*. Ed. MIT Press, Cambridge.

Résumé

Les nouvelles orientations de l'agriculture réserve une place pour le territoire en tant que vecteur de développement des exploitations agricoles. Ce retour au territoire se traduit par l'insertion des agriculteurs dans les réseaux d'acteurs locaux et la participation aux dynamiques d'interactions autour de l'usage des ressources de ce territoire. Comment étudier ces dynamiques et comment se forment les stratégies des acteurs pour la gestion durable des ressources du territoire ? A partir d'une étude de cas de gestion de la qualité de l'eau souterraine, nous proposons une approche interactive des dynamiques de coopération – conflit entre acteurs impliqués dans la gestion durable des ressources du territoire.

Action collective et recomposition territoriale

Transition foncière et gestion sociale des ressources au Mexique

Thierry LINCK
Université Toulouse Le Mirail

Développement et ressources collectives

Après une quinzaine d'années de désengagement des États et de mise en œuvre de politiques publiques d'inspiration libérale, les hommes politiques et les économistes prêts à reconnaître dans le marché un dispositif de régulation incontournable se font rares. À une autre échelle, les craintes que suscitent les pressions uniformisantes de la globalisation ont largement contribué à renforcer l'intérêt porté aux territoires ruraux. Dans un cas comme dans l'autre, la (re)découverte de l'action collective et des jeux d'acteurs et la prise en compte du poids des incertitudes et des routines s'inscrivent dans une même logique de remise en cause apparente de l'individualisme méthodologique : il est bien question de repérer les ingrédients d'une « troisième voie », intermédiaire entre le « tout marché » et le « tout État ».

Dans le fil de cette réflexion s'esquisse et se reconstruit timidement un autre débat sur un thème encore délaissé parce que trop complexe pour pouvoir s'inscrire dans un champ disciplinaire unique : le développement. Celui-ci tend désormais à apparaître comme un construit social plutôt que comme l'expression d'une dynamique d'accumulation inscrite dans le seul domaine de l'économique et des rapports marchands. Dans un monde profondément marqué par une marchandisation croissante des rapports sociaux, l'option ne manque pas d'attrait (ni d'ailleurs de pertinence) : placer au second plan le caractère économique du développement permettrait de réhabiliter et d'introduire dans le débat scientifique et public des valeurs aussi fondamentales que celles de solidarité et de concertation en les opposant à la violence du marché. La démarche est généreuse, largement fondée, mais risque fort, lorsqu'elle s'accompagne d'un enfermement disciplinaire ou idéologique, de s'avérer parfaitement contraire au but recherché. En particulier, la prise en compte trop partielle de l'histoire et des conflits interdit d'instruire véritablement un questionnement sur l'articulation entre économie, sociologie et politique ainsi que sur la place de l'économique dans la construction de la règle qui sous-tend les coordinations non marchandes et, par là, du lien social et de la citoyenneté.

Poser le développement comme un construit social, mettre en cause les applications étroites du principe de rationalité sur lequel repose la démarche de l'individualisme méthodologique, sont des prémisses à partir desquelles peut être envisagé le double questionnement évoqué ci-dessus… à condition toutefois que les points d'articulation entre les différents domaines des sciences sociales soient convenablement identifiés. Autant partir d'un postulat simple en définissant le développement comme la capacité d'une société à accroître durablement la production de richesses. Cette définition élémentaire, largement consensuelle, invite à mettre en relief une notion en définitive bien plus floue et controversée qu'elle ne paraît : la référence à la production renvoie nécessairement à la notion de ressource. Or cette notion peut difficilement être abordée du seul point de vue de la science économique. En effet, en tant qu'actif mobilisé dans la mise en œuvre d'un processus de production, la ressource ne peut pas être toujours assimilée strictement à un bien librement reproductible, appropriable individuellement et, à ce double titre, échangeable sur un marché. D'autres actifs, d'une toute autre nature, sont également mobilisés dans la production et jouent un rôle sans doute bien plus décisif dans la construction du développement. Il s'agit notamment des équipements collectifs, des institutions qui donnent du sens et de la stabilité aux transactions et, dans une large mesure, des compétences et des ressources environnementales (les aliments « bio », par exemple) et symboliques (les images associées à un lieu ou à une tradition : pro-

duits « fermiers » ou de « terroir », par exemple) : la mobilisation de ces ressources « gratuites » dans les processus de production permet en effet d'accroître la valeur des biens produits et donc la création de richesses à l'échelle d'un groupe social ou d'une société.

Ces actifs ont en commun leur caractère de biens collectifs, c'est-à-dire propres à un groupe social particulier (structuré en réseau ou sur une base territoriale), donc non appropriables individuellement et de ce fait aussi non marchands. Il ne s'agit pas pour autant toujours de biens libres, bien au contraire : nous reconnaîtrons ici comme ressources collectives les ressources non marchandes soumises — par nécessité ou par choix — à un principe de restriction d'usage et donc susceptibles d'être identifiées comme étant l'objet de rivalités entre leurs usagers potentiels. Cette définition permet de placer les ressources collectives au cœur de l'analyse des dynamiques organisationnelles : leur renouvellement et leur mobilisation, en un mot, la gestion sociale des ressources, peut être reconnue comme l'objet fondamental et, dans une large mesure aussi, comme le support de l'action collective [1].

Parler de gestion sociale des ressources conduit à envisager une approche spécifique de l'efficacité économique. Nous avons souligné que les ressources collectives sont par nature des biens non marchands ; de ce fait, le choix des usages les plus efficaces ne peut pas être compris en référence à la mécanique du marché, à partir de la prise en compte d'un rapport de concurrence pure. Le renouvellement et la mobilisation des ressources collectives renvoient à la mise en œuvre de coordinations non entièrement situées dans le marché, associant rapports de concurrence et de coopération et largement structurées par la construction d'une règle ou, dans un sens large, de dispositifs institutionnels. La reconnaissance de ces dispositifs et des formes de gouvernance (définies ici comme l'expression stabilisée des modalités de construction des choix collectifs) qui en découlent doit ainsi être placée au cœur du questionnement.

Ceci posé, il reste que l'analyse des coordinations non marchandes peut être située par rapport à une double exigence d'efficacité (assurer la reproduction de la ressource et en réaliser le meilleur usage) et d'exclusion (résultant des restrictions d'usage). Le modèle de référence élaboré par l'économie conventionnelle propose une réponse simple pour caractériser les coordinations marchandes. Le prix, fixé par le marché, définit un seuil d'exclusion qui conduit tous les agents à exclure les usages les moins performants de leur point de vue. Dès lors, l'agrégation des choix individuels garantit mécaniquement une efficacité sociale optimale. Dans ce cas particulier, le principe d'exclusion fondé sur le prix est le garant de l'efficacité. Il reste que, dans le cas des coordinations non marchandes, compte tenu de l'absence de marché et de prix, cette double exigence ne peut être résolue qu'en référence à une règle. Or la règle est par nature un construit social fondé sur des objectifs et des critères contingents et l'expression des rapports de pouvoir qui structurent le groupe social propriétaire de la ressource : il n'y a aucune raison *a priori* pour que la règle satisfasse simultanément aux deux principes d'efficacité et d'exclusion. Nous en retiendrons deux conséquences.

D'une part, la règle ne peut pas être posée uniquement en référence à une exigence d'efficacité posée dans l'absolu, le principe d'exclusion porte également sur les modalités de partage des droits d'usage individuels des ressources collectives. Cette précision permet d'exprimer en des termes différents le paradoxe de l'action collective posé par Olson (1979) et Hardin (1968) : l'option la plus efficace (disons pour simplifier, celle qui maximise l'utilité sociale à l'échelle du groupe de référence) ne sera pas nécessairement retenue si sa mise en œuvre exige une redéfinition des droits individuels d'accès à la ressource et une révision des rapports hiérarchiques qui structurent le groupe. Cette option qui invite à développer un questionnement sur les rivalités d'usage marque de notre point de vue la véritable rupture avec l'individualisme méthodologique et en particulier avec les courants qui relèvent de l'analyse stratégique ou de l'économie des conventions. Il n'est pas question d'acteurs choisissant de s'engager ou non dans l'action collective en fonction des seuls bénéfices qu'ils peuvent espérer en retirer, mais d'individus appartenant à un groupe social hiérarchisé, dont le statut et l'autonomie dépendent largement de leur position par rapport aux ressources collectives du groupe. Par extension, le développement territorial, même si on peut le souhaiter, ne relève pas d'une simple dynamique de concertation ou de la mise en œuvre d'apprentissages institutionnels, mais davantage de la construction d'un débat sur les modalités d'appropriation des ressources collectives et de partage des droits d'usage.

D'autre part, la dissociation entre efficacité et exclusion conduit à lier développement et choix de société. La gestion sociale des ressources relève dans son essence même du politique, c'est-à-dire, étymologiquement, de la construction de choix collectifs portant sur la prise en charge de la « chose » publique. Dans ce sens, si la construction du développement passe par la redéfinition des modalités d'appropriation des ressources collectives, il doit être davantage question de construction de la citoyenneté (le renouvellement du lien entre chaque citoyen et les ressources collectives du groupe) que de simple mise en œuvre de la démocratie (le cadre institutionnel de la concertation) ; en un mot, le débat doit porter sur le contenu plutôt que sur le contenant.

Si la notion de dispositif institutionnel est souvent préférée à celle de règle, c'est bien pour souligner que la règle apparaît rarement seule et que si le pluriel est de

[1] Voir à ce propos l'ouvrage de Mancour Olson (1976), ainsi que les travaux de Elinor Ostrom.

rigueur, le terme de dispositif suggère opportunément que l'ensemble des règles doit être cohérent, qu'il forme système. Mais que faut-il entendre par règle ? Du point de vue de l'acteur, il sera question de principes qui orientent et cadrent la construction des choix individuels, des pratiques et des stratégies d'acteurs. Du point de vue de la construction de l'action collective, il est fondamentalement question des rapports sociaux qui donnent du sens (de la cohérence) et de la stabilité aux coordinations non marchandes. Cette définition large renvoie à de multiples expressions concrètes de la règle qui ne sont pas toujours aisément reconnaissables. Si les règles formelles (les clauses du règlement intérieur d'une organisation, par exemple) peuvent être reconnues sans difficulté, il n'en va pas de même pour les règles tacites : celles-ci sont assumées par les acteurs en tant que telles, sans pour autant être jamais pleinement explicitées ; il est question en l'occurrence de codes, de valeurs, de représentations partagées… présents dans les processus de construction identitaire et mobilisées notamment pour produire de la confiance. Dans la mesure, enfin, où les acteurs ne sont jamais parfaitement maîtres de leurs choix techniques et où les choix techniques déterminent les pratiques productives et l'usage des ressources, la règle peut également apparaître sous la forme d'un rapport technique.

Ainsi la reconnaissance des règles et de leurs articulations est loin d'être une affaire aisée (il n'est pas rare que l'usage, la règle tacite, l'emporte sur la règle formelle). En fait, la difficulté peut être surmontée par l'adoption d'une démarche appropriée : puisque la reconnaissance en tant que tels des dispositifs institutionnels est délicate, autant partir des usages, des pratiques et de la reconnaissance des effets de la règle avant d'envisager de la caractériser. Telle est brièvement exposée la démarche qui a été suivie pour analyser la question de l'usage des terres collectives au Mexique.

La nouvelle transition foncière mexicaine

L'intérêt de la question dépasse très largement le seul contexte défini par les régimes fonciers mexicains.

D'une part, la situation des terres à « faible potentiel productif » que nous plaçons au cœur de notre réflexion trouve une résonance à l'échelle de l'Amérique Latine dans son ensemble. Les progrès spectaculaires de l'agriculture productiviste ont été acquis grâce à une mobilisation des flux financiers en faveur d'un nombre relativement réduit de bassins de production intensifs qui, outre les financements et l'encadrement technique, monopolisent l'accès aux débouchés urbains et à l'exportation. La médaille a son revers : l'appauvrissement de l'agriculture familiale et la marginalisation de vastes territoires (espaces semi arides ou enclavés) incapables de tenir le pari de l'intensification. Le problème est humain (pauvreté et exclusion sociale), mais aussi écologique, dans la mesure où les territoires concernés risquent fort de se spécialiser dans l'élevage extensif et de s'enfermer dans une logique d'usage minier et sélectif des ressources environnementales aux dépens de la biodiversité et de l'entretien des réserves de fertilité. L'alternative passe logiquement par la diversification des activités, la densification des systèmes productifs et la recherche d'une mise en valeur globale des ressources environnementales. Or la mise en œuvre de ces options de développement suppose un aménagement des régimes fonciers, c'est-à-dire une révision des modalités d'usage des ressources au-delà des formes juridiques d'appropriation du sol. Dans ce domaine, en dépit de la spécificité de ses régimes fonciers, l'expérience mexicaine peut être riche d'enseignements.

D'autre part, la spécificité même des régimes fonciers mexicains offre un cadre de validation intéressant des développements théoriques qui viennent d'être exposés. Les régimes fonciers mexicains sont en effet marqués par la figure de l'*ejido* (et de la *comunidad agraria*), issu de la Révolution et de la réforme agraire et qui se prête particulièrement bien à une réflexion sur la gestion sociale des ressources. L'*ejido* apparaît en effet sous la double dimension d'organisation et de ressource collective. Il est en effet défini comme la communauté organisée, dotée d'une personnalité juridique, des bénéficiaires de la réforme agraire. De ce point de vue, en tant qu'organe de décision, l'*ejido* est le détenteur collectif des terres distribuées lors de la mise en œuvre de la réforme agraire. Le terme *ejido* désigne également la dotation agraire, c'est-à-dire le territoire placé sous la responsabilité collective des attributaires. Cette dotation revêt tous les attributs d'une ressource collective : les terres sont, selon les termes de la loi agraire, soumises à un contrôle collectif et exclues du marché foncier (elles ne peuvent en théorie être ni vendues ni louées). Le tiers environ (en moyenne nationale) des dotations sont attribuées en usufruit individuel pour un usage principalement agricole. Le reste [1] (parcours extensifs, forêts et corps d'eau essentiellement) intègre les fonds communs des *ejidos*, en théorie voués à un usage collectif. Les quelque soixante-dix à cent millions d'hectares concernés [2] sont au cœur de notre questionnement : dans quelle mesure et selon quelles modalités ces fonds collectifs sont-ils gérés ? Quelle est la nature et quel est l'impact des dispositifs institutionnels qui sont censés en réglementer l'accès et les usages ?

[1] À l'exception du « fonds d'urbanisation » où les paysans attributaires disposent d'un lot où construire leur maison et installer leur *solar*. Il est question ici des espaces indivis désignés par le terme de *tierras de uso colectivo*.

[2] Il s'agit ici de 67 millions d'hectares non cultivés auxquels doit être ajoutée une part difficilement appréciable des jachères et des friches.

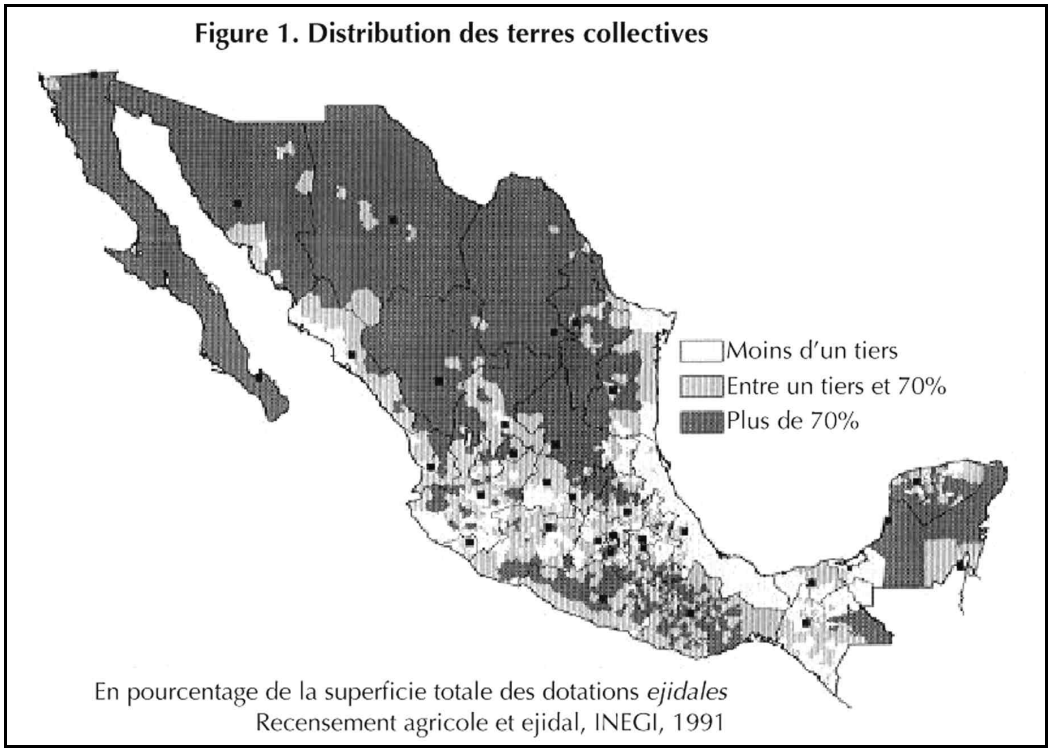
Figure 1. Distribution des terres collectives
Moins d'un tiers
Entre un tiers et 70%
Plus de 70%
En pourcentage de la superficie totale des dotations *ejidales*
Recensement agricole et ejidal, INEGI, 1991

Figure 1 : Distribution des terres collectives
En pourcentage de la superficie totale des dotations ejidales.
Recensement agricole et ejidal, INEGI, 1991.

La nouvelle loi agraire : contre-réforme ou transition agraire ?

Les « vices » supposés des régimes fonciers mexicains ont alimenté une polémique aussi ancienne que la réforme agraire elle-même. Les principaux éléments sont les suivants.

Les restrictions portant sur la taille des propriétés individuelles et l'incertitude foncière (le risque d'être soumis à une procédure d'expropriation) freinent l'investissement et l'intensification agricoles.

L'exclusion des dotations *ejidales* du marché foncier limite l'accès au crédit (les terres ne peuvent pas être hypothéquées) et les possibilités de modernisation. Elle a, en revanche deux effets pervers. D'une part, le faible impact des incitations et des sanctions du marchés concourent à institutionnaliser de véritables rentes de situation conduisant à un usage peu efficace des ressources. D'autre part, le statut formel de l'*ejido* tend à susciter l'émergence de marchés fonciers secondaires. Les pratiques l'emportent souvent sur la loi : l'absence de marché foncier légal ne suffit pas à interdire la réalisation de transactions sur la terre (location ou vente de droits agraires), elle les place simplement hors contrôle, limite les possibilités de recours et place les paysans en situation désavantageuse.

Enfin, le statut foncier tend à placer les « *ejidataires* » sous la tutelle paternaliste de l'État et, par là, à les déresponsabiliser. Le résultat peut être reconnu, à l'échelle des structures agraires, dans la prépondérance d'exploitations assistées, trop exiguës pour pouvoir mettre en œuvre les techniques agricoles « modernes », trop dépendantes de l'État pour pouvoir construire des alternatives de développement et donc incapables d'assumer leur mission (nourrir la population), à la fois témoins et victimes de l'échec des idéaux agrariens de la Révolution mexicaine.

Ce discours d'orientation néolibérale a manifestement inspiré la révision de la loi constitutionnelle adoptée en 1992. Après plus de soixante dix ans de réforme agraire ininterrompue, le nouveau code agraire met un point final à la distribution des terres. Il ouvre la possibilité d'une privatisation des *ejidos* et donne alors aux « *ejidataires* » la possibilité de devenir propriétaires de plein droit de leurs parcelles. Il légalise la location des parcelles individuelles et définit un cadre juridique permettant la participation de capitaux privés par la mise en place de *sociedades mercantiles*. Il donne à l'Assemblée générale de l'*ejido* la possibilité d'accorder un droit d'usufruit exclusif des terres collectives à un groupe d'*ejidataires,* éventuellement constitué en *sociedad mercantil* avec des entrepreneurs privés.

Au-delà de la remise en cause des idéaux agrariens et des risques bien réels que représente la libéralisation du marché de la terre pour l'agriculture paysanne, la réforme de la loi agraire présente au moins un avantage : celui d'ouvrir un vaste débat sur les régimes fonciers, en particulier sur le sort des terres collectives jusqu'à présent à peu près totalement ignoré tant par les scientifiques sociaux que par les politiques. Cette

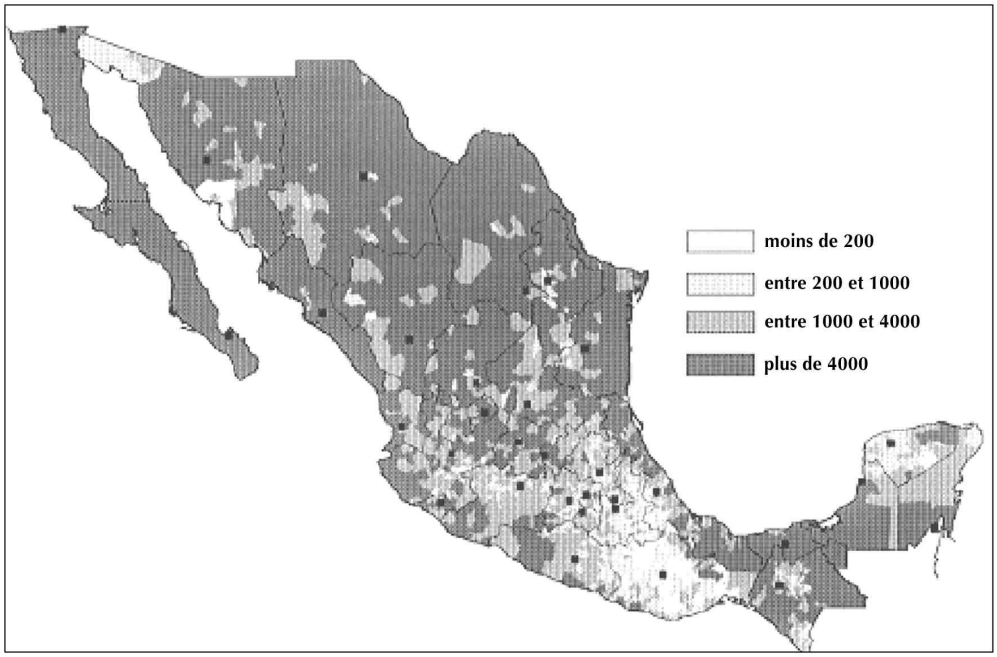

Figure 2 : L'élevage extensif au Mexique
Nombre de vaches allaitantes par municipe

étude sur les modalités d'usage des terres collectives et sur les discriminations d'accès qui peuvent être observées ne tend qu'à enrichir ce débat en développant des points de vue largement délaissés par les politiques et par les scientifiques.

Les terres collectives

Les tableaux statistiques et les cartes présentés ci-après ont été obtenus à partir d'un traitement exhaustif à l'échelle des municipes (l'équivalent mexicain du *comté* anglo-saxon) du recensement agricole et « *ejidal* » de 1991. L'analyse permet donc de dresser un tableau synthétique de la situation des terres collectives avant la mise en œuvre des réformes constitutionnelles.

La carte de localisation des terres collectives permet à la fois d'en souligner l'importance, mais aussi, dans une large mesure, d'en identifier le statut et les fonctions. La localisation des terres collectives est marquée à la fois par l'histoire, les conditions agro-écologiques et le type de peuplement. Elles sont ainsi, pour l'essentiel localisées dans les espaces semi arides et faiblement peuplés du nord du pays. Elles sont relativement moins présentes dans les vastes espaces accidentés et peu habités de l'*Occidente* : la présence des sociétés *rancheras* et donc de la propriété privée de la terre expliquent cette situation (Barragan, 1998). Les densités de peuplement et des conditions climatiques plus favorables aux cultures et à l'élevage extensif expliquent la faible présence de terres collectives sur la façade du Golfe du Mexique. La situation intermédiaire correspondant à l'axe néovolcanique et aux *Sierras* du sud du pays, dont le relief accidenté et les difficultés de communication ne favorisent pas l'agriculture intensive, comprend des territoires-refuges indiens souvent fortement peuplés et des zones de franges pionnières marquées par une emprise croissante des *rancheros.* Enfin, la forte présence de terres collectives dans une partie du Chiapas et de la Péninsule du Yucatan témoigne de la présence de dynamiques de colonisation récentes.

Il est pourtant difficile de reconnaître aujourd'hui encore aux terres collectives une fonction de réserve territoriale pour l'expansion des cultures. La tendance inverse semble bien plutôt devoir dominer : la fragilisation de l'agriculture paysanne alimente plutôt le développement des friches et contribue, de fait, à accroître le domaine collectif. L'agriculture pluviale mexicaine est par nature très sensible aux aléas bioclimatiques : selon les années, entre un quart et un tiers des superficies cultivables ne sont pas récoltées. Les parcelles non cultivées sont alors offertes aux animaux et, dans une proportion impossible à évaluer, intégrées au fonds commun. Enfin, dans les systèmes d'assolement biennal (ou de défriche-brûlis sur une plus longue période), les jachères sont fréquemment vouées à un usage collectif.

Le recensement permet de reconnaître la vocation principale de ces terres. Elles sont formées à hauteur de 80% environ de parcours naturels, rarement aménagés dédiés à l'élevage extensif, principalement bovin. La figure 2 représente la présence de l'élevage bovin-viande au Mexique. Bien qu'elle ait été construite, pour des raisons techniques [1], sur des critères différents, elle coïncide néanmoins fortement avec la carte des terres collectives (fig.1).

[1] Le recensement agricole mexicain ne fournit que des informations limitées sur la présence de l'élevage bovin dans les unités de production, sans faire de différence entre les unités privées et celles qui

Tableau 1. Indice de discrimination d'accès aux parcours collectifs

Niveau de discrimination	Présence d'animaux dans les unités pastorales	Valeur de l'indice de discrimination *
I	71,9	28,1
II	55,9	44,1
III	47,9	52,1
IV	41,8	58,2
V	36,2	63,8
VI	30,9	69,1
VII	25,5	74,5
VIII	19	81
IX	12,5	87,5
X	6,6	93,4

* valeur moyenne de chaque classe.

L'importance des terres collectives et leur vocation première ne doivent pas faire trop illusion. Il s'agit essentiellement de terres à faible ou très faible potentiel productif qui forment un ensemble relativement hétérogène. Si certains sont manifestement en surcharge, un nombre significatif de parcours sont très dégradés, isolés ou soumis à des conditions climatiques telles que leur valorisation par l'élevage, aussi extensif soit-il, reste incertaine. De ce point de vue, la carte de l'élevage extensif introduit un biais visuel non négligeable : les municipes les moins peuplés sont également les plus vastes et la population animale peut être élevée sans forcément être dense.

Cela ne veut pas dire pour autant que ces terres ne présentent qu'un intérêt très relatif. Dans la logique de l'agriculture pluviale traditionnelle, de fortes synergies lient cultures et élevages. L'élevage constitue une source d'énergie souvent essentielle (labours et surtout semailles et sarclages), il apporte des compléments de fertilité dans la pratique des jachères pâturées et intervient de façon notable, par le pâturage systématique des terres avant leur mise en culture, sur le contrôle des adventices et des réserves hydriques du sol. Les cultures apportent aux animaux un complément fourrager important sous forme de résidus de cultures et parfois de grains. Associées, les deux activités tendent à atténuer les pressions de trésorerie (diversification des sources de revenus et utilisation du troupeau comme fonds de réserve), à permettre un emploi plus continu des forces de travail et de la terre, à disposer d'un fonds d'épargne, à accroître l'autoproduction d'intrants et donc, globalement, à réduire les risques propres à l'agriculture pluviale. Les deux activités ne jouissent cependant pas du même statut au sein des systèmes productifs. Le maïs est exigeant en travail (surtout si l'on tient compte des contraintes saisonnières) et en terres d'appropriation individuelle : il trouve donc difficilement sa place au cœur de stratégies d'accumulation. L'élevage extensif présente un tableau diamétralement opposé : dans la mesure où la présence de parcours collectifs assure une base fourragère suffisante, la taille des parcelles individuelles et les disponibilités de force de travail ne constituent pas de facteurs limitants significatifs. De ce point de vue, l'élevage a pu justement être identifié comme pôle d'accumulation différencié (Link, 1988), qui explique dans une large mesure la discrimination particulièrement forte dans l'accès aux terres collectives.

Le poids des discriminations

L'existence de fortes synergies entre cultures et élevages, les risques inhérents à l'agriculture pluviale ainsi que les difficultés d'accès au marché et aux techniques agricoles modernes porteraient à penser que le libre accès à de vastes espaces fourragers est de nature à susciter une large diffusion de l'élevage au sein des exploitations « *ejidales* ». Pourtant, la réalité est toute autre : à l'échelle nationale, largement moins de la moitié des « *ejidataires* » possèdent du bétail, et au sein de ce groupe, moins de la moitié possèdent des troupeaux suffisamment importants pour en tirer un revenu significatif [1]. L'accès aux parcours collectifs est ainsi non seulement très restreint, mais en outre fortement polarisé : une minorité d'éleveurs est ainsi le plus souvent en mesure d'exercer un contrôle sur la plus grande part des terres collectives.

L'édition en CD-ROM du recensement agricole ne fournit aucune indication sur la taille des troupeaux individuels, il est donc difficile de tirer un bilan précis des phénomènes d'accaparement associés aux terres collectives. Le tableau 1, fondé sur le seul critère de présence d'animaux au sein des exploitations, n'en est pas moins significatif.

Le tableau 1 fournit une estimation globale qui suggère des niveaux de discrimination particulièrement élevés. Selon le recensement, en moyenne nationale, les exploitations qui possèdent du bétail représentent à peine plus du tiers du total (34,9%), avec une dispersion des valeurs relativement faible (médiane : 33,3 et écart type : 19,5). Quelques réserves s'imposent cependant : tous les *ejidos* et *comunidades agrarias* n'ont pas nécessairement une orientation à dominante agricole ; tous n'ont pas accès à des parcours collectifs d'importance significative (dans 10,8% des cas, le domaine collectif est inférieur à la moitié du domaine cultivé ; il est inférieur ou égal dans 28,6% des cas).

Un premier traitement statistique permet de faire ressortir une corrélation inverse significative entre l'indi-

relèvent de la propriété sociale. Comme précédemment, la carte intègre les données à l'échelle des municipes. Pour mieux cerner l'élevage extensif, seul a été pris en compte le nombre de vaches allaitantes.

[1] Plus précisément, n'ont pas vendu d'animaux au cours de l'année du recensement.

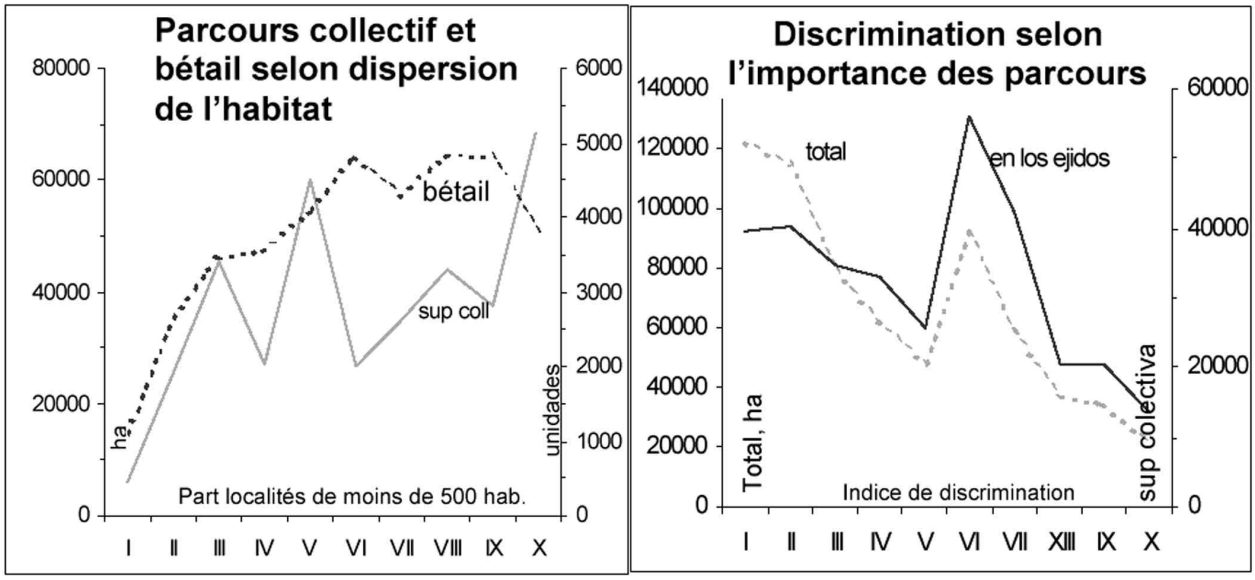

Figure 3 : Discriminations d'accès aux parcours collectifs. Recherche de facteurs explicatifs

ce de discrimination d'une part et la dispersion de l'habitat ou l'abondance des parcours de l'autre (fig.3). Ce constat confirme la définition que nous avons donnée des ressources collectives en introduction de ce texte (les ressources collectives sont des biens rares) et tend à infirmer le point de vue commun en sciences économiques selon lequel ce type de biens ne fait pas l'objet de rivalités d'usage [1].

Les valeurs du tableau ont pu être reportées sur une carte (fig.4) qui nous fournit ainsi une représentation des discriminations dans l'accès aux parcours collectifs à l'échelle du territoire mexicain. Les régions dotées d'un indice de discrimination faible regroupent les municipes appartenant aux trois déciles inférieurs ; celles qui sont associées à un indice moyen regroupent les quatre déciles intermédiaires du tableau.

Quel que soit le cas de figure, la discrimination est élevée : dans les situations les plus favorables, près de 30% des exploitations sont dépourvues de bétail. Dans tous les cas également, la carte fait ressortir une dissociation préoccupante entre cultures et élevages. Ainsi, les discriminations sont a priori plus faibles dans les régions du nord. En fait, il n'en est probablement rien si l'on considère que dans ces régions semi-arides où le maintien des cultures est particulièrement aléatoire, la perte des droits d'accès aux parcours collectifs est susceptible d'entraîner plus rapidement qu'ailleurs la disparition pure et simple des exploitations. Les indices de discrimination sont en revanche particulièrement élevés dans les régions du centre du pays et de vieille tradition paysanne, précisément là où les synergies entre cultures et élevages devraient jouer à plein.

La tragédie occulte des communs

Une étude récente (de Janvry et al., 1997) souligne que la gestion des terres collectives au Mexique donne rarement lieu à des arrangements institutionnels formels. Dans la plupart des cas aucune règle explicite ne vient réguler les usages des parcours et, le cas échéant, il est surtout question de dispositions restreignant l'accès des indivis à des éleveurs n'appartenant pas à la communauté : les conditions d'une gestion sociale cohérente des parcours sont rarement réunies [2].

Le tableau qu'offrent globalement les terres collectives du Mexique trouve une résonance dans la parabole de Hardin (1968). En l'absence de règle, les comportements opportunistes des éleveurs l'emportent aux dépens de leurs intérêts à long terme et conduisent à une mise en cause de l'existence de la ressource elle-même. En particulier, les rivalités entre éleveurs tendent à décourager les pratiques et les investissements susceptibles de concourir à l'entretien des parcours (entretien des prairies, mise en place de clôtures, rotation de pacages, etc.) et à favoriser la croissance des troupeaux individuels et par là, à accentuer la surcharge des parcours.

Pourtant, au-delà des abus et de l'incohérence appa-

[1] Notamment G. Allaire (1996).

[2] Il y a bien sûr des exceptions qui confirment le bien fondé de la démarche et du questionnement développé. Ainsi dans les zones de colonisation récente du Chiapas, les situations les plus contrastées peuvent être identifiées : certains *ejidos* n'établissent aucune règle, d'autres ont choisi l'option d'une répartition en lots individuels des parcours collectifs, d'autres fixent une limite à la taille des troupeaux individuels, d'autres enfin ont choisi de constituer des troupeaux collectifs (Marquez & Legorreta, 1999).

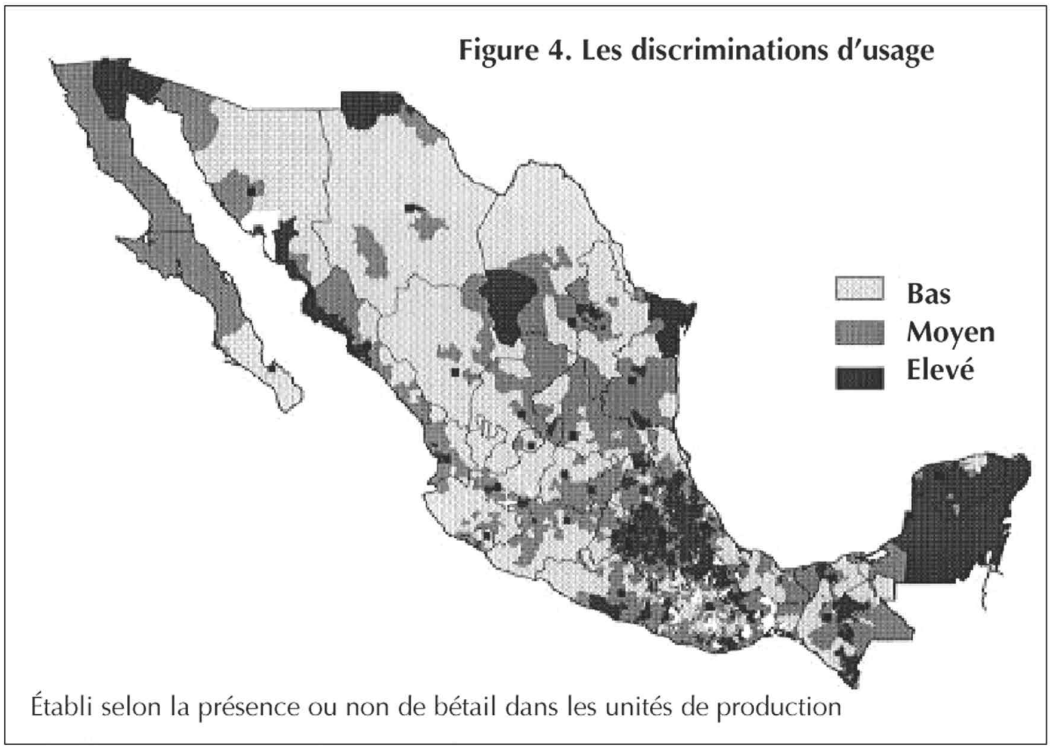
Figure 4. Les discriminations d'usage
Bas
Moyen
Elevé
Établi selon la présence ou non de bétail dans les unités de production

rente qui marquent les modes d'utilisation des terres collectives, la question de l'existence d'une règle reste entière. En l'occurrence, l'absence de règle formelle peut tout aussi bien être interprétée comme l'expression d'un choix collectif fondé sur un objectif de renouvellement du principe d'exclusion aux dépens de l'efficacité. En effet, l'absence de règle formelle n'implique pas l'absence totale de régulation de l'usage des parcours collectifs : une fois atteint le seuil de saturation du parcours, la répartition des droits d'accès est déterminée par un rapport technique qui fixe les formes du rapport de concurrence entre les éleveurs. Ces règles techniques sont celles qui caractérisent l'élevage extensif. La mise en œuvre d'une logique de collecte conduit à assimiler la plupart des charges d'exploitation (en particulier les coûts en travail) à des charges fixes. Leur poids est donc d'autant plus faible que la taille des troupeaux est élevée. Dès lors, la mise en œuvre de logiques d'accumulation contradictoires conduit à l'exclusion des plus faibles et à l'accaparement des terres collectives par les éleveurs les plus puissants. Le processus se poursuit logiquement jusqu'au moment où le nombre d'éleveurs encore en lice est suffisamment restreint pour que des stratégies d'alliance puissent être mises en œuvre.

La règle technique qui régule en dernier ressort l'usage des terres collectives est elle-même renforcée par des règles tacites qui tiennent de l'*habitus* (et donc des pratiques sociales) [1] et des rapports de pouvoirs qui structurent les communautés paysannes : au Mexique, l'image du *cacique* et celle de l'éleveur coïncident fréquemment. L'une dans l'autre, règles techniques et règles tacites tendent à fonder un consensus qui conduit à figer le débat sur le partage des droits d'usage des ressources collectives et donc à geler les opportunités de mise en œuvre de stratégies alternatives de développement.

Les enjeux de la réforme foncière

Dans un tel contexte, il est vraisemblable que la mise en œuvre de la réforme de l'article 27 constitutionnel dans le cadre de la procédure de certification agraire (PROCEDE) tende surtout à consolider la situation. La nouvelle réglementation ne permet pas, du moins en théorie, la privatisation des terres collectives. En revanche, elle permet la distribution de droits d'usages différents selon les usagers : les éleveurs patentés, ceux qui ont pu tirer avantage de la course à l'accaparement des terres collectives pourraient ainsi bénéficier d'une caution légale pérennisant leur emprise sur les ressources fourragères. L'épilogue de la tragédie des communs serait ainsi bien peu conforme aux principes de solidarité et de justice de l'idéal agrarien mexicain. Il n'en reste pas moins vrai que cette issue ne présente pas que des inconvénients. La consolidation des droits d'usage des éleveurs ouvre un contexte bien plus favorable à une véritable prise en charge des parcours : par le biais de la mise en place de *sociedades civiles* qui permettraient, dans le cadre d'alliances avec des capitaux privés, d'engager des opérations d'aménagement des parcours [2], ou bien, tout simplement, par les voies plus classiques du financement direct de l'agriculture. L'un dans l'autre, l'absence de remise en cause des modalités de partage des droits d'usage des terres

[1] les agriculteurs pour lesquels l'élevage a cessé d'être rentable sont peu incités à revendiquer un droit d'accès aux parcours collectifs, droit que personne d'ailleurs ne leur conteste

[2] Les dispositions de la nouvelle réglementation permettent d'utiliser le parcours collectif comme caution, ouvrant ainsi une possibilité de privatisation légale.

collectives peut être compatible avec des gains significatifs en efficacité.

Ces gains d'efficacité resteraient limités au regard des exigences de gestion des ressources environnementales (l'élevage extensif tend à un usage sélectif des ressources environnementales aux dépens de la biodiversité) et n'auraient aucun effet positif sur les paysans exclus de la course à l'accaparement des terres collectives, bien au contraire. L'évocation des synergies qui lient traditionnellement cultures et élevages et la recherche d'un développement plus dense en termes de renouvellement de ressources collectives plaide plutôt pour une diversification des activités et le multi-usage des ressources. Ainsi du point de vue de la mise en œuvre d'alternatives de développement, le débat qu'ouvre la réforme de l'article 27 de la constitution doit donc plutôt être envisagé comme un processus fondé moins sur le partage des droits d'usage des ressources connues que sur une exploration des ressources potentielles auxquelles donnerait accès une véritable gestion sociale des terres collectives. Mais il s'agit là d'une toute autre démarche qui, au-delà de la construction d'un véritable débat sur le partage des droits d'usage individuels, pose une exigence de conscientisation, de mobilisation et d'engagement des acteurs dans une démarche collective.

De la transition foncière au développement territorial

La diversification, le multi-usage des ressources, la valorisation des synergies qui lient différentes activités à l'échelle des exploitations et des communautés paysannes s'imposent aujourd'hui d'autant plus dans les régions classées à « faible potentiel productif » que l'accès aux marchés et aux financements est difficile. S'il est permis de voir dans cette option l'occasion d'une réhabilitation des approches systémiques, il en découle également que le territoire doit à son tour être considéré comme une ressource complexe et, en définitive, un patrimoine collectif. Dans cette perspective, la construction du développement territorial pose une double exigence :

- d'une part, de renouvellement et de mobilisation de ressources collectives complexes ;
- d'autre part, de révision des modalités de partage des droits individuels d'usage et de renouvellement des liens que chaque acteur entretient avec le patrimoine commun.

Cette double exigence ne peut être résolue que par une révision de la règle, abordée simultanément dans sa triple dimension formelle, technique et tacite. Il s'agit bien là, de notre point de vue, de l'essence même du développement territorial.

Références

Acheson M.J. (1991). « La administración de los recursos de propiedad colectiva ». *Antropología económica*, Consejo Nacional para la cultura y las artes et Alianza editorial, Mexico.

Allaire G. (1996). « Transformation des systèmes d'innovation. » In : *Les nouvelles fonctions de l'agriculture*, Toulouse, 17-18 décembre 1996.

Barragan E. (1998). *Con un pie en el estribo*. El Colegio de Michoacán, Zamora (Mexique).

Becattini G. (1992). « Le district marshallien : une notion socio-économique ». In : Benko G. & Lipietz A. (eds.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Ed. PUF, Economie en liberté, Paris.

Brochier H. (1994). « L'individualisme méthodologique est-il applicable à la science économique ? » *Problèmes économiques,* 2(382).

Coulomb P. (1997). « La sécurité alimentaire de l'humanité au début du XXIe siècle, accroissement démographique, biotechnologies et sécurité alimentaire ». In : *Notre monde, rapport du Directeur Général de l'UNESCO sur les perspectives de développement au XXIe siècle dans les domaines de compétence de l'UNESCO.* Paris.

de Janvry A., Gordillo G., Sadoulet I. (1997). *The new Agrarian Mexican Reform*, Berckeley.

FAO (1998). FAO 2000 – Internal Discussion Note. *Analisis of the External Environment*. Roma.

Favereau O. (1994). «Règle, organisation et apprentissage collectif : un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes. » In : A. Orléan, *Analyse économique des conventions*. Ed. PUF, Paris.

Granié A.M., Linck T. (1998). « Les territoires ouverts et redynamisés de Moyrazès. Une périruralité émergente. » In :

Bages & Granié, *Comment les ruraux vivent-ils et construisent-ils leur(s) territoire(s) aujourd'hui ?* Université de Toulouse-Le Mirail.

Hardin G. (1968). *The tragedy of the commons. Science*.

INEGI (1991). *Recensement agricole et « ejidal »*.

Lacombe P. (1999). *Agriculteurs et espace rural. Colloque NFA*, t. 2 (Actes à paraître).

Linck T. (1993). « El trabajo campesino ». *Argumentos* n° 4, U.A.M. Mexico.

Linck T. (1993). « Apuntes para un enfoque territorial : Agricultura campesina y sistema-terruño. » In : Coloquio Mesoamericano *Sistemas de producción y desarrollo agrícola*, ORSTOM - Colegio de Postgraduados,Texcoco.

Linck T. (1998). « Du territoire produit au développement construit. » *Nouvelles territorialités en Amérique Latine*, IHEAL, Paris.

Linck T. (1998). *El campesino desposeido*, El Colegio de Michoacán - CEMCA, Mexico.

Marquez C., Legorreta C. (1999). « Colonización, apropriación del territorio y desarrollo sustentable en la selva Lacandona, Chiapas, México. » In : *Land in Latin América. New context, new claims, new concepts.* Amsterdam, 26-27 mai 1999.

Ménard C. (1990). *L'économie des organisations*. Ed. La Découverte, Repères, Paris.

Mendras H. (1984). *La fin des paysans*. Ed. Actes Sud, Arles.

Olson M. (1979). L*a logique de l'action collective*. Ed. PUF, Paris.

Oman C. (1994). *Globalisation et régionalisation. Quels enjeux pour les pays en développement ?* Ed. OCDE, Paris.

Passet R. (1979). *L'économique et le vivant*. Ed. Payot, coll. TRACES, Paris.

Roberts A. (1979). « The "tragedy" of the commons. » In : *The self-managing environment*. Allabar & Busby, Londres.

Romagny B. (1996). *Développement durable, bioéconomie et ressources renouvelables. Réflexion sur les modes d'appropriation et de gestion de ces ressources*. Thèse Nice-Sophia Antipolis.

Rosier B. (1984). *Croissance et crise capitalistes*. Ed. PUF, Paris.

Wade R. (1987). « The managment of common property ressources : collective action as an alternative to privatisation or state regulation ». *Cambridge journal of economics*.

Connaître, représenter, planifier et agir : le zonage à dires d'acteurs, méthodologie expérimentée dans le Nordeste du Brésil [1]

Patrick CARON
CIRAD Montpellier

1. Pourquoi un zonage à dires d'acteurs ?

1.1 Participation, planification et échelles : des interrogations

La participation des acteurs du monde rural (les producteurs, leurs familles et leurs organisations, les commerçants, les techniciens, etc.) à la définition et à l'exécution des actions d'appui au secteur agricole est aujourd'hui reconnue comme une nécessité. De nombreux auteurs (Mercoiret, 1992 ; Le Boterf, 1981) la mettent en avant.

Dans un premier temps, l'échelle locale s'est imposée en raison des objectifs d'analyse fine des situations agraires et d'intervention au niveau de l'unité de production agricole. Mais les expériences mises en place ont rapidement rencontré des limites. Si l'échelle locale reste un lieu privilégié de dialogue, d'identification d'une demande sociale, de conception et d'expérimentation de l'innovation, de nombreuses décisions qui déterminent en partie le comportement des acteurs sont prises à d'autres échelles ou en d'autres endroits. Elles concernent par exemple la législation, les politiques agricoles, l'organisation des filières. Le projet, limité à l'intervention locale, ne peut considérer ces facteurs que comme un ensemble de contraintes sur lesquelles il n'a pas prise (Caron *et al.*, 1996a). Il devient alors facile, confortable et rassurant de justifier l'échec de telle ou telle opération.

De plus, les acquis ne répondent que très partiellement aux enjeux de développement et aux attentes des responsables politiques et des bailleurs de fond qui souhaitent la mise en place de politiques de développement à une échelle significative. Dans ce contexte, le zonage peut être un instrument de dialogue, d'analyse de la réalité agraire et de sa complexité, et d'organisation des connaissances, pour la planification du développement rural dans des espaces de plusieurs milliers de km².

1.2 Le zonage à dires d'acteurs : une proposition pour l'appui à la planification municipale au Brésil

L'exemple présenté se réfère à une expérience conçue au Brésil dans le cadre du projet d'appui au développement de l'agriculture familiale dans le Nordeste. Celui-ci est conduit par l'EMBRAPA et le CIRAD, en partenariat avec d'autres acteurs du développement, comme l'Association de développement et d'action communautaire (ADAC) et l'Institut de recherche, formation et éducation pour le développement (IRFED), organisations non gouvernementales brésilienne et française. L'enjeu formulé à partir de 1991 est d'expérimenter des méthodes d'appui à la planification municipale [2] (Caron *et al.*, 1994). Il a une taille importante dans le Nordeste semi-aride, plusieurs milliers de km², en raison de la faible densité démographique. Désengagement de l'État et « municipalisation » sont à l'ordre du jour (Santana *et al.*, 1994). Les transferts de pouvoirs et de responsabilités vers les municipes commencent à s'opérer. Ces derniers ont peu de tradition et disposent de peu de compétences en matière d'aménagement du territoire et d'appui au développement rural. En s'appuyant sur les leçons tirées des expériences locales, la recherche s'investit dans une fonction de planification à l'échelle du municipe autour de trois actions :

[1] Article publié en 1997 (Caron, 1997) et revu en 2000.

[2] Le *municipe* est la plus petite entité politico-administrative brésilienne dotée de pouvoirs exécutifs et législatifs.

- la création d'un espace de concertation rassemblant les pouvoirs publics, les services techniques et la société civile et ses représentants ;
- l'appui aux organisations de producteurs pour stimuler et faciliter leur participation au processus ;
- le recueil et l'organisation d'informations nécessaires à la définition de plans et de programmes.

En ce qui concerne ce dernier volet, deux options sont retenues. La première consiste à valoriser les savoirs de personnes-ressources ayant une bonne connaissance du milieu pour y avoir vécu et travaillé. En effet, les données de recensement au Brésil rendent compte des situations municipe par municipe, mais ne permettent pas de connaître la diversité intra-municipale. Dans le cadre du travail proposé, le choix des variables qui expliquent et rendent compte de la diversité et de la dynamique des situations n'est pas déterminé *a priori* mais devient l'objet des enquêtes (Perrot & Landais, 1993 [1]). C'est à partir des dires de ces acteurs, qui ont déjà inconsciemment réalisé l'essentiel du travail d'analyse des situations complexes, qu'est structurée la production de connaissances.

La seconde option consiste à retenir le support cartographique comme base de dialogue et de représentation des connaissances. Il permet aux personnes enquêtées de s'exprimer en faisant référence à des lieux précis, à des objets matériels, à des limites physiques, etc. Grâce à ce support, on tente de caractériser la diversité et la dynamique spatiales et les traduire en une nouvelle représentation cartographique.

La méthodologie de zonage à dires d'acteurs a été dans un premier temps testée dans le municipe de Juazeiro, dans le nord de l'État de Bahia. Elle a ensuite été utilisée dans le municipe de Campina Grande — État de la Paraiba — (Prefeitura Municipal de Campina Grande, 1996) et dans la région côtière de l'État du Sergipe [2] (Mota *et al.*, 1995) en 1995. Après une présentation de la méthodologie, nous étudierons l'intérêt et les limites de la proposition.

[1] Les auteurs exposent une méthode de construction typologique à dires d'experts expérimentée dans le département de la Haute-Marne en France. Les experts sont ici des cadres et des techniciens des institutions de développement et des services d'appui. En conclusion, les auteurs suggèrent qu'*« une grande capacité d'expertise pourrait probablement être mobilisée aussi auprès d'informateurs secondaires appartenant eux-mêmes au monde rural... : agriculteurs, notables villageois, artisans, commerçants,... »*

[2] Dans ce cas, le zonage ne concerne pas une entité administrative, mais une région agro-écologique.

2. Le zonage à dires d'acteurs : la méthodologie proposée

2.1 Objectif et principes

L'objectif est d'organiser les connaissances disponibles pour produire et cartographier les éléments opérationnels pour la planification du développement rural à l'échelle définie. Ce travail repose sur la compréhension des processus sociaux qui déterminent — et ont déterminé — l'organisation et la gestion des espaces ruraux. Par ailleurs, on cherche à stimuler la participation des acteurs du monde rural au processus de planification, par l'instauration d'un dialogue portant sur les perspectives et les enjeux de développement.

Le principe est de représenter sur une carte synthétique la diversité, l'organisation et l'évolution de l'espace étudié. L'espace rural est bien celui défini par Bertrand (1975) : « *un ensemble dans lequel les éléments naturels se combinent dialectiquement avec les éléments humains. D'une part, il forme une structure dont la partie apparente est le paysage rural au sens banal du terme…, d'autre part, il constitue un système qui évolue sous l'action combinée des agents et des processus physiques et humains* ». Pour modéliser la complexité des situations, plusieurs types d'informations sont mobilisés. Tout d'abord, les représentations que les acteurs se font de la réalité permettent de caractériser la diversité des espaces et les facteurs qui l'expliquent ou la révèlent ; elles sont systématisées au cours d'enquêtes avec des personnes-ressources ayant une connaissance de tout ou partie de l'espace. L'analyse est ensuite affinée et complétée grâce à l'analyse comparative des dires de plusieurs personnes-ressources, à l'observation directe des paysages et des activités humaines et aux données secondaires censitaires, bibliographiques ou cartographiques concernant les ressources naturelles, les infrastructures, la démographie, etc. La modélisation ne constitue pas ici une démarche normative. Il s'agit de la construction de modèles, compris comme des « *représentations intelligibles artificielles, symboliques, des situations dans lesquelles nous intervenons… représentation artificielle que l'on construit dans sa tête* » (Le Moigne, 1990).

La méthodologie s'appuie sur la notion d'Unité Spatiale Homogène (USH), définie comme une unité spatiale au sein de laquelle les ressources productives, leur utilisation, leur mise en valeur par les acteurs et les difficultés rencontrées constituent une problématique homogène, dont la variabilité est minime à l'échelle retenue (Santana *et al., op.cit.*). Au début de l'expérimentation, le terme d'Unité de Développement Homogène avait en fait été retenu. Pour éviter que l'information produite soit interprétée comme une volonté de projeter dans l'avenir les résultats de l'analyse historique, ce terme a par la suite été abandonné.

2.2 Les étapes de la méthodologie

a. La phase préparatoire

Elle comprend plusieurs activités (fig.1) :

- étude des données et informations secondaires, recensements et documents bibliographiques et cartographiques ;
- reconnaissance de la région par observation des paysages et des activités humaines ;
- sélection du document cartographique qui servira de support aux enquêtes : il doit permettre aux personnes-ressource de se localiser facilement, grâce aux routes, aux rivières, aux villages, aux points hauts, etc. Les autres documents cartographiques sont reproduits à une échelle identique, de manière à faciliter les superpositions ;
- sélection d'un nombre suffisant de personnes-ressource pour disposer d'une couverture totale de l'espace étudié. Pour chaque « portion » de territoire qui peut varier de 100 à 1 000 km², deux, trois ou quatre personnes sont sélectionnées, d'origine socio-professionnelle différente afin de confronter les perceptions différenciées qu'ils ont d'un même espace. Dans le cas de Juazeiro, des paysans, des responsables d'organisations professionnelles, des techniciens des services de vulgarisation, des chercheurs, des commerçants, des prêtres et des élus locaux ont pris part au travail ;
- élaboration d'un guide ouvert d'entretien. Les activités productives représentent la variable privilégiée par laquelle les entretiens sont engagés (qui fait quoi, où, quand, comment ? Quelles sont les évolutions historiques : que faisait-on avant, depuis quand et pourquoi ne le fait-on plus ?). Elles comprennent les activités rurales non agricoles. L'hypothèse formulée est qu'il s'agit là d'une variable synthétique dont les modalités traduisent la complexité des décisions et des stratégies des acteurs. D'autres variables quantitatives et qualitatives (ou groupes de variables) la complètent : ressources naturelles (climat, relief, sols, végétation, ressources hydriques, etc.), structure foncière (distribution, mode de faire-valoir, etc.), infrastructures (routes et pistes, barrages et puits, dépôts, agro-industries, écoles, etc.), systèmes de production (typologie, caractérisation et importance numérique de chaque type), accès au marché (volumes vendus, circuits de commercialisation et d'approvisionnement en intrants, concurrence locale, marché de l'emploi, etc.), organisation socioprofessionnelle et services et projets d'appui. A la fin de l'entretien, l'enquêté est invité à s'exprimer sur les principales contraintes et opportunités de la zone et sur les projets d'appui imaginables : appui à l'investissement, infrastructures, nouveaux produits ou marchés, etc.

b. Conduite des enquêtes et identification des Unités Spatiales Homogènes

L'enquête est individuelle et ouverte. Après une présentation des objectifs du travail et un repérage sur la carte-support, la personne-ressource délimite la zone qu'elle connaît. Il lui est alors demandé de distinguer les différentes Unités de Développement qu'elle comprend, en fonction de la localisation des activités productives. Un papier calque est placé sur la carte-support. Deux enquêteurs guident le travail. Le premier oriente l'enquêté sur le support cartographique, le laissant dessiner, placer des limites, raturer à sa guise. Le second enregistre les informations complémentaires dans une matrice structurée en fonction du guide d'enquête.

Chacune des USH ainsi identifiées est ensuite caractérisée grâce au guide d'enquête. Sur la base de ces informations, la personne-ressource est alors interrogée sur la pertinence de son découpage initial. Deux zones, contiguës ou non, différenciées au début de l'entretien ne méritent-elles pas d'être agrégées au vu de leurs caractéristiques ? A l'inverse, une route qui traverse une USH ne conduit-elle pas les populations qui vivent à proximité à mettre en place de nouvelles activités commerciales ou industrielles ? Une nouvelle USH ne doit-elle pas être créée ? Dans le cas de Juazeiro par exemple, une USH d'extraction de sable a ainsi été identifiée au croisement d'un cours d'eau temporaire et de la principale route qui traverse le municipe. Un nouveau découpage est réalisé sur la base du dialogue engagé. Chaque entretien se traduit par la production d'une carte et d'une légende matricielle présentant les caractéristiques de chaque USH.

c. Agrégation des résultats et analyse comparative des dires d'acteurs

L'ensemble des résultats est mis en perspective par superposition des cartes obtenues au cours de chaque entretien. Trois types de problèmes se posent alors :

- certaines zones ne sont pas décrites ;
- il existe des contradictions entre les dires des acteurs ;
- les informations fournies concordent mais les limites des USH ne se superposent pas exactement.

Les deux premiers types de problèmes sont résolus par la conduite de nouvelles enquêtes. En ce qui concerne le troisième, on identifie le ou les facteurs qui expliquent la différenciation entre deux USH voisines. Cela peut-être le type de sol, l'accès à l'irrigation, la pratique de l'extraction minière, etc. La limite entre les deux USH est tracée en fonction de ce facteur, en ayant recours si nécessaire à des informations secondaires. C'est ainsi que les limites des périmètres publics d'irrigation ont été définies à Juazeiro en se reportant aux photographies aériennes. A quelques

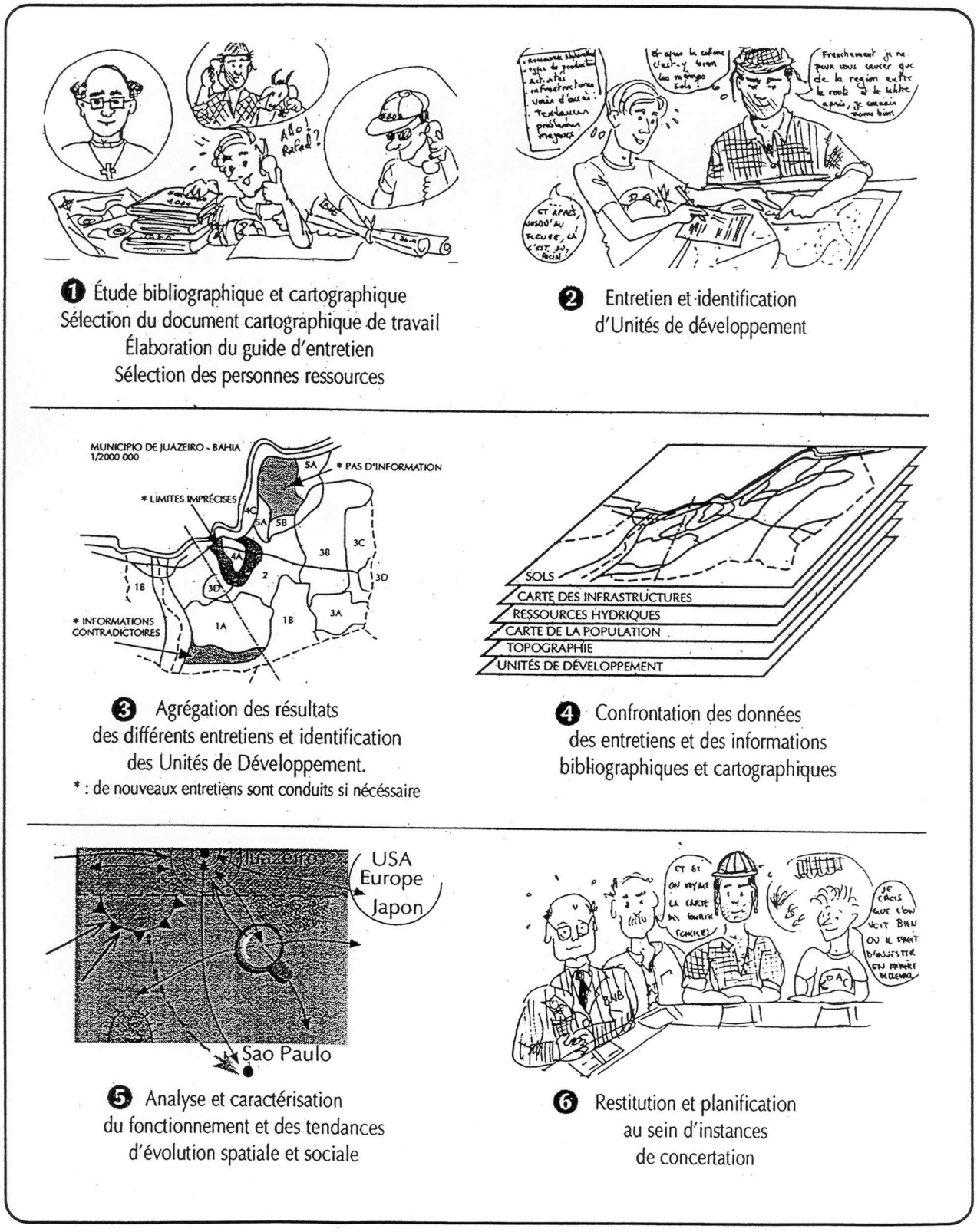

Figure 1. Le zonage à dire d'acteurs. Planification du municipe de Juazeiro. Méthodologie

kilomètres de là, grâce à la carte de sols, la limite entre deux USH a été précisée. C'est celle qui sépare les zones où les paysans pratiquent l'agriculture pluviale et l'élevage des zones où la nature des sols rend impossible toute activité agricole et où les paysans sont contraints de vendre leur force de travail ailleurs pour compléter les revenus de l'élevage.

La carte complète des USH est ainsi élaborée. Dans certains cas, les USH peuvent être regroupées en Unités Agraires, composées de plusieurs USH dont certaines caractéristiques sont similaires. Ce peut être le cas par

exemple pour l'ensemble des périmètres irrigués, qu'ils soient publics ou privés en périphérie de retenues collinaires ou le long d'un fleuve. Une légende matricielle accompagne cette carte. Elle fournit une synthèse des informations recueillies au cours des enquêtes.

d. Agrégation des informations secondaires

Les informations et données secondaires sont ensuite agrégées au fond de carte produit. Qu'il soit informatisé ou non, un système d'information géographique est créé. Des cartes thématiques peuvent en être extraites, en fonction des besoins et des demandes (carte des conflits fonciers, des bassins de production, des problèmes d'approvisionnement en eau, etc.).

e. Analyse historique et identification des tendances d'évolution

Grâce aux connaissances bibliographiques et à celles recueillies au cours des enquêtes, on cherche à comprendre les phénomènes et les événements historiques qui ont conduit à la production de l'espace tel qu'il est représenté sur la carte synthétique. On ne s'intéresse plus uniquement à la diversité, on cherche à la comprendre en prenant en compte les formes d'organisation territoriale et sociale. L'espace est étudié dans sa globalité et l'exercice intègre l'influence et le déterminisme d'acteurs, de phénomènes et d'événements exogènes.

Les articulations qui existent entre différentes USH sont recherchées : flux financiers, flux de produits et de main d'œuvre, complémentarités et synergies, concurrences, voire conflits, pour la mobilisation des moyens de production ou l'accès aux marchés. Des indicateurs de suivi et de changement des situations sont définis : évolution du prix de la terre, volume de telle ou telle production, superficies irriguées, nombre de salariés agricoles ou d'installations, etc. Ils sont des plus divers et sont supposés rendre compte des transformations spécifiques dans chaque localité.

Une fois les dynamiques d'occupation et de mise en valeur du territoire précisées, différents scénarios prospectifs peuvent alors être élaborés.

f. Restitution

Avec le souci de confirmer et de valider le travail réalisé et de promouvoir l'intégration des acteurs au processus de planification du développement rural, les résultats sont restitués en trois temps :

- auprès des personnes-ressources mobilisées ;
- auprès des différentes catégories socioprofessionnelles et institutions œuvrant dans le domaine du développement rural pour élargir le dialogue, en prenant garde d'adapter les techniques de communication aux interlocuteurs ;
- auprès des responsables de la planification.

3. Les résultats : intérêt et limites

3.1 L'intérêt de l'expérience

a. La méthodologie

La méthodologie associe des techniques de diagnostic participatif des systèmes agraires et des méthodes de stratification et de représentation de l'espace empruntées aux géographes : cartographie, représentation graphique simplifiée, cartographie automatique (Brunet, 1987).

L'expérience confirme l'intérêt de recourir aux dires d'acteurs. Dans tous les cas, leur capacité d'expertise se révèle extrêmement riche. Outre les nouvelles connaissances, l'intégration par les personnes-ressources des dimensions spatiale, technique, économique et sociale des processus de production et de consommation fournit un support structurant et alimente l'analyse. Contrairement à un zonage agro-écologique réalisé à partir de la carte des sols par exemple, les variables prises en compte ne sont pas choisies *a priori* en fonction du domaine de compétence disciplinaire de l'expert chargé de l'analyse. La prise en compte initiale de la diversité aboutit à l'identification des facteurs qui l'expliquent et qui sont à chaque fois différents selon les contextes locaux.

La mise en évidence d'espaces diversifiés et la compréhension des mécanismes qui ont conduit à leur production permet de caractériser les stratégies et les pratiques individuelles et collectives des acteurs du développement (Brunet & Dollfus, 1990). Celles-ci marquent le paysage et produisent de nouveaux espaces en fonction des ressources naturelles, des investissements, des savoir-faire techniques, etc.

D'un point de vue méthodologique, nous sommes souvent interrogés sur la validité et la validation des résultats. À ce sujet, nous souscrivons à l'affirmation de Le Moigne (*op.cit.*), concernant l'impossibilité de modéliser objectivement un objet et de fournir une représentation qui soit indépendante de l'action du modélisateur. « *L'idéal de la modélisation [systémique] ne sera plus dès lors l'objectivité du modèle, comme en modélisation analytique, mais la projectivité du système de modélisation* », c'est-à-dire « *la capacité du modélisateur à expliciter ses projets de modélisation* ».

La validité et la validation des résultats sont ainsi appréciées par l'usage, à savoir leur capacité à susciter le dialogue et à se traduire par une modification des comportements et des prises de décision des acteurs. De ce point de vue, les échanges résultant du travail se sont avérés globalement positifs.

Enfin, compte tenu des moyens humains et financiers limités des utilisateurs potentiels de la méthodologie, il

est intéressant de signaler la rapidité et le coût abordable de son application. Le zonage d'un municipe de plusieurs milliers de km² comme celui de Juazeiro (5 614 km²) peut être réalisé en deux ou trois mois par une équipe de deux personnes.

b. Connaissances et information

Le zonage à dires d'acteurs donne lieu à l'acquisition ou à la formalisation de connaissances. Celles-ci comprennent les représentations synthétiques des espaces étudiés, mais aussi des informations plus spécifiques relatives à telle ou telle localité.

À titre d'exemple, nous pouvons citer la mise en évidence de zones de double activité à la périphérie des projets publics d'irrigation du municipe de Juazeiro (Caron *et al.*, 1996b, fig.2). La situation y est différente de celle qui prévaut dans les zones plus éloignées de ces périmètres qui, pourtant, possèdent des caractéristiques édapho-climatiques similaires. Les agriculteurs sont également salariés, saisonniers ou non, dans les exploitations irriguées voisines. Ces dernières ont tendance à s'étendre par l'achat de terres aux petits propriétaires de la zone pluviale. Cette situation représente un cas où il existe simultanément, entre deux USH voisines, complémentarité en termes d'emploi et de revenus et compétitivité liée à l'appropriation foncière.

Un autre exemple, toujours à Juazeiro, concerne l'identification d'une zone d'irrigation installée récemment le long d'une conduite d'eau qui traverse le municipe et approvisionne, à partir du fleuve São Francisco, une mine de cuivre localisée dans le municipe voisin. Les producteurs ont su et pu tirer profit de l'existence de cette canalisation, en récupérant les fuites d'eau pour produire, au cœur de zones de parcours, du fourrage en irrigué. Pour éviter tout problème de vandalisme, la mine a négocié avec une association réunissant ces producteurs la mise en place de prises d'eau et la réglementation de l'accès à la ressource.

c. L'action

La représentation des situations à partir d'une prise en compte des projets et des stratégies des acteurs permet d'imaginer de nouveaux possibles et de nouvelles actions. Dans l'exemple précédent, la « découverte » de la bande irriguée par les responsables des services de vulgarisation a conduit à la programmation d'activités spécifiques et à l'affectation de techniciens en appui aux producteurs de cette zone.

Ces nouvelles actions peuvent donner lieu à un débat. C'est le cas de la politique d'aménagement du territoire et de mise en place d'infrastructures hydriques dans les zones pluviales, aspect crucial des politiques de développement dans une région semi-aride à risque climatique prononcé comme Juazeiro. Le travail permet de visualiser les infrastructures existantes, les densités démographiques, les problèmes d'approvisionnement pour la consommation humaine ou animale, les possibilités d'utilisation productive des ressources hydriques compte tenu des ressources naturelles et des systèmes de production en vigueur. En fonction des objectifs de développement et des moyens disponibles, un débat peut alors s'engager sur la localisation préférentielle de nouvelles infrastructures. Les rapports de force entre groupes de pression politique n'en demeurent pas moins essentiels, mais ils ne représentent plus l'unique base des décisions.

Les connaissances permettent également de positionner les problèmes et les enjeux de développement de situations locales pour définir des orientations en termes d'action. Passer de la connaissance au positionnement implique d'une part l'intégration de plusieurs échelles d'analyse, d'autre part la traduction opérationnelle et finalisée des représentations. Grâce au zonage de Juazeiro, on saisit mieux les opportunités commerciales qui s'offrent aux producteurs de la petite région de Massaroca, appartenant de fait à une ceinture périurbaine. Elles peuvent être mises à profit par la création d'unités artisanales de fabrication d'objets en cuir pour la population urbaine (Oliveira *et al.*, 1995). Le zonage de situations régionales permet également une sélection raisonnée de situations locales pour la mise en œuvre d'activités de développement ou de recherche, à l'exemple du travail réalisé dans le Sergipe (Goud, 1996).

3.2 Les limites de l'expérience

a. La méthodologie

Au moins trois types de limites peuvent être imputées à la méthodologie proposée. Le premier est relatif aux échelles de travail et trois points méritent d'être signalés :

- le zonage à dires d'acteurs est difficilement utilisable pour des espaces qui dépassent plusieurs milliers de km², dans la mesure où le nombre d'enquêtes à réaliser s'avérerait trop important ;
- de ce fait, la prise en compte des dynamiques territoriales macro-régionales ou nationales n'est pas aisée ; on rend compte des influences de ces niveaux d'organisation sur les situation étudiées ; cependant, ni ces dynamiques, ni les enjeux qui concernent la zone analysée dans ces ensembles ne peuvent pas être explicités ;
- que l'espace soit délimité administrativement ou en fonction de critères agro-écologiques, ses limites sont pas *a priori* pertinentes pour comprendre les dynamiques de développement rural.

Le second type est lié à la délimitation des USH. Le rôle du technicien chargé de l'élaboration de la carte est important. Il existe plusieurs possibilités de représenter un même espace à partir des mêmes dires d'ac-

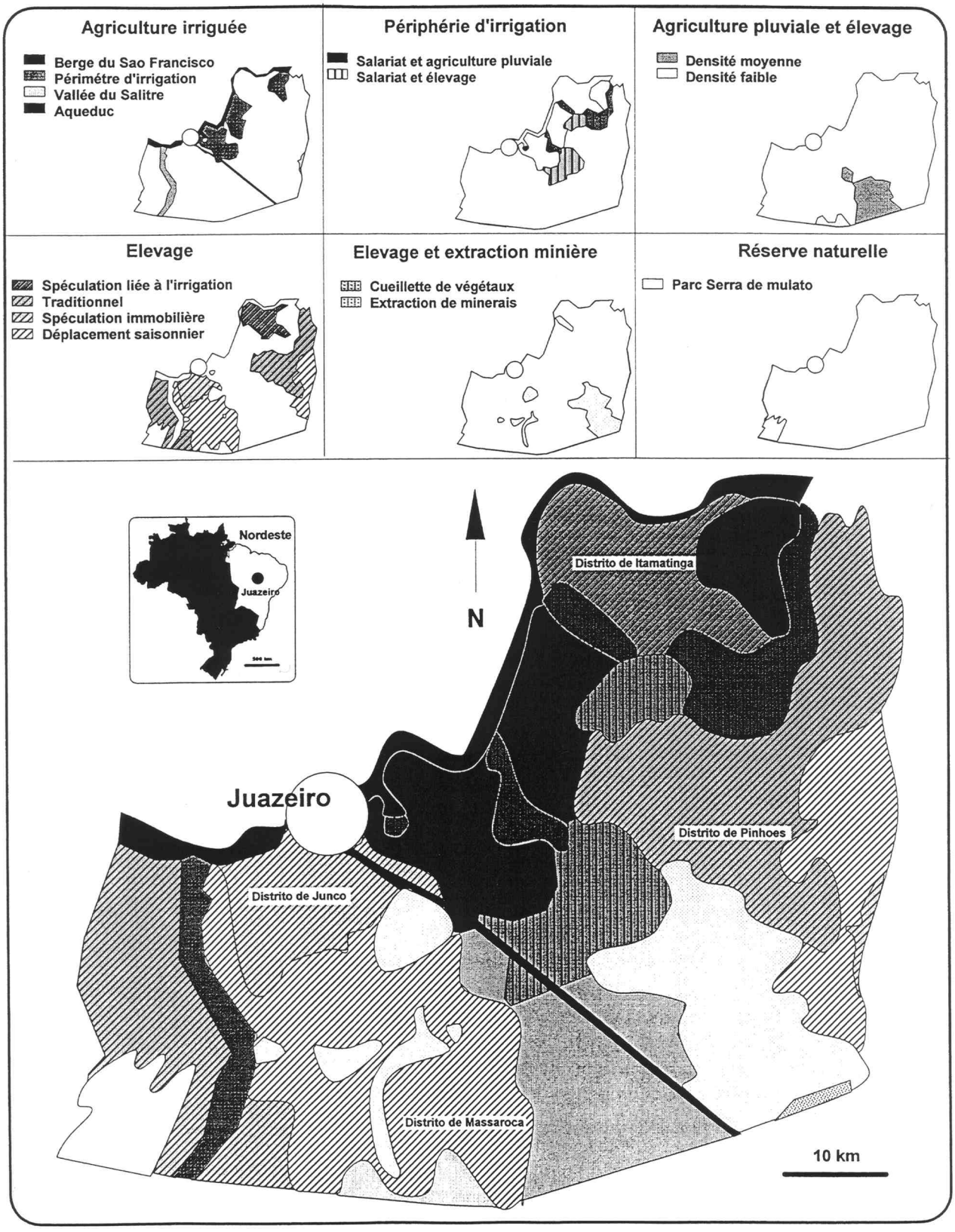

Figure 2. Le municipe de Juazeiro. Unités de développement

teurs. Une définition préalable et précise des objectifs attendus est indispensable.

Enfin, la méthodologie proposée ne s'applique qu'aux situations où la diversité qui nous permet d'initier l'analyse s'exprime spatialement. Tel n'est pas toujours le cas. On peut, par exemple, rencontrer des situations où les modes de commercialisation sont déterminants et où leur diversité ne recouvre aucune réalité spatiale. D'autres approches doivent alors être préférées au zonage.

b. L'utilisation des résultats

La démarche se veut opérationnelle. Il s'agit de construire un système d'aide à la décision par la production et la diffusion d'informations auprès des acteurs du monde rural. Or la participation d'acteurs durant le zonage n'implique pas nécessairement leur participation aux prises de décision en matière d'appui au développement. Celle-ci fait appel à des mécanismes spécifiques de concertation et de partenariat et à des méthodes d'animation. Les mécanismes socio-politiques de prise de décision sont en jeu. La proposition ne résoud pas les problèmes liés à la faible participation des producteurs ou des organisations professionnelles à ces processus. Elle peut néanmoins, le cas échéant, la promouvoir. En cas de dérive, le zonage peut se révéler un instrument de planification technocratique. Dans le cas de Juazeiro, la « disparition », pour des raisons politiques, de l'Unité de Planification Agricole du municipe, créée comme un forum de négociation rassemblant les différentes catégories publiques et privées d'acteurs du développement rural et devant en particulier s'appuyer sur le zonage pour élaborer des plans et projets d'appui au secteur agricole, a limité la valorisation opérationnelle du zonage (Sabourin *et al.*, 1996).

La capacité des acteurs à valoriser l'information n'est pas la même en fonction des moyens disponibles et des formes d'organisation sociale et politique. Le zonage peut devenir le support de revendications locales ou personnelles au détriment de l'intérêt général. Il peut durcir ou créer des rapports de force. Les débats qui suivent la mise en évidence des zones de conflit ou de spéculation foncière en sont l'illustration.

Par ailleurs, les limites tracées sur la carte figent les représentations. Or les situations évoluent, se transforment. De nouvelles USH peuvent apparaître, disparaître, s'étendre ou se réduire. Leurs caractéristiques changent. Le zonage ne représente qu'une photographie à un instant donné mais cette image marque les esprits et reste. Comme l'affirment Brunet et Dollfus (*op.cit.*), « *une fois produites, les images durent bien plus longtemps que les réalités auxquelles elles se sont substituées* ». Ceci pose deux problèmes. Le premier est celui du suivi des situations : des indicateurs pertinents doivent être définis à cet effet et l'instrumentalisation doit être pensée. Le second est celui du recueil des données alors que les USH ne correspondent pas aux unités habituelles de recensement.

Conclusion

Le zonage à dires d'acteurs privilégie l'espace, sa diversité, son organisation, sa gestion et son évolution. Ce sont en fait les jeux des acteurs, les constructions sociales qui nous intéressent. L'espace les révèle et le recours à la géographie est justifié, mais l'interdisciplinarité est de mise. Comme le souligne Legay (1992), elle « *n'est pas un principe épistémologique, ni une mode, ni une contrainte institutionnelle. Elle est seulement l'état obligé de l'organisation de la recherche en face de certains problèmes… Cet élargissement est dû à la complexité croissante des objectifs acceptés et, par suite, à celle des objets proposés à l'activité de recherche* ».

Dans le cas présenté, l'activité de recherche devient elle-même objet de dialogue et de réflexion. L'approche se fonde sur une conception des relations entre connaissance et action qui remet en cause les habituelles divisions du travail entre chercheurs et agents de développement (Gama da Silva *et al.*, 1994).

La démarche proposée cherche à contribuer à l'émergence et à la formalisation de projets individuels et collectifs, en particulier pour les groupes sociaux généralement laissés à la marge des processus politiques de planification. Construire de nouvelles représentations, de nouveaux modèles, informer, susciter la réflexion et le débat pour agir, telle est l'ambition. Dans une démarche de Recherche-Action, le rôle de la recherche est de concevoir, d'expérimenter et de valider des propositions méthodologiques, telle que le zonage à dires d'acteurs, mais aussi d'en fixer les domaines et les limites d'application.

Références

Bertrand G. (1975). « Pour une histoire écologique de la France rurale ». In : *Histoire de la France rurale*. Ed. Seuil, Paris. T.1. 37-112.

Brunet R. (1987). *La carte, mode d'emploi*. Ed. Fayard/Reclus, Paris. 270 p.

Brunet R., Dollfus O. (1990). *Mondes nouveaux : géographie universelle*. Ed. Hachette/Reclus, Paris. 551 p.

Caron P. (1997). « Le zonage régional à dires d'acteurs. Connaître, représenter, planifier et agir, une méthodologie expérimentée dans le Nordeste du Brésil ». In : *Quelle géographie au CIRAD ?* Séminaire de géographie 1995-1996, Clouet et Tonneau (eds.), Document de travail du CIRAD/SAR n°10/97. 145-156.

Caron P., Tonneau J.P., Sabourin E. (1996a). « Planification locale et régionale : enjeux et limites. Le cas du Brésil Nordeste ». In : *VIIIth General Conference of European Association of Development Research and Training Institutes « Globalisation, competitivness and human security : challenges for development policy and institutional change »*. EADI, Vienne, Autriche. 11-14/09/1996. 15 p.

Caron P., Sabourin E., Sautier D., Gama da Silva P.C., Tonneau J.P. (1996b). « À la recherche de l'opérationnalité : le cas de l'agriculture familiale dans le Nordeste du Brésil ». In : *Colloque « La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^{e} siècle »*. ORSTOM, Montpellier. 02-03/04/1996. 639-662.

Caron P., Prevost F., Silva P.C.G. (1994). *A evolução de um programa de pesquisa em sistemas de produção no Nordeste brasileiro*. CPATSA-EMBRAPA, Petrolina-PE. 31 p.

Gama da Silva P.C., Caron P., Sabourin E., Hubert B., Clouet Y. (1994). « Contribution à la planification du développement sans objectifs final, proposition pour la région Nordeste-Brésil ». In : Symposium *Recherches-Système en Agriculture et Développement Rural*, CIRAD Montpellier. 199-205.

Goud B., 1996. *Diagnostic et propositions pour le projet « Desenvolvimento de agroecossistemas sustentáveis para a pequena produção nos tabuleiros costeiros e baixada litorânea de Sergipe »*. Rapport de mission. CIRAD/SAR - EMBRAPA/CPATC. Montpellier. 25 p.

Le Boterf G. (1981). *L'enquête/participation en question. Théories et pratiques de l'éducation permanente*. Ligue Française de l'Enseignement, Paris. 392 p.

Legay J.M. (1992). « Les moments théoriques dans la recherche interdisciplinaire ». In : *Sciences de la nature. Sciences de la société. Les passeurs de frontières*. CNRS Éditions, Paris. 485-490.

Le Moigne J.L. (1990). *La modélisation des systèmes complexes*. Ed. Dunod. Paris. 178 p.

Mercoiret M.R., (Coord.) (1992). *L'appui aux producteurs*. CIRAD/SAR, Ministère de la Coopération Française, Paris. 432 p.

Mota D., Tavares E., Fontes H., Ferreira J., Caron P. (1995). *Zoneamento agrossocioeconômico dos tabuleiros costeiros e baixada litorânea de Sergipe*. EMBRAPA/CPATC. Aracaju, Brésil. 25 p.

Oliveira J. de, Sautier D., Araujo L., Thuillier C. (1995). « En amont de la petite entreprise : une expérience d'appui à l'émergence d'un projet économique à Juazeiro-BA ». In : Colloque *Petites Entreprises Agro-Alimentaires*, CIRAD-SAR, Montpellier.

Perrot C., Landais E. (1993). « Comment modéliser la diversité des exploitations agricoles ». In : *Cahiers de la Recherche-Développement*, 33. CIRAD/SAR, Montpellier. 24-40.

Prefeitura Municipal de Campina Grande (1996). *Zoneamento do Município de Campina Grande*. Prefeitura Municipal de Campina Grande, Paraiba, Brésil. 80 p.

Sabourin E., Caron P., Silva P.C.G. da (1996). « Organisation des agriculteurs familiaux et développement municipal : trois expériences au Nordeste du Brésil ». In : Colloque *Agriculture paysanne et question alimentaire*, Chantilly, CECOD. 21 p.

Santana R.A. de, Oliveira J. de S., Caron P. (1994). « O zoneamento por entrevista de pessoas chaves : proposta metodológica para subsidiar o planejamento municipal ». In : *Congresso Brasileiro de Economia e Sociologia Rural*, 32, Brasilia, DF. SOBER, 1994, v.2. 1073 p.

Résumé

Les méthodes d'analyse et de planification participatives ont largement diffusé au cours des dernières années. Leur usage reste souvent limitée à l'échelle locale. L'application à une échelle plus vaste des principes de participation et d'approche systémique n'est toutefois pas aisée dans les pays en développement. Une méthodologie de zonage est proposée, comme instrument de dialogue, d'analyse de la réalité agraire et de sa complexité, et d'organisation des connaissances. La démarche se veut opérationnelle. Il s'agit de construire un système d'aide à la décision pour la planification du développement rural pour des espaces de plusieurs milliers de km². La production d'informations et leur diffusion auprès des acteurs du monde rural est recherchée. La méthodologie s'appuie sur les dires d'acteurs (producteurs, techniciens, commerçants, élus locaux, etc.). Ceux-ci ont déjà inconsciemment réalisé l'essentiel du travail d'analyse des situations complexes. Le travail intègre les données et les informations secondaires, recensements et documents bibliographiques et cartographiques. Après une présentation de la méthodologie, les résultats de son application dans le municipe de Juazeiro au Brésil sont discutés. L'intérêt et les limites de la proposition et de l'utilisation des résultats, ainsi que les domaines et limites d'application, sont analysés.

Mots-clefs : Zonage, méthodologie, diagnostic, planification, Brésil.